This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... ouro & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I. Epistol.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

237. f. 98.

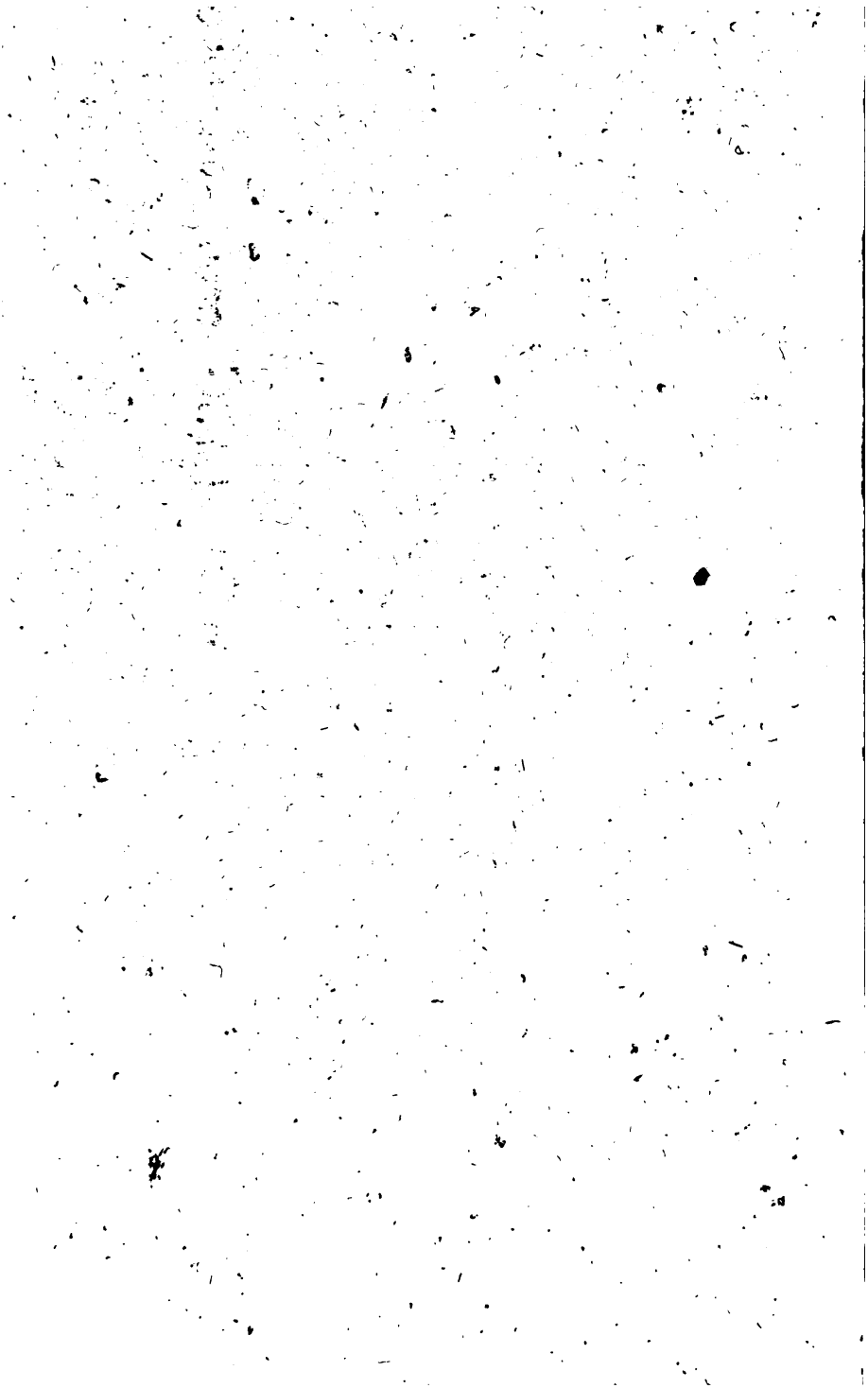

ONZIÈME QUARTIER.

LA GRÉVE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... oro & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I. Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

237. f. 98.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... oro & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I. Epistol.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

237. f. 98

RECHERCHES

CRITIQUES

HISTORIQUES ET [illegible]

SUR

LA VILLE DE PARIS

[illegible]

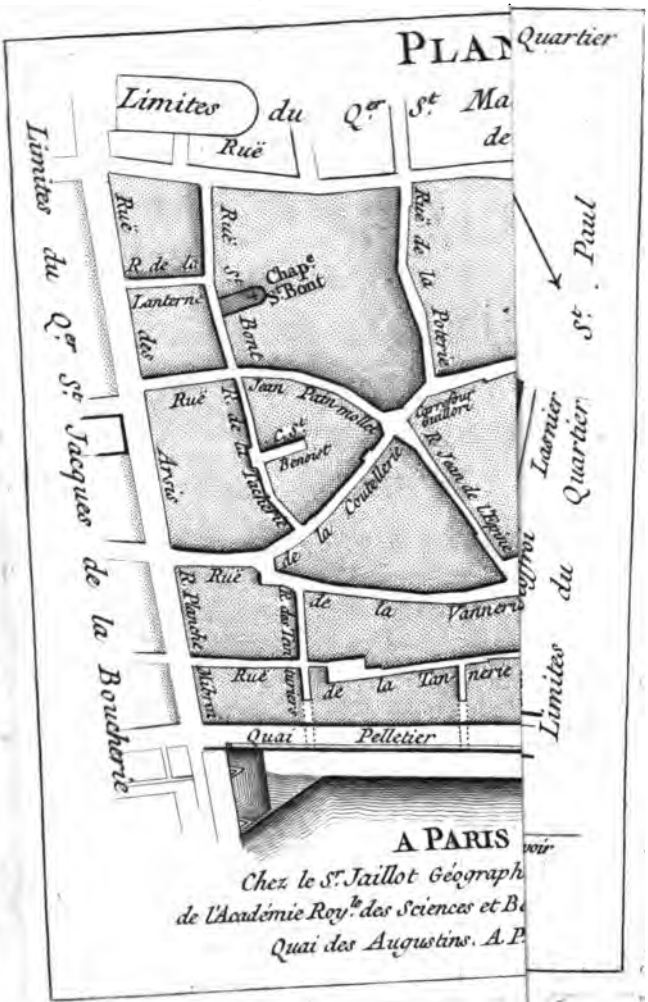
PLAN
Quartier
Limites du Qr St Ma
de
Ruë
Limites du Qr St Jacques de la Boucherie
Ruë de la Lanterne des
Ruë St
Chapelle St Bont
Bont
Ruë de la Poterie
Jean Pain-mollet
Ruë de la Tacherie
Arcis
Benoist
Carrefour Guillory
R. Jean de l'Epine
de la Coutellerie
Ruë de la Vannerie
R. Planche Mibrai
R. de l'Homme armé
Ruë de la Lanterie
Quai Pelletier
Limites du Quartier St. Paul
A PARIS
Chez le Sr Jaillot Géograph
de l'Académie Roy.le des Sciences et B
Quai des Augustins. A P

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR LA VILLE DE PARIS.

XI. QUARTIER.
LA GRÉVE.

CE QUARTIER eſt borné à Orient par la rue Geoffroi-l'Aſnier, & par la vieille rue du Temple excluſivement; au ſeptentrion, par les rues de la Croix-Blanche & de la Verrerie excluſivement; à l'occident, par les rues des Arſis & de Planchemibrai incluſivement; & au midi, par les quais Pelletier & de la Gréve incluſivement, juſqu'au coin de la rue Geoffroi-l'Aſnier.

On y compte trente-trois rues, deux cul-de-ſacs, deux Egliſes Paroiſſiales, deux Chapelles, une Communauté de Filles, un Hôpital, l'Hôtel-de-Ville, deux Places, &c.

RUE DES ARSIS. Elle eſt ſituée entre les rues Planchemibrai & S. Martin, depuis la rue de la Vannerie juſqu'à celle de la Verrerie. Sau-

val (*a*) dit qu'en 1130 elle s'appeloit *vicus de Arſionibus*, en 1195, *vicus de Aſſiz*, & il la nomme *des Aſſis*. Les étymologies qu'il en donne ne me paroiſſent appuyées que ſur des conjectures qu'il ne ſeroit pas difficile de détruire. Je dois obſerver que les titres nomment indifféremment cette rue *des Aſſis*, *des Arcis* & *des Arſis*, mais plus ordinairement de cette dernière manière, comme on peut le voir dans ceux de S. Merri de 1218, 1231, 1313, &c. Je la trouve en 1254 (*b*) appellée *Magnus Vicus qui dicitur des Ars*. Le Cenſier de S. Eloi de 1367 énonce, rue *des Arſis, une maiſon qui fait le coin d'une ruelle qui va vers S. Jacques devers la Planche de Mibrai*. Cette ruelle s'appeloit en 1304, ruelle *Richard Arrode*; elle eſt aujourd'hui compriſe dans l'Egliſe (*c*). La rue des Arſis fut élargie en 1673, ainſi que la rue Planchemibrai.

Rue des Barres. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Antoine, & de l'autre au quai de la Gréve, & doit ſon nom à l'Hôtel des Barres, qui eſt aujourd'hui l'Hôtel de Charni. Cet Hôtel exiſtoit au XIIIe ſiécle, & fut amorti au mois de Juin 1364, en faveur des Religieux de S. Maur des Foſſés; il s'appeloit (*d*) l'Hôtel S. Mor, autrement de la Barre: vis-à-vis étoient des moulins qui en dépendoient, & qui en portoient le nom. En 1293, ils appartenoient aux Templiers; de-là vient que cette rue a été ap-

(*a*) Tom. I. pag. 110.
(*b*) Paſtoral A. p. 654.
(*c*) Voyez l'Hiſtoire de la Paroiſſe S. Jacques de la Boucherie, p. 22.
(*d*) Cenſ. de S. Eloi, Cartul. de S. Maur.

pelée, tantôt *la ruelle aux Moulins des Barres*, & tantôt *ruelle des Moulins du Temple* : mais ce n'étoit que depuis la rue de la Mortellerie juſqu'à la Rivière, qu'elle portoit ce nom ; la partie du côté de la rue S. Antoine étoit confondue avec la rue *du Pourtour*, alors appelée rue *du Cimetière S. Gervais*. Vers la fin du XIVe ſiécle, on la nomma rue *du Chevet S. Gervais*, & rue *des Barres*. Avant le milieu du XVIe ſiécle, le bout de cette rue, du côté de la rivière, a été nommé rue *Malivaux*, comme on peut le voir ſur les Plans de Boiſſeau & de Gombouſt ; on lui donnoit ce nom à cauſe du Moulin de Malivaux, qui étoit placé ſur la rivière, en face de cette rue.

LES FILLES DE LA CONGRÉGATION DE LA CROIX. C'eſt ſans aucun fondement que M. Robert, qui n'a point marqué cette Maiſon ſur ſon plan, en fait mention dans ſa Nomenclature ſous l'époque de 1637, & ſous le nom de *Filles de la Congrégation de Notre-Dame*. J'aurai occaſion de parler de l'origine de cette Congrégation, en traitant de leur établiſſement au cul-de-ſac Guémené, quartier S. Antoine ; j'obſerverai ſeulement ici, qu'en vertu de la permiſſion de M. Jean-François de Gondi, du 13 Février 1640, ces Filles s'étoient établies à Brie-Comte-Robert. Les Statuts qui leur furent donnés le 27 Avril de la même année, leur défendoient de faire aucun vœu ſolemnel : leur Bienfaitrice ne crut pas dans la ſuite devoir s'aſtreindre à cette loi ; elle exigea même que ces Filles s'engageaſſent comme les Religieuſes, & en donna l'exemple. Celles qui voulurent l'imiter, la ſuivirent à Paris,

où elles s'établirent près de la Place Royale : celles qui reſtèrent à Brie-Comte-Robert ſe bornèrent, ſuivant leur inſtitut, à vivre en communauté, & à exercer toutes ſortes de charités & d'œuvres ſpirituelles envers les jeunes Filles. L'utilité de cet établiſſement fit deſirer de les multiplier dans la Capitale ; les Filles de la Croix eurent permiſſion de M. de Péréfixe, de ſe fixer à Paris ; à cet effet, il leur accorda ſes Lettres de Proviſion le 26 Mai 1664, confirmées par M. de Harlai le 26 Juin 1686, ſur leſquelles elles obtinrent, au mois d'Août ſuivant, des Lettres-Patentes enregiſtrées le 20 Mars 1687. Leur objet eſt d'apprendre aux jeunes Filles à lire & à écrire, & à faire les petits ouvrages convenables à leur ſexe. La Supérieure de cette communauté ne prend que le titre de Sœur première.

PLACE BAUDOYER. La porte de l'enceinte de Philippe-Auguſte portoit le même nom : le devoit-elle à la Place, ou la Place à la Porte ? c'eſt ce que je n'ai pu découvrir. Il y a peu de noms qui aient été écrits ſi différemment. Dans les actes du XIIIe ſiécle, on trouve *vicus & porta Baldaeri, Balderii, Baudeerii, Baldeorum, Bauderia, Baudia, Baudeti.* Dans un Arrêt (*e*) du Parlement de la Pentecôte 1261, elle eſt nommée *Porta Baudia* : on l'appeloit en François *Porte Baudéer, Baudier, Baudez, Baudais, Baudois, Baudayer* & *Baudoyer.* Je ne parle pas du nom de Porte *des Bagauds*, ou *Bagaudes*, *Porta Bagaudarum*, que quelques Ecrivains ſup-

(*e*) Regiſtre *Olim.* fol. 39 & 118.

poſent qu'on lui avoit donné, parce qu'elle étoit ſituée devant le chemin qui conduit à S. Maur des Foſſés, où l'on prétend que du temps des Romains étoient le camp & le château des Bagaudes, *Caſtrum Bagaudarum*: il ſeroit difficile de donner des preuves ſolides de cette opinion. L'Abbé Lebeuf (*f*) a penſé que ce nom venoit de *Baudacharius*, défenſeur de Paris à la fin du VIIe ſiécle, avec lequel le mot *Baudayer* employé dans le Cartulaire de S. Maur, en 1219, a une grande affinité. Cette conjecture eſt aſſez naturelle; mais 1° la finale des noms latins terminés par *carius*, ſe traduit en françois par *caire*: *Bercharius*, *Macharius*, *Bercaire* & *Macaire*, *&c.* 2° On ne trouve aucun titre dans lequel on liſe *Vicus* ou *Porta Baudacharii*; les plus anciens que nous ayons ne lui donnent que les noms qui ont été marqués ci-deſſus; ceux de *Porta Balderii*, *Bauderii* & *Baudier*, ſont les plus communs; & de ce dernier, on a fait Baudoyer, qu'on lit dans une Charte de Charles V, en 1366, quoiqu'on l'ait encore altéré depuis.

Il paroît par le plan de Mérian de 1620, que cette porte étoit vis-à-vis la rue Geoffroi-l'Aſnier.

RUE DE BERCI. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre au Cimetière S. Jean. Sur le plan de S. Victor, publié par le ſieur d'Heuland, elle eſt nommée rue *du Hoqueton*; & ſur celui de Boiſſeau, rue *de la Réale*. Les Religieuſes de Chelles s'y ſont quel-

(*f*) Tom. 1, p. 127.

quefois retirées en temps de guerre, dans un Hôtel qu'elles y avoient, & qu'elles poſſedent encore ſous le nom de la maiſon *du Mouton.* Je ne ſais pourquoi Gombouſt ne l'a pas nommée ſur ſon plan, puiſque dès-lors on la connoiſſoit ſous le nom de Berci, ſous lequel elle eſt déſignée dans *la Guide de Paris*, par de Chuyes. L'Abbé Lebeuf (*g*) eſt porté à croire que c'eſt elle que Guillot appelle rue *du Franc-Mourier*; mais je ferai voir que c'eſt celle *de Mouci* qui portoit anciennement ce nom.

RUE S. BONT. Elle traverſe de la rue Jean-Pain-mollet dans celle de la Verrerie. Dans les titres du XIIIe ſiécle elle eſt appelée rue S. Bont, *vicus ſancti Boniti* (*h*). Elle n'a pas changé ſon nom, qu'elle doit à la Chapelle dont je vais parler.

LA CHAPELLE S. BONT. Quoiqu'il ait plu au Commiſſaire la Mare de dire qu'elle a été fondée en 1136, & au ſieur Boiſſeau de placer cette fondation en 1247, il faut cependant convenir que ſa véritable origine ſe perd dans l'obſcurité des temps, & que nous n'avons aucun monument qui nous mette à portée d'en fixer l'époque. L'Abbé Lebeuf (*i*) a tâché de prouver que l'Egliſe de Ste Colombe, dont il eſt fait mention dans la vie de S. Eloi (*k*), n'étoit autre que la Chapelle S. Bont; & il a prétendu que ce n'étoit point en l'honneur de

(*g*) Tom 2, p. 596.
(*h*) Paſtoral. A. p. 639 & 772.
(*i*) Tom. 2, p. 515, & Diſſ. Hiſt. tom 3, p. 44 & ſuiv.
(*k*) Lib. 1, cap. 30.

S. Bont, ou Bonnet, Evêque de Clermont, mais d'un S. *Baldus*, pénitent & ſolitaire, du Diocèſe de Sens, que cette Chapelle avoit été rebâtie: il avoue cependant lui-même qu'il n'a point trouvé *de preuves entièrement déciſives*; ainſi ſes conjectures ne portent que *ſur ce qu'il a pu entrevoir de plus probable.*

1° Il eſt certain qu'il y a eu à Paris une Chapelle de Ste Colombe; mais il n'en reſte aucun veſtige, ni aucune indication du lieu où elle étoit ſituée. Si dans l'énumération des biens qui appartenoient, au XIIe ſiécle, au Monaſtère de S. Maur, qu'on appeloit encore alors S. Pierre des Foſſés, on lit *Eccleſiam ſancti Boniti*, cela ne prouve autre choſe, ſi ce n'eſt que c'étoit une dépendance du Prieuré de S. Eloi; & il n'y a pas lieu d'en conclure, ni que S. Eloi eût fait conſtruire la Chapelle de Ste Colombe, ni que cette Chapelle ait été remplacée par celle de S. Bont.

2° On conſerve à S. Maur une partie des Reliques de Ste Colombe; or, dit l'Abbé Lebeuf, il faut convenir qu'on a ſouvent retiré dans les Maiſons Abbatiales les Reliques qui ſe trouvoient dans les Prieurés qui en dépendoient, ſoit lorſqu'on a eu quelque ſujet de craindre de les perdre, ou quand ces Prieurés ont changé de face; & que le laps de temps a fait oublier d'où ſont venues bien des Reliques conſervées dans les Abbayes & dans les Chapitres.

Je réponds qu'en convenant des principes de l'Abbé Lebeuf, ils ne me paroiſſent pas avoir ici une juſte application: la Chapelle de Ste Colombe n'étoit point une dépendance de S. Pierre des Foſſés; ce Monaſtère n'y avoit aucun droit,

encore moins ſur l'Abbaye de S. Eloi & de Ste Aure, à qui la Chapelle S. Bont appartenoit : d'ailleurs, cette Chapelle, dit le même Auteur, fut ruinée par les Normands. Suppoſons ce fait : alors je dirai que les Reliques de Ste Colombe furent perdues dans les ruines de l'autel qui les renfermoit; ou que, ſi on eut le temps de les retirer pour les mettre à l'abri de l'inſulte & de la profanation, ce ne fut point certainement dans un endroit expoſé à l'incurſion de ces barbares, tel qu'étoit le bourg S. Pierre des Foſſés, qu'on dut les tranſporter; elles n'auroient dû probablement dans ce cas être dépoſées que dans l'Abbaye de S. Eloi, comme dans l'Egliſe *mère*, & comme le lieu qui, par ſa ſituation au centre de la Cité, étoit l'aſyle le plus aſſuré. Au reſte, je n'avance cette conjecture que dans une ſuppoſition ſans fondement ; car j'eſpère faire voir ailleurs, que dans aucun temps les Normands n'ont ravagé ni ruiné l'enceinte dans laquelle la Chapelle de Ste Colombe, ou celle de S. Bont, étoit renfermée.

3° Si la Chapelle S. Bont a été une dépendance de l'Abbaye de S. Eloi, eſt-ce une preuve qu'elle ait remplacé celle de Ste Colombe ? Cette Chapelle, ruinée par vétuſté, n'eût-elle pas été rebâtie ſous le vocable qu'elle avoit auparavant ; ou du moins, ſi on lui a donné S. Bont pour titulaire, n'eût-elle pas eu Ste Colombe pour patronne ? Cet argument négatif me paroît plus fort que toutes les conjectures de l'Abbé Lebeuf.

4° Il eſt tout ſimple qu'un particulier ait érigé une Chapelle ſous le nom de S. Bont, & que lui ou ſes ſucceſſeurs l'aient donnée au Monaſtère

de S. Eloi ; c'étoit un uſage fréquent, dont il y a des exemples ſans nombre. C'eſt à ce titre que les Abbayes ont tant de Bénéfices à leur nomination, & il ſeroit difficile de prouver que S. Eloi ait fait bâtir toutes les Egliſes qui dépendoient de ſon Monaſtère, ou, pour parler plus juſte, qui en ont dépendu dans la ſuite. Pour appuyer ſon ſyſtême, l'Abbé Lebeuf dit que dans le temps où S. Eloi travailloit à Sens à décorer la châſſe de Ste Colombe, il put ſe procurer de ſes Reliques, & de celles d'un *ſaint Baldus* nouvellement décédé, dont les miracles annonçoient la ſainteté ; qu'il les dépoſa dans la Chapelle de Ste Colombe; mais qu'ayant été transférées à S. Pierre des Foſſés, les Religieux ne reportèrent depuis à la petite Egliſe voiſine de la Cité, que celles de S. Bont, dont elle retint le nom, lorſqu'elle eut été rebâtie comme dépendance du Prieuré de S. Eloi.

J'ai déja obſervé que cette tranſlation étoit non ſeulement deſtituée de preuves, mais même peu vraiſemblable. Je ne conteſte aucun des faits rapportés dans la Légende de S. *Baldus*, pénitent & ſolitaire à Sens, au VIe ſiécle; quoique M. Baillet, ce ſavant Agiographe, n'en ait fait aucune mention : j'ajouterai ſeulement que le nom *Baldus* ne peut être traduit en françois que par *Bauld*, & non par *Bont* ou *Bonnet : Bonitus*, *Bonus*. Si dans les calendriers du Prieuré de S. Eloi on fait mention d'un *ſaint Baldus*, & non de S. Bont, l'on n'en doit pas, ce ſemble, abſolument conclure, comme l'Abbé Lebeuf, qu'il faille écrire l'un pour l'autre. L'Abbaye de S. Eloi fut tranſmiſe aux Religieux de S. Pierre des Foſſés au commencement du XIIe ſiécle : ils ont

dû ſans doute célébrer avec diſtinction les fêtes de Saints qui ſe ſolemniſoient dans cette Abbaye, mais ils n'étoient pas tenus de célébrer toutes celles des Chapelles, Egliſes & Monaſtères qui en dépendoient ; & ſi S. Bauld a eu quelque prédilection, ce ne pouvoit être à ce titre. D'ailleurs ils devoient connoître les noms des Titulaires & des Patrons des Chapelles de leur dépendance : or l'Abbé Lebeuf n'a ni produit, ni pu produire, aucun titre où la Chapelle dont eſt queſtion ſoit appelée *Capella* ou *Eccleſia ſancti Baldi* ; au contraire elle étoit connue ſous le nom d'*Eccleſia ſancti Boniti*, & elle n'a jamais été appelée autrement, ni dans les Actes particuliers, ni dans les Suppliques que ces Religieux ont préſentées eux-mêmes pour être maintenus dans la conceſſion qui leur avoit été faite, en 1107, de l'Abbaye de S. Eloi & de ſes dépendances.

Je crois donc devoir me borner à dire qu'on n'a nulle connoiſſance préciſe du lieu où étoit bâtie la Chapelle de Ste Colombe ; qu'il n'y a point de preuve, ni même d'indice, que celle de S. Bont en tienne aujourd'hui la place ; qu'on n'eſt pas mieux informé ni du nom de ſon Fondateur, ni du temps où elle a été érigée ; & que tout ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle exiſtoit au commencement du XIIIe ſiécle, ſous le nom d'*Eccleſia ſancti Boniti*, qu'elle a conſervé dans les ſiécles ſuivants, & qu'elle garde encore aujourd'hui.

M. Piganiol (*l*) dit, après Sauval (*m*), qu'il

(*l*) Tom. 4, p. 107. | (*m*) Tom. 1, p. 117.

y avoit autrefois des Juifs qui logeoient dans la rue S. Bont ; que c'eſt à cauſe d'eux qu'en 1261 on diſoit *Judæaria ſancti Boniti ;* & qu'en 1284 cette rue s'appeloit *Vetus Judæaria.* Je n'ai point trouvé que ces noms aient été donnés à la rue S. Bont, mais à celle de la Tacherie qui en eſt voiſine, & dans laquelle les Juifs s'étoient établis.

RUE DU COQ. Elle traverſe de la rue de la Verrerie dans celle de la Tiſſeranderie. Le premier nom que cette rue ait porté, eſt celui *d'André Malet* : je la trouve ainſi appelée, dès 1243, dans un Acte du Chapitre de Paris, qui accorde une Maiſon au coin de cette rue, pour cent ſols de rente, aux Chanoines de S. Thomas du Louvre. On voit dans l'accord de Philippe le Hardi avec le Chapitre S. Merri, en 1273, que cette rue y eſt énoncée ſous le nom de rue *de Lambert de Râle*, ou *André Malet.* Guillot lui donne ce dernier nom, & Sauval (*n*) dit qu'elle l'a porté juſqu'en 1433 : il avoit ſans doute oublié que c'étoit l'ancien nom de la rue du Coq, lorſqu'il dit qu'il ne ſauroit rétablir la rue André Malet, qu'il place près les rues du Plâtre, & neuve S. Merri (*o*). Il n'ignoroit pas non plus que, dès 1416, on l'appeloit rue du Coq, d'une enſeigne. Je ne ſais pourquoi Corrozet a fait mention de ces deux noms, comme étant ceux de deux rues différentes, ni ſur quel fondement l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* a pu avancer que c'étoit la rue de Mouci,

(*n*) Tom. 1, p. 126. | (*o*) Ibid. p. 169.

ſon ancien nom, pour prendre celui de rue *aux Couteliers* & *de la Coutellerie*, qu'elle portoit dès le régne de Henri II, & qu'elle a toujours conſervé depuis.

RUE DES MAUVAIS GARÇONS. Elle traverſe de la rue de la Tiſſeranderie dans celle de la Verrerie. Tous les anciens titres qui parlent de cette rue, prouvent qu'elle s'appeloit rue *de Chartron*; ce n'eſt que dans ceux du XVIe ſiécle (*t*) que je l'ai trouvé indiquée ſous le nom de rue de Chartron, dite des Mauvais Garçons. Sauval (*u*) a prétendu que les Seigneurs de Craon y avoient leur hôtel, qui en fit donner le nom à la rue; que Pierre de Craon ayant caché dans cet hôtel quelques gens apoſtés pour aſſaſſiner le Connétable de Cliſſon, l'on donna à la rue le nom des Mauvais Garçons; que l'hôtel fut raſé & la place donnée aux Marguilliers de S. Jean, pour être convertie en Cimetière. Non ſeulement nos Hiſtoriens modernes ont adopté ce narré de Sauval, mais il y en a même (*x*) qui ont fait de nouvelles fautes, en diſant que ce Cimetière a été depuis converti en Marché. Je prouverai dans un autre article, que cette opinion eſt contraire aux titres; que l'hôtel de Pierre de Craon n'étoit point dans cette rue; mais qu'il put y faire cacher les aſſaſſins du Connétable de Cliſſon, & qu'on a confondu le vieux Cimetière & le nouveau.

(*t*) Terrier du Roi de 1539. —Déclaration des Religieux de Ste Croix. Portef. de Blondeau, à la Bibl. du Roi, tom. 13, 13e liaſſe.

(*u*) Tom. 1, p. 138.

(*x*) G. Brice, tom. 2, p. 165. —Piganiol, tom. 4, p. 127.— Eſſais hiſtoriques ſur Paris, tom. 1, p. 120.

RUE DES VIEILLES GARNISONS. Elle ſe termine d'un bout à la rue de la Tiſſeranderie, & de l'autre à la place ou Cloître S. Jean. Cette rue étoit connue au XIIIe ſiécle ſous le nom du *Marteret* (*y*), *Martrai* & *Martroi S. Jean*: elle commençoit au-delà de l'arcade que nous voyons à la Gréve, & paſſant, non pas, comme dit Sauval, autour de l'Egliſe S. Jean, ni même juſqu'à la porte Baudets, mais ſeulement entre cette Egliſe & l'Hôtel-de-Ville actuel, elle aboutiſſoit à la rue de la Tiſſeranderie, comme elle fait à préſent. (Voyez ci-après rue du Martroi.) Sauval, qui n'en parle point dans le ſecond Livre où il traite de l'Etymologie des noms des rues de Paris, en fait enſuite mention (*z*) à l'article des rues condamnées, ſous le nom de ruelle *Jehan Savari*. Un Compte de la Prevôté (*a*), de 1448, énonce la rue *des Garniſons*; & le Compte de l'Ordinaire de Paris (*b*), de 1463, l'indique comme une petite ruelle à laquelle il ne donne aucun nom. Je crois auſſi la reconnoître ſous le nom de la rue *Simon-Bade*, qu'on lui donne dans un Compte des Anniverſaires du Chapitre Notre-Dame, de 1482; on y indique rue de la Tiſſeranderie, une maiſon *faiſant le coin de la rue Simon-Bade, tenant au maître qui fut des Garniſons*. Elle a été auſſi appelée quelquefois rue *du S. Eſprit*, à cauſe des bâtiments de cet Hôpital qui y touchent: on lui donne ce nom dans la Déclaration de l'Abbaye S. Antoine, de 1522, ainſi que Boiſſeau ſur ſon Plan.

(*y*) Reg. du Parlement, 8 Février 1320.
(*z*) Tom. 1, p. 178.
(*a*) Tom. 3, p. 345.
(*b*) Ibid. p. 367.

RUE DU MONCEAU S. GERVAIS. Elle fait la continuation de la rue du Martroi, & aboutit à l'Egliſe S. Gervais. Son nom eſt dû au terrein plus élevé que la Gréve, ſur lequel cette Egliſe a été bâtie. On la confondoit, à la fin du XIIIe ſiécle, avec la rue du Pourtour, & on l'appeloit *rue entre S. Gervais & S. Jean*, & rue *du Cimetière S. Gervais*. Le Monceau S. Gervais, *Moncellum*, étoit connu ſous ce nom avant le regne de Louis le Jeune ; il en eſt fait mention dans la Charte de ce Prince, de l'an 1141 (*c*); ainſi c'eſt ſans fondement que la Caille écrit Monceau, ou *Mouceau*, & qu'il ne diſtingue pas cette rue de celle du Pourtour. On voit par le petit Cartulaire (*d*), que le Monceau S. Gervais étoit un Fief de l'Evêché, que Pierre de Nemours donna en 1216 à Gautier, fils de Jean-le-Chambrier, en échange, & à la charge de 50 ſols pour un cierge à la Purification, & qu'il céda enſuite au Roi, ainſi qu'il eſt conſtaté par la Charte de Philippe-Auguſte, de 1222 (*e*). Ce Fief étoit qualifié de Prevôté ; car on voit dans le tréſor des Chartes, qu'au mois de Juin 1245, S. Louis acquit de Gui de Gentilli & d'Iſabelle, ſa femme, cent ſols ſur la Prevôté du Monceau S. Gervais.

RUE GRENIER SUR L'EAU. Elle traverſe de la rue Geoffroi-l'Aſnier dans celle des Barres.

(*c*) Hiſt de Paris, tom. 1. p. xcv.

(*d*) F. 35, v° Cart. 55.

(*e*) Cart. Epi. ex Bibl. Reg. c. 5185, f. 138. Rec. des Hiſt. de Fr. tom. 6, 2 part. n° 122.

Le véritable nom de cette rue eſt *Garnier ſur l'eau*, & non *Guernier*, comme l'a penſé Sauval (*f*) : il dit qu'en 1257 on la nommoit *André ſur l'eau* ; Guillot, & le Rôle de 1313 l'appellent *Garnier ſur l'yauë*, qui eſt le nom d'un Bourgeois. Sauval, & l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes*, ont avancé qu'en 1410 elle s'appeloit la rue *aux Bretons* : ils ſe ſont trompés, & ont confondu cette rue avec une ruelle nommée aux Bretons, qui avoit d'un bout iſſue dans la cour d'une maiſon de la rue Grenier ſur l'eau, & de l'autre dans la rue de la Mortellerie. Dreux Budé, Secrétaire du Roi & Audiencier en la Chancellerie, avoit, en 1449, ſa maiſon rue des Barres ; elle aboutiſſoit par derrière ſur la ruelle aux Bretons, & il obtint permiſſion d'en renfermer la partie qui régnoit le long de ſa maiſon : Sauval (*g*) en convient lui-même, en rapportant le compte qui en fait mention.

PLACE DE GRÉVE. C'étoit le lieu où ſe tenoit anciennement le Marché ; les Bourgeois de la Gréve & du Monceau S. Gervais obtinrent de Louis le Jeune que ce lieu demeureroit vuide à l'avenir, & qu'on n'y conſtruiroit aucun édifice ; ce qu'il leur accorda, moyennant 70 liv. une fois payées. J'ai parlé de cette Charte à l'article de la rue du Monceau S. Gervais ci-deſſus.

Cette Place ſert ordinairement pour les fêtes publiques, pour le feu de la S. Jean, & pour l'exécution des Criminels. Nos Hiſtoriens ne nous appren-

(*f*) Tom. 1, p. 139. | (*g*) Tom. 3, p. 34

nent point en quel temps elle commença à devenir un lieu patibulaire : le premier ſupplice qu'on y ait fait ſubir, le premier du moins qui ſoit venu à ma connoiſſance, eſt celui de Marguerite Porette, hérétique, qui y fut brûlée en 1310 (*h*) ; deux Prêtres y furent auſſi dégradés le 30 Octobre 1398, & décapités, ſuivant le Laboureur (*i*), ou aux Halles, ſuivant Juvénal des Urſins (*j*). Mais il y a des preuves que dans le ſiécle ſuivant, les exécutions ſe faiſoient ordinairement à la place aux Chats, aux Halles, & au Marché aux Pourceaux.

On voit par les Regiſtres de la Ville (*k*), que l'Etape au vin fut transférée de la Halle dans cette Place, par Lettres de Charles VI, du mois d'Octobre 1413 : il y a grande apparence qu'on y dépoſoit le vin avant cette époque ; car j'ai vu une Ordonnance des Généraux-Tréſoriers *pour le fait de la Boîte du Vin étant en Gréve*, pour la délivrance du Roi Jean, du 16 Décembre 1357 (*l*). On voit dans le même Recueil, que la place au Charbon y étoit établie en 1642 (*m*).

L'HÔTEL-DE-VILLE. Nos Hiſtoriens font mention de quatre endroits où les Officiers Municipaux ont tenu leurs aſſemblées. Le premier étoit ſitué à la Vallée de Miſère, & connu ſous le nom de *Maiſon de la Marchandiſe*. Le ſecond a été placé près de l'Egliſe S. Leufroi & du Grand-Châtelet, & étoit nommé *le Parlouer aux*

(*h*) Spicil. tom. 2, p. 636.
(*i*) Le Laboureur, Hiſt. de Charles VI, Liv. 18, p. 399.
(*j*) Juvénal, p. 136.
(*k*) Reg. de la Ville, fol. 17.
(*l*) Rec. de Blondeau, Bibl. du Roi, tom. 9, 12e liaſſe.
(*m*) Ibid. tom. 7, 7e liaſſe.

Bourgeois. Le troiſiéme, ſous le même nom, étoit à la Porte S. Michel. Enfin, en 1357, la Ville acheta une grande maiſon ſituée à la Place de Gréve. Elle s'appeloit *la Maiſon de Gréve*, lorſqu'en 1212 (*n*) Philippe Auguſte l'acquit de Philippe Cluin, Chanoine de Notre-Dame. On la nomma enſuite *la Maiſon aux Pilliers*, parce qu'elle étoit portée ſur une ſuite de piliers, tels que ceux qu'on y voit encore aujourd'hui. Enfin elle prit le nom de *Maiſon aux Dauphins*, parce qu'elle avoit été donnée aux deux derniers Dauphins de Viennois. Charles de France, à qui elle appartenoit en cette qualité, la donna à Jean d'Auxerre, Receveur des Gabelles de la Prevôté de Paris, qui la vendit à la Ville, par contrat du 7 Juillet 1357, moyennant 2880 liv. pariſis. Cette maiſon n'étoit pas alors auſſi conſidérable qu'elle l'eſt aujourd'hui; différentes acquiſitions ſucceſſives des maiſons voiſines, mirent la Ville en état de la faire rebâtir. La première pierre du nouvel édifice fut poſée le 15 Juillet 1533, & non pas le 13 ou le 23, comme le diſent M. Piganiol (*o*) & Germain Brice (*p*). Le premier & le ſecond étage étoient élevés en 1549: on changea alors le deſſein de cet Hôtel; on fit un nouveau plan, qui n'a été que trop ſcrupuleuſement exécuté. Les circonſtances malheureuſes des regnes de Charles IX & de Henri III, ne permirent pas alors de finir ce bâtiment; il ne fut achevé qu'en 1606, ſous la Prevôté de M. Miron.

(*n*) Tréſor des Chartes.
(*o*) Pigan. tom. 4, p. 96.
(*p*) Tom. 2, p. 121.

L'HÔPITAL DU S. ESPRIT. Tous nos Hiſtoriens (*q*) fixent ſa fondation en 1362, & ſont d'accord à dire que les malheurs des temps ayant conſidérablement augmenté le nombre des pauvres Orphelins, quelques perſonnes charitables ſe réunirent pour leur procurer un azyle & des ſecours, & qu'elles achetèrent à cet effet une maiſon & une grange à la place de Gréve. L'Abbé Lebeuf (*r*), au contraire, ſur la foi d'un Pouillé de l'Ordre du S. Eſprit, imprimé au commencement de ce ſiécle, dit qu'il exiſtoit avant l'an 1228, & qu'il reſte une tradition dans le haut de la rue Geoffroi-l'Aſnier, que l'Hôpital du S. Eſprit y avoit été bâti. Je n'en ai trouvé nulle preuve, & je ne me rappelle pas qu'aucun de nos Hiſtoriens en ait fait mention : ce qu'il y a de certain, c'eſt que, le 7 Février 1362, Jean de Meulent, Evêque de Paris, permit la conſtruction de cet Hôpital & l'érection d'une Confrérie du S. Eſprit, pour en procurer les moyens. Le Pape Urbain V, approuva cet établiſſement ; & il fut confirmé par Grégoire XI, & par Clément VII. On bâtit la Chapelle en 1406 ; elle fut bénite le 4 Août 1415, & dédiée le 15 Juillet 1503. La Ville ayant, comme je l'ai dit ci-devant, délibéré de faire conſtruire un nouvel Hôtel, pour tenir ſes Aſſemblées, eut beſoin du terrein en ſaillie qui étoit devant l'Egliſe du S. Eſprit ; elle fut autoriſée, par Lettres-Patentes, à diſpoſer de ce

(*q*) Du Breul, p. 994, Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 648. | Piganiol, tom. 4, p. 163.
(*r*) Tom. 1, pag. 150.

terrein, en indemniſant cet Hôpital. On voit par l'Arrêt du 26 Juillet 1553, que cette ſaillie étoit de ſix toiſes & demie de long ſur douze pieds de profondeur, & que la Ville fut chargée de faire au pignon de devant ladite Chapelle un arc de vingt-huit pieds de haut ſur autant de large, pour appliquer le deſſous à l'augmentation de ladite Chapelle; de faire conſtruire un portail de pierres de taille, &c. En 1611, la Ville fit reconſtruire à neuf les deux voûtes de cette Egliſe, & le Pavillon qui eſt au-deſſus.

Cet Hôpital eſt deſtiné pour les Orphelins des deux ſexes, nés à Paris en légitime mariage, dont les pères & mères ſont décédés à l'Hôtel-Dieu; on les reçoit à tout âge juſqu'à neuf ans. L'adminiſtration de cet Hôpital a été réunie à celle de l'Hôpital-Général, par Lettres-Patentes du 23 Mai 1679, enrégiſtrées le 18 Avril de l'année ſuivante.

Près de cet Hôpital eſt le grand Bureau des Pauvres. François I, par ſes Lettres-Patentes du 7 Novembre 1544, ayant chargé les Prevôt des Marchands & Echevins du ſoin général des Pauvres, & de l'adminiſtration de ce qui les concerne, ils nommèrent treize Perſonnes notables pour ordonner tout ce qui pouvoit y avoir rapport, conjointement avec quatre Commiſſaires du Parlement. Ce Tribunal enjoignit en même temps aux Officiers Municipaux de donner, dans l'Hôtel-de-Ville, une Salle où les Directeurs puſſent tenir leurs Aſſemblées. Les bâtiments de cet Hôtel n'étant point achevés, la Ville acheta la maiſon où ce Bureau ſe tient régulièrement deux fois par ſemaine.

LE QUAI DE LA GRÉVE. Il régne depuis la Place ou Port au Charbon juſqu'au coin de la rue Geoffroi-l'Aſnier. On appeloit ce chemin, en 1254, *vicus Merrenorum*, la rue *des Merreins*; c'eſt ce qu'on voit (*s*) dans un Acte du mois de Mars de cette année, pour la fondation de deux Chapelles. Dès-lors, & depuis, cet endroit a toujours ſervi pour la décharge & l'entrepôt du foin & autres marchandiſes qui arrivent par eau en cet endroit.

RUE DES HAUDRIETTES. Elle aboutit à la rue de la Mortellerie, & au Quai de la Gréve. Cette rue doit ſon nom à une Chapelle qui s'y trouve ſituée; je ne vois pas qu'elle en ait eu d'autre. Corrozet & autres ne l'indiquent que ſous le nom général de *ruelle deſcendant à Seine*.

LA CHAPELLE DES HAUDRIETTES. Elle a été fondée par Etienne Haudri, dont elle a pris le nom. La plûpart de nos Hiſtoriens (*t*) ont légérement adopté les fables imaginées ſur ſon origine: ils ont penſé peut-être rendre cette fondation plus reſpectable, en ſuppoſant qu'on en eſt redevable à un Officier de S. Louis; qu'étant revenu de la Terre Sainte avec ce Prince, il fit le voyage de S. Jacques de Compoſtelle; & qu'ayant été long-temps ſans donner de ſes nouvelles, Jeanne la Dalonne, ſa femme, qui le crut mort, fit un Hôpital de ſa maiſon, où

(*s*) Paſtoral A. p. 654. — (*t*) Du Breul, p. 975. — Corrozet, f. 96. — Le Maire, tom. 1, p. 299.

elle ſe renferma avec douze Perſonnes, filles ou veuves. Je ne m'arrêterai pas à réfuter cette tradition, qui, comme l'a remarqué le P. Dubois (*u*), eſt fort incertaine & deſtituée de toute autorité. *Hæc quidem fama vaga & incerta, & nullis veterum approbata teſtimoniis, renunciat.* J'obſerverai ſeulement que le premier monument (*x*) que j'aie vu où il ſoit fait mention de cet établiſſement, eſt une Charte de Philippe le Bel, donnée à Milly au mois d'Avril 1306, par laquelle ce Prince permet à Etienne Haudri, ſon Pannetier, de pouvoir bâtir une Chapelle ſur la place qu'*il a nouvellément acquiſe à la Gréve, tenant d'un long à l'Hôpital des Pauvres qu'il a fondé*; & il y a bien de l'apparence que c'étoit depuis peu, puiſqu'il n'y avoit point encore de Chapelle.

Sauval (*y*) a cru devoir conclure, avec raiſon, qu'Etienne Haudri ayant acquis une place vuide pour la conſtruction de cette Chapelle, on ne pouvoit pas dire qu'elle fût un reſte d'un ancien Monaſtère bâti par Ste Géneviève au lieu même où elle demeuroit, comme quelques Hiſtoriens (*z*) l'ont avancé. Un Auteur moderne (*a*), qui a embraſſé cette opinion, & qui dit qu'il eſt étonnant que les Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne n'aient point fait mention de ce Monaſtère, rejette l'opinion de Sauval qui avance qu'Etienne Haudri acheta des places vuides, *par ce que*, dit-il, *depuis la ruine du Mo-*

(*u*) Hiſt. Eccl. Pariſ. tom. 2, p. 606.
(*x*) Tréſ. des Chartes, Rég. 38, chart. 137.
(*y*) Tom. 1, pag. 598.
(*z*) Du Breul, Sup.
(*a*) Nouvelles Annales de Paris, p. 136.

naſtère la place avoit pu reſter vuide, & qu'on n'avoit pas été obligé de la couvrir de maiſons. Ce raiſonnement de Dom Dupleſſis ne me paroît pas déciſif. Je ſuppoſe pour un moment l'exiſtence de ce Monaſtère, quoique je n'imagine pas qu'il y en eût à Paris du temps de Ste Géneviève ; & je demande quand, ou par qui il a été détruit ; & dans ce cas, ſi l'on n'en eût pas conſervé quelque ſouvenir ? Les Pariſiens euſſent-ils laiſſé enſévelir ſous les ruines l'ancienne demeure de leur Patronne, & des Vierges qui compoſoient ſa Communauté ? Euſſent-ils perdu juſqu'à la mémoire d'un lieu conſacré par les vertus de cette Sainte, & par leur pieuſe reconnoiſſance ? Cependant aucun de nos Hiſtoriens n'en fait mention. Celui des miracles de Ste Géneviève, qui vivoit au milieu du IXe ſiécle, & que les Bollandiſtes ont ſuivi (*b*), & ceux que du Breul a cités, parlent à la vérité d'une Chapelle de Vierges que Ste Géneviève avoit fait bâtir près de S. Jean-Baptiſte ; ils font auſſi mention du Lit de cette Sainte, qui s'y conſervoit, & qui préſerva miraculeuſement cette Chapelle de l'inondation conſidérable de l'an 821 ; mais ils ont pris cette Egliſe de S. Jean-Baptiſte pour celle de S. Jean en Gréve, & il n'y a nulle preuve que celle-ci exiſtât alors : l'on ne peut, à ce que je crois, entendre ſous ce nom que l'Egliſe qui étoit ſituée dans la Cité, qui ſervoit de Baptiſtère à la Cathédrale, & dont j'ai parlé à l'article de S. Germain-le-Vieux. (Voyez Quartier de la Cité, p. 78).

(*b*) Bolland. Januar. tom. 1, p. 148.

Il faut donc s'en tenir à la Charte de 1306, comme à la première & véritable époque de la Chapelle d'Etienne Haudri. Etienne ſon fils fonda une ſeconde Chapellenie, & Jean ſon frère en fonda deux autres, dont le revenu fut amorti par Philippe le Bel en 1309. Jean Haudri & ſa femme y fondèrent auſſi deux Chapelains, ainſi qu'il réſulte de l'Acte du 5 Août 1327, (*c*) paſſé par F. Pierre *de Palude*, Dominicain, que ledit Jean Haudri avoit autoriſé à cet effet. Etienne Haudri ſon fils céda à l'Evêque de Paris pluſieurs rentes, juſqu'à concurrence de celle de 25 liv. 3 ſ. 6 d qu'il devoit pour droits d'amortiſſement de la fondation de cette Chapelle: l'acte eſt du 27 Mars 1336 (*d*).

Il ne paroît pas que les Fondateurs aient fixé le nombre des femmes veuves qui devoient être reçues dans cet Hôpital; l'Hiſtorien de l'Egliſe de Paris dit qu'il avoit été fondé pour douze de ces Femmes; on en trouve cependant plus ou moins dans ce ſiécle & dans les ſuivants. La Bulle de Clément VII, de 1386, nous apprend qu'il y en avoit alors trente-deux; on les appeloit *les Bonnes-Femmes de la Chapelle d'Etienne Haudri.* Il ne paroît point, par les Statuts qui leur furent donnés en 1414, que cette Maiſon pût être regardée comme un Couvent; on n'y parle que d'une Maîtreſſe & de Femmes Hoſpitalières vivant en commun, & on y déclare que dans certains cas elles ſeront chaſſées honteuſement. Dans la Quittance des droits d'amortiſſement qui

(*c*) Hiſt. Eccl. Pariſ. tom. 2, p. 606.

(*d*) Archiv. de l'Archevêché.

leur fut donnée le 10 Novembre 1521, elles ne ſont qualifiées que comme auparavant, Maîtreſſe & Bonnes-Femmes de la Chapelle Etienne Haudri. Il paroît cependant par quelques actes, que la Maîtreſſe prenoit le titre de Supérieure, & les Hoſpitalières celui de Sœurs : j'ignore en quelle année ce changement s'eſt fait, mais il eſt certain qu'elles étoient réellement Religieuſes lorſqu'en 1622 elles furent transférées rue S. Honoré. (Voyez, Quartier du Palais Royal, les Religieuſes de l'Aſſomption, pag. 51).

RUE JEAN-DE-L'ÉPINE. Elle aboutit à la Gréve, & à la rue de la Coutellerie. Sauval (*d*) & ſes Copiſtes diſent qu'elle s'eſt appelée autrefois rue *de la Tonnellerie*, & ils ajoutent qu'on l'a auſſi nommée rue *du Carrefour Guillori*. Je ne l'ai point trouvé indiquée ſous le premier de ces noms ; à l'égard du ſecond, j'ai obſervé ci-deſſus que c'étoit le nom d'une petite Place ou Carrefour, dont on a mal-à-propos donné le nom aux rues qui y aboutiſſoient. Sauval a auſſi penſé que cette rue pouvoit devoir ſon nom actuel à Jean de l'Epine, Greffier-Criminel du Parlement en 1416, ou à quelqu'un de ſes devanciers. Il pouvoit en faire remonter l'origine juſqu'au XIIIe ſiécle ; car on lit dans le Cartulaire de S. Maur de 1284 (*e*), que la maiſon de Jean de l'Epine s'ouvroit dans la rue *de Vieille-Oreille*, & avoit ſa ſortie dans la place de Gréve, par la maiſon où étoit un travail, &

(*d*) Tom. 1, pag. 144.

(*e*) Cart. S. Maur. f. 253, & ſeq.

qui étoit contiguë à la maiſon au Mouton. Elle porte le même nom dans le Rôle de 1313, & celui de Philippe de l'Epine dans la Liſte du XVe ſiécle. Le premier nom a prévalu, & cette rue n'en a pas changé depuis.

RUE JEAN PAIN-MOLLET. Elle commence à la rue des Arſis, & aboutit au carrefour Guillori, vis-à-vis la rue Jean-de-l'Epine. Sauval (*f*) dit qu'elle s'eſt nommée la rue *du Croc*. Je ne l'ai point trouvé indiquée ſous ce nom ; elle étoit connue ſous celui de Jean-Pain-mollet, qui étoit un Bourgeois de Paris, dès 1261 (*g*), & je ne vois pas qu'elle en ait changé depuis.

RUE DE LA LANTERNE. Elle aboutit d'un côté à la rue des Arſis, & de l'autre à la rue S. Bont, vis-à-vis la Chapelle de ce nom. Dès le milieu du XIIIe ſiécle, on la connoiſſoit ſous le nom de *ruelle S. Bont* ; elle eſt ainſi déſignée dans l'accord fait entre Philippe le Hardi & le Chapitre S. Merri, en 1273. Je ne ſais quand elle a pris le nom de la Lanterne, qui vient probablement d'une enſeigne ; mais elle le portoit en 1440, comme on peut le voir dans un Contrat de vente du 29 Mars de cette année (*h*). Cependant de Chuyes l'appelle rue *de la Dentelle*, & l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* ne lui donne pas d'autre nom, quoique je n'aie vu aucun titre où elle ſoit indiquée ainſi.

(*f*) Tom. I, pag. 144.
(*g*) Paſtoral. A. pag. 759, & 777.
(*h*) Archives de l'Archevêché.

RUE DE LA LEVRETTE. Elle donne d'un bout dans la rue du Martroi, & de l'autre dans celle de la Mortellerie. Cette rue ſe prolongeoit autrefois juſqu'au Quai de la Gréve, ſous le nom de rue *Pernelle*, dont elle conſerve encore le nom dans cette extrémité. On voit dans un Compte du Domaine, de 1491 (*i*), qu'elle ſe nommoit alors *ruelle aux Poiſſons*; & Sauval (*k*) dit qu'en 1552 elle s'appeloit la rue *des trois Poiſſons*. Gombouſt, qui publia ſon Plan dans le ſiécle ſuivant, la nomme rue *Pernelle*.

RUE DE LONGPONT. Elle commence vis-à-vis de l'Egliſe S. Gervais, & aboutit au quai de la Gréve. Les Religieux de Longpont y avoient ſans doute un Hoſpice au XIIIe ſiécle; car alors on la nommoit rue *aux Moines de Longpont*. Au commencement du XVIe ſiécle (*l*), on l'appeloit rue *du Port S. Gervais, autrement de Longpont*. Elle a repris ce nom, & ne l'a pas quitté.

L'ÉGLISE S. GERVAIS. Elle eſt la plus ancienne de la ville de Paris, c'eſt-à-dire, de ſa partie ſeptentrionale, dont l'Hiſtoire faſſe mention. Si l'on ignore dans quel temps & par qui elle fut bâtie, on eſt du moins certain qu'elle exiſtoit ſous l'Epiſcopat de S. Germain. Fortunat (*m*), qui a écrit la vie de ce ſaint Evêque, lequel en parle deux fois, à l'occaſion de deux miracles

(*i*) Sauval, tom. 3, p. 494.
(*k*) Id. tom. 1, p. 146.
(*l*) Ordin. de Paris 1518, f. 352.
(*m*) Vita S. Germani, cap. 57 & 66.

dont il avoit été le témoin ; & il la nomme la Baſilique de S. Gervais & S. Protais, dénomination qui, comme je l'ai remarqué, ne convient qu'aux grandes Egliſes. M. Baillet (*n*) a conjecturé que celle-ci avoit été bâtie vers l'an 560 : M. de Launoi s'eſt contenté de dire qu'elle n'a pu l'être que depuis 387 (ou plutôt 386), temps où les Corps de ces Saints furent trouvés à Milan : M. de Valois (*o*), & les Hiſtoriens qui l'ont ſuivi, ont ſimplement avancé qu'elle exiſtoit avant 576, temps de la mort de S. Germain. On ne ſait pas non plus quand cette Egliſe fut érigée en Paroiſſe. Il y a lieu de croire que Paris s'étant accru de ce côté, elle devint la Paroiſſe de ceux qui habitoient la plus grande partie de l'enceinte : ils ſe trouvoient éloignés du grand Pont, & ſouvent hors d'état d'aller dans la Cité, à cauſe des inondations & de la rapidité des eaux qui en empêchoient l'accès, ou rendoient le paſſage dangereux. Cette Egliſe eut alors le privilége d'avoir une Chapelle baptiſmale, dont je parlerai plus bas. L'Abbé Lebeuf (*p*) dit *qu'étant ſituée hors de la Cité*, elle dût être plus expoſée aux ravages des Normands. Cette aſſertion me paroît d'autant plus haſardée, qu'il convient, au même endroit, *qu'il y avoit une porte & une enceinte ; mais on n'eſt pas certain*, dit-il, *que cette Egliſe fût dans cette clôture, ou dehors.* Il me ſemble que dans cette incertitude il ne devoit pas affirmer qu'elle fût expoſée aux ravages des Normands. J'eſpére faire voir dans un autre endroit

(*n*) Vies des Saints, au 19 Juin.

(*o*) Diſcept. de Baſil. p. 451.

(*p*) Tom. 1. p. 127.

qu'elle étoit ſituée dans l'enceinte, & j'ai déja remarqué que la Porte Baudoyer étoit près de la rue Geoffroi-l'Aſnier.

On voit qu'au XIe ſiécle cette Egliſe appartenoit aux Comtes de Meulent, & qu'ils en firent don au Prieuré de S. Nicaiſe. Galeran de Meulent confirma, en 1141, cette donation, & toutes celles qui avoient été faites par ſes ancêtres; ſa Charte nomme ſpécialement les Egliſes de S. Gervais & de S. Jean, ſituées à Paris *in vico qui dicitur Greva* (*q*). J'ai cependant lu que Guillaume, Archidiacre de Paris, donna au Chapitre Notre-Dame, du conſentement de l'Evêque Galon, *tertiam partem altaris ſancti Gervaſii pariſienſis* (*r*): cet acte eſt de 1108, puiſqu'il eſt daté de la premiére année du regne de Louis (le Gros), indiction 1, & de la quatriéme année de l'Epiſcopat de Galon.

Quoi qu'il en ſoit, la dépendance où le Prieuré de S. Nicaiſe de Meulent ſe trouva, quelque temps après, de l'Abbaye du Bec-Hellouin, à laquelle il fut concédé, a donné à cet Abbé le droit de Préſentation à cette Cure, ainſi qu'à celle de S. Jean, qui en eſt un démembrement.

Cette Egliſe a été rebâtie en 1212, & dédiée en 1420; elle a été conſidérablement augmentée en 1581, & enrichie, au commencement du ſiécle dernier, d'un Portail qui eſt un chef-d'œuvre d'Architecture, & auquel, pour me ſervir des termes d'un Auteur célèbre (M. de Voltaire), il ne manque qu'une place & des admirateurs. La

(*q*) Lebeuf, ibid. p. 128.

(*r*) Paſtoral D. p. 178 & 196.

première pierre y fut miſe par Louis XIII, le 24 Juillet 1616, & il fut achevé en 1621. Je ne ſais pourquoi Sauval, le Maire, M. Robert, & autres (*s*), diſent qu'il fut commencé en 1609, ni ſur quel fondement les Hiſtoriens de Paris (*t*) n'en placent l'époque qu'en 1617.

En face de cette Egliſe eſt un Orme qu'on a eu ſoin de renouveler de temps en temps, quoiqu'il offuſque le Portail & gêne la voie publique. Guillot en fait mention, & l'appelle *l'Ormeciau*. Un uſage aſſez ancien, & qui ſe conſerve encore en quelques endroits, a été de planter un orme devant les Egliſes, les Maiſons ſeigneuriales & dans les Carrefours; c'eſt là que s'aſſemblent les Payſans après l'Office, c'eſt le rendez-vous du Village pour les affaires ou pour les divertiſſements. C'étoit là que ſe plaçoient les Juges *Pédanées*, qu'on appeloit auſſi *Juges de deſſous l'Orme*. Les Juges des Seigneurs y tenoient leur Juriſdiction, & les Vaſſaux y venoient reconnoître, ou payer, leurs redevances. Je ſuis porté à croire que celui de S. Gervais n'a peut-être eu ni une autre origine, ni une autre deſtination. Dans un Compte de 1443 (*u*), on trouve une Déclaration des vignes & terres appartenant à M. le Duc de Guienne, à cauſe de ſon Hôtel du Pont-Perrin, près la Baſtille, *dont ceux qui les tiennent, ſont obligés de payer la rente à L'ORME S. GERVAIS, à Paris, le jour de S. Remi & à la S. Martin d'hiver.*

(*s*) Sauval, tom. 1, p. 454. —Le Maire, tom. 1, p. 559. —Tablettes Pariſ. —La Caille.

(*t*) Tom. 1, pag. 258.

(*u*) Sauval, tom. 3, p. 341.

On en peut cependant donner une autre explication : les premiers Chrétiens, pour diſtinguer les Tombeaux des Martyrs, gravoient ſur la pierre qui les couvroit, les inſtruments de leur ſupplice, ou une Palme, ſymbole de leur victoire ; & l'on voit encore en pluſieurs endroits des Palmiers ou des Ormes plantés devant les Baſiliques qui portent le nom des Martyrs. La Bannière, le Banc de l'Œuvre, une des Portes de cette Egliſe, & les Jettons que ſes Marguilliers ont fait frapper, nous repréſentent un Orme placé entre les figures de S. Gervais & de S. Protais ; apparemment pour conſerver la mémoire de cet ancien uſage.

RUE DU MARTROI. Elle aboutit d'un côté à la place de Gréve, & de l'autre à la rue du Monceau S. Gervais. J'ai déja dit ci-deſſus qu'on l'appeloit du Marteret, Martrai, & Martroi S. Jean. Le Cenſier de l'Évéché, de 1372, la nomme le Martelet S. Jean ; on la voit auſſi déſignée ſous le nom de rue *du Chevet S. Jean*, & de rue *S. Jean* (*x*), qu'on trouve dans pluſieurs Actes & ſur les Plans du dernier ſiécle. On ne s'eſt pas contenté de lui donner le nom du Martroi, que portoit celle qui venoit y aboutir, & qui ſubſiſte encore, quoique fermée (Voyez rue des Vieilles Garniſons), on l'a altéré de différentes façons : Corrozet l'appelle *du Martel S. Jean* ; les autres, *du Maltois*, *Martrois* & *Martrai*. L'étymologie de ce nom n'eſt pas facile à donner. Sauval (*y*) le dérive du vieux mot *Martyretum*,

(*x*) Sauval, tom. 3, p. 371 & 552. — Compte des Anniv. de N. D. 1482.

(*y*) Tom. 1, pag. 149.

diminutif de *Martyrium*, qui, ſelon lui, ſignifie un Tombeau, une Chaſſe, un Cimetière, une Egliſe. Je conviens qu'on a employé autrefois le mot *martyrium* pour dire le tombeau d'un Martyr, ou une Egliſe dédiée ſous ſon invocation; & en ce cas, ce nom pouvoit convenir à la rue du Monceau S. Gervais; mais je n'ai point trouvé qu'on le lui ait donné. Borel, dans ſon *Tréſor de Recherches & Antiquités gauloiſes & françoiſes* (*z*), dit que le mot *Martroi* vient de *Martyrium*, & ſignifie le lieu du ſupplice. Quoique Sauval n'adopte pas cette étymologie, je la crois cependant la plus vraie, & je me fonde ſur ce que cette rue n'a porté ce nom que depuis que la place de Gréve, où elle aboutit, a été deſtinée pour le ſupplice des Criminels.

L'ÉGLISE S. JEAN. C'étoit anciennement la Chapelle Baptiſmale de S. Gervais; l'augmentation des habitants au Nord, & la nouvelle enceinte de Philippe-Auguſte, firent penſer à ériger cette Chapelle en Egliſe Paroiſſiale. Pierre de Nemours, Evêque de Paris, partagea en deux la Paroiſſe de S. Gervais, du conſentement de l'Abbé du Bec & du Prieur de Meulent, qui autoriſèrent cette diviſion, en ſe réſervant le droit de préſenter à la nouvelle Cure de S. Jean. Les Lettres de Pierre de Nemours ſont du mois de Janvier 1212 (vieux ſtyle). L'Auteur du Calendrier hiſtorique (*a*) attribue cette érection à Pierre Lombard; il oublioit que cet Evêque étoit mort cinquante-deux ans auparavant. Sauval, ou

(*z*) pag. 387. (*a*) Cal. Hiſt. p. 213.

plutôt ſes Editeurs, en font honneur à Pierre-Louis ; & il eſt à préſumer qu'ils ſe ſont trompés de nom, n'y ayant eu aucun Evêque de Paris appellé ainſi. L'Abbé Lebeuf (*b*) a conjecturé que les Comtes de Meulent ayant donné l'Egliſe de S. Gervais & la Chapelle S. Jean aux Religieux de S. Nicaiſe de Meulent, ceux-ci vinrent s'établir à S. Jean, & agrandirent la Chapelle ; & que de cette demeure, qu'ils n'abandonnèrent que lorſqu'elle fut érigée en Cure, eſt venu l'uſage de dire *le Cloître S. Jean.* Cette raiſon ne me paroît pas déciſive, ni même ſuffiſante pour appuyer une pareille conjecture. On dit encore aujourd'hui le Cloître Notre-Dame, S. Germain-l'Auxerrois, S. Marcel, S. Merri, S. Benoît, S. Jacques de l'Hôpital, &c. & l'Abbé Lebeuf convient lui-même qu'il n'y a point eu de Religieux dans ces Egliſes. J'avoue qu'il y a eu des Chanoines qui vivoient en commun, mais c'eſt dans des temps antérieurs à l'érection de la Paroiſſe S. Jean. Je crois donc que le nom de Cloître qu'on lui a donné ; vient de la forme quarrée des Cloîtres Monaſtiques qu'avoit le territoire de S. Jean, avant la conſtruction du Chevet de cette Egliſe. Je trouve (*c*) qu'au mois d'Août 1255, S. Louis accorda l'amortiſſement de la maiſon de Marie la Goulière, que les Curé & Marguilliers de S. Jean devoient acheter pour augmenter l'Egliſe, & bâtir la Maiſon Curiale. Elle fut encore agrandie en 1326. Le Miracle de la ſainte Hoſtie, dont je parlerai à l'article de la rue des Billettes, & le concours prodigieux des Fidèles qui ſe ren-

(*b*) Tom. 1, p. 138. (*c*) Paſtoral A. p. 769 & 771.

doient dans cette Egliſe, mirent dans la néceſſité de l'augmenter, & d'y renfermer à cet effet le Presbytère & quelques maiſons voiſines : c'eſt ce qui eſt conſtaté par les Lettres de Charles le Bel, du mois de Juin 1316 (*d*).

On a fait encore de nouveaux bâtiments depuis, & l'on a conſtruit, ſur une partie du Cimetière, une Chapelle de la Communion qui a été achevée en 1735. Avant que ce terrein fût deſtiné à la Sépulture des Paroiſſiens de S. Jean, on le nommoit *la Place au Bon-Homme* : il portoit ce nom en 1322.

Dans les Proceſſions publiques, le Clergé de cette Paroiſſe eſt accompagné des Religieux de S. Benoît, dits les Blancs-manteaux, des Carmes-Billettes, des Capucins, qui ont remplacé les Haudriettes, & des Enfants du S. Eſprit. On appelle ces quatre Communautés, *les Fillettes de S. Jean* (*e*).

LE MARCHÉ, ou vieux CIMETIÈRE S. JEAN. Anciennement les Cimetières étoient hors des Cités : ils environnèrent les Egliſes, après qu'on eut perdu la ſage coutume de ne point enterrer les morts dans les Villes. Quelques cercueils antiques, trouvés dans la rue de la Tiſſeranderie en 1612, prouvent aſſez que cet endroit étoit deſtiné à la ſépulture, & qu'il a ſervi à cet uſage juſqu'au XIIIe ſiécle. On voit (*f*) dans des Lettres de Philippe le Hardi en faveur de S. Eloi, don-

(*d*) Du Breul, p. 812.
(*e*) Regiſt. de la Ville, f. 111 & 203.
(*f*) Tr. de la Police, tom. 4, p. 793.

nées en 1280, que dès-lors on appeloit cette Place le vieux Cimetière, *Platea veteris Cimeterii.* Guillot lui donne le même nom en 1300, & cette dénomination peut faire penſer qu'il avoit alors ceſſé de ſervir à cet uſage.

On dit que ce fut à cauſe d'un fratricide qui s'y commit. Corrozet (*g*) n'en parle que comme d'un fait qui n'étoit appuyé que ſur une ſimple tradition. (*Comme on dit*). Un Auteur moderne (*h*) rapporte, non ſeulement ce fait comme conſtant, mais il en fixe même la date en 1373. Heureuſement ſon Ouvrage ne mérite pas grande confiance.

Je n'ai pu découvrir quand cet endroit ceſſa d'être deſtiné à la Sépulture; le nom de S. Jean qu'on lui donne dans nos anciens Titres, me porteroit à croire qu'il auroit encore pu ſervir à cet uſage depuis 1212, que cette Egliſe fut érigée en Paroiſſe. Je n'en ai cependant trouvé aucune preuve; je vois même que les corps des Paroiſſiens de S. Jean étoient portés au Cimetière S. Gervais. On lit dans quelques Arrêts du XVIe ſiécle, que le Curé de S. Jean y prétendoit le droit de Sépulture: quoiqu'il parût qu'il n'y étoit fondé que ſur la néceſſité & ſur l'uſage, il y fut maintenu. On a ſouvent décidé, ſuivant l'axiome, *Poſſeſſion vaut Titre.* Il faut néanmoins convenir qu'il pouvoit, pour ſoutenir ſon droit, faire valoir la clauſe des Lettres de Pierre de Nemours, qui l'obligeoit d'aller en Proceſſion au Cimetière S. Gervais le jour des Morts. Pourquoi cette concurrence des deux Paroiſſes, ſi ce

(*g*) f. 72, r°.

(*h*) Calend. Hiſt. p. 213.

n'eſt parce que ce Cimetière leur étoit commun ? J'en infère que dès-lors le vieux Cimetière ne ſervoit plus à cet uſage.

Les biens de Pierre de Craon ayant été confiſqués, & ſa maiſon abattue en 1392, comme je l'ai dit à l'article de la rue des Mauvais-Garçons, l'emplacement en fut donné à Jean Bernard (*i*) ; mais peu après, c'eſt-à-dire, le 16 Mai 1393, le Roi le donna à l'Egliſe S. Jean. Dans les Lettres d'Amortiſſement, de ce jour, il eſt dit que le Roi a ordonné que cet Hôtel fût démoli, & qu'il l'avoit donné, excepté les vergers & jardins ; aux Marguilliers, le 18 Juin 1392, pour y faire un Cimetière, qui ſeroit appelé Cimetière neuf de S. Jean. Ces Lettres furent entégiſtrées à la Chambre des Comptes le 21 Octobre 1393 (*k*), & depuis ce temps cet emplacement, qui étoit de 408 toiſes, a été deſtiné à un Cimetière qui ſubſiſte encore, & que les Titres & nos Plans appellent *le Cimetière verd.* Nos Hiſtoriens, comme je l'ai dit, ont confondu ces deux Cimetières ; peut-être ont-ils été induits en erreur par l'Hiſtorien de Charles VI (*l*), qui dit que la grande maiſon qu'occupoit Pierre de Craon, étoit dans la rue S. Antoine, & que, comme on trouva des oſſements dans les ruines, le Roi en rendit le fonds à l'Egliſe. Pour ſe convaincre de la méprise, il ſuffit de voir que plus de 80 ans auparavant, l'ancien Cimetière étoit converti en Marché, que le Rôle de Taxe de 1313 appelle *le Marciai S. Jean.*

(*i*) Tréſor de Chartes, liv. 3, f. 32 & 57.

(*k*) Mſ. de S. Germain-des-Prés, coté 454, f. 284.

(*l*) Le Laboureur, liv. 12 chap. 1, p. 215.

L'Egliſe de S. Jean avoit encore un autre Cimetière qui lui étoit contigu, comme c'étoit l'uſage ancien; il ſubſiſtoit il y a quelques années. C'eſt ſur partie de l'eſpace qu'il occupoit, qu'on a conſtruit la Chapelle de la Communion : le reſte forme une petite Place.

RUE DE LA MORTELLERIE. La partie de cette rue qui eſt dans ce Quartier, commence à la Gréve, & finit au coin de la rue Geoffroi-l'Aſnier. Sauval prétend (*m*) qu'elle ne prend point ſon nom des meurtres qui s'y commettoient autrefois, mais qu'elle le doit à Pierre & Richard le Mortelier qui y demeuroient en 1348; qu'on la nomma, à cauſe d'eux, rue *Morteliere*, enſuite *de la Morteillerie*, & enfin *de la Mortellerie*. Ne ſeroit-ce point plutôt, comme il l'a penſé lui-même, à cauſe des *Morteliers* qui emploient la chaux & le plâtre, dont il eſt parlé dans *les Réglemens de la Marchandiſe*? Quoi qu'il en ſoit, ſi cette rue doit ſon nom à une famille des *Mortelier*, elle le portoit long-temps avant l'époque que Sauval lui aſſigne; car elle eſt nommée rue de la Mortellerie en 1212, dans l'Acte d'érection de la Cure de S. Jean, dont j'ai parlé ci-deſſus; & *Mortellaria* (*n*), en 1264, dans les Lettres d'Amortiſſement pour les Chartreux, & dans celles de Simon, Evêque de Paris en 1289. C'eſt ſans doute par erreur, ou faute de Copiſte, que dans un Acte inſéré dans le Cartulaire de S. Magloire (*o*)

(*m*) Tom. 1, p. 152.
(*n*) Sauval, tom. 1, p. 423 & 424.
(*o*) Bibl. Reg. c. 5414. f. 151.

elle eſt nommée *Morterelia*, en 1319. Guillot, & le Rôle de 1313 l'appellent auſſi la Mortellerie, & il ne paroît pas que ce nom ait varié.

Quelques Titres indiquent dans cette rue *la Cour Briſſet*: il me paroît qu'elle étoit ſituée entre les rues Pernelle & de Longpont; mais je n'ai point été aſſez heureux pour découvrir où étoient *la ruelle aux Foulons*, & la rue *Dame Agnès* (*p*), mentionnées dans des Comptes de l'Ordinaire, & de la Prevôté de Paris, de 1417 & de 1421. Cette dernière étoit près de la Chapelle d'Etienne Haudri.

RUE DU MOUTON. Elle aboutit à la place de Gréve, & à la rue de la Tiſſeranderie. Son nom eſt dû à une maiſon qui portoit cette enſeigne, & qui probablement le devoit elle-même au Propriétaire; car au XIIIe ſiécle Jean Mouton en poſſédoit deux en cet endroit. Cette maiſon eſt appellée *Domus de Ariete*, & *Domus Arietis*, dans le Cartulaire de S. Maur, à l'an 1263. On a autrefois fabriqué de la monnoie à la Gréve, & je ne ſais ſi ce ne ſeroit point dans cette maiſon. Nos Annales font mention *des Moutons d'or* & *des Ecus au Mouton*. S. Louis paſſe pour être le premier qui les ait fait frapper; on les appeloit *des Agnels d'or*: ils portoient pour empreinte un Mouton ou Agneau d'or, avec ces mots: *Ecce Agnus Dei*. L'Abbé Lebeuf a penſé que cette rue pouvoit être celle que Guillot appelle *Andri Mallet*. J'ai obſervé que c'eſt la rue du Coq qui ſe nommoit ainſi.

(*p*) Sauval, tom. 3, p. 273 & 276.

QUAI PELLETIER. Il doit doit ſon nom à M. Claude le Pelletier, Prevôt des Marchands, qui le fit conſtruire en 1675. On ne voyoit depuis la Gréve juſqu'au Pont Notre-Dame, que quelques vieilles maiſons habitées par des Tanneurs & des Teinturiers, qui infectoient ce quartier. Il fut ordonné (*q*), par Arrêt du Conſeil du 24 Février 1673, qu'ils iroient s'établir au Fauxbourg S. Marcel, & à Chaillot; & par un ſecond, du 17 Mars de la même année, le Roi ordonna la continuation du quai de Gêvre, depuis la culée de la première arche du Pont Notre-Dame. M. le Pelletier fit travailler à ce Quai avec tant de diligence, qu'il fut fini deux ans après. Il voulut, par modeſtie, qu'il fût ſimplement appelé le *Quai Neuf*; mais le Public, par équité & par reconnoiſſance, lui donna le nom du Magiſtrat auquel il en étoit rédevable; il l'a toujours conſervé depuis.

RUE PERNELLE. Elle fait la continuation de la rue de la Levrette, & va depuis celle de la Mortellerie juſqu'au quai de la Gréve. Il ne paroît pas que l'Abbé de la Grive ni M. Robert l'aient diſtinguée de celle de la Levrette, non plus que de Chuyes. L'Abbé Lebeuf (*r*) l'appelle *Perronelle*; elle n'étoit anciennement connue que ſous le nom général de *ruelle de Seine*, comme on peut le voir dans Guillot. Corrozet paroît l'indiquer ſous celui de *ruelle du Port au Blé*. La Caille la nomme *Pernelle* ou *Prunier*.

(*q*) Tr. de la Police, tom. 1, pag. 555.

(*r*) Tom. 2, p. 600.

RUE DU PET-AU-DIABLE. Elle va de la rue de la Tiſſeranderie au Cloître S. Jean. La ſingularité de ce nom feroit deſirer d'en ſavoir la véritable étymologie. Sauval (*s*), que nos Hiſtoriens modernes ont copié, dit que ce nom vient d'une ancienne Tour quarrée qui y eſt ſituée, & qu'on nommoit autrefois *la Synagogue*, *le Martelet S. Jean*, *le vieux Temple*, *& l'Hôtel du Pet-au-Diable*, par dériſion pour les Juifs. Le Commiſſaire la Mare (*t*) dit qu'ils y ont eu leur Synagogue. Je ne conteſte point ce fait, quoique je n'en aie trouvé aucune preuve; il ne me paroît appuyé que ſur une ancienne tradition : je ne vois pas d'ailleurs pourquoi les Juifs auroient eu une Synagogue dans un lieu ſi voiſin de la rue de la Tâcherie, où ils en avoient déja une, ni comment on eût toléré celle-ci près de l'Egliſe S. Jean. Si après leur expulſion, en 1182, leurs Synagogues furent converties en Egliſes, comme l'aſſurent les Hiſtoriens de Philippe-Auguſte (*u*), celle-ci put être donnée aux Templiers; & dans un Contrat de vente de cette maiſon, du Dimanche de la Mi-Carême 1322, elle eſt appelée *le Viels Temple*. Mais, dans ce cas, comment a-t-on pu lui conſerver le nom burleſque que le peuple lui avoit donné? J'obſerve encore que cette Tour n'a jamais fait partie de l'ancienne enceinte; & perſonne n'ignore que lorſque les Juifs furent rappelés, au commencement du XIIe ſiécle, une des conditions

(*s*) Tom. 1, p. 157.
(*t*) Tr. de la Police, tom. 1, p. 281.
(*u*) Ducheſne, tom. 5, p. 9, 10 & 72.

qu'on leur impoſa, fut de s'établir hors les Portes. Je ne ſais ſi je dois rapporter ſérieuſement une autre opinion ſur le nom de cette rue : elle ſuppoſe que la Maiſon & la Tour dont il s'agit, ont été poſſédées & occupées par un Particulier appelé *Pétau*, qui étoit ſi méchant, qu'on le ſurnomma *Diable*, dont le nom eſt reſté à la rue. Ce qu'il y a de certain (*x*), c'eſt que le 18 Août 1379, Raoul de Couci acheta cet Hôtel de François Chanteprime; que l'Acte marque qu'il étoit ſitué au Martelet S. Jehan; qu'en 1451, un Arrêt du Parlement fait mention d'une Pierre appelée *le Pet-au-Diable*; & qu'en 1463 il paroît que l'Hôtel du Pet-au-Diable avoit appartenu à Jean de Béthiſi, & enſuite à Jean Thuillier (*y*). Le Poëte Villon, dans ſon grand Teſtament, parle d'un Roman qui portoit le même nom :

Je lui donne ma Librairie,
Et le Roman de Pet-au-Diable.

Cet Hôtel paſſa enſuite à M. Jacques de l'Hôpital, Seigneur de S^te^ Meſme : tous les Titres du ſiécle dernier le nomment en conſéquence l'Hôtel de S^te^ Meſme. M. de Torci en devint propriétaire par ſon mariage avec Silvie de l'Hôpital : ſon Fils le vendit le 16 Mai 1719 à M. Georges le Roi, qui l'a tranſmis à ſes enfants.

Cette rue n'étoit qu'une ruelle, que l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* appelle ruelle *Tournai*. C'eſt une inadvertence : Guillot (*z*) ne lui donne point de nom; il dit ſimplement qu'il tourna dans une ruelle

. . . . . *en une ruelle tournai*
qui de S. Jean voie à porte.

(*x*) Sauval, t. 2, p. 236, & Mém. Mſ. de M. le Roi.

(*y*) Sauval, t. 1, p. 157, & t. 3, p. 367.

(*z*) Lebeuf, tom. 2, p. 595.

Corrozet & Bonfons indiquent ſimplement une *rue au Chevet S. Jean.* Le Rôle de 1636 l'appelle *rue du Cloître S. Jean*; mais de Chuyes, Boiſſeau, Gombouſt, la nomment rue du Pet-au-Diable.

RUE PLANCHE-MIBRAI. Elle commence en face du Pont Notre-Dame, & aboutit à la rue des Arſis. On diſoit ſimplement en 1300 *le Carrefour de Mibrai*, en 1313 *les Planches de Mibrai*, & en 1319 *les Planches dou petit Mibrai.* Ce n'étoit qu'une ruelle qui conduiſoit à la Rivière. Il y avoit en cet endroit des Moulins, & un Pont de planches pour y conduire. Il eſt fait mention (*a*) dans un Diplôme de Henri I, d'environ 1032, & dans la grande Charte de S. Martin-dès-Champs, en 1137, d'un Moulin en Mibrai, que Robert Piſel avoit donné à ce Prieuré, *in Malbraio* (*b*). Quelques-uns ont penſé que le nom de *Mibrai* venoit de ce que le bras de la Rivière qui y paſſe n'eſt que la moitié de ſa largeur. René Macé, Moine de Vendôme, dans ſon Poëme Mſ. intitulé *le bon Prince*, en donne une étymologie plus juſte (*c*).

L'Empereur vient par la Coutellerie
Juſqu'au carfour nommé la Vannerie,
Où fut jadis la Planche de Mibray:
Tel nom portoit pour la vague & le bray *.
Getté de Seyne en une creuſe tranche,
Entre le Pont que l'on paſſoit à planche,
Et on l'ôtoit pour être en ſeureté, &c.

(*a*) Hiſt. Eccl. Pariſ, t. 2, p. 75.—Gall. Chr. tom. 7, col. 310.—Coll. Hiſt. Fr. tom. 11, p. 567.

(*b*) Hiſt. S. Martin. de Campis, p. 27.

(*c*) Ibid. p. 46.

* Fange, boue.

La conſtruction du Pont Notre-Dame mit dans la néceſſité d'élargir la ruelle de Mibrai. C'étoit au coin de cette rue que le Voyer de Paris tenoit ſa Juſtice.

RUE DES PLUMETS. C'eſt une ruelle qui deſcend de la rue de la Mortellerie ſur le quai de la Gréve, entre les rues Pernelle & de Longpont. Elle ne porte aucun nom ſur les anciens Plans. Il paroît que c'eſt celle que Corrozet indique ſous celui de *ruelle du petit Port S. Gervais.*

RUE DES DEUX PORTES. Elle traverſe de la rue de la Tiſſeranderie dans celle de la Verrerie. Cette rue doit ce nom aux portes qui la fermoient à ſes extrémités, & non à des Portes d'une ancienne enceinte, comme l'ont penſé quelques Auteurs modernes. En 1281, elle ſe nommoit rue *entre deux Portes*; & en 1300, la rue *des deux Portes*; on l'a enſuite appelée rue *Galiace.* Elles ſont indiquées toutes les deux dans le Procès-verbal de 1636. C'eſt ſans doute une faute de Copiſte qui les a diſtinguées, au lieu de mettre rue *Galiace* ou *des deux Portes.*

RUE DE LA POTERIE. Elle donne d'un bout dans la rue de la Verrerie, & de l'autre au carrefour Guillori. Sauval (*d*) & l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* diſent qu'elle s'appeloit rue *de Vieille-Oreille*, & par corruption, *Guigne-Oreille* & *Guilleri.* J'ai remarqué ci-deſſus qu'on avoit confondu cette rue, & d'autres, avec le carre-

(*d*) Tom. 1, pag. 159.

four auquel elles aboutiſſent. Le Cartulaire de S. Maur (*e*), où Sauval a trouvé qu'en 1263 & 1284 Guillaume & Gui Potier avoient là leur maiſon, indique & diſtingue le carrefour & les deux rues, *in vico qui dicitur Poteria*, *in vico veteris Auris*, *in quadrivio veteris Auris*. Au reſte, je ne crois pas que le nom de cette rue lui vienne des ſieurs Potier, ci-deſſus nommés, ni de leurs ancêtres, comme Sauval l'a avancé, mais vraiſemblablement des Potiers qui s'y étoient établis longtemps auparavant. C'eſt ce que je conjecture d'un Acte de donation (*f*) fait en 1172, dans lequel cette rue eſt nommée *Figularia*. Le nom de la rue de la Poterie n'a pas varié depuis : on la nommoit *Poteria* dès 1228 (*g*).

Rue du Pourtour. On donne ce nom à la continuation de la rue du Monceau S. Gervais, juſqu'à la place Baudoyer. Je ne l'ai trouvée ſur aucun de nos Plans antérieurs à celui de Rouſſel. On l'appeloit anciennement *le Monceau S. Gervais*, & en 1300, rue *du Cimetière*, parce qu'il s'étendoit juſqu'à la Place. Ce n'eſt qu'en 1473 qu'on prit une partie du Cimetière, pour bâtir les quatorze maiſons que nous y voyons. Cet eſpace fut amorti par Lettres-Patentes du 4 Avril de ladite année, vérifiées en la Chambre des Comptes le 31 Décembre ſuivant, & en celle du Tréſor le 28 Novembre 1474. Corrozet la nomme *rue S. Gervais*. Elle fut élargie de ſept

(*e*) Cartul. S. Mauri, ex Bibl. Reg. c. 5416, f. 407 & ſeq.

(*f*) Archiv. de S. Martin-des-Champs.

(*g*) Cart. S. Mauri, f. 237, Cart. 5.

pieds en 1583, comme on le voyoit dans l'Inſcription rapportée par Corrozet (*h*).

RUE RENAUD LE-FÉVRE. Elle aboutit à la place Baudoyer, & au Cimetière ou Marché S. Jean. Le nom de cette rue, qui n'étoit encore qu'une ruelle au XVIe ſiécle, & qui n'eſt déſignée que ſous le nom général de *ruelle par laquelle on va au Cimetière S. Jean*, dans la Déclaration de l'Abbaye S. Antoine, en 1522, n'a varié que dans l'orthographe, *Regnault*, *Regnaud le Feure*, *le Févre*. La Caille la nomme *Renard-le-Fèvre*. Sur le Plan de d'Heulland elle eſt placée où eſt la rue Clocheperce.

RUE DE LA TACHERIE. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Coutellerie, & de l'autre à la rue Jean-Pain-mollet. C'étoit anciennement le lieu de la demeure & des Ecoles ou Synagogue des Juifs; auſſi n'eſt-elle déſignée dans les anciens Titres que ſous le nom de *Juiverie*. Dans des Lettres de l'Official de Paris, de 1261, elle eſt nommée *Judæaria ſancti Boniti*; & dans celles de 1263, *vicus Judæarius ſancti Boniti* (*i*); *Judæaria*, dans l'Accord de Philippe le Bel avec le Chapitre S. Merri, en 1273; & *Vetus Judæaria* en 1284, dans le Cartulaire de S. Maur (*k*). Dès 1300, elle avoit pris le nom de la Tâcherie, comme on peut le voir dans Guillot; & je ne vois pas qu'elle en ait changé depuis. Lorſque les Juifs furent chaſſés par Philippe le Bel, en 1306,

(*h*) Corrozet, f. 200 v°.
(*i*) Paſtoral A. p. 759 & 781.
(*k*) F. 2333 & 407 de celui de la Bibl. du Roi.

ce

ce Prince donna, l'année ſuivante, leur Synagogue à Jean Pruvin, ſon Cocher (*l*).

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac appelé DE S. BENOÎT; il ſe nommoit auparavant ruelle *des Bons-Enfans* (*m*). Ces deux noms viennent d'une Enſeigne. La Caille l'appelle *de la petite Tâcherie*.

RUE DE LA TANNERIE. Elle va de la rue Planche-Mibrai à la place de Gréve. Cette rue portoit ce nom en 1300, puiſque Guillot en fait mention. Sauval dit qu'en 1348 elle s'appeloit ruelle *de la Planche aux Teinturiers*; & depuis, rue de *l'Ecorcherie* (*n*). J'ai quelque peine à adopter ces deux noms, n'ayant trouvé aucun Titre qui les lui donne. J'ai déja obſervé que l'Ecorcherie étoit à quelque diſtance de cette rue, & près de l'ancienne Place aux Veaux. Quant à la Planche aux Teinturiers, je crois la reconnoître dans le bout de la rue qui porte ce dernier nom.

Il y avoit dans cette rue, au ſiécle paſſé, quatre ruelles deſcendant à la Rivière, dont il n'exiſte plus qu'une : la première du côté de la Planche-Mibrai, eſt ſimplement appelée *ruelle*, ſans aucun nom dans les Cenſiers de l'Archevêché; peut-être eſt-ce celle qu'on nommoit *Jean le Foreſtier* en 1369 (*o*). La ſeconde ſe nommoit *de l'Arbet*, à cauſe d'une Arcade qui étoit au bout; elle fait la continuation de la rue des Teinturiers, dont je vais parler. La troiſiéme eſt celle que

(*l*) Sauval, tom. 1, p. 163.
(*m*) Id. tom. 3, pag. 566.
(*n*) Id. tom. 1, p. 163.
(*o*) Sauval, tom. 3, p. 78.

Corrozet déſigne ſous le nom de *ruelle allant aux Chambres de Maître Hugues* : c'étoient trois Moulins qui étoient ſitués vis-à-vis, & que Mᵉ Hugues Reſtoré (*p*) avoit eu, au mois de Mars 1307, la permiſſion de faire reconſtruire. Gombouſt les a marqués ſur ſon Plan. Enfin la quatriéme s'appeloit ruelle *de la Vieille Tannerie* ou *Simon Finet*, & non *Tinet*, comme on lit dans la Caille, qui appelle Vieille Tannerie la partie de cette rue qui aboutit à la Gréve. Elle doit ce nom à Simon Finet (*q*), dont le père obtint, le 5 Juin 1481, la permiſſion de *ficher quatre pieux en la rivière de Seine, pour ſoutenir un quai derrière ſa maiſon, faiſant le coin d'une petite ruelle qui va à Seine.*

Rue des Teinturiers. Elle traverſe de la rue de la Vannerie à celle de la Tannerie. La Caille la prolonge juſqu'à la Rivière. L'Abbé Lebeuf (*r*) a penſé que ce pouvoit être *la Coifferie* de Guillot; mais en ſuivant la marche du Poëte, j'ai de la peine à l'y reconnoître. Les Cenſiers du milieu du XVᵉ ſiécle, & le Compte des Anniverſaires de Notre-Dame, de 1482, ne la déſignent que comme une *ruelle qui va de la Tannerie en la Vannerie.* Il paroît, par le Plan de Gombouſt, qu'on lui donnoit un nom qui n'eſt pas honnête, & qui ne devoit s'appliquer qu'à la partie qui donne ſur la Rivière; car, ſuivant de Chuyes, cette rue s'appeloit déja des Teinturiers, à cauſe de ceux que le voiſinage

(*p*) Cart. S. Magl. ex Bibl. Reg. 5414, f. 273.

(*q*) Arch. de l'Archevêché.

(*r*) Tom. 2, pag. 600.

de la Rivière avoit engagés à s'y établir. Le bout de cette rue s'appeloit *de l'Archet*, comme je l'ai dit à l'article précédent. On la depuis nommé *Navet*, & *des Trois-Bouteilles*, d'une Enſeigne.

RUE DE LA TISSERANDERIE. Elle aboutit d'un côté au carrefour Guillori, de l'autre à la place Baudoyer. Le commencement de cette rue, du côté du carrefour & juſqu'à la rue du Mouton, ſe nommoit rue *de Vieille-Oreille* (*s*), comme je l'ai remarqué ci-deſſus à l'article de la rue de la Coutellerie; le reſte s'appeloit de la Tiſſeranderie, comme on le voit dans un Contrat de vente du mois de Décembre 1263, inſéré dans le Tréſor des Chartes. Il ne paroît pas qu'elle ait porté d'autre nom que celui-ci, qu'elle devoit probablement aux Tiſſerands qui l'habitoient. Dès 1300, on l'appeloit *la Viez-Tiſſeranderie*; on la trouve même ainſi indiquée dès 1293, dans un Amortiſſement fait à S. Nicolas du Louvre (*t*).

Juſqu'en 1758 on a vu au bout de cette rue la Chapelle & les reſtes d'un Hôpital qu'on y avoit conſtruit ſous le nom de S. Gervais; il fut érigé par les ſoins & aux frais d'un nommé *Garin*, Maçon, & de ſon fils, qui étoit un Prêtre nommé *Harcher*. Ils y deſtinèrent la maiſon qu'ils avoient devant S. Gervais, qui fut amortie en 1171 par Robert de France, Comte de Dreux (*u*). J'en parlerai plus au long à l'article des Religieuſes de Ste Anaſtaſe ou Hoſpitalières de S. Gervais, vieille rue du Temple. Les bâtiments de

(*s*) Cart. S. Maur. f. 233.
(*t*) Mſ. de S. Germain-des-Prés, coté 453, f. 144.
(*u*) Du Breul, p. 950.

cette Chapelle & de cet Hôpital tombant en ruine, on les a abattus en 1758, & on a conſtruit des maiſons particulières ſur leur emplacement.

Il y avoit autrefois dans cette rue pluſieurs Hôtels fameux par leur étendue & par la qualité de ceux qui les occupoient. L'Hôtel *de Sicile* ou *d'Anjou* comprenoit tout l'eſpace entre la rue du Coq & celle des Coquilles, juſqu'à la rue de la Verrerie : Sauval (*x*) dit qu'il s'étendoit juſqu'à la rue de la Poterie, ce qu'il ne faut entendre que des dépendances de cet Hôtel ; car la rue Gentien, ou des Coquilles, exiſtoit alors, & l'Hôtel *du Chantier d'Anjou* ſubſiſtoit encore en 1575 vis-à-vis la rue du Mouton. Cet endroit a pour enſeigne *la Macq*. Thomas la Macque, qui demeuroit vis-à-vis, & qui a occupé depuis ce logis, lui en a fait donner le nom. Cet Hôtel *d'Anjou* s'appeloit auſſi *l'Hôtel du Roi Louis*, parce qu'il étoit habité, à la fin du XIVe ſiécle, par Louis II, Duc d'Anjou, Roi de Naples, de Jéruſalem, d'Arragon & de Sicile.

Entre la rue du Coq & celle des Deux-Portes (*y*) étoient les Hôtels de Jacques de Bourbon, Connétable de France ſous le Roi Jean, & du Duc de Berri. Ils furent réunis tous les deux, & paſſerent à Blanche de Navarre, ſeconde femme de Philippe de Valois, Roi de France, d'où il prit le nom d'Hôtel *de la Reine Blanche*.

Enfin les Abbés de S. Faron avoient auſſi

(*x*) Tom. 2, p. 76 & 247 ; & tom. 3, p. 281 & 283.

(*y*) Sauval, tom. 2, p. 67, 71, 81 & 131.

leur Hôtel dans cette rue & dans celle de la Verrerie, & c'eſt de cet Hôtel que le cul-de-ſac *S. Faron*, qui ſubſiſte encore, a pris ſon nom. On trouve qu'il a été auſſi nommé rue *de l'Eſcullerie*, ſuivant l'Abbé Lebeuf, rue *de la Violette* en 1313, & depuis cul-de-ſac & rue *des Juifs*, & ruelle ou cul-de-ſac *Barentin*; enfin cul-de-ſac S. Faron.

RUE DE LA VANNERIE. Elle và de la rue Planche-Mibrai à la place de Gréve. Sauval dit que cette rue s'appeloit en 1269 *vicus in Avenaria*, & rue *de l'Avoinerie* en 1396. Ne ſeroit-ce point une faute de Copiſte? Je le crois; car dans une Tranſaction (z) entre le ſieur de S. Germain & le Prieur de S. Eloi, paſſée au mois de Novembre 1252, pour deux maiſons ſiſes en cette rue, elle eſt appelée *Vaneria*. Elle porte le même nom dans l'Accord de Philippe le Hardi avec le Chapitre S. Merri en 1273. Guillot, le Rôle de 1313, & autres Actes poſtérieurs, la nomment la Vannerie. On l'a quelquefois diſtinguée en haute & baſſe Vannerie; & j'ai remarqué qu'on avoit même donné ce nom à la rue S. Jacques de la Boucherie.

Il y a dans cette rue un carrefour où aboutit la rue de la Coutellerie, que quelques Auteurs ont mal-à-propos appelé le carrefour *Guilleri* ou *Guillori*, dont j'ai parlé ci-devant. Sauval le nomme carrefour *des Recommandareſſes*, & il a inféré, avec raiſon, que le haut de cette rue, du côté de la Planche-Mibrai, étoit appellé rue des Recommandareſſes. On voit en effet dans une Sen-

(z) Archiv. de l'Archevêché.

rence du Tréſor, du 12 Juillet 1597, concernant le Fief de Mercadé, qu'il conſiſte, entre autres, en deux maiſons rue de la Coutellerie, & une en la rue *des Recommandareſſes, autrement dite rue de la Vannerie.* Il paroît que ce carrefour a été formé par le retranchement de quelques maiſons, qui fut ordonné le 19 Mars 1565 (*a*).

(*a*) Reg. de la Ville, f. 255 v°.

Fin du onziéme Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce XIe Quartier.

Agnès. (rue Dame) P. 41
Archet. (ruelle de l') 49 & 51
Arietis. (*domus*) 41
Arrode. (ruelle Richard) 4
Ars. / Arſis. / Affis. } rue des) 3 & 4
Avenaria. / Avoinerie. } rue de la) 53
Auris. (*vicus veteris*) 15 & 47
Bade. (rue Simon) 17
Bagaudes. / *Bagaudarum.* } (*Caſtrum*) 7
Barentin. (cul-de-ſac) 53
Barres. (rue des) 4
Barres. (ruel. aux moulins des) 5
Baudoyer. (place) 6
Benoît. (cul-de-ſac S.) 49
Berci. (rue de) 7
Bled. (ruelle du port au) 42
Bonhomme. (place au) 37
Boniti. (*Judæaria Sti*) 13 & 48
Bont. (rue & Chapelle S.) 8
Bonr. (ruelle S.) 29
Bouteilles. (rue des trois) 51
Bretons. (rue aux) 19
Briſſet. (la cour) 41
Chartron. (rue de) 16
Cimetière. (rue du) 47
Coifferie. (rue de la) 50
Coq. (rue du) 13
Coquilles. (rue des) 14
Coutellerie. (rue de la) 14 & 16
Couteliers. (rue aux) *ibid.*
Croc. (rue du) 29
Croix. (les Filles de la Congrégation de la) 5
Dentelle. (rue de la) 29
Ecorcherie. (rue de l') 49
Enfants. (cul-de-ſac des bons) 49
Eſculerie. (rue de l') 53
Eſprit. (l'Hôpital du S.) 22
Eſprit. (rue du S.) 17
Faron. (cul-de-ſac S.) 53
Figularia. 47
Finet. (ruelle Simon) 50
Foreſtier. (ruelle Jean le) 49
Foulons. (ruelle aux) 41
Franc-Murier. (rue du) 8
Galiace. (rue) 46
Garçons. (rue des mauvais) 16
Garnier-ſur-l'eau. (rue) 19
Garniſons. (rue des vieilles) 17
Gentien. (rue) 14
Gentianus (*vicus*) *ibid.*
Gervais. (l'Egliſe S.) 30
Gervais. (rue du Port S.) *ibid.*
Gervais. (rue du Monceau S.) 18 & 47.
Gervais (rue S.) 47
Gervais. (rue du Cimetière S.) 5, 18 & 47
Gervais. (rue du Chevet S.) 5
Gervais. (le Monceau S.) 47
Gervais. (ruelle du petit Port S.) 46
Grenier-ſur-l'Eau. (rue) 18
Gréve. (place de) 19
Gréve. (quai de la) 24
Guigne-Oreille. / Guillori. } carrefour) 15, 46 & 53
Guillori. (rue du carrefour) 28
Haudriettes. (rue des) 24
Haudriettes. (Chapelle des) *ibid.*
Hoqueton. (rue du) 7
Jean. (l'Egliſe S.) 35
Jean. (Cloître S.) 36 & 45

Jean. (Fillettes S.) *Pag.* 37
Jean. (rue S.) 34
Jean. (rue du Chevet S.) 34 & 45
Jean. (Cimetière S.) 37
Jean. (Marché S.) 37
Jean-de-l'Epine. (rue) 28
Jean Pain-mollet. (rue) 29
Judæaria (vetus) 13 & 48
Judæarius vicus S. Boniti. 48
Juifs. (rue des) 53
Juiverie. (la) 48
Lanterne. (rue de la) 29
Laurentio. (vicus Radulphi de ſancto) 14
Levrette. (rue de la) 30
Longpont. (rue de) 30
Malivaux. (rue) 5
Mallet. (rue André) 13 & 41
Maltois.
Martel.
Marteret. } S. Jean. } rue du) 17
Martrai. } & 34
Martroi.
Merreins. (rue des) 24
Mortellerie. (rue de la) 40
Mortellaria. 40
Morterelia. 41
Mouton. (rue du) 41
Navet. (rue) 51
Oreille. (rue de vieille) 15, 28, 46 & 51.
Pelletier (quai) 42
Pernelle. } rue) 30 & 42
Perronelle. }
Pet-au-Diable. (rue du) 45
Planche-Mibrai. (rue) 45
Plumets. (rue des) 46
Poiſſons. (ruelle aux) 30
Poiſſons. (rue des trois) *ibid.*
Portes. (rue des deux) 46
Poteria. 47
Poterie. (rue de la) 46
Pourtour. (rue du) 5 & 47
Prunier. (rue) 42
Ralle. (rue Lambert de) 13
Réale. (rue de la) 7
Recommandareſſes. (rue des) 14 & 53
Renard. } le Févre. } rue) 48
Renaud. }
Savari. (ruelle Jehan) 17
Seine. (ruelle de) 42
Tâcherie. (rue de la) 48
Tâcherie. (rue de la petite) 49
Tannerie. (rue de la) 49
Tannerie. (ruelle de la vieille) 50
Teinturiers. (ruelle de la Planche aux) 49
Teinturiers. (rue des) 50
Temple. (ruelle des Moulins du) 5
Tiſſeranderie. (rue de la) 51
Tiſſeranderie. (la viez) *ibid.*
Tonnellerie (rue de la) 28
Vaneria. 53
Vannerie. (rue de la) *ibid.*
Ville. (l'Hôtel-de-) 20
Violette. (rue de la) 53

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier de la Gréve.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, le 20 Août 1773. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

DOUZIÈME QUARTIER.

S. PAUL, ou de LA MORTELLERIE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... cure & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St. Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St. Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

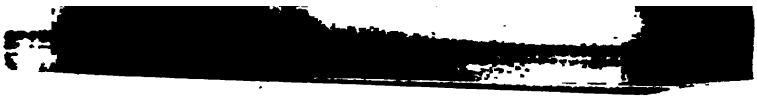

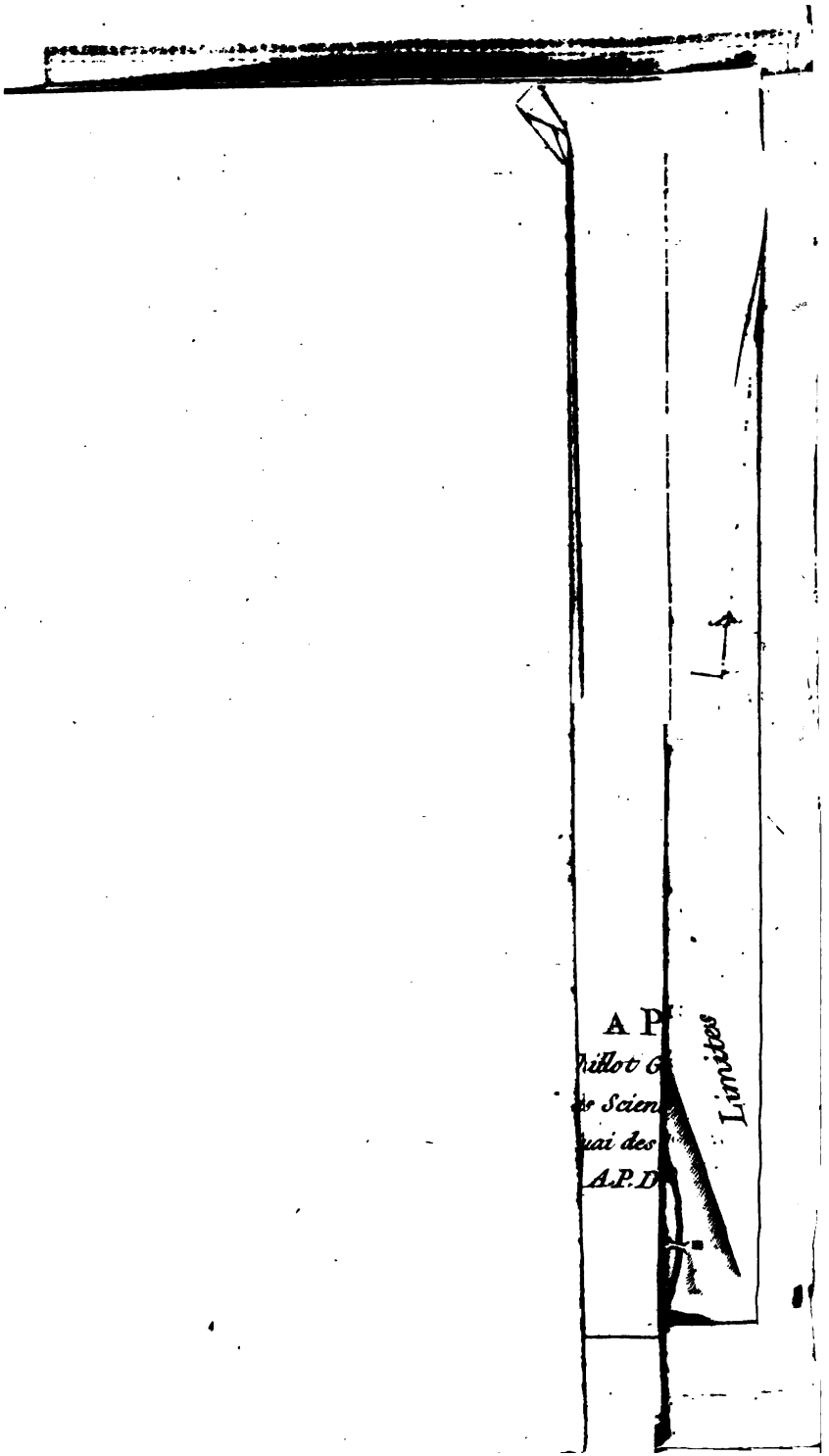
A P
Limites

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR LA VILLE DE PARIS.

XII. QUARTIER.

S. PAUL, OU DE LA MORTELLERIE.

CE QUARTIER eſt borné à l'orient par les Remparts incluſivement, depuis la Rivière juſqu'à la Porte S. Antoine; au ſeptentrion, par la rue S. Antoine excluſivement; à l'occident, par la rue Geoffroi-l'Aſnier incluſivement; & au midi, par les Quais incluſivement, depuis le coin de la rue Geoffroi-l'Aſnier juſqu'à l'extrémité du Mail.

On y compte vingt-quatre rues, quatre cul-de-ſacs, une Egliſe Paroiſſiale, deux Communautés d'Hommes, une de Filles, trois Quais, &c.

RUE NEUVE S. ANASTASE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Paul, vis-à-vis l'Egliſe, & de l'autre, en retournant en équerre, à la rue des Prêtres S. Paul. Il paroît que cette rue eſt celle que le Cenſier de S. Eloi, de 1367, indique

ſous le nom de *ruelle S. Paul.* Les Plans du milieu du ſiécle paſſé n'en font point mention ; ceux de Bullet & de Jouvin la déſignent ſans lui donner aucun nom.

RUE DES BARRÉS. Elle aboutit au carrefour de l'hôtel de Sens & à la rue S. Paul ; elle doit ce nom aux Carmes, qu'on appeloit ainſi à cauſe de leurs manteaux de deux couleurs : ces Religieux, lors de leur arrivée à Paris, furent établis au lieu qu'occupent les Céleſtins, où cette rue conduiſoit. A ſon extrémité étoit une Porte de même nom ; l'une & l'autre ont auſſi été appelées *des Béguines*, parce que le Couvent de ces Filles y étoit ſitué. Enfin, dans le ſiécle dernier, on l'a nommée *rue des Barrières* : elle eſt ainſi déſignée dans Corrozet, Sauval & de Chuyes, & ſur les Plans de Gombouſt, Bullet, de Fer, de l'Iſle, &c. quoique ſous le régne de François I, on la nommât rue *Barrée* ou *des Barrés*, & qu'elle ſe trouve ſous ce nom dans les Actes & ſur le Plan de Boiſſeau.

LES RELIGIEUSES DE L'AVE MARIA. Ce Monaſtère fut d'abord occupé par des Filles ou Veuves dévotes, connues ſous le nom de *Béguines*, auxquelles S. Louis procura un établiſſement en cet endroit, qui fut appelé *le Béguinage* & *l'Hôtel des Béguines*. Geoffroi de Beaulieu (*a*), qui nous a donné une vie de S. Louis, ne dit point quand ce Prince les fit venir à Paris ; il ſe contente de remarquer qu'il leur acheta une maiſon, & pourvut

(*a*) Ducheſne, Tom. 5, pag. 452.

honnêtement à leur ſubſiſtance. Le P. Texte (*b*) prétend qu'elles furent établies vers l'an 1230, mais il n'en donne aucune preuve. Il eſt certain que ces Béguines y étoient en 1264; car on trouve dans le Tréſor des Chartes qu'au mois de Novembre de cette année, l'Abbé & le Couvent de Tiron leur amortirent quelques acquiſitions qu'elles avoient faites. Geoffroi de Beaulieu ajoute qu'il y avoit environ 400 de ces Béguines. Leur nombre diminua ſi conſidérablement dans les deux ſiécles ſuivants, qu'il n'en reſtoit plus que trois dans cette Maiſon, lorſque Louis XI la donna *aux Religieuſes de la Tierce Ordre, pénitente & obſervante de Monſieur S. François*, & ordonna qu'à l'avenir ce Monaſtère fût appelé de *l'Ave Maria*. Du Breul & le Maire (*c*) en placent l'époque en 1461. Corrozet (*d*) avoit dit la même choſe, en ajoutant que dès-lors il fut nommé *l'Ave Maria, & donné aux Sœurs de Ste Claire*. On ſait que ce Prince avoit une dévotion particulière à la ſainte Vierge, & que ce fut lui qui, le premier Mai 1472, inſtitua en ſon honneur, au ſon de la groſſe cloche de la Cathédrale, les trois Récitations de *l'Ave Maria*. Sauval (*e*), qui avoit auſſi fixé la date de cet établiſſement en 1461, marque dans un autre endroit (*f*) que ce fut en 1471. Cette dernière eſt conforme à un Mémoire Mſ. de cette Maiſon, & à l'Inſcription qui ſe lit ſur la porte du côté de la Cour. Cependant les Lettres-Patentes de Louis XI ne ſont que de l'an 1480,

(*b*) Mercure de France, Juin 1735, pag. 1326.
(*c*) Du Breul, p. 902.—Le Maire, tom. 1, p. 302.
(*d*) F° 146, r°.
(*e*) Tom. 1, p. 431.
(*f*) Ibid. tom. 3, p. 648.

& ont été enregiſtrées le premier Mars de la même année. Ce changement éprouva d'abord quelques obſtacles : l'Univerſité & les quatre Ordres Mendiants y formèrent oppoſition, & la renouvelèrent en 1482. Les Religieuſes de Ste Claire avoient deſiré de former un établiſſement à Paris ; l'hôtel des Béguines leur convenoit, & l'Univerſité protégeoit leurs démarches ; elles furent même appuyées par Anne de France, Dame de Beaujeu, Fille de Louis XI. Il ne put refuſer à ſes inſtances des Lettres-Patentes en faveur de ces Religieuſes ; mais le Parlement n'y eut aucun égard. Par ſon Arrêt du 2 Septembre 1482, il maintint les Religieuſes du Tiers Ordre de S. François dans la poſſeſſion du Couvent des Béguines, & débouta la Dame de Beaujeu, l'Univerſité, & autres, de leurs oppoſitions. Par ce même Arrêt, il fut défendu aux Religieuſes de *l'Ave Maria*, d'ériger en ce lieu aucun Couvent de Cordeliers de l'Obſervance, ni aucun autre édifice pour les loger.

Si cet Arrêt ôta aux Religieuſes de Ste Claire les eſpérances que leur avoient données les Lettres-Patentes de Louis XI, elles ne tardèrent pas à les voir renaître ; le ſuccès même qui les ſuivit, dès 1484, étoit d'autant plus flatteur, qu'elles n'en furent redevables qu'à leurs vertus. Les Filles du Tiers Ordre, touchées & pénétrées d'admiration pour l'auſtérité qu'elles pratiquoient, furent les premières à leur offrir leur Maiſon. Telle eſt la tradition de cette Communauté. Elle ajoute que Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, écrivit à ce ſujet à Innocent VIII, & que ce Souverain Pontife ayant permis, par ſon Bref du 3 des Ides de Janvier 1485, aux Religieuſes de

l'Ave Maria d'embraſſer & de ſuivre la Régle de Ste Claire, cette Reine fit venir de Metz quatre Religieuſes de cet Ordre, qu'elle mit à *l'Ave Maria*. Nos Hiſtoriens (*g*), en adoptant cette tradition, n'ont pas pris garde qu'elle ne s'accorde pas avec la Chronologie; car Innocent VIII ne fut élu Pape que le 29 Août 1484, & Charlotte de Savoie ne put, ni lui demander un Bref, ni faire venir des Religieuſes de Ste Claire de Metz, & les introduire à *l'Ave Maria* le 11 Janvier de cette année, puiſqu'elle ne ſurvécut que trois mois à Louis XI, qui étoit mort le 30 Août de l'année précédente. D'ailleurs il ne me paroît guère vraiſemblable que cette malheureuſe Reine, que la politique ſombre & inquiéte de Louis XI tenoit éloignée de Paris, & qui alors étoit réléguée dans le Dauphiné, s'y occupât des moyens de détruire ſon propre ouvrage, en faiſant ſubſtituer les Filles de Ste Claire à celles du Tiers Ordre, qu'elle y avoit placées, ſur-tout après l'Arrêt de 1482. Je conviendrai cependant que, dans des Lettres de Charles VIII, pour un amortiſſement de 12 liv. il eſt dit: « que la Reine ſa » mère, par Autorité Apoſtolique, à elle com» miſe, fonda, inſtitua & établit, de ſon conſen» tement & autorité, ledit lieu & Hôtel de Bé» guinage en Monaſtère & Couvent de Sœurs » Religieuſes dudit Ordre de Ste Claire ». Ces Lettres ſont du mois de Mai 1492.

J'imagine donc qu'Anne de Beaujeu, qui avoi ſollicité & obtenu l'établiſſement des Filles de

(*g*) Hiſt. de Paris, t. 2, p. 875. — Gall. Chriſt. t. 7, col. 959. — Piganiol, t. 4, p. 283.

Ste Claire à *l'Ave Maria*, & qui n'avoit pu l'effectuer, ſe voyant, après la mort de ſon père, à la tête de l'adminiſtration pendant la minorité de Charles VIII, ſe ſera ſervie du crédit & de l'autorité que les derniers ordres de Louis XI lui avoient donnés, pour achever ce qu'elle avoit commencé en faveur des Filles de Ste Claire; que les Religieuſes du Tiers Ordre n'auront pas penſé qu'il leur fût avantageux ni convenable d'apporter de la réſiſtance à ſes volontés; & qu'en conſéquence, & pour ſe maintenir, elles ſe feront fait un mérite de leur obéiſſance, en demandant à s'unir aux Religieuſes de Ste Claire.

Malgré les auſtérités inconcevables que pratiquent ces ſaintes Filles, & qui paroiſſent ſurpaſſer les forces de la nature, ce Couvent a toujours été très-nombreux : elles n'ont aucuns revenus, ne vivent que d'aumônes, ne font jamais gras, même en maladie, jeûnent tous les jours, excepté les Dimanches, marchent pieds nuds & à platte terre, ne portent point de linge, couchent ſur la dure, & vont au Chœur à minuit, où elles reſtent debout juſqu'à trois heures.

Les Religieuſes de Ste Claire de Metz étoient dirigées par les Religieux de l'Obſervance de S. François de la Province de France Pariſienne réformée, & elles deſiroient de reſter ſous leur conduite; mais, comme l'Arrêt de 1482 avoit défendu aux Filles du Tiers Ordre d'ériger ou faire ériger aucun Couvent de Cordeliers de l'Obſervance, ni d'autres Religieux, elles eurent recours à Charles VIII, qui leur accorda cette grace par ſes Lettres-Patentes, en la même année 1485, & leur donna deux Tours de l'ancienne enceinte & le mur de clôture qui joignoit leur

Couvent. Ainſi les Hiſtoriens de Paris (*h*) ne me paroiſſent pas fondés à faire revivre Charlotte de Savoie, pour faire bâtir en cet endroit un Hoſpice propre à loger douze de ces Religieux.

Vis-à-vis l'hôtel des Béguines étoit celui de *Barbeaux*; il avoit donné ſon nom à la Porte voiſine, qu'on appeloit *la porte Barbelle ſus l'Yauë*. Cet Hôtel devoit ſon nom à l'Abbaye de Port-Sacré, *Portus ſacer*, ou Barbeaux, près Melun. Elle l'avoit fait bâtir ſur une place alors vague & ſur le terrein d'une ruelle au bout de la rue des Barres, que Philippe le Hardi lui donna au mois de Juin 1279 (*i*). Ces Religieux acquirent quelques maiſons voiſines en 1289 & 1293, qui furent amorties cette dernière année; mais dès 1402, ils en aliénèrent une partie, ainſi qu'en 1423, 1439 & 1645.

En face de cet Hôtel, du côté de la Rivière, on avoit conſtruit, ſur une place que le Roi deſtina pour cet effet, le 13 Novembre 1392 (*k*), un bâtiment de vingt-deux toiſes de profondeur ſur ſix & demie de large, qu'on appela *le Chantier du Roi*. Il fut retranché en 1606 pour continuer le quai du Port S. Paul (*l*), & le reſte fut donné en échange en 1614 à Jean Fontaine, Maître des œuvres de Charpenterie, & depuis démoli, pour faciliter la décharge des bateaux qui débarquent au Port S. Paul.

Au carrefour où aboutiſſent les rues de la

(*h*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p 876.

(*i*) Rec. de Blondeau, à la Bibl. du Roi, t. 11, premier Cahier.

(*k*) 3e Livre des Chartes, f. 50 vo.

(*l*) Ch. des Comptes, Mém. 5 H. f. 290.

Mortellerie, des Barres, du Fauconnier & du Figuier, eſt ſitué *l'Hôtel de Sens*: celui que les Archevêques occupoient anciennement, étoit ſur le quai des Céleſtins, à quelque diſtance de celui-ci. Charles V ayant deſiré de l'avoir pour agrandir ſon hôtel de S. Paul, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, le lui vendit en 1363 (*m*), moyennant 11500 liv. dont 1500 liv. pour l'achat de l'hôtel d'Eſtomenil, & le ſurplus pour les réparations, meubles & autres acquiſitions. Les nouveaux Auteurs du *Gallia Chriſtiana* (*n*) datent cet échange de 1365. Au commencement du XVIe ſiécle, Triſtan de Salazar, Archevêque de Sens, fit rebâtir cet Hôtel comme on le voit aujourd'hui. La Reine Marguerite, première femme de Henri IV, y vint demeurer à ſon retour d'Auvergne. Il a ſervi depuis pour loger la Diligence de Lyon, qu'on a transférée enſuite ſur le quai des Céleſtins.

RUE BEAUTREILLIS. Elle donne d'un bout dans la rue S. Antoine, & de l'autre elle ſe termine à la rencontre des rues Gérard-Boquet, des Trois-Piſtolets & Neuve S. Paul. Il paroît par les anciens Plans qu'elle ſe prolongeoit juſqu'à la rue des Lions. Sauval (*o*) dit qu'elle s'appeloit *Gérard-Bacquet*: une partie en porte véritablement aujourd'hui le nom, mais celui de Beautreillis eſt le ſeul & le plus ancien. Dès 1516, François I avoit aliéné une grande partie de l'hôtel S. Paul, & les acquéreurs avoient fait conſtruire de nou-

(*m*) Thréſ. des Chart. f. 45, v°.

(*n*) Tom. 12, col. 77.

(*o*) Tom. 1, p. 115.

veaux édifices auxquels on donna, ainſi qu'aux rues qu'on y perça, le nom du lieu où ils étoient ſitués. Telle eſt l'origine des hôtels & des rues de Beautreillis, des Lions & de la Ceriſaie, qui remplacent aujourd'hui le Treillis ou Treille *, l'Allée plantée de ceriſiers des Jardins de l'hôtel S. Paul, & l'endroit où l'on gardoit les Lions du Roi. Ainſi la Caille n'a pas été bien fondé à donner à cette rue le nom de *Jean Treillis*. L'hôtel de Beautreillis contenoit pluſieurs corps de logis, des Cours, des Jardins & un Jeu de Paume. Au mois de Décembre 1548, le Roi ordonna qu'il fût vendu. Le 12 Avril de l'année ſuivante, le Parlement jugea qu'il étoit néceſſaire de faire une information préalable, & nomma des Commiſſaires à cet effet. On voit, par le Procès-verbal de viſite qu'ils y firent le 3 Avril 1554, qu'il étoit en ruine, & que pour la décoration de la Ville on en pouvoit diviſer l'emplacement en trente-ſept places à bâtir, & percer une rue ſur le Jardin juſqu'à la rue neuve S. Paul: ce qui fut ſans doute exécuté; car, dans un Cenſier de S. Eloi, de 1613, la rue Beautreillis eſt énoncée, ainſi que la maiſon qui en fait le coin du côté de la rue S. Antoine, & qui prit pour enſeigne le Beau-Treillis *.

QUAI DES CÉLESTINS. Il commence à la rue S. Paul, & finit à l'Arſenal; ſon nom eſt dû aux

* L'Auteur du Dictionnaire de Trévoux, au mot *Treillis*, prétend que le nom de Beautreillis vient d'un Treillis doré du Jardin du Roi, *qui donnoit ſur cette rue*. Je n'ai pas cru devoir admettre cette étymologie, parce que les Treillis des Jardins même des Rois ne ſont pas dorés, & que la rue dont il s'agit n'exiſtoit pas alors.

Religieux qui s'y ſont établis, & dont je parlerai à l'article de la rue du Petit Muſc. Il fut refait & pavé en 1705.

C'étoit ſur ce quai qu'étoit la principale entrée de l'hôtel S. Paul, que Charles V fit bâtir pour être *l'Hôtel ſolemnel des grands Ebattements* (*p*). Sauval, Dom Félibien & M. Piganiol en ont donné une ample deſcription (*q*). Ce Prince n'étoit encore que Dauphin, lorſqu'il acheta de Louis Comte d'Eſtampes & de Jeanne d'Eu ſa femme, leur Hôtel, rue S. Antoine, qui s'étendoit juſqu'au Cimetière S. Paul & juſqu'aux Jardins de l'Archevêque de Sens. On trouve dans le Thréſor des Chartes la ratification de cette acquiſition, faite par le Roi Jean au mois de Mai 1361; on y voit auſſi qu'au mois de Mai 1360 Simon Verjat lui vendit une maiſon, cours, colombier, jardins, &c. hors la Porte, en la rue *Pute-y-Muce*. Le 3 Septembre 1362 (*r*) Charles acquit l'hôtel S. Maur, & en 1363 celui des Archevêques de Sens, comme je l'ai remarqué. Quelque vaſte que fût l'emplacement de ces Hôtels, Charles V & ſes ſucceſſeurs l'agrandirent encore, en y joignant ceux de Pute-y-Muce, de Beautreillis, &c. enſorte qu'il comprenoit tout l'eſpace depuis la rue S. Paul juſqu'aux Céleſtins, & depuis la rue S. Antoine juſqu'à la Rivière, à la réſerve de l'Egliſe & du Cimetière S. Paul, & des granges S. Eloi. Charles étant monté ſur le Thrône, l'unit & l'incorpora au Domaine, par

(*p*) Ch. des Comptes, Reg. D. fol. 70.

(*q*) Sauval, t. 2, p. 182. — Hiſt. de Paris, t. 1, p. 654. — Piganiol, tom. 4, pag. 172.

(*r*) Ch. des Comptes, Mem. D. p. 39, 70 & 82.

ſon Edit du mois de Juillet 1364, & ordonna *qu'il n'en ſeroit jamais démembré pour quelque cauſe & raiſon que ce pût être* ; les autres unions furent ordonnées en 1365 & 1418. Malgré ces défenſes, je trouve (*ſ*) qu'au ſiécle ſuivant *M. de Graville acquit de la veuve de Louis Toutain, Notaire & Secrétaire du Roi, pluſieurs maiſons qui furent M. le Dauphin, Jean du Petit-Meſnil, & Julien Charon, & Paravant à Madame la Reine de France, & ſouloient durer juſqu'à la rue du Petit-Muſc.* Soit que cet Hôtel tombât en ruine, ſoit que le Palais des Tournelles fût plus commode, François I en permit l'aliénation, & en vendit, en 1516, une partie au ſieur de Genouillac. Je trouve auſſi qu'en 1463 Louis XI avoit donné au Comte de Melun l'hôtel *de la Piſſote*, que M. Piganiol (*t*) a mal-à-propos diſtingué de l'hôtel de la Reine : il n'a pas, à ce que je crois, été mieux fondé à y renfermer la Baſtille, cet Hôtel étant ſitué vis-à-vis celui de S. Paul.

C'eſt en conſéquence de ces aliénations qu'on a percé les rues qui traverſent cet emplacement, & qu'on a bâti les Hôtels que nous y voyons.

L'ARSENAL. Il occupe une partie du terrein qu'on appeloit anciennement *le Champ au Plâtre*, qui s'étendoit aſſez loin le long de la Rivière. Charles VI en donna une partie, en 1396, au Duc d'Orléans, ſon frère, lequel y fit bâtir un Hôtel. La Ville avoit choiſi cet endroit pour y conſtruire des granges & autres bâtiments néceſ-

(*ſ*) Cenſier de l'Evêché, de 1495.

(*t*) Tom. 4, p. 175.

faires pour l'Artillerie. François I ayant réſolu de faire fondre des canons, emprunta de la Ville, en 1533, une de ces granges, avec promeſſe de la rendre dès que la fonte ſeroit finie : ſous prétexte de l'accélerer, il emprunta encore la ſeconde, & la Ville n'obéit qu'avec répugnance : elle prévoyoit apparemment ce qui arriva depuis. La reſtitution promiſe n'étoit point encore effectuée en 1547. Henri II voulant faire conſtruire des fourneaux, demanda à la Ville quelques bâtiments de l'Arſenal, & lui fit dire qu'elle aviſât à ce qu'elle vouloit pour ſon dédommagement. Ce Prince devenu maître de l'Arſenal, y fit conſtruire pluſieurs logements pour les Officiers de l'Artillerie, ſept moulins à poudre, deux grandes halles & autres bâtiments. Ils furent preſque tous ruinés le 28 Janvier 1562, par un accident qui mit le feu à près de vingt-milliers de poudre. Les ſucceſſeurs de Henri II les rétablirent, & en ajoutèrent d'autres, qu'on a reconſtruits de nouveau en 1718. On voit par l'inſcription qu'on a miſe ſur la principale porte, qu'elle fut conſtruite en 1584. L'Arſenal eſt ſi conſidérable, qu'on l'a diviſé en deux parties, qu'on diſtingue par le nom de grand & petit Arſenal. Henri IV fit faire le Jardin, qui eſt public, & le Mail que nous avons vu régner le long de la Rivière. A l'endroit où eſt le Baſtion, étoit *la Tour de Billi*, détruite par le feu du Ciel le 19 Juillet 1538, à cinq heures du ſoir.

RUE DE LA CERISAIE. Elle commence à la rue du Petit-Muſc, & aboutit à la cour du petit Arſenal : j'en ai rapporté l'étymologie à l'article de la rue Beautreillis ; ainſi Gombouſt & la Caille

l'ont mal-à-propos nommée rue *Seriſay*. Il me paroît qu'anciennement il y avoit une rue dans ce même endroit ; car j'ai lu dans un Cartulaire de S. Maur (*u*), qu'au mois d'Avril 1269 on donna à Bertaud *de Canaberüs* un arpent & quatre toiſes & demie de terre dans la culture S. Eloi, pour y bâtir & *faire une rue* ; & l'Acte porte que ces quatre toiſes & demie *faiſoient partie d'une maſure & dépendances, ſiſe hors les murs & contiguë à la maiſon, ou Egliſe ou Monaſtère des Frères de l'Ordre de la Bienheureuſe Marie du Mont-Carmel.*

Il y avoit dans cette rue un Hôtel qui a donné ſon nom à la rue ou paſſage de *Leſdiguières*, dont je parlerai plus bas ; & vis-à-vis étoit la maiſon de M. Titon du Tillet, qui, en perpétuant par ſon *Parnaſſe François* la Mémoire de nos Poëtes & de nos Muſiciens les plus célèbres, a mérité de faire paſſer ſon nom à la poſtérité.

RUE DE L'ÉTOILE. Elle aboutit à l'extrémité de la rue des Barrés dont elle faiſoit anciennement partie, & au Port S. Paul. Son nom eſt dû à une maiſon appelée *le Château de l'Etoile* (*x*). On l'a auſſi nommée *des Petites Barrières*, parce que la rue des Barrés portoit ce nom, comme je l'ai dit ci-deſſus. Dans le Procès-Verbal de 1637, elle eſt ſimplement indiquée *petite ruelle deſcendant au Chantier du Roi.* Je crois auſſi que c'eſt elle qu'on trouve dans quelques Titres ſous la dénomination de *Petite-Barrée*, *Tillebarrée*, &

(*u*) Cart. 19, f. 428.

(*x*) Mſ. de S. Germain des-Prés, c. 1589.

de l'Arche dorée, quoiqu'on ait donné ce nom à la rue *du Paon blanc*; & je me fonde ſur ce que *l'Arche dorée* étoit l'enſeigne d'une maiſon qui appartenoit au ſieur Dorée, contiguë au Château de l'Etoile. On l'a depuis nommée *l'Arche Beaufils*, & l'on a donné le même nom au quai ſur lequel elle aboutiſſoit, qui, par corruption, a été appelé *Mofils* & *Monfils*.

RUE DU FAUCONNIER. Elle va de la rue des Prêtres S. Paul à l'extrémité des rues du Figuier & des Barrés. Son véritable nom eſt *des Fauconniers*; elle eſt indiquée ainſi dans Guillot, Corrozet, & ſur tous les Plans exacts. L'Abbé de la Grive & M. Robert la nomment *rue Fauconnière*, ce que je n'ai vu dans aucun Titre. Elle eſt ancienne, car on trouve dans le Thréſor des Chartes, qu'au mois d'Avril 1265, les Béguines acquirent une maiſon en la cenſive de Tiron, rue aux Fauconniers.

RUE DU FIGUIER. Elle commence & aboutit comme la précédente; dès 1300 elle portoit ce nom, & je ne vois pas qu'elle en ait changé.

RUE DE FOURCI. Elle traverſe de la rue S. Antoine dans celle de Joui. Ce n'étoit anciennement qu'un cul-de-ſac appelé, en 1313 *ruelle ſans Chief*, en 1642 *rue ſans Chef*, & en 1657 *cul-de-ſac Sancier*. Ce nom a été altéré preſque dans le même temps; car de Chuyes & Gombouſt la nomment rue *Cenſée* & *Sanſée*. Elle doit ſa dénomination à M. Henri de Fourci, Prevôt des Marchands, qui fit percer ce cul-de-ſac, & ouvrir la rue juſqu'à celle de Joui. Le premier

Plan

Plan où elle ſe trouve eſt celui du ſieur de Fer, publié en 1692.

RUE GEOFFROI-L'ASNIER. Elle traverſe de la rue S. Antoine au quai de la Gréve. On trouve qu'en 1300, 1313, & même au milieu du XVe ſiécle, on l'appeloit *Frogier* & *Forgier-l'Aſnier*, quoique dès 1445 elle ſoit indiquée ſous le nom de Geoffroi-l'Aſnier. L'Abbé Lebeuf dit (*y*) qu'on ne voit pas que le prénom *Frogier* ait pu être changé en celui de *Géffroi*, par la tranſpoſition des ſyllabes. Cela eſt vrai; mais il a pu facilement l'être par celle des lettres, qui peuvent former également les deux noms. Cette rue doit ſans doute le ſien à la famille des l'Aſnier, qui étoit fort connue, & il eſt vraiſemblable qu'un Geoffroi l'Aſnier aura fait ſuſtituer ſon prénom à celui de Frogier. Les Religieux de Preuilli avoient leur hôtel dans cette rue. Il paroît, par l'indication de cette maiſon dans un Compte de 1421 (*z*), qu'elle étoit contiguë *au Collège de Chaveſmil.* Je ne ſais ſi ce n'eſt pas une faute de Copiſte, car je n'ai trouvé aucun Titre qui faſſe mention de ce Collège.

Il y a dans cette rue deux cul-de-ſacs; le premier eſt appelé *PUTIGNO*: il n'eſt nommé ſur aucun de nos Plans antérieurs à celui que M. Rouſſel publia en 1731,; il exiſtoit cependant dès la fin du XIIIe ſiécle. Guillot en fait mention ſous le nom de rue *des Poulies S. Pou* (S. Paul.) Sauval (*a*) en parle ſous celui *des*

(*y*) Tom. 2, p. 599.
(*z*) Sauval, t. 3, p. 306.
(*a*) Tom 1, p. 170.

Viez Poulies, comme d'une rue inconnue, & qu'il n'a pu reconnoître par les Papiers Terriers; cependant lui-même, en rapportant un Compte de 1466, & une Déclaration pour le Papier Terrier de 1582 (*b*), dit que la rue des Vieilles Poulies eſt le cul-de-ſac de la rue Geoffroi-l'Aſnier. L'Abbé Lebeuf (*c*) a héſité, il a cru que ce pouvoit être la rue de Fourci; mais comme elle lui paroiſſoit trop nouvelle, il s'eſt déterminé à croire qu'elle étoit repréſentée aujourd'hui par le cul-de-ſac *Guépine*. N'auroit-il point été induit en erreur par le Plan de Boiſſeau, qui donne à ce dernier cul-de-ſac le nom de rue des Vieilles Poulies? Indépendamment de ce que je viens de dire, il ſuffit, pour détruire ſon opinion, de remarquer que dans le rôle de la Taxe de 1313, les rues à la Guépine & des Vieilles-Poulies ſont diſtinguées l'une de l'autre.

Le ſecond, appelé *PUTIGNEUX*, a été confondu avec le premier dans la Nomenclature des rues de Paris, par Valleyre. Corrozet le nomme rue *Putigneuſe*. Je crois que c'eſt ce cul-de-ſac que Guillot a déſigné ſous le nom de rue *Ermeline Eoiliauë*, qui ſans doute ſe prolongeoit alors juſqu'à la rue des Barres. Au reſte, ces deux cul-de-ſacs ſervoient encore, en 1640, de paſſage & d'entrée à deux Jeux de Paume.

RUE GÉRARD-BOQUET. Elle fait la continuation de la rue Beautreillis depuis la rue neuve S. Paul juſqu'à celle des Lions; anciennement elle n'en étoit pas diſtinguée, comme on peut le voir

(*b*) Tom. 3, p. 314 & 665. | (*c* Tom. 2, p. 598.

dans de Chuyes, & ſur les Plans de Gombouſt, Bullet, Jouvin, & autres. Sur ceux qui ont ſuivi, elle eſt nommée rue *du Piſtolet* : on l'a enſuite appelée *Gérard-Boquet* & *Girard Bouquet*, du nom d'un Particulier, & pour ne pas la confondre avec la rue des Trois-Piſtolets qui vient y aboutir.

RUE DES JARDINS. Elle aboutit d'un côté à la rue des Barrés, de l'autre à celle des Prêtres S. Paul. Sauval n'a pas fait mention de cette rue ; elle exiſtoit cependant au XIIIe ſiécle. Elle eſt ainſi nommée dans deux Contrats de vente faits par l'Abbé & Couvent du Val des Ecoliers, au mois de Juillet 1277 & en 1298 (*d*). Elle eſt indiquée auſſi ſous ce nom dans les Archives de l'Archevêché, en 1302, & dans le Cenſier de S. Eloi de 1367. Son nom eſt dû aux Jardins ſur leſquels elle a été ouverte, qui aboutiſſoient aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte.

RUE DE JOUI. Elle va de la rue S. Antoine à celle des Prêtres S. Paul. Son nom eſt dû à l'Hôtel que l'Abbé & les Religieux de Joui y avoient dans le XIIIe ſiécle : on l'appeloit alors *rue à l'Abbé de Joy*, & elle conſervoit encore ce nom au ſiécle ſuivant. Au XVe il y avoit un autre Hôtel connu dans l'hiſtoire par la fortune & par le ſort malheureux de Jean de Montaigu, Grand-Maître de l'Hôtel du Roi ; il lui fut donné par le Duc de Berri, & il s'appeloit alors *la maiſon du Porc-Epic*. Charles V l'avoit

(*d*) Thréſ. des Chartes.

donnée à Hugues Aubriot, Prevôt de Paris : elle paſſa enſuite à Pierre de Giac, Chancelier de France, qui l'obtint du Roi au mois de Février 1383 (*e*), ainſi que les vieux murs de la Ville, depuis la rue S. Antoine juſque derrière ſon jardin. On voit par le Cenſier de l'Evêché de 1498, que cette maiſon s'appeloit anciennement *des Marmouſets*, & qu'alors elle appartenoit à Monſieur d'Orléans. Je ne ſais à quel titre elle paſſa à M. le Duc de Berri, qui la donna au mois de Juin 1404 (*f*), à Jean de Montaigu. Celui-ci l'augmenta conſidérablement ; mais ayant eu la tête tranchée en 1409, Charles VI donna cet Hôtel à Guillaume, Duc de Bavière, après la mort duquel le Roi en fit préſent à Jean de Bourgogne, Duc de Brabant. On voit dans le Thréſor des Chartes, que le 2 Octobre 1418 Louis Duc de Bavière ſe pourvut par appel contre les Lettres de don faites en faveur du Duc de Brabant. Différents Titres nous apprennent qu'au commencement du XVIe ſiécle cet Hôtel avoit été diviſé, & donné, ou vendu, à différents particuliers : il s'étendoit depuis la rue Percée juſqu'aux anciens murs, & de ce dernier côté il étoit appelé *l'Hôtel de la Barre.* Il fut depuis acquis, en 1629, moyennant 105000 liv. par les PP. Jéſuites, pour augmenter leur Maiſon Profeſſe, & il a paſſé aux Chanoines Réguliers de Ste Catherine du Val des Ecoliers, en vertu des Lettres-Patentes du 23 Mai 1767.

Les Religieux de Châlis avoient auſſi leur

(*e*) Second Livre des Chartes, f. 201 v.

(*f*) V. Ch. des Comptes, Reg. de Jean, Duc de Berri, fol. 115, 124 & ſuiv.

Hôtel dans cette rue. Je dois obſerver qu'elle a été quelquefois appelée rue *des Juifs*, par corruption du nom de Joui, & qu'elle ſe prolongeoit juſqu'aux murs, où il y avoit une fauſſe porte, ou *Poterne*, ce qui lui a fait auſſi donner le nom de rue *de la fauſſe Poterne S. Paul*; mais elle ne le portoit que depuis la rue des Nonaindières.

On remarque dans cette rue les hôtels d'Aumont & de Fourci, & deux cul-de-ſacs. Le premier s'appelle cul-de-ſac *GUÉPINE*. J'ai déja remarqué que l'Abbé Lebeuf l'avoit pris pour la rue *des Viez Poulies* de Guillot. L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* a fait la même faute; cependant la rue à la Guépine étoit connue ſous ce nom, & indiquée dans un Acte du mois de Mai 1266 (*g*), & dans le Rôle de Taxe de 1313.

Le ſecond ſe nomme cul-de-ſac *de FOURCI*; il doit ce nom à l'Hôtel auquel il eſt contigu. Le Cenſier de S. Eloi, de 1367, le nomme *petite ruelle ſans Chef*, & ruelle qui fut jadis *Helie Annot.* Au commencement du ſiécle paſſé on le nommoit rue *de l'Aviron*, d'une enſeigne, & il porte encore ce nom dans le Procès-Verbal de 1636. On voit cependant que, dès 1633 (*h*), il avoit été donné à M. de Fourci.

RUE DE LESDIGUIERES. C'eſt un paſſage qui conduit de la rue de la Ceriſaie à celle de S. Antoine. J'ai dit ci-deſſus que dans la rue de la Ceriſaie il y avoit un Hôtel dont ce paſſage

(*g*) Cart. S. Maur fol. 22.

(*h*) Ch. des Comptes, Mem. 4 D. f. 260.

avoit pris le nom. Il avoit été bâti par Sébaſtien Zamet, ce particulier ſi connu par ſes richeſſes immenſes & par la bonté ſingulière dont Henri IV l'honoroit. Les Jardins s'étendoient juſqu'à la rue S. Antoine. Ses héritiers le vendirent à François de Bonne, Duc de Leſdiguières & Connétable de France, & il a paſſé par ſucceſſion dans la Maiſon de Villeroi. Il a été vendu depuis quelques années à pluſieurs particuliers, leſquels ont fait percer le paſſage qui donne lieu à cet article. L'Hôtel a été démoli, pluſieurs maiſons en ont pris la place, & les Filles Ste Marie ont acheté une partie du jardin pour agrandir le leur. C'eſt dans cet Hôtel que fut logé, en 1717, le Czar Pierre, pendant le ſéjour qu'il fit en cette Ville. Ce paſſage eſt fermé la nuit à ſes deux extrémités.

RUE DES LIONS. Elle traverſe de la rue S. Paul à celle du Petit-Muſc; ſur le Plan de Dheulland elle eſt figurée ſans nom, & Corrozet n'en fait point mention; ainſi on ne peut guère faire remonter ſon origine au-delà du régne de Charles IX. J'ai dit ci-deſſus qu'elle devoit ſon nom à l'Hôtel où l'on gardoit les Lions du Roi. Il fut donné à perpétuité à Anne de Reynes, le 3 Mai 1523 (*i*).

RUE DE LA MASURE. Elle va de la rue de la Mortellerie à la place aux Veaux ou quai des Ormes. Nos anciens Plans ne lui donnent aucun nom; elle n'eſt pas même figurée ſur celui de

(*i*) Ch. des Comptes, Mem. CC. f. 151, 167 & 181.

Gombouſt. Je crois cependant qu'elle exiſtoit plus de cent ans auparavant, car Corrozet la déſigne ſous le nom général *d'une deſcente à la Riviere.* Elle eſt mal placée ſur les Plans de l'Abbé de la Grive & de M. Robert.

RUE DE LA MORTELLERIE. J'ai déja parlé de cette rue & de ſon antiquité. (Voyez le Quartier de la Gréve, pag. 40.) La partie qui ſe trouve renfermée dans celui-ci, commence au coin de la rue Geoffroi l'Aſnier, & finit au carrefour de l'hôtel de Sens. Il y a dans cette rue un cul-de-ſac appelé *d'AUMONT.* La Caille & Valleyre l'ont confondu avec celui de Fourci, & ne font qu'un des deux. On voit, par l'indication qu'ils en donnent comme aboutiſſant à la place aux Veaux, qu'ils l'ont identifié avec la rue du Paon-blanc. Il y avoit encore dans cette rue un cul-de-ſac, appelé *la Longue Allée*, qui conduiſoit à un grand Logis nommée *la Cour Gentien.* Je ne puis en placer au juſte la poſition; car, dans le manuſcrit du Procès-Verbal des Commiſſaires, fait en 1637 & années ſuivantes (*k*), ce cul-de-ſac eſt indiqué entre la rue Geoffroi-l'Aſnier & celle des Nonaindières; & dans la Déclaration de l'Abbé de Tiron, du 12 Avril 1676 (*l*), la ruelle Gentien eſt dite *aboutir ſur le quai des Ormes, & la rue des Nonaindières, entre cette rue & le Chantier du Roi près l'hôtel de Sens.* On trouve dans le même Recueil (*m*) qu'il y avoit

(*k*) Mſ. de S. Germain-des-Prés, coté 1589.

(*l*) Recueil de Blondeau à la Bibl. du Roi, t. 12, premier cahier.

(*m*) Ibid. t. 4, 5ᵉ cahier.

une ruelle ſans bout, nommée *ruelle du Mûrier*, dont l'entrée étoit dans la rue de la Mortellerie: je n'ai pu découvrir ſa poſition.

RUE DU PETIT-MUSC. Elle traverſe de la rue S. Antoine au quai des Céleſtins ; elle occupe une partie de l'ancien *Champ au Plâtre* & d'une voirie qui y étoit ſituée, d'où l'on a inféré qu'on lui avoit donné le nom de Put-y-Muce qu'elle portoit anciennement. Sauval (*n*) dit qu'en 1358 elle s'appeloit *du Petit-Muce* & *de Pute-y-Muce*. Corrozet a jugé à propos de la nommer rue *de la Petite-Puſſe*, quoique ſous le régne de François I, & même dès 1450, on la connût ſous le nom *du Petit-Muſſe*. Sur le Plan de Dheulland, elle eſt écrite rue *des Céleſtins*: M. Piganiol (*o*) a relevé une erreur de Germain Brice, qui avoit avancé (*p*) que la rue du Petit-Muſc étoit ainſi appelée par altération du mot latin *Petimus*, parce que Charles VI avoit fait conſtruire, ſur l'emplacement qu'elle occupe, un logement pour les Maîtres des Requêtes, & que toutes celles qu'on leur préſentoit, commençoient ainſi : *Petimus*, *&c.* Il auroit pu, & dû, ajouter que cette rue étoit ouverte avant le régne de Charles VI, & que cent ans auparavant il exiſtoit un Hôtel du Petit-Muſc dont cette rue a pris le nom, ou auquel elle a donné le ſien. Il s'étendoit depuis la rue S. Antoine preſque juſqu'à celle de la Ceriſaie : j'aurai occaſion d'en parler, en traitant le Quartier S. Antoine.

(*n*) Tom. 1, p. 157.
(*o*) Tom. 4, p. 178.
(*p*) Tom. 2, p. 318.

LES CÉLESTINS. Ils furent inſtitués vers le milieu du XIIIe ſiécle par S. Pierre, dit *de Morron*, qui eſt le nom d'une montagne où il s'étoit retiré près de Sulmone dans l'Abbruze citérieure au Royaume de Naples : il s'établit enſuite ſur celle de Majelle, à quelque diſtance de cette Ville. Les Auteurs qui ont écrit ſur ce ſujet, avancent qu'on les appeloit *la Congregation* ou *les Hermites de S. Damien.* L'Egliſe, qui les adopta au XIVe Concile Général tenu à Lyon en 1274, ne leur donna point ce titre ; car toutes les Bulles ſont adreſſées *à l'Abbé du S. Eſprit de Majelle, près Sulmone, de l'Ordre de S. Benoît.* Leur Inſtituteur ayant été élu Pape, le 5 Juillet 1294, prit le nom de Céleſtin V, qu'ont porté depuis les Religieux de ſon Ordre.

S. Louis, à ſon retour de la Terre Sainte, en 1254, avoit amené avec lui les Carmes que l'on appeloit alors les Barrés, comme je l'ai dit ci-deſſus, & les avoit établis au Champ au Plâtre. Ces Religieux ayant été transférés ailleurs, en 1318, vendirent leur emplacement 500 livres pariſis à Jacques Marcel, Bourgeois de Paris : il y fit bâtir deux Chapelles, & les dota chacune de vingt livres de rente amortie. L'Acte de fondation, ſuivant le P. Beurrier (*q*), eſt du lendemain de S. Marc 26 Avril 1319 ; mais il ne fut ſans doute approuvé par l'Evêque de Paris que ſix ſemaines après ; car, dans le grand Cartulaire, il eſt daté du premier Juin de cette année (*r*). Ce terrein & les deux Chapelles

(*q*) Hiſt. des Céleſtins, p. 3.

(*r*) Gr. Cartul. fol. 334, ch. 537.

paſſèrent à Garnier Marcel, ſon fils, qui les donna aux Céleſtins. Nos Hiſtoriens ne me paroiſſent pas exacts ſur cet article : Corrozet (*ſ*) dit qu'ils étoient établis à la place Maubert, au lieu où ſont les Carmes, & qu'ils firent un échange ; dans un autre endroit (*t*) il avance *que ces Religieux vinrent à Paris bientôt après la mort de leur Père* (S. Pierre Céleſtin décédé le 19 Mai 1296.) ; *mais qu'ils n'y eurent ſitôt Egliſe, & que Charles V leur donna la place des Carmes.* Du Breul (*u*) avance qu'en 1318 Jacques Marcel ayant acheté le lieu où étoient les Carmes, le conféra purement & ſimplement aux PP. Céleſtins ; il ajoute qu'il leur donna des rentes, fonda deux Chapelles, leur réſigna ſon corps, & qu'après ſon décès, arrivé en 1320, il fut honorablement enterré dans leur Egliſe. Quoique cet Auteur cite pour preuve le Nécrologe des Céleſtins, il eſt aiſé de voir, ou qu'il y a erreur, ou qu'il n'en a pas tiré des conſéquences juſtes. 1° Jacques Marcel n'a pu donner, en 1318, aux Céleſtins un terrein qu'il n'avoit pas encore acquis, puiſque l'Acte de vente que lui en firent les Carmes n'eſt que du Jeudi après l'Aſcenſion 1319. 2° Jacques Marcel a pu être enterré dans une des Chapelles qu'il avoit fondées, ſans que pour cela on puiſſe conclure qu'en 1320 les Céleſtins y euſſent une Egliſe. Ils ont tranſporté dans la nef de celle que Charles V leur fit conſtruire, les corps de ceux qui étoient enterrés dans les Chapelles, & ils ont placé honorablement celui du père de

(*s*) Fol. 90 verſo.
(*t*) Ibid. fol. 127.
(*u*) Pag. 906.

leur premier Fondateur. 3° Du Breul ſe contredit lui-même ; car il dit que Garnier Marcel, Bourgeois & Echevin de Paris, a joui vingt ans d'une partie du lieu & du revenu des Céleſtins, comme uſufruitier, & que venant à mourir, en 1352, il leur donna tout. Quelle donation avoit donc faite Jacques Marcel aux Céleſtins, ſi ſon fils a joui même en partie du terrein que le père avoit acquis des Carmes ? Comment, ſuivant cet Auteur, *l'ayant conféré purement & ſimplement*, ſon fils a-t-il pu le poſſéder à titre d'uſufruit ? Quelles ſont les rentes qu'il leur a données ? quelles ſont les réſerves du produit des 40 liv. de rente des deux Chapelles dont Garnier Marcel touchoit une partie ? Si cela eſt, il n'en reſtoit ſeulement pas aſſez pour l'acquit de la fondation. Rétabliſſons donc la vérité dans tous ſes droits : ce ne fut qu'en 1352 que les Céleſtins furent établis & mis en poſſeſſion du lieu qu'ils occupent, par la donation que leur en fit Garnier Marcel, par Contrat du 10 Novembre de la même année. Robert de Juſſi, Chanoine de S. Germain-l'Auxerrois & Secrétaire du Roi, qui avoit été Novice chez les Céleſtins (non pas à Marcouſſi, comme le dit du Breul, car ce Monaſtère n'a été fondé que 45 ans après ſa mort, mais à S. Pierre de Châtres près de Compiégne) contribua le plus à leur établiſſement. Les Secrétaires du Roi établirent, à ſa ſollicitation, leur Confrèrie aux Céleſtins ; &, avec la permiſſion du Roi Jean, ils leur donnèrent chaque mois une bourſe pareille à celle qu'on leur diſtribuoit. Charles, Dauphin & Régent du Royaume, confirma cette libéralité en 1358, & leur permit d'acquérir 200 liv. pariſis

qu'il amortit par ſes Lettres données à Melun, au mois de Juin 1360 ; le tout fut confirmé par le Roi Jean en 1361 & 1362. Les Céleſtins jouiſſent encore de cette bourſe, évaluée à 300 liv. par an. Charles étant parvenu à la Couronne, ſe déclara non ſeulement leur protecteur, mais même leur fondateur ; il ne ſe contenta pas de la bourſe de Chancellerie & du don de 200 liv. de rente qu'il avoit ratifiés, il leur donna dix mille francs d'or, & les bois pour la conſtruction de leur Egliſe. Il fit bâtir les lieux réguliers ; il y joignit une partie des jardins de l'Hôtel S. Paul, & mit le comble à ſes bienfaits par les plus grands priviléges & par les exemptions qu'il leur accorda. Son ſucceſſeur étendit cette faveur ſur tous les Monaſtères de cet Ordre ; c'eſt ce qu'on peut voir par les différentes Lettres-Patentes de 1358, 1359, 1367, 1369 & 1412.

L'Egliſe, à laquelle Charles V avoit mis la première pierre, le 24 Mars 1367, fut dédiée ſous le titre de l'Annonciation de la Ste Vierge, le 15 Septembre 1370. Le Cloître a été reconſtruit en 1539, & fini dix ans après. La Chapelle que Louis, Duc d'Orléans, ſecond fils de Charles V, fit bâtir aux Céleſtins, renferme pluſieurs tombeaux dont la ſculpture offre aux curieux ce qu'il y a de plus parfait en ce genre. Je parlerai ailleurs du motif qui engagea ce Prince à faire conſtruire cette Chapelle.

L'Ordre des Céleſtins en France a produit pluſieurs Sujets diſtingués. Il eſt gouverné par un Provincial qui a la même autorité ſur tous les Monaſtères de l'Ordre en France, que le Général ſur tout l'Ordre entier, & celui de Paris en eſt le Chef. Cette prérogative leur fut accordée par une

Bulle de Clément VII, en 1380, & il y eut à ce ſujet, en 1418, un Concordat entre les Céleſtins de France & ceux d'Italie, qui a été ratifié par le Souverain Pontife en 1423.

RUE DES NONAINDIÈRES. Elle va depuis la rue de Joui juſqu'au Quai des Ormes, en face du Pont-Marie, On devroit écrire & prononcer rue des Nonains d'Hières, nom qu'elle porte dans tous les titres. Eve, Abbeſſe d'Hières (*x*), acheta en cet endroit une maiſon de Richard Villain, en 1182, moyennant 25 liv. & 50 ſols de cens annuel. Sauval dit que de ſon temps elle s'appeloit *la Maiſon de la Pie* (*y*); c'eſt certainement ce qui a fait donner à la rue le nom de ces Religieuſes. M. Robert dit que le bout de cette rue s'eſt appelé, en 1450, *rue aux Ormes*. L'Auteur qui lui a fourni cette Notice, s'eſt trompé, à ce que je crois; car, dès 1300, cette rue portoit le même nom qu'aujourd'hui; il l'a ſans doute confondue avec le quai auquel elle aboutit.

LE QUAI DES ORMES. Suivant la Caille, il s'étend depuis la rue Geoffroi-l'Aſnier juſqu'à la rue du Paon blanc. L'Abbé de la Grive & M. Robert le placent entre la rue des Nonaindières, & celle de l'Etoile; & le nomment *Moſils* & *Monſils*. J'ai remarqué ci-deſſus (Voyez rue de l'Etoile) que c'étoit une Arche appelée *Beaufils*. Ce lieu fut deſtiné par la Ville, en 1586,

(*x*) Gall. Chriſt., tom. 7, col. 607.

(*y*) Tom. 2, p. 270.

plomb avec ces mots, *Quintiniani Abbatis*; ce qui a fait conjecturer à quelques Savants (*b*) que le Monaſtère de S. Eloi étoit double, & que Quintilien étoit Abbé de celui des hommes. (V. Quart. de la Cité, Pag. 22.)

Quoique Charles le Chauve (*c*) eût donné, en 871, l'Abbaye de S. Eloi à l'Egliſe de Paris, il ne paroît pas que, juſqu'au XIIe ſiécle, il y ait eu aucun changement à l'Egliſe S. Paul; en 1107, elle eut le même ſort que le Monaſtère de S. Eloi, & ſes dépendances, qui furent donnés à l'Abbaye de S. Pierre-des-Foſſés. Thibaut l'ayant remiſe à l'Evêque de Paris, en 1125, il eſt vraiſemblable, comme je l'ai obſervé, que ce fut vers ce temps que l'Egliſe S. Paul fut érigée en Paroiſſe, ainſi que les autres Chapelles dépendantes de S. Eloi. C'eſt, à ce que je crois, ce qu'on peut inférer, 1° du titre *Eccleſia* donné à ces Chapelles par la Bulle d'Innocent II, de 1336; 2° de la qualification de *Preſbyter*, donnée, vers le même temps, à celui qui faiſoit l'Office à S. Paul.

Cette Egliſe fut rebâtie au XIIIe ſiécle; mais depuis la nouvelle enceinte que fit faire Philippe-Auguſte, les environs de S. Paul ayant été couverts de maiſons, & le nombre des habitants s'étant conſidérablement augmenté, ſur-tout lorſque Charles V eut fait bâtir ſon Hôtel de S. Paul, cette Egliſe fut reconſtruite, augmentée & décorée par les libéralités de ce Prince & de ſes ſucceſſeurs, & dédiée l'an 1431. On y a fait des

(*b*) Valeſius, de Baſil. Pariſiacis, p. 461.

(*c*) Paſtoral. B. p. 54, & D. p. 101.

augmentations

augmentations en 1542 & 1547, & pluſieurs réparations, ſoit pour l'utilité, ſoit pour l'ornement, en 1661.

A côté de cette Egliſe eſt un ancien bâtiment appelé *la Grange S. Eloi*, où il y a une priſon publique.

C'étoit joignant le Cimetière qu'étoit ſitué l'Hôtel des Abbés de S. Maur, que Charles V acheta le 3 Septembre 1362 (*d*), & qu'il comprit dans ſon Hôtel de S. Paul. Il le nomma *l'Hôtel de la Conciergerie* : il occupoit tout le terrein que couvrent aujourd'hui les maiſons bâties entre l'Egliſe & la rue des Lions ; l'étendue en étoit ſi vaſte, qu'indépendamment d'un Jardin fort ſpacieux, on y conſtruiſit les appartements du Dauphin, du Duc d'Orléans ſon frère, du Duc de Bourgogne, & d'autres Seigneurs.

Cet Hôtel de S. Maur avoit été bâti par l'Abbé Raoul, en 1210, ſur l'emplacement d'une grange que Philippe-Auguſte lui permit d'acheter (*e*). Il fut vendu, en 1362, au Dauphin, appelé depuis Charles V ; ce qui obligea les Abbés de S. Maur d'en acheter un autre, rue des Barres, comme je l'ai remarqué. (V. Quart. de la Gréve, pag. 40.)

RUE DES PRÊTRES S. PAUL. Elle fait la continuation de la rue de Joui, & aboutit à la rue S. Paul. J'ai déja obſervé que la rue de Joui ſe prolongeoit juſqu'aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte, & que dans cet endroit il y avoit une fauſſe porte qui fit donner à cette

(*d*) Thréſor des Chartes.

(*e*) Thréſor des Chartes, Regiſt. 31.

Rue du

Rue

Rue Sainte

Rue du

Limites

Rue Barre du Bec

Rue

Limites

Rue

Vieille du Limites

100 Toises.

60 70 80 90 100

a Paris

Chez le S.r Jaillot Geog.r ord.re du Roi

de l'Acad.e R.le des Sciences

et Belles Lettres d'Angers

Quai des Augustins A.P.D.R. 1778.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR LA VILLE DE PARIS.

XIII. QUARTIER.

Ste AVOIE, ou de LA VERRERIE.

Ce Quartier eſt borné à l'orient par la vieille rue du Temple excluſivement; au ſeptentrion, par les rues des Quatre-Fils & des Vieilles Haudriettes auſſi excluſivement; à l'occident, par les rues Ste Avoie & Barre-du-Bec incluſivement, depuis le coin de la rue des Vieilles-Haudriettes juſqu'à la rue de la Verrerie; & au midi, par les rues de la Verrerie & de la Croix-Blanche incluſivement, depuis le coin de la rue Barre-du-Bec juſqu'à la vieille rue du Temple.

On y compte ſeize rues, un cul-de-ſac, quatre Communautés d'Hommes, une de Filles, &c.

Rue Ste Avoie. Elle fait la continuation de la rue Barre-du-Bec, & aboutit à la rue du Temple, au coin de la rue Michel-le-Comte. Sur le

Plan de M. Robert, elle eſt mal-à-propos prolongée juſqu'à la rue Chapon. Anciennement on ne la connoiſſoit que ſous le nom de *grande rue du Temple*, dont elle faiſoit partie; on lui a donné celui qu'elle porte, à cauſe de la Chapelle & Hôpital de Ste Avoie qui y ſont ſitués. Les Archives du Temple font mention d'une rue *du Four du Temple* qui donnoit dans celle-ci; elle étoit ſituée entre la maiſon de la Barre & la rue Ste Croix de la Bretonnerie.

LES RELIGIEUSES DE S^TE^ AVOIE. Nos Hiſtoriens ſe ſont expliqués ſi différemment & avec ſi peu d'exactitude ſur l'origine de ces Religieuſes, qu'on ne peut manquer de ſe tromper en ſuivant ce qu'ils en ont écrit: les uns attribuent leur établiſſement à S. Louis; le Maire (*a*) & Brice ont adopté cette opinion, ſur l'autorité de du Breul (*b*), qui cite pour garants Belleforeſt & Corrozet. Du Breul s'eſt encore plus écarté de la vérité, en confondant ces Filles avec les Béguines de l'*Ave Maria*, & la porte des Barrés avec celle du Temple. D'autres (*c*) font honneur de cette fondation à Jean *Suivant*, ou à Jean *Herſant*, tous deux Chefciers de S. Merri. Ceux-ci croient que dès le commencement on établit des Béguines en cet endroit: ceux-là, qu'elles n'y ont été introduites qu'après. On verra plus bas qu'ils ne ſont pas plus d'accord entre eux ſur l'époque du changement ſurvenu dans cette Maiſon au commencement du ſiécle paſſé. Toutes ces contradictions ne prennent peut-être leur

(*a*) Tom. 1, pag. 355. — Brice, tom. 2, p. 66.
(*b*) Liv. 3, p. 826.
(*c*) Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2, p. 510. — Hiſt. de Par. tom. 2, p. 1290.

ſource que dans le mot *Béguines*, que l'on n'a pas bien entendu, ou auquel on a donné trop d'extenſion. Les *Béguines* étoient des Filles ou Femmes dévotes qui, ſans s'aſtreindre à aucune règle, ni s'engager par des vœux, vivoient en commun, & conſacroient à la prière & à d'autres exercices de piété, le temps qu'elles n'employoient pas au travail des mains; ainſi elles tenoient un milieu entre le genre de vie des Laïcs & celui des perſonnes qui avoient embraſſé l'état religieux. Le peuple, qui n'eſt jamais bien inſtruit, prit l'habitude de donner le nom de Béguines à toutes les femmes qui vivoient en commun; & même encore aujourd'hui il appelle ainſi, quoique très mal-à-propos, des Sœurs de Communauté, & celles qui portent un habit de Religieuſes & vont quêter dans les Villes.

Le P. Dubois (*d*) eſt le premier de nos Hiſtoriens qui nous ait donné quelques lumières ſur l'établiſſement des Filles de Ste Avoie: il paroît, par un Acte paſſé devant l'Official de Paris, le Samedi avant Noël 1288 (& non 1283, comme le diſent tous nos autres Auteurs), que Jean Séquence (*alias* Séquent & Suivant) Chefcier de S. Merri, avoit acheté depuis peu une maiſon dans la rue du Temple, & rembourſé une rente de 7 liv. 2 ſ. dont elle étoit chargée. Le même Acte porte, que lui & une Veuve nommée Conſtance de S. Jacques, avoient, à leurs frais, rebâti cette maiſon, dans l'intention d'y placer une Communauté de pauvres Femmes veuves, âgées de cinquante ans & plus, & qu'ils y en avoient déja établi quarante. Ils donnent en conſéquence

(*d*) Hiſt. eccleſ. Pariſ. t. 2, p. 510.

cette maiſon auxdites pauvres Femmes en toute propriété, avec ſes appartenances & dépendances. Enfin la Supériorité & l'adminiſtration de cette Maiſon ſont ſpécialement affectées & réſervées au Chefcier de S. Merri, & à ſes ſucceſſeurs.

L'Abbé Lebeuf dit (*e*) qu'il y avoit dans la rue du Temple, des maiſons & *un Oratoire* du nom de Ste Avoie, dont Jean Séquence fit en partie l'acquiſition en 1283, & que le Chapitre acheta le reſte en 1290. Ce récit n'eſt pas conforme à l'Acte que je viens de citer, il n'y eſt point fait mention de Chapelle; & du Breul (*f*) rapporte une Inſcription ſcellée dans le mur, qui contient un Legs fait par Mre Jean Herſant, *jadis Fondateur de la Chapelle de l'Hôtel Ste Avoie.* Le P. Dubois penſe auſſi que le nom de Ste Avoie ne fut donné à la Chapelle & à la Maiſon des pauvres Femmes, que poſtérieurement à l'an 1288. Il eſt certain qu'en 1303, & même au milieu du XVIe ſiécle, on les appeloit *les pauvres veuves de la rue du Temple*, *les pauvres Femmes veuves en-deçà la porte du Temple*, & que dans tous les titres du Chapitre de S. Merri, le Chefcier y eſt appelé *Magiſter*, *ſeu Proviſor Domûs pauperum Mulierum de portâ Templi.* J'ai cependant lu, dans les Archives de ce Chapitre, un Contrat de 1423, par lequel *les Maîtreſſe & Bonnes-Femmes de l'Hôtel & Hôpital Ste Avoie* lui vendirent une maiſon qui fait aujourd'hui partie de celle des Conſuls. Corrozet & le Plan de Dheulland indiquent également la Chapelle Ste Avoie; & dans un Plan Terrier Mſ. de S. Merri, en 1512, la rue où elle eſt ſituée, eſt énoncée *rue du Temple*, autrement *Ste Avoie.*

(*e*) Tom. 1, p. 271. | (*f*) Liv. 3, p. 827.

Je ne vois point que l'état de cette Maiſon ait changé, ni qu'on ait introduit des Religieuſes Béguines, comme l'avance Dom Félibien (*g*), ainſi que M. Piganiol & l'Auteur *du Calendrier hiſtorique*, qui l'ont exactement copié. Le préambule des Lettres Patentes de 1623, (*h*) dans lequel elles ſont appelées *Mere & Sœurs de la Chapelle Ste Avoie*, ſemble annoncer qu'elles n'étoient d'aucun Ordre, qu'elles n'avoient nulle regle certaine, & que, pour ſe conformer aux Ordonnances, elles avoient demandé à ſuivre celle de S. Auguſtin, & d'être aggrégées & incorporées avec les Urſulines. M. Robert a placé en 1607, l'époque de ce changement; il ne s'eſt apparemment pas rappelé que les Urſulines n'ont été établies à Paris que cinq ans après. L'Abbé Lebeuf l'a fixé à l'année 1620, & par conſéquent environ deux ans trop tôt. Sauval (*i*) au contraire & la Caille l'ont reculé juſqu'en 1626.

Mme Luillier, veuve de M. de Ste Bèuve, qui avoit procuré un établiſſement aux Urſulines, en ayant reconnu l'utilité, chercha les moyens de les multiplier : elle propoſa aux bonnes Femmes de la Maiſon de Ste Avoie, de concert avec M. Gui Houiſſier, curé de S. Merri, d'embraſſer la Règle & les Conſtitutions des Urſulines, & promit de leur donner, à cette condition, 1000 liv. de rente. Le Concordat par lequel ces bonnes Femmes acquieſcèrent à ce changement, fut ſigné le 10 Décembre 1621, homologué par les Grands-Vicaires de M. le Cardinal de Rets, Evêque de

(*g*) Hiſt. de Paris, tom 2, p. 1290.—Pig. t. 4, p. 324.—Cal. hiſt. p. 462.

(*h*) Hiſt. de Paris, tom. 4, p. 79.

(*i*) Tom. 1, p. 725.

(*k*) Sauval, t. 3, p. 149.

Paris, le 4 Janvier ſuivant (*k*), confirmé par le Souverain Pontife, & approuvé par Lettres Patentes du mois de Février 1623, vérifiées au Parlement quelques jours après. Les Religieuſes Urſulines furent miſes en poſſeſſion de la Maiſon de Ste Avoie dès le mois de Janvier 1622. Les bonnes Femmes qui l'occupoient, & dont le nombre étoit réduit à neuf, prirent l'habit, & perſévérèrent avec édification dans le nouvel Inſtitut qu'elles avoient embraſſé. Ce changement n'a rien fait perdre au Curé de S. Merri de ſes droits ſur cette Maiſon, & il conſerve tous ceux dont ont joui ſes prédéceſſeurs.

On trouve dans cette rue pluſieurs beaux Hôtels : celui de Beauvilliers, ou de S. Aignan (*l*) fut bâti pour M. de Meſme, Comte d'Avaux, ſi connu par ſes Négociations. Celui de Meſme, ſitué vis-à-vis, étoit l'Hôtel du Connétable Anne de Montmorenci : Henri II. s'y retiroit quelquefois, ce qui l'avoit fait appeler *le Logis du Roi*. La Caille, qui a publié ſon Plan en 1714, le nomme encore Hôtel de Montmorenci, quoique quelques années auparavant il appartînt à M. de Meſme, nommé premier Préſident en 1712. Les Hôtels de Caumartin & de la Trimouille méritent auſſi attention.

RUE BARRE-DU-BEC. Elle commence à la rue de la Verrerie, & aboutit à celle de Ste Avoie, au coin des rues Sainte-Croix de la Bretonnerie & neuve S. Merri. On l'a mal-à-propos nommée ſur quelques Plans *Bardubec* en un ſeul mot, ou *Bar du Bec*. Guillot l'appelle rue de l'Abbaye du Bec-

(*l*) Brice, t. 2, p. 67 & ſuiv.—Pig. t. 4, p. 325.

Hellouin. Sauval (*m*) a héſité ſur l'orthographe du nom de cette rue, & ſur ſon étymologie : il vient, dit-il, ou d'une maiſon appelée, en 1273, *domus de Barra*, ou d'une autre qui, au milieu du XVIe ſiécle, ſe nommoit l'Hôtel de la Barre du Bec, ou enfin de l'Hôtel de l'Abbé de N. D. du Bec-Hellouin en Normandie. L'Acte qu'il cite, qui eſt un accord paſſé entre Philippe le Hardi & le Chapitre de S. Merri, en 1273, ne laiſſe aucune incertitude : il fait mention de la maiſon de la Barre qui avoit appartenu à Simon de Paris, & qui étoit alors à l'Abbé du Bec. C'eſt donc conſtamment par la demeure que les Abbés du Bec y ont faite, qu'elle en a pris le nom. A l'égard de celui de la Barre, je crois être fondé à en rapporter l'origine à cette maiſon, qui étoit le Siége de la Juſtice que l'Abbaye du Bec poſſédoit en ce quartier : on appeloit ces endroits la Barre, *Barra*, *ſeptum Curiæ*, *Cancelli Auditorium*. De-là vient que nous diſons encore des enchères & des adjudications faites à la Barre des Requêtes du Palais, la Barre du Chapitre N. D. la Barre de l'Officialité, &c. Ce nom, ainſi que celui de Barreau, vient d'une barre de fer, ou d'une barrière de bois, qui ſéparoit le lieu où ſe tenoient les Plaideurs, de celui qui étoit réſervé aux Juges ; & c'étoit à cette Barrière que ſe plaçoient ceux-ci, pour y recevoir les mémoires & les requêtes qu'on avoit à leur préſenter. Le Chapitre de S. Merri avoit une ſemblable Barre à l'extrémité du Cloître du côté de la rue S. Martin, qu'on nommoit *les Barres S. Merri*. Dans cette rue, & près celle de la Verrerie, il y en avoit une autre dont les Ar-

(*m*) Tom. 1, p. 113.

chives du Temple font mention, en 1463, ſous le nom de rue *Dorée.*

RUE DES BILLETTES. Elle traverſe de la rue de la Verrerie dans celle de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Au XIIIe ſiécle, elle s'appeloit rue *des Jardins* : nos ayeux n'étoient pas ſi puriſtes que le dit M. Piganiol (*n*), qui prétend qu'en 1290, *& long-temps après*, on la nommoit *vicus Hortorum* ; ils diſoient ſimplement *vicus Jardinorum*, & *vicus de Jardinis*, comme on le voit dans les Lettres de Philippe le Bel, du mois de Décembre 1299 (*o*), & dans l'Acte de la Conſécration de la Chapelle des Billettes, faite le 12 Mars 1350 par l'Evêque de Dragonare *, Vicaire-Général de Foulques de Chanac, Evêque de Paris. Au XVe ſiécle, on la trouve indiquée ſous le nom de rue *où Dieu fut bouilli*, *du Dieu Bouliz* (*p*), & enfin dans Corrozet, ſous celui *des Billettes.* On a cherché & donné différentes étymologies de ce nom : Sauval (*q*) inſinue qu'il pourroit bien venir d'une eſpèce de péage qu'on appeloit encore de ſon temps *Billette*, à l'occaſion d'un billot de bois qu'on ſuſpendoit à la porte de la maiſon où ce péage ſe payoit. Pour autoriſer cette idée, il penſe que la rue de la Verrerie, conduiſant à l'ancienne porte S. Merri, on payoit peut-être le péage à une maiſon ſituée dans cette rue, au coin de celle des Jardins, qui en aura reçu le

(*n*) Tom. 4, p. 304.
(*o*) Du Breul, p. 979.
(*p*) V. Remarques hiſtoriques ſur la ſainte Hoſtie miraculeuſe. Paris, des Hayes 1725, tom. 1, p 306 & ſuiv.
(*q*) Tom. 1, p. 117.

* Dragonara, ou Tragonara, autrefois ville Epiſcopale du Royaume de Naples dans la Capitanate.

nom de rue des Billettes. J'avoue que cette opinion ne me paroît qu'une conjecture haſardée : il eſt vrai qu'on a appelé *Billette* une petite enſeigne poſée aux lieux où on devoit payer le péage, mais la rue de la Verrerie n'étoit point un chemin royal où l'on pût établir un Bureau pour la perception d'un pareil droit ; les marchandiſes qui y étoient ſujettes devoient le payer avant que d'entrer dans la Ville, ainſi les droits étoient perçus de ce côté à la porte Baudoyer, & de l'autre, à celle de S. Merri. On voit dans les Actes du temps que l'endroit voiſin de cette dernière porte s'appeloit *la maiſon du Fléau*, & non des Billettes. Dom Félibien (*r*) s'étoit contenté de dire que *peut-être* c'étoit la maiſon du Juif, dont je parlerai à l'article ſuivant ; & M. Fleuri (*s*) dit que la rue des Jardins a été appelée depuis, des Billettes, *à cauſe, comme on croit*, de l'enſeigne de la maiſon du Juif. L'Auteur *du Calendrier hiſtorique* (*t*), qui a copié mot pour mot, Dom Félibien, décide hardiment ce que l'original n'avoit avancé que par conjecture. Le P. Papebroch (*u*) donne une autre étymologie du nom de Billettes : il dit que les Tierçaires de l'Ordre des Carmes portent un petit Scapulaire en forme de Billettes ; c'eſt ainſi, ajoute-t-il, que les François nomment de petits morceaux de drap longs & quarrés, qui ont fait donner le nom aux Billettes. Je ne ſais ſi les Religieux Hoſpitaliers de la Charité N. D. qui ont précédé les Carmes dans le Couvent des Billettes, portoient de ſem-

(*r*) Tom. 1, p. 460.
(*s*) Hiſt. eccleſ. tom. 18, p. 451.
(*t*) Cal. hiſt. p. 142.
(*u*) Reſp. ad P. Sebaſt. à Sancto Paulo, art. 20, num. 16.

blables Scapulaires ; mais il eſt certain qu'ils n'étoient pas du Tiers Ordre des Carmes, & qu'ils étoient connus ſous le nom de Billettes. Il eſt également conſtant que le nom de Billettes étoit connu en France avant celui des Carmes. M. Baillet (*x*) avance que S. Bernard établit, en 1112, un Monaſtère de Filles Billettes au Diocèſe de Langres, & que leur Monaſtère portoit ce nom lorſque *la bienheureuſe Hombeline*, ſœur de S. Bernard, s'y retira, & y mourut en 1141. J'ignore où ce ſavant Critique a puiſé ces deux anecdotes ; il ne ſe rappeloit pas ſans doute qu'alors S. Bernard n'étoit pas encore entré en Religion ; que ſa ſœur, la bienheureuſe Hombeline, ne renonça au monde qu'en 1118, & qu'elle ſe retira dans le Monaſtère de Juilli ſous Ravière, dépendant de l'Abbaye de Molême, à laquelle il a été réuni depuis.

Il y a donc bien de l'apparence que ce ſont les Religieux Hoſpitaliers de la Charité N. D. qui ont fait donner à la rue où ils furent établis, le nom qu'elle porte aujourd'hui : je me fonde à ce ſujet ſur l'autorité des Auteurs *du Dictionnaire de Trévoux*, & ſur le nom de Billettes qui fut donné à ces Religieux dès les premiers temps de leur établiſſement à Paris, & ſous lequel ils ont été connus dans les Provinces où ils ont été appelés. Il n'eſt pas même hors de vraiſemblance que ces Hoſpitaliers qui, dans leur origine, n'étoient ni tout-à-fait Religieux, ni tout-à-fait Séculiers, portaſſent des Billettes ſur leurs habits pour ſe faire diſtinguer, & que ce fût à cette occaſion que le peuple leur donna ce nom.

(*x*) Baillet, au 20 & 21 Août, col. 291 & 343.

LES CARMES dits BILLETTES *. Je ne rapporterai pas les excès ſacrilèges qu'un Juif nommé Jonathas, ſuivant les Chroniques de S. Denys, commit contre une ſainte Hoſtie qu'il jetta dans une chaudière d'eau bouillante, après avoir épuiſé ſur elle tous les outrages que la rage & l'impiété purent lui ſuggérer. Tous nos Hiſtoriens nous ont tranſmis les circonſtances de ce fait, & le miracle qui nous a conſervé cette Hoſtie. Une tradition conſtante, fondée ſur le témoignage des Auteurs contemporains, les aveux du Juif, ſon ſupplice, & les actes les plus autentiques qui conſtatent ce miracle, ne permettent pas d'en douter. Il arriva le jour de Pâques, 2 Avril de l'an 1290. Nos Hiſtoriens, d'accord ſur tous les faits, diffèrent enſuite entre eux ſur ceux qui ont ſuivi cet événement. Corrozet dit (*y*) « que Philippe le Bel & » Madame Jeanne ſon épouſe firent acheter la mai- » ſon du Juif, & qu'ils y fondèrent une Egliſe » qu'ils donnèrent *aux Religieux & Hermites* de » l'Hôpital N. D. & que ce Monaſtère s'appelle » *de l'Humilité Notre-Dame*, dit des Billettes ». D'autres, avec plus de raiſon, en attribuent la fondation à *Reinier Flaming*, Bourgeois de Paris, lequel y fit bâtir une Chapelle en 1294. Du Breul, Dom Félibien, &c. ont lu cette date dans les Leçons de l'Office qu'on fait en mémoire de

(*y*) Fol. 106 v°.

* Je me ſuis conformé, pour tout ce qui concerne cet article, à ce qu'en a dit le P. Théodoric de S. René, Carme des Billettes, dans l'Ouvrage que j'ai cité ci-deſſus, & qu'il a publié en 1725, en 2 vol. *in*-12, ſous le titre de *Remarques hiſtoriques données à l'occaſion de la ſainte Hoſtie miraculeuſe.*

ce miracle. Le P. Helyot la fixe en 1298, parce qu'il ne place l'élévation de Boniface VIII. ſur la Chaire de S. Pierre, que le 24 Novembre 1297, quoiqu'il eût été élu Pape, après la démiſſion de Céleſtin V, le 24 Décembre 1294. Ce n'eſt pas la ſeule faute que le P. Helyot ait commiſe dans l'article dont il s'agit ici. Enfin, il y a des Hiſtoriens, tels que Sauval (*z*) & le Maire (*a*), qui ont imaginé que cette Chapelle avoit été donnée d'abord aux Religieux du Tiers Ordre de S. François, & enſuite aux Religieux Hoſpitaliers de la Charité N. D. Voici ce que j'ai trouvé de plus vrai: la maiſon du Juif fut confiſquée; Reinier Flaming, Bourgeois de Paris, obtint du Roi une partie du terrein qu'elle occupoit, pour y faire bâtir une Chapelle. Dom Félibien (*b*) a cru, ſans fondement, que ce lieu étoit dans le Fief aux Flamands, & qu'il étoit ainſi appelé à cauſe de Reinier Flaming, fondateur de la Chapelle. Ce territoire s'eſt à la vérité appelé la Terre ou le Fief aux Flamands; mais alors on le nommoit *la Bretonnerie*, & il étoit poſſédé par Jean Arrode, Pannetier de France, qui le tenoit à foi & hommage de Jean de Sévre. Reinier Flaming eut recours à l'autorité du Souverain Pontife Boniface VIII, qui, par ſa Bulle du 17 Juillet 1295, engagea l'Evêque de Paris à lui permettre de conſtruire & de doter une Chapelle dans le lieu ſuſdit, s'il lui appartenoit, ou après qu'il en auroit fait l'acquiſition. La Chapelle fut bâtie en conſéquence, & appelée *la Maiſon des Miracles.*

(*z*) Tom. 1, p. 626.
(*a*) Tom. 1, p. 407.
(*b*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 459.

Gui de Joinville, mal-à-propos nommé Louis par les Hiſtoriens de Paris, Seigneur de Dongeux ou Dongiers, (*de Domno Georgio*) avoit fait bâtir, dans un lieu nommé Boucheraumont, un Hôpital pour y recevoir les malades & les pauvres paſſants; il le faiſoit deſſervir par une petite Communauté ſéculière d'Hommes & de Femmes, ſous le titre & ſous la protection de la Ste Vierge, ce qui fit qu'on les nomma *Hoſpitaliers de la Charité N. D.** M. de Joinville qui cherchoit à former un établiſſement ſemblable à Paris, jetta les yeux ſur la Maiſon des Miracles, que Reinier Flaming lui céda. Philippe le Bel ne ſe contenta pas d'approuver cette ceſſion; il donna, au mois de Décembre 1299, *à ces Religieux* le reſte de la maiſon du Juif, & une autre maiſon voiſine. Quoique je me ſois ſervi du terme de *Religieux*, & qu'il ſoit même employé dans des Lettres-Patentes de Louis Hutin, du mois de Mars 1315, & dans celles du Prevôt de Paris, du 11 Novembre 1312, où cette maiſon eſt appelée *l'Hôpital des Frères Religieux*, ou *Collége des Miracles de la Charité N. D.* il eſt cependant certain qu'ils n'étoient d'aucun Ordre approuvé dans l'Egliſe. Gui de Joinville les avoit engagés, en 1300, à choiſir celui du Tiers Ordre, & ils l'avoient embraſſé ſans autoriſation des Supérieurs Eccléſiaſtiques & ſans les formalités requiſes: c'eſt ce qu'ils

* Le P. de S. René en fixe l'époque en 1298; mais il y a erreur dans cette date, car on a des Lettres-Patentes de confirmation de cet établiſſement, données par Philippe le Bel & Jeanne de Navarre ſa femme, Comteſſe de Champagne, au mois de Septembre 1286, qu'il a rapportées lui-même, (tom. 2, p. 183).

reconnurent eux-mêmes dans la Supplique qu'ils préſentèrent au Pape Clément VI, qui, par deux Bulles du 27 Juillet 1346, les abſout des cenſures qu'ils avoient encourues, & commet l'Evêque de Châlons pour leur donner l'habit & la règle de S. Auguſtin, ce qui fut exécuté le 13 Avril de l'année ſuivante. La vie exemplaire de ces Religieux & la piété des Fidèles leur procurèrent les moyens de bâtir un Cloître & des lieux réguliers, & d'agrandir leur Chapelle. Elle fut conſacrée, le jour de S. Grégoire, Pape, en 1350, & non en 1330, ainſi que l'ont avancé du Breul & M. Châtelain. Il paroît que les changements qui ſe firent au commencement du XVe ſiécle, & principalement l'exhauſſement conſidérable du pavé de la rue des Billettes, obligea de rebâtir de nouveau le Couvent & l'Egliſe; celle-ci fut dédiée le 13 Mai 1408.

Comme il n'eſt point de ſource, quelque pure qu'elle ſoit, qui ne puiſſe s'altérer & ſe corrompre, le relâchement s'introduiſit inſenſiblement dans cet Ordre; les Regiſtres du Parlement en fourniſſent malheureuſement des preuves évidentes. Les différents projets de réforme qu'on propoſa, éprouvèrent tant d'obſtacles, qu'il fallut y renoncer, & laiſſer éteindre cet Ordre. On autoriſa les Religieux Hoſpitaliers à vendre leurs biens, pour payer leurs dettes & fournir à leur ſubſiſtance. Ils offrirent en conſéquence leur maiſon à différents Ordres religieux: on voit qu'ils avoient pris des engagements avec les Feuillants, qui vouloient y établir leur Noviciat; mais ceux-ci ayant trouvé un lieu plus commode, les Hoſpitaliers traitèrent avec les Religieux Carmes de l'Obſervance

l'Obſervance de Rennes, en la province de Tours, & leur cédèrent *l'Egliſe, Prieuré & Monaſtère des Billettes, & tous les biens meubles & immeubles appartenans audit Prieuré*, par concordat paſſé devant du Puy & Boucher, Notaires au Châtelet de Paris, le 24 Juillet 1631, ratifié par le Général des Billettes le 19 Août ſuivant, & par celui des Carmes le 22 Novembre de la même année. C'eſt ce qui a fait dire à l'Abbé Lebeuf (c) que *les Carmes ſuccédèrent, en* 1631, *aux Frères de la Charité de Notre-Dame des Billettes*, quoique ce Contrat n'ait eu ſon entière exécution que deux ans après. M. l'Archevêque l'ayant approuvé le 19 Septembre de cette année, Sa Majeſté le confirma par ſes Lettres-Patentes du 26 du même mois, vérifiées au Parlement le 8 Janvier 1632, & en la Chambre des Comptes le 22 Mai 1635. Enfin, l'union de ce Prieuré à la Congrégation des Carmes reçut le dernier ſceau de l'autorité, par les Bulles confirmatives qu'ils obtinrent d'Urbain VIII le 12 Février 1632, en vertu deſquelles ils en prirent poſſeſſion le 27 Juillet 1633, & ils s'y ſont maintenus juſqu'à préſent. Depuis quelques années, ils ont fait reconſtruire à neuf leur Egliſe.

Les Religieux de la Charité Nôtre-Dame avoient fait quelques acquiſitions pour s'aggrandir, & ſpécialement celle d'une maiſon ſituée vis-à-vis leur Egliſe. Charles V, par ſes Lettres du 6 Juillet 1375, leur avoit permis de faire conſtruire une arcade ſur la rue pour y communiquer : elles n'eurent apparemment pas leur exécution ; car

(c) Tom. 1, p. 148.

Charles VI, par d'autres Lettres du 29 Juin 1382, leur permit de faire une voûte ſous la rue pour y aller. Cette maiſon étant tombée en ruine, fut entièrement démolie au commencement du XVIe ſiécle : il paroît que l'emplacement qu'elle occupoit forme aujourd'hui le petit cul-de-ſac de cette rue, qui conduit à une des portes du Couvent de Ste Croix de la Bretonnerie.

RUE DES BLANCS-MANTEAUX. Elle traverſe de la rue Ste Avoie dans la vieille rue du Temple. Au XIIIe ſiécle elle n'étoit connue que ſous le nom de *la Parcheminerie*, & de *la petite Parcheminerie* : on la trouve ainſi nommée de la petite Bretonnerie, en 1268, dans les Archives du Temple ; mais les Religieux qui s'y vinrent établir vers le milieu du même ſiécle, portant des manteaux blancs, le peuple ne les appela que *les Blancs-Mantiaux*, & en donna le nom à la rue. Elle le portoit en 1289, & l'a toujours conſervé depuis, quoiqu'on trouve encore pluſieurs Actes poſtérieurs dans leſquels elle eſt déſignée ſous le nom de *la Vieille Parcheminerie*, & d'autres dans leſquels on lui donne les deux noms.

LES BLANCS-MANTEAUX. Ce Monaſtère a ſucceſſivement été occupé par trois Ordres différents. *Les Religieux Serfs de Sainte Marie Mère de J. C.* s'y établirent d'abord en 1252, ſuivant Sauval (*d*) & le Maire (*e*) ; & en 1258, ſuivant du Breul (*f*) & le P. Helyot (*g*). Ce dernier ne fixe même leur inſtitution à Marſeille qu'en 1257 ;

(*d*) Tom. 1, p. 622.
(*e*) Tom. 1, pag. 377.
(*f*) Liv. 3, p. 895.
(*g*) Tom. 3, ch. 45, p. 345

mais il y a erreur dans cette date, puiſque dès 1255 leur Ordre avoit été approuvé par Alexandre IV. Ils étoient Mendiants, & portoient des manteaux blancs; ainſi c'eſt ſans aucun fondement que les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* (*h*) & autres les ont confondus avec les Servites du Mont Senaire près de Florence, qui portent des manteaux noirs.

Les Serfs ou Serviteurs de la Vierge vinrent à Paris en 1258: on voit qu'en cette année Amauri de la Roche, Maître du Temple, leur permit d'avoir dans ſa Cenſive, un Couvent, une Chapelle & un Cimetière, ſi l'Evêque de Paris, le Curé de S. Jean en Gréve, &c. le trouvoient bon. Germain Brice (*i*) avoit eu ſans doute des Mémoires inconnus à tous nos Hiſtoriens, puiſqu'il avance que ces Religieux n'y étoient plus dès 1256, & que S. Louis mit des Guillemins à leur place, quoiqu'ils n'y ſoient venus que vingt-ſept ans après ſa mort.

Soit que les facultés des Serfs de la Vierge ne leur permiſſent pas de profiter alors de la permiſſion d'Amauri de la Roche, ſoit que cet établiſſement ait été retardé par des obſtacles ou par des formalités, Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, n'y donna ſon conſentement qu'en 1263 au mois d'Août, & non en 1258, comme le dit Sauval. La Chapelle fut bâtie la même année par les libéralités de S. Louis (*k*).

Ces Religieux ne jouirent pas long-temps de leur état: leur Ordre fut aboli en 1274, au

(*h*) Gall. Chr. tom. 7, col. 105.

(*i*) Tom. 2, pag. 106.

(*k*) Hiſt. de Paris, tom. 3, p. 243.

ſecond Concile de Lyon, qui ſupprima tous les Ordres Mendiants établis depuis le quatriéme Concile de Latran tenu ſous Innocent III, en 1215, à la réſerve des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes & des Auguſtins. Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* avancent que, dès cette même année, on leur ſubſtitua *les Guillemins* ou Hermites de S. Guillaume établis à Mont-rouge, quoique la plus grande partie de nos Hiſtoriens ne rapportent ce changement qu'environ 25 ans plus tard. Chopin (*l*) dit que Boniface VIII. donna la maiſon des Blancs-Manteaux aux Guillelmites, en 1299; le P. Hélyot (*m*) prétend que ce fut en 1298; je crois qu'on pourroit en fixer l'époque à l'année 1297, car Boniface fut élu le 24 Décembre 1294; & ſa Bulle étant datée de Civita-Vecchia le 15 des Calendes d'Août (18 Juillet) l'an III de ſon Pontificat, cette date tombe à l'an 1297, & c'eſt ſous cette même date que ſe trouve le *Vidimus* de cette Bulle, fait par l'Official de Paris (*n*) le Jeudi après la S. Remi de ladite année 1297.

Il eſt aſſez probable que *les Serfs de la Vierge*, qui, par ordre d'Alexandre IV, & en vertu de ſa Bulle du 26 Septembre 1257, avoient adopté la Règle de S. Auguſtin, ſe maintinrent encore quelque temps, ſous prétexte de ſe réunir avec quelques Religieux du même Ordre. Il paroît cependant qu'ils préférèrent celui *des Hermites de S. Guillaume.*

Ces Hermites ſuivoient la Règle de S. Benoît: Samſon de la Haye, Guillelmite, dit qu'ils furent

(*l*) Monaſt. lib. 1, tit. 1, n° 6.
(*m*) Hiſt. des Ordres relig. t. 3, ch. 45, p. 346.
(*n*) Hiſt. de Paris tom. 3, p. 238.

fondés en 1155 par Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, Comte de Poitiers; & ſon ſentiment a été adopté par Chopin (*o*). Ils ont confondu ce Prince, qui mourut en 1137, avec un Solitaire du même nom. Corrozet (*p*) a ſuivi la même opinion, & place cette fondation en 1160. D'autres ont penſé que cet Ordre devoit ſa naiſſance à S. Guillaume, premier Duc d'Aquitaine, Moine de Gellone, mort en 812 ou 813, qu'on appelle communément *S. Guillem du deſert.* Pour favoriſer ce ſyſtême, je n'ai trouvé que les Lettres de Jean de Gonneſſe, Evêque de Naſſau, délégué par l'Evêque de Paris pour bénir la nouvelle Egliſe des Billettes, en 1408. Dans l'Acte il dit qu'il réſidoit dans la maiſon *de S. Guillaume des Deſerts*, autrement dite des Blancs-Manteaux. Mais il eſt certain que le premier & le dernier des Ducs d'Aquitaine n'ont point inſtitué d'Ordre Religieux; c'eſt la conformité des noms qui a occaſionné l'erreur & la confuſion (*q*). S. Guillaume de Maleval, Patron des Guillelmites, n'en a point lui-même inſtitué; mais l'éclat de ſes vertus & les miracles qui s'opéroient à ſon tombeau, portèrent les Fidèles à faire bâtir une Egliſe & un Monaſtère qui prirent le nom de ce Saint. Le nombre des Solitaires qui s'y retirèrent s'augmenta promptement, & forma une des Congrégations qu'Alexandre IV voulut réunir ſous la Règle de S. Auguſtin; mais ces Religieux ayant repréſenté qu'ils ſuivoient la Règle de S. Benoît, ce Pape leur permit de la garder. Ils s'établirent à Mont-rouge, près de

(*o*) Monaſt. lib. 1, tit. 1, n° 6.
(*p*) fol. 58 v°.
(*q*) V. Bolland, 10 Febr. —Hiſt. eccleſ. tom. 14, pag. 477.

Paris, ſous le regne de S. Louis; je n'ai pu découvrir préciſément en quelle année. Le P. Hélyot dit que ce fut en 1256, & l'Abbé Lebeuf (*r*) vers 1250. Comme ce Prince étoit à la Terre Sainte, d'où il ne revint qu'en 1254, je crois qu'il eſt plus naturel de fixer l'époque de cet établiſſement après ſon retour, ſur-tout ſi l'on ſe rappelle que cette Congrégation n'eut un état fixe qu'en 1256. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils étoient à Mont-rouge en 1258; la Maiſon & la Chapelle qu'ils occupoient, étoient ſous le titre des Machabées; mais j'ignore ſi cette dernière exiſtoit déja, comme l'a penſé M. l'Abbé Châtelain, ou ſi elle a été conſtruite pour leur uſage.

Ces Religieux, quoique Mendiants, ne furent point du nombre de ceux que Grégoire X. fit ſupprimer au Concile de Lyon, en 1274, parce qu'on les conſidéroit comme vivants ſous la loi d'un Ordre approuvé de l'Egliſe. Ils expoſèrent à Boniface VIII que *les Serviteurs de la Vierge Marie* avoient été ſupprimés, qu'il n'en reſtoit plus que trois & le Prieur, qui deſiroient d'entrer dans leur Ordre, & qu'ils pourroient faciliter par leur réunion l'étude de ceux d'entre eux qui s'occupoient à celle de la Théologie. Ce Souverain Pontife eut égard à leur demande, & leur donna la maiſon des Blancs-Manteaux, par ſa Bulle du 18 Juillet 1297, que Philippe le Bel confirma l'année ſuivante. Ces Religieux prirent le nom de Blancs-Manteaux, quoique les leurs fuſſent noirs, & il a été conſervé à leur Egliſe, à

(*r*) Hiſt. du Dioc. t. 8, p. 449.

la rue où elle eſt ſituée, & aux Religieux qui les ont remplacés. L'Abbé Lebeuf (*s*) dit *que leur première Egliſe fut dédiée le* 13 *Novembre, ſans qu'on ſache l'année.* Elle eſt cependant marquée dans l'Hiſtoire de Paris (*t*), & dans les Preuves, & dans le *Gallia Chriſtiana* (*u*). On y voit le premier Acte de cette Dédicace, le 30 Novembre 1397, & le ſecond le 13 Mai 1408. Cette Egliſe étoit alors autrement placée qu'elle n'eſt aujourd'hui; elle occupoit partie du jardin actuel, le long de la rue des Blancs Manteaux, & touchoit preſque à la porte Barbette. Comme les Religieux ſe trouvoient trop reſſerrés par les murs, au-delà deſquels ils avoient une place & quelques bâtiments, ils obtinrent de Philippe de Valois la permiſſion de percer le mur & d'y pratiquer une porte qui leur donnoit une libre communication au-dehors, & aux voiſins la facilité de venir au Service divin dans leur Egliſe. Cette permiſſion eſt du mois d'Août 1334. Charles VI, en 1404, leur accorda une Tour, & 39 toiſes 2 pieds des anciens murs. Les Guillelmites ſe ſont maintenus dans ce lieu juſqu'en 1618; leur maiſon n'étoit alors compoſée que du Prieur, de ſix Profès & de deux Novices, qui demandèrent & obtinrent d'être aggrégés, unis & incorporés à la Congrégation réformée des Bénédictins, nommée alors Gallicane, & depuis de S. Maur. Cette réforme faiſoit des progrès rapides; pluſieurs maiſons l'avoient déja embraſſée: les Religieux de S. Guillaume s'y ſoumirent unanimement le 3

(*s*) Tom. 1, p. 148.
(*t*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 378, & t. 3, p. 243 & 298.
(*u*) Gall. Chr. t. 7, col. 141 & 142.

Septembre 1618. Deux jours après, Henri de Gondi, Cardinal de Rets, introduiſit les Bénédictins réformés dans ce Monaſtère. Ce changement occaſionna les plaintes & la réclamation du Général des Guillelmites, qui réſidoit à Liége; mais on n'y eut aucun égard, & Louis XIII approuva cette union par ſes Lettres-Patentes du 29 Novembre de la même année : ainſi je ne ſais ſur quel fondement l'Abbé Lebeuf (*x*) & M. Robert ne placent cet événement qu'en 1622. Il eſt vrai que le 20 Février de cette année le Roi donna *aux Bénédictins* réformés de la Congrégation de S. Maur (*y*), des Lettres-Patentes; mais ce ne fut qu'en confirmation de celles qu'il avoit accordées le 29 Novembre 1618, qui n'avoient pas été enregiſtrées dans l'année, ſuivant l'uſage. M. Piganiol (*z*) dit que c'eſt dans celles-ci qu'on voit énoncé pour la première fois le nom de Congrégation de S. Maur; mais il n'eſt pas moins conſtant que la Réforme avoit été introduite aux Blancs-Manteaux (*a*) dès le 3 Septembre 1618; que cette maiſon fut choiſie pour le Noviciat; que le premier Chapitre s'y tint le 2 Novembre de la même année; que ce fut dans cette Aſſemblée qu'il fut décidé de mettre la nouvelle Congrégation ſous le nom de S. Maur, qui, ſuivant la tradition, a le premier apporté en France la Règle de S. Benoît, dont on ſe propoſoit de faire revivre la diſcipline & l'auſtérité; & qu'enfin le nom de Congrégation de S. Maur étoit connu avant ces dernières Lettres-

(*x*) Tom. 1, pag. 148.
(*y*) Hiſt. de Paris, tom. 3, p. 149
(*z*) Tom. 4, p. 321.
(*a*) Gall. Chr. tom. 7, col. 476 & 477.

Patentes, puiſque la Réforme eſt approuvée & confirmée ſous ce nom par la Bulle de Grégoire XV, du 17 Mai 1621 (*b*).

Il y eut aux Blancs-Manteaux quelques Religieux qui ne purent s'accoutumer à cette Réforme; ils ſe retirèrent à Mont-rouge, où le dernier d'entre eux finit ſes jours en 1680. Les Bénédictins conſervèrent le nom de Blancs-Manteaux qu'on avoit donné à leurs prédéceſſeurs, & on les appelle encore ainſi. Leur Egliſe fut rebâtie, telle que nous la voyons, en 1685, ainſi que leur Monaſtère: M. le Chancelier le Tellier & Dame Eliſabeth Turpin, ſon Epouſe, en poſèrent la première pierre, le 26 Avril de la même année. On y remarque le Mauſolée de Jean le Camus, Lieutenant-Civil, qui y fut enterré le 30 Juillet 1710. Perſonne n'ignore combien l'Egliſe & l'Etat ſont redevables aux Bénédictins: cette Maiſon-ci en a produit, & en poſſède encore, qui ſe ſont également rendus recommandables par leurs vertus & par leurs talents.

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac appelé *Péquai.* Sauval (*c*), qui le nomme avec raiſon rue *Piquet*, dit qu'autrefois c'étoit la rue *Molard.* Comme il n'eſt point fait mention de cette rue dans Guillot, ni dans les Liſtes des XIVe & XVe ſiécles, & qu'on y diſtingue la rue de l'Homme armé, de la rue *Pernelle S. Pol*, j'ai penſé que celle-ci pouvoit être repréſentée par ce cul-de-ſac. A ſon extrémité étoit une grande maiſon qui appartenoit à Jean *de la Haie*, dit *Piquet*, ce qui lui en fit donner le nom. Il eſt ainſi déſigné ſur

(*b*) Ibid. Inſtr. col. 166, Chart. 189.

(*c*) Tom. I. pag. 157.

les Plans de Gombouſt, de Bullet & autres. On l'a auſſi nommé cul-de-ſac de *Novion* & *des Blancs-Manteaux*, parce que M. de Novion a occupé la maiſon du ſieur Piquet, & qu'il eſt ſitué dans la rue & près des Blancs-Manteaux. Enfin il a repris le nom de Piquet, qu'on a changé en celui de Péquai.

RUE BOURG-THIBOUD. Elle a iſſue d'un côté dans le marché du Cimetière S. Jean, & de l'autre dans la rue Ste Croix de la Bretonnerie. Ce n'eſt ni *Beautibourg*, ni *Bourtibourg*, ni *Bourg Thiebaut* que s'appelle cette rue, quoique Sauval (*d*) & quelques Modernes aient jugé à propos de lui donner ces noms. Je n'ai point vu, comme il le dit, qu'en 1393 elle ſe nommât *vicus Burgitiburgi*; mais j'ai trouvé dans les Archives de l'Archevêché un Contrat de vente, du mois de Juillet 1220, où elle eſt appelée rue *Bourtibou*, & dans un Acte de 1280, *vicus Burgi Thiboudi*. Ce même nom ſe trouve dans un Arrêt de 1300. Guillot écrit rue *Bourc Tibout*, & le Cenſier de S. Eloi, de 1367, rue *Bourc Thibout*; ainſi les autres noms ne ſont qu'une altération de celui-ci, que portoit un Bourgeois de Paris. Quoique Sauval (*e*) prétende que les rues Bourg-l'Abbé, Beaubourg, Bourg-Thibouſt ne viennent pas du mot de *Bourg*, mais du nom d'une famille, & que celle-ci doit le ſien à Henri *Bourg-Thibault*, Pariſien, je crois cependant qu'il eſt plus vraiſemblable de l'attribuer à un amas de maiſons hors la Ville, qui ont formé de petits Bourgs, auxquels on a donné le nom de l'Egliſe qui y étoit, ou du Seigneur,

(*d*) Tom. 1, p. 120. (*e*) Ibid. p. 115.

ou du Particulier le plus remarquable qui y demeuroit. Telle eſt l'origine des bourgs S. Germain, du Bourg de l'Abbé de S. Magloire, du Bourg de Thiboud, &c. Cette rue n'a pas changé de nom : on n'y trouve de remarquable que l'Hôtel de Nicolaï, que nous avons vu occupé les dernières années par M. d'Argouges, Lieutenant-Civil.

RUE DE BRAQUE. Elle traverſe de la rue Ste Avoie à celle du Chaume. Il paroît qu'anciennement elle ſe prolongeoit juſqu'à la vieille rue du Temple : elle portoit alors le nom de rue *des Bouchers* & *des Boucheries du Temple*, à cauſe d'une Boucherie que les Chevaliers du Temple y établirent en 1182. Arnoul de Braque y fit bâtir, en 1348, un Hôpital & une Chapelle, & alors on la nomma rue *des Boucheries de Braque*, rue *de Braque* & *de la Chapelle de Braque*. Entre cette rue & celle des vieilles Haudriettes étoit une rue ou ruelle, appelée *de la Traverſe Cadier* (*f*).

RUE DU CHAUME. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Blancs-Manteaux, & de l'autre dans celle du grand Chantier, au coin de celle des Quatre Fils. Cette rue eſt ancienne ; il en eſt fait mention dans des Actes de 1290, & il paroît qu'elle donna ſon nom à une Porte que Philippe le Bel permit d'ouvrir dans le mur de l'enceinte de Philippe Auguſte ; c'eſt pourquoi elle eſt ſouvent indiquée dans les Titres des XIVe & XVe ſiécles ſous le nom de rue *de la porte du Chaume*. Il faut obſerver que quand cette rue, ou che-

(*f*) Sauval, tom. 1, p. 174.

min, eut été prolongée juſqu'aux murs du Temple, elle prit dans toute ſon étendue le nom de rue *du Chantier du Temple*, à cauſe de celui que les Templiers y avoient fait conſtruire, & qui fait aujourd'hui partie de l'Hôtel de Soubiſe : elle le conſerve encore dans une partie. Lorſque la Porte eut été percée, la rue prit le nom de rue *de la Porte neuve*, rue *neuve Poterne*, & rue *d'outre la Porte neuve*. Elle reprit depuis le nom de rue du Chaume : on la retrouve enſuite ſous le nom de rue *du Vieil Braque*. Sur le Plan de S. Victor elle eſt nommée *grande rue de Braque*, & dans Corrozet, rue *de la Chapelle de Braque*. Quelques Modernes lui ont donné le nom de rue *de la Merci*, à cauſe de la Maiſon & de l'Egliſe de ces Religieux, qui y ſont ſituées ; mais elle n'eſt inſcrite ſous ce nom à aucune de ſes extrémités.

LES RELIGIEUX DE LA MERCI ou DE N. D. DE LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS. J'ai dit ci-deſſus que la rue de Braque devoit ſon nom à Arnoul de Braque, qui fit conſtruire dans ce lieu un Hôpital & une Chapelle, en 1348. Nicolas de Braque l'augmenta beaucoup, & y fit bâtir un Hôtel. On voit par les Regiſtres de la Chambre des Comptes, que le 7 Juillet 1384 Charles VII lui donna, moyennant 12 den. de cens annuel, les anciens murs avec les Tours ou Tourelles, & les places vagues entre la porte du Chaume & celle du Temple. L'Hoſpitalité ne s'exerçoit plus dans cette Maiſon au commencement du ſiécle paſſé ; mais la Chapelle, ſuffiſamment rentée & entretenue par la famille de Braque, ſubſiſtoit, & étoit deſſervie par quatre Chapelains : on prit avec eux, du conſentement du Patron, les arrangements con-

venables, & l'on introduiſit dans cette Maiſon les Religieux de la Merci.

Cet Ordre, qui prit naiſſance à Barcelonne, en 1218, n'étoit dans ſon origine qu'une Congrégation de Gentilshommes, qui, pour imiter le zèle & la charité de S. Pierre Nolaſque, conſacrèrent une partie de leurs biens pour la rédemption des Captifs : on ſait avec quelle inhumanité ils étoient traités par des Infidèles cruels, qui ne leur laiſſoient que l'alternative de mourir, ou de changer de Religion. Le nombre de ces pieux Chevaliers s'augmenta bientôt ; on les appeloit *les Confrères de la Congrégation de N. D. de Miſéricorde.* Aux trois vœux ordinaires de Religion, ils joignirent celui de ſacrifier leurs biens, leur liberté, & leur vie même pour le rachat des Captifs. Les ſuccès rapides de cet Ordre naiſſant engagèrent Grégoire IX à l'approuver, en 1230: ce ſouverain Pontife le confirma de nouveau, & le mit ſous la Règle de S. Auguſtin, par ſa Bulle du 17 Janvier 1235. Clément V ordonna, en 1308, que cet Ordre ſeroit régi par un Religieux Prêtre. Ce changement occaſionna la diviſion des Clercs & des Laïcs ; les Chevaliers ſe ſéparèrent des Eccléſiaſtiques, & inſenſiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'Ordre. Le P. Hélyot dit que, « quoique S. Pierre » Nolaſque fût connu, aimé & conſidéré de » S. Louis, & que ce Prince ait établi à Paris » la plus grande partie des Religieux qui y ſont, » cependant ce ne fut qu'en .... que Marie de » Médicis les fit venir à Paris ». Il ne s'eſt pas rappelé que, dès 1515, ils avoient une Maiſon & un Collége qui ſubſiſtent encore. Il a ſans doute été induit en erreur par M. Hermant, (*g*), qui,

la Terre Sainte le 12 Juin 1248, d'où il ne revint qu'en 1254. D'autres Ecrivains en fixent la date en 1258 (*k*), & avec raiſon; car les Lettres de S. Louis, qui conſtatent l'échange qu'il fit avec Robert Sorbon, ſont du mois de Février de cette année (*l*), & ſont préſumer que cet établiſſement étoit très-récent, mais il exiſtoit déja. Enfin, Sauval & Germain Brice (*m*) le reculent juſqu'en 1268; ils ne ſont pas plus exacts, en qualifiant ces Chanoines de Religieux Mendiants de l'Ordre de S. Auguſtin. Le Maire (*n*) s'eſt encore plus trompé en attribuant l'inſtitution de cet Ordre à S. Quiriace, Evêque & Martyr au IVe ſiécle; cette opinion avoit déja été réfutée par Chopin (*o*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au mois de Février 1258 (*p*), Robert Sorbon avoit acheté de Guillaume Mantel & de Galérie ſa femme une maiſon en la Bretonnerie, & une autre de Gilbert de Braie, ou Brie, ſituée dans la même rue; qu'il les céda *aux Frères de Ste Croix*, & que S. Louis (*q*) lui donna d'autres maiſons en échange dans la rue de Coupegueule; d'où l'on peut conclure que les Frères de Ste Croix étoient déja établis en 1258.

Ces Religieux ſuivoient la Règle de S. Auguſtin, & leur Egliſe fut dédiée ſous le titre de l'Exaltation de Ste Croix. Les adouciſſements ſucceſſifs que la plus grande partie des Religieux

(*k*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 372.—Du Breul, pag. 898.—Cal. hiſt. p. 390.

(*l*) Du Breul, pag. 618.

(*m*) Sauval, tom. 1, p. 426.—Brice, t. 2, p. 83.

(*n*) Tom. 1, p. 494.

(*o*) Monaſt. lib. 1, tit. 2, n. 9, fol. 38, & lib. 2, tit. 1, n. 21, fol. 137.

(*p*) Cartul. Sorbon. fol. 54 v°.

(*q*) Du Breul, p. 618.

avoient

avoient introduits, de leur autorité, dans l'obſervation de leur Règle, avoient peu-à-peu occaſionné le relâchement. Sur la fin du régne de Louis XIII, le Cardinal de la Rochefoucauld, chargé ſpécialement par le ſouverain Pontife de la réformation des Ordres Religieux, choiſit les Chanoines Réguliers de Ste Géneviève pour rétablir l'ancienne diſcipline à Ste Croix de la Bretonnerie : ils n'y reſtèrent que trois mois ; ceux-ci ſe réformèrent eux-mêmes, & ſe ſont toujours conformés depuis à ce qui leur eſt preſcrit par la Règle qu'ils ont embraſſée.

RUE DE LA CROIX-BLANCHE. Elle aboutit au Cimetière ou Marché S. Jean, & à la vieille rue du Temple. A la fin du XIIIe ſiécle elle étoit connue ſous le nom d'*Auguſtin le Faucheur* ; elle eſt indiquée ainſi dans des Lettres de Philippe le Hardi, du mois d'Août 1280, *Cuneum ſancti Auguſtini Falcatoris*. Ce nom a été altéré depuis par les Copiſtes, qui ont écrit *Anquetin*, *Anquetil*, *Huguetin*, *Annequin*, *Hennequin*, &c. & même *Otin le Fauché*. Boiſſeau, ſur ſon Plan, ne la diſtingue pas de celle du *Hoqueton*, aujourd'hui *de Berci* ; & ne faiſant qu'une rue des deux, il y met les noms du *Hoqueton* & de *la Réale* ou *Auguſtin le Faucheur*. Elle doit à une enſeigne de la Croix-Blanche le nom qu'elle porte, ſous lequel elle eſt énoncée dans un Bail du 8 Juillet 1448, & dans une Sentence de Licitation du 27 Août 1639 (*r*).

RUE DE L'HOMME ARMÉ. Elle traverſe de la

(*r*) Archiv. de l'Archevêché.

rue Ste Croix de la Bretonnerie dans celle des Blancs-Manteaux. Sauval (*s*), l'Abbé Lebeuf (*t*), & leurs Copiſtes avancent qu'anciennement on l'appeloit rue *Pernelle S. Pol.* Guillot énonce une rue ſous ce nom ; mais la Liſte du XVe ſiécle diſtingue la rue de l'Homme-Armé & la rue Pernelle S. Paul. Sauval lui-même (*u*) rapporte un Compte des Confiſcations, qui fait mention d'une Grange & d'un petit Hôtel ſis rue Pernelle, *près* de la rue de l'Homme-Armé. Cette diſtinction m'a fait penſer que la rue Pernelle pouvoit être repréſentée par le cul-de-ſac Péquai, dont Guillot ne parle point, ou par une ruelle inconnue qui ne ſubſiſte plus, & que Corrozet indique ſeulement ſous le nom de *ruelle du côté des Blancs-Manteaux.*

RUE DE MOUSSI. Elle traverſe de la rue de la Verrerie dans celle de Ste Croix de la Bretonnerie. A la fin du XIIIe ſiécle (*x*) elle étoit connue ſous le nom *du Franc-Mourier, Morier* & *Meurier*; elle eſt ainſi déſignée ſur les Plans de Dheulland & de Boiſſeau. Corrozet ne l'appelle que *ruelle deſcendant à la Verrerie.* Sauval parle de la rue du Meurier en plus d'un endroit; ainſi l'Abbé Lebeuf (*y*) ne me paroît pas fondé à lui reprocher de ne l'avoir pas connue, & il l'eſt encore moins à penſer que ce pourroit être la rue de Berci. Les Papiers Cenſiers de l'Archevêché prouvent qu'elle portoit le nom de Mouſſi dès 1644, quoiqu'on trouve quelques Actes poſtérieurs qui

(*s*) Tom. 3, p. 572.
(*t*) Tom. 2, p. 594.
(*u*) Sauval, ibid.
(*x*) Cenſ. de S. Eloi.
(*y*) Tom 2, p. 596.

lui conſervent ſon premier nom. M. Robert s'eſt trompé en la nommant *André Mallet*; j'ai déja remarqué que c'eſt la rue du Coq qui ſe nommoit ainſi : j'ai auſſi obſervé que l'hôtel de Pierre de Craon étoit ſitué dans la rue de la Verrerie & dans celle-ci, & que c'eſt ſur l'emplacement de cet Hôtel que les Marguilliers de S. Jean ont fait bâtir onze maiſons, ainſi qu'ils le reconnoiſſent dans la Déclaration qu'ils en ont paſſée en 1640 (z).

Rue de Paradis. Elle traverſe de la vieille rue du Temple dans celle du Chaume. Son nom eſt dû à l'enſeigne d'une maiſon dont il eſt fait mention dès 1291. Suivant quelques titres du Temple, dès 1287, on la nommoit rue de Paradis ou *des Jardins*. Cette rue eſt remarquable par la principale entrée de l'hôtel de Soubiſe. Cet Hôtel occupe une grande partie du quarré que forment les rues du Chaume, des Quatre-Fils, de Paradis, & la vieille rue du Temple; il en réunit pluſieurs autres connus dans notre Hiſtoire. Du côté de la rue des Quatre-Fils étoit le grand Chantier du Temple, qui a donné le nom à la rue, & qui a paſſé enſuite au Connétable de Cliſſon, lequel y fit bâtir ſon Hôtel en 1383. Du côté de la rue de Paradis étoit l'Hôtel des Rois de Navarre de la maiſon d'Evreux, qui appartint enſuite au Duc de Nemours, Comte d'Armagnac, ſur lequel il fut confiſqué. Cet Hôtel étoit ſéparé du précédent par une rue qui faiſoit la continuation de la rue de Braque, appelée, comme elle, la rue des Bouchers : dans

(z) Mſ. de S. Germain, coté 454.

quelques Actes du XVIe ſiécle, on la trouve nommée rue *de la Roche*, parce qu'elle aboutiſſoit à la vieille rue du Temple, à l'Hôtel de la Roche-Guion. Cette rue ſubſiſte encore en partie dans le paſſage de l'Hôtel de Soubiſe, auquel on a quelquefois donné le nom de *rue de Soubiſe*.

L'Hôtel de Cliſſon appartenoit, au commencement du XVe ſiécle, au Comte de Penthiévre; il paſſa enſuite au ſieur Babou de la Bourdaiſière, qui, par Contrat du 14 Juin 1553, le vendit 16000 liv. à Anne d'Eſt, épouſe de François de Lorraine, Duc de Guiſe. Celui-ci le donna, le 7 Octobre 1556, au Cardinal de Lorraine ſon frère, qui en fit don, le 4 Novembre ſuivant, à charge de ſubſtitution, à Henri de Lorraine, Prince de Joinville, ſon neveu.

L'Hôtel de Navarre, ou d'Armagnac, avoit paſſé au Comte de Laval, qui le vendit, le 19 Novembre 1545, à M. Brinon; celui-ci le céda au Cardinal de Lorraine, lequel en fit don au Duc de Guiſe ſon frère, le 11 Juin 1556.

Le Duc de Guiſe (*a*) acheta encore, le 10 Janvier 1560, l'Hôtel de la Roche-Guion. Sauval (*b*) dit qu'il lui fut vendu, en 1559, par Jacques de Silli, Comte de Rochefort, auquel il peut avoir apartenu; mais l'Acte d'acquiſition porte qu'il étoit alors poſſédé par Mre Louis de Rohan, Comte de Montbazon, Seigneur de Guémené, & par Dame Eléonore de Rohan, ſon épouſe.

Enfin ces Princes acquirent, dans le même temps, pluſieurs autres maiſons voiſines, & ſur

(*a*) Sauval, tom. 3, p. 661. | (*b*) Ibid. tom. 2, p. 242.

ce vaſte emplacement ils firent bâtir l'Hôtel de Guiſe. Il a porté leur nom juſqu'en 1697, que François de Rohan, Prince de Soubiſe, qui l'acheta des héritiers de la Ducheſſe de Guiſe, le fit reconſtruire preſqu'en entier tel que nous le voyons à préſent.

Sauval (*c*) place encore dans cette rue un Hôtel de la Reine Blanche, ſeconde femme de Philippe de Valois : c'eſt le même que celui qu'on appeloit l'Hôtel de Navarre.

RUE DU PLÂTRE. Elle aboutit d'un côté à la rue Ste Avoie, & de l'autre à celle de l'Homme-Armé. Sauval dit avec raiſon (*d*) qu'en 1240 elle s'appeloit rue *Jehan S. Pol*, & en 1280 la rue *au Plâtre*, & depuis rue *de la Plâtrière* & *du Plâtre*. Il a douté (*e*) ſi cette rue n'eſt pas celle dont les Regiſtres du Temple font mention ſous le nom de la ruelle *Thomas Dacy*, ou l'un des cul-de-ſacs de la rue Barre-du-Bec. Je n'en connois point dans cette rue ; à l'égard de celui qu'on voit dans la rue neuve S. Merri, il n'a jamais porté ce nom. Au reſte, la rue du Plâtre étoit nommée ainſi avant & après l'époque où il a penſé qu'on l'appeloit *Thomas Dacy*.

RUE DU PUITS. Elle traverſe de la rue Ste Croix de la Bretonnerie dans celle des Blancs-Manteaux. On la connoiſſoit ſous ce nom au XIIIe ſiécle, & je ne vois pas qu'elle en ait changé. Tous nos anciens Plans mettent cette rue à la place de celle des Singes, & de Fer la nomme rue *du Pô*.

(*c*) Tom. 2, p. 182.
(*d*) Tom. 1, p. 157.
(*e*) Ibid, p. 172.

RUE DES SINGES. Elle eſt parallèle à la précédente, & aboutit dans les mêmes rues. Suivant Sauval (*f*) elle s'appeloit, en 1269, la rue *Pierre d'Eſtampes*. Le peuple avoit altéré & changé ce nom en celui de *Perriau*, *Perrot* & *Perreau d'Eſtampe*. On voit dans *le Dit des rues de Paris* de Guillot que, dès 1300, on la nommoit rue *à Singes*, à cauſe d'une maiſon ainſi appelée; ce nom n'a pas varié depuis. Gombouſt & autres placent cette rue où eſt celle du Puits. Il y avoit dans cette rue une ruelle que les titres du Temple nomment rue *Etienne le Meunier*.

RUE DE LA VERRERIE. J'ai déja parlé de cette rue (Quartier S. Martin); la partie qui dépend de celui-ci commence à la rue Barre-du-Bec, & aboutit à la rue Bourg-Thiboud & au marché S. Jean. Dès le XIIIe ſiécle on la trouve ainſi nommée. Les Copiſtes ont altéré ce nom depuis; ils ont écrit *Voirerie*, *Varerie*, *Voirie*, *&c.* Je ne ſais ſi ce nom vient, comme le dit Sauval (*g*), d'une ou de pluſieurs Verreries qui ont exiſté dans cet endroit; mais j'ai lu (*h*) des Lettres du Chapitre de Notre-Dame, de 1185, dans leſquelles il eſt fait mention du terrein qui va depuis la maiſon de Robert de Paris, rue du Renard, juſqu'à celle de Gui le Verrier, ou le Vitrier, *uſque ad domum Guidonis Vitrearii*. Il me paroît aſſez vraiſemblable que c'eſt de ce particulier qu'eſt venu le nom de la rue dans laquelle il demeuroit.

(*f*) Tom. 1, p. 162.
(*g*) Ibid. p. 166.
(*h*) Arch. de S. Merri.

A l'extrémité de cette rue eſt le Cimetière de la Paroiſſe S. Jean, qu'on nommoit anciennement *le Cimetière verd.* J'ai déja remarqué qu'il occupe partie de l'Hôtel de Pierre de Craon, & j'ai rapporté à quelle occaſion cet Hôtel avoit été démoli. (Voyez Quartier de la Gréve, page 39.)

Fin du treizième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce XIIIe Quartier.

Avoie. (rue Ste) 3
Avoie. (les Religieuſes de Ste) 4
Barre-du-Bec. (rue) 8
Billettes. (rue des) 10
Billettes. (les Carmes) 13
Blancs-Manteaux. (rue des) 18
Blancs-Manteaux. (cul-de-ſac des) 26
Blancs-Manteaux. (les) 18
Bouchers. (rue des) 27
Bourg-Thiboud. (rue) 26
Braque. (rue de) 27 & 28
Braque. (rue des Boucheries de) *ibid.*
Braque. (rue de la Chapelle de) *ibid.*
Bretonnerie. (la grande) 30
Bretonnerie. (rue Ste Croix de la) *ibid.*
Bretonnerie. (les Chanoines de Ste Croix de la) 31
Bretons. (le champ aux) 30
Buſchère. (rue Agnès la) 31
Cadier (rue de la traverſe) 27
Charité N. D. (Hoſpitaliers de la) 15
Chaume. (rue du) 27
Chaume. (rue de la Porte du) 28
Croix-Blanche. (rue de la) 33
Dieu-Bouliz. (rue du) 10
Dorée. (rue) 10
Eſtampes. (rue Pierre, Perrot d') 38
Faucheur. (rue Auguſtin le) 33
Flamands. (terre aux) 30
Guillelmites. } les) 20
Guillemins. }
Homme-Armé. (rue de l') 33
Hoqueton. (rue du) *ibid.*
Jardins. (rue des) 10 & 35
Jehan S. Pol. (rue) 37
Lagny. (rue de) 30
Merci. (rue de la) 28
Merci. (Religieux de la) *ibid.*
Meunier. (rue Etienne le) 38
Meurier. } rue du franc) 34
Morier. }

Miracles. (la maiſon des) 14
Molard. (rue) 25
Mouſſi. (rue de) 34
Novion. (cul-de-ſac) 26
Paradis. (rue de) 35
Parcheminerie. (rue de la) 18
Parcheminerie. (rue de la petite) *ibid.*
Parcheminerie. (rue de la vieille) *ibid.*
Péquai. } (cul-de-ſac) 25
Piquet. }
Pernelle S. Pol. (rue) 25 & 34
Plâtre. (rue du) 37
Plâtrière. (rue de la) *ibid.*
Porte-Neuve. (rue de la) 28
Poterne. (rue Neuve) *ibid.*
Pô. } rue du) 37
Puits. }
Réale. (rue de la) 33
Roche. (rue de la) 36
Singes. (rue des) 38
Soubiſe. (rue & hôtel de) 35 & 36
Temple. (grande rue du) 4
Temple. (rue des Boucheries du) 27
Temple. (rue du Chantier du) 28
Temple. (rue du Four du) 4
Verrerie. } rue de la) 38
Voirie. }
Vierge. (les Religieux Serfs de la) 19

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, intitulé: *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier Sainte-Avoie, ou de la Verrerie.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique, ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, le 15 Octobre 1773.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

QUATORZIÈME QUARTIER.

LE TEMPLE, ou LE MARAIS.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St. Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

Chemin

RECHERCHES

CRITIQUES,

ISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LA VILLE DE PARIS.

XIV QUARTIER.

LE TEMPLE, ou LE MARAIS.

LE QUARTIER eſt borné à l'orient par les remparts & par la rue du Meſnil-Montant incluſivement ; au ſeptentrion, par les extrémités des Fauxbourgs du Temple & de la Courtille incluſivement ; à l'occident, par la grande rue des mêmes Fauxbourgs & par la rue du Temple incluſivement, juſqu'au coin de la rue des vieilles Haudriettes ; & au midi, par les rues des vieilles Haudriettes, des Quatre-Fils, de la Perle, du Parc-Royal, & neuve S. Gilles incluſivement.

On y compte cinquante-huit rues, trois culs-de-ſacs, une Communauté d'Hommes, trois Couvents & une Communauté de Filles, le Temple, un Hôpital, &c.

RUE STE ANASTASE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre aux rues de Thorigni & de S. Gervais. Le Graveur du Plan de Jouvin lui donne le nom de rue Françoiſe, qui eſt celui de la rue parallèle à celle-ci : elle eſt marquée ſur le 6e Plan du Commiſſaire la Marre, qui finit en 1589, & il dit qu'elle fut ouverte en 1594, ainſi que celle de la Culture S. Gervais. J'ignore dans quels Mémoires il a trouvé ces époques ; ce n'eſt certainement pas dans les Archives des Dames de S. Gervais : il y auroit vu, s'il les eût conſultées, que ce ne fut qu'en 1620 que la Culture S. Gervais commença d'être couverte de rues & de maiſons ; le Procès-Verbal d'alignement pour y bâtir, eſt du 4 Juillet de cette année : il y eſt dit que le terrein de cette Culture étoit en forme de triangle équilatéral, qu'il contenoit en ſuperficie 1470 toiſes ou environ, qu'on a jugé néceſſaire de faire une rue de 20 pieds de large pour donner entrée & iſſue à la ruelle de Thorigni, qui ſera appelée rue S. Gervais ; plus une autre rue de pareille, largeur aboutiſſant ſur l'égoût, *qu'on appellera rue Ste Anaſtaſe.* Ce nom vient de celui des Religieuſes Hoſpitalières de Ste Anaſtaſe, aujourd'hui dites de S. Gervais. Il eſt encore facile de ſe convaincre que la rue Ste Anaſtaſe n'étoit pas ouverte au commencement du ſiécle paſſé, en voyant le Plan que Queſnel a publié en 1609.

RUE D'ANJOU. Elle fait la continuation des rues Paſtourelle & de Poitou, entre leſquelles elle ſe trouve ſituée. Je dois obſerver que Henri IV avoit conçu le projet de faire au Marais une

Place extrêmement grande, qui auroit été appelée *Place de France.* Ce grand Prince en fit tracer le plan en ſa préſence l'an 1608 ; on devoit y entrer par huit rues larges de ſix toiſes, bordées de bâtiments uniformes, & chacune devoit porter le nom d'une de nos grandes Provinces. Ce vaſte projet ne put avoir ſon exécution, la mort du Roi le fit ſuſpendre ; mais Louis XIII ayant permis de bâtir ſur l'emplacement qui avoit été déſigné, on changea les alignements, & on donna aux rues qu'on y perça en 1626 & depuis, les noms de nos Provinces & des principales Villes. Telle eſt l'origine du nom des rues d'Anjou, de Bretagne, du Perche, de Limoges, de Périgueux, &c. qui ſont dans ce Quartier. La rue d'Anjou a été ainſi nommée dès ſon commencement, comme on peut le voir par le Procès-Verbal de 1636, dans de Chuyes, & ſur les Plans de Boiſſeau, de Gombouſt & de Bullet ; cependant ſur ceux de Jouvin, de 1676, & de de Fer, en 1692, elle eſt appelée rue *de Vaujour.* La Caille & Valleyre l'indiquent ſous ces deux noms.

Rue de Beaujollois. Elle aboutit d'un côté à la rue de Forez, & de l'autre à celle de Bourgogne : elle a été ouverte en 1626. Sauval (*a*) parle d'une Communauté de *Barratines*, ſous le titre de S. François de Paule, établies dans cette rue. Je n'ai rien découvert ſur cette Communauté, qui ne ſubſiſte plus.

(*a*) Tom. 1, pag. 659.

RUE DE BEAUSSE. Elle aboutit d'un côté à la rue d'Anjou, & de l'autre à l'extrémité des rues de la Corderie & de Bourgogne : elle fut tracée en 1626.

RUE DE BERRI. Elle fait la continuation de la rue d'Orléans, & aboutit aux rues de Bretagne & de Bourgogne, & à celle d'Angoumois ou Charlot.

RUE BLANCHE. On a donné ce nom à la partie de la rue S. Maur, ou du chemin de S. Denys, qui ſe trouve entre la rue des Trois-Bornes & celle du bas Popincourt. Je n'ai rien pu découvrir au ſujet de cette dénomination : ne pourroit-elle pas venir d'une Barrière dormante qu'on avoit poſée à l'une de ſes extrémités ? Il y a eu pluſieurs de ces Barrières appelées *Blanches*.

RUE DES TROIS-BORNES. C'eſt un chemin qui traverſe de la rue de la Folie-Moricourt dans celle du chemin de S. Denys, au coin de la rue Blanche. Elle doit vraiſemblablement ſon nom à des bornes qui y étoient, ou aux trois maiſons qui ſont à ſon extrémité. Ce chemin étoit tracé dès la fin du ſiécle paſſé ; mais je ne vois pas qu'on lui ait donné aucun nom avant 1730.

M. Robert indique une rue *de la Haute-Borne* : c'eſt la continuation du chemin de Meſnil-Montant, depuis la rue du bas Popincourt. Elle doit ce nom à un lieu dit *la Haute-Borne*, connu par quelques Cabarets, dans l'un deſquels le fameux Cartouche fut pris.

RUE DE BOUCHERAT. C'eſt la continuation de la rue S. Louis juſqu'à celle de Vendôme, à prendre depuis la rue des Filles du Calvaire. Le Roi, par ſon Arrêt du Conſeil du 23 Novembre 1694, & par celui du 7 Août 1696, avoit ordonné que la rue S. Louis ſeroit continuée juſqu'au nouveau Cours, & de-là en retour juſqu'à la rue du Temple. La Ville fut autoriſée l'année ſuivante à faire quelques changements au Plan que Sa Majeſté avoit agréé : la rue qui devoit être continuée juſqu'au rempart, ſous le nom de rue neuve S. Louis, le fut ſous celui de Boucherat, qui étoit le nom de M. le Chancelier, comme il paroît par le Procès-Verbal d'alignement du 12 Août 1697, & par l'Arrêt confirmatif du 12 Juillet 1698.

RUES DE BOURGOGNE & DE BRETAGNE. Je réunis ces deux rues, parce que l'une ſert de continuation à l'autre depuis la rue de la Corderie juſqu'à celle de S. Louis, & que ſouvent on les a confondues. Tantôt nos Hiſtoriens n'en ont fait qu'une, les uns ſous le nom de Bretagne, comme on peut le voir dans de Chuyes & la Caille, & ſur les Plans de Boiſſeau, de Liſle, &c. d'autres, ſous le nom de Bourgogne, comme ſur ceux de Jouvin, de de Fer, &c. Tantôt on a diſtingué les rues de Bourgogne & de Bretagne ; c'eſt ce qui a été fait ſur les Plans de Gombouſt, de Bullet, de Rouſſel, & autres Modernes : enfin il y en a qui lui donnent les deux noms, quoiqu'ils n'en faſſent qu'une rue, qu'ils nomment indiſtinctement de Bretagne *ou* de Bourgogne. Je crois que dans ſon origine, c'eſt-à-dire, en 1626, on ne la connoiſſoit que

ſous le nom de Bretagne ; car c'eſt ainſi qu'elle eſt indiquée dans le Procès-Verbal de 1636, & ſur les Plans antérieurs à celui de Gomboust, qui ne font point mention de la rue de Bourgogne.

RUE DES FILLES DU CALVAIRE. Elle aboutit d'un côté aux rues S. Louis & de Boucherat, & de l'autre au rempart ; c'eſt une continuation de la vieille rue du Temple. Elle fut ordonnée par Arrêt du Conſeil du 7 Août 1696 ; on décida qu'elle ſeroit appelée rue du Calvaire, & l'alignement pour ſa conſtruction, ſous ce nom, fut confirmé par autre Arrêt du 12 Juillet 1698. On lui donna le nom de rue des Filles du Calvaire, à cauſe du Monaſtère des Religieuſes de ce nom, qu'on y a bâti.

LES RELIGIEUSES DU CALVAIRE. Elles furent établies à Paris en 1620, comme j'aurai occaſion de le dire en traitant cet article (Quartier du Luxembourg). Le P. Joſeph le Clerc du Tremblai, Capucin, ſi connu ſous le Miniſtère du Cardinal de Richelieu, & qui paſſe pour l'Inſtituteur des Bénédictines de N. D. du Calvaire, chercha les moyens de leur procurer à Paris un ſecond établiſſement : il choiſit & acheta un emplacement aſſez vaſte (*b*), qui contenoit environ trois arpents, depuis la rue du Temple juſqu'à celle de Poitou, dite depuis rue du Pont aux Choux, ſur lequel on avoit conſtruit un grand corps-de-logis, pluſieurs autres bâtiments & trois jardins : on le nommoit *l'Hôtel d'Ardoiſe*. En attendant que les lieux fuſſent bâtis convenablement pour

(*b*) Archiv. de Ste Opportune.

une Communauté, le P. Joſeph plaça dans un Hoſpice voiſin douze Religieuſes qu'il avoit tirées du Couvent du Calvaire près le Luxembourg. Nos Hiſtoriens varient ſur l'époque de cet établiſſement ; Sauval (*c*) la place en 1634, la Caille & M. Robert ſe ſont conformés à cette date ; le Maire (*d*) & l'Abbé Lebeuf (*e*) en 1635, Germain Brice (*f*) en 1636, & Boiſſeau en 1638. Dès le 25 Mai 1633, M. l'Archevêque de Paris donna ſon conſentement, ſur lequel Louis XIII accorda, au mois de Septembre ſuivant, ſes Lettres-Patentes, enregiſtrées le 7 Septembre 1635 ; ainſi on peut fixer cet établiſſement à l'année 1633 ; mais les arrangements néceſſaires ne permirent à ces Religieuſes de s'y tranſporter que le 17 Juin 1634. Le Cardinal de Richelieu fit poſer la première pierre de l'Egliſe & du nouveau Monaſtère par Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, ſa nièce, au commencement de l'année ſuivante ; il fut achevé deux ans après, & les Religieuſes en prirent poſſeſſion le 10 Avril 1637. Je ne ſais pourquoi le Maire (*g*) a reculé cette conſtruction juſqu'en 1638.

Cette Maiſon devoit porter le nom de *Crucifixion*, pour la diſtinguer de celle de la rue Vaugirard ; & c'eſt pour cette raiſon qu'on a mis ſur la porte cette inſcription : *Jeſus amor noſter crucifixus eſt.* Cependant, lorſque l'Egliſe fut conſacrée, en 1650, on la mit ſous le titre de la Transfiguration. Sauval dit que le P. Joſeph,

(*c*) Tom. 1, p. 669.
(*d*) Le Maire, t. 1, p. 396.
(*e*) Le Beuf, t. 1, p. 136.
(*f*) Brice, t. 2, p. 111.
(*g*) Le Maire, loc. cit. ſup.

décédé à Ruel le 18 Novembre (liſez Décembre) 1638, fut inhumé dans cette Egliſe, où les Religieuſes lui firent faire une belle cave avec une épitaphe. Cela n'eſt pas exact: il fut enterré aux Capucins de la rue S. Honoré, mais ſon cœur fut tranſporté dans cette Egliſe. Le même Auteur ajoute qu'il arriva bien des différends pour l'établiſſement de ces Religieuſes; cela ne doit s'entendre que par rapport à l'emplacement de leur Monaſtère, que quelques particuliers prétendoient revendiquer. Ces conteſtations, furent terminées par une Sentence d'Adjudication, ſur laquelle le feu Roi accorda aux Religieuſes du Calvaire des Lettres d'Amortiſſement, au mois de Janvier 1656, enregiſtrées au Parlement le 31 Mai de la même année. C'eſt dans cette Maiſon que réſide ordinairement la Directrice générale de l'Ordre du Calvaire, dont on compte vingt Monaſtères, tous ſitués en France.

RUE DU GRAND-CHANTIER. Elle fait la continuation de la rue du Chaume, & aboutit à celle des Enfants-Rouges, au coin des rues Paſtourelle & d'Anjou. (Voyez rue du Chaume, Quart. XIII, pag. 27.) J'ai déja remarqué qu'anciennement elle portoit ce nom dans toute ſa longueur depuis la rue des Blancs-Manteaux: on l'appela enſuite rue *du Chantier du Temple*, à cauſe de celui qui y étoit ſitué; & enfin rue du Grand-Chantier, nom qu'elle a toujours conſervé depuis.

RUE CHARLOT. Elle commence au bout des rues de Bourgogne & de Bretagne, & aboutit au rempart. Cette rue fut percée en 1626, & appelée *d'Angoumois*: elle ne porte pas d'autre nom

dans nos anciennes Nomenclatures & ſur tous les Plans du ſiécle paſſé; mais comme alors un riche Financier, appelé Claude Charlot, y fit bâtir pluſieurs maiſons, le peuple lui donna ſon nom, qui lui eſt reſté. Elle aboutiſſoit à la rue de Boucherat; en 1694 (*h*) il fut ordonné qu'elle ſeroit prolongée juſqu'au Cours. Dans cette partie elle devoit être nommée rue *Boſc*, à cauſe de M. Charles Boſc, Seigneur d'Ivri, alors Prevôt des Marchands. La rue a été continuée, mais ſous le même nom d'Angoumois ou Charlot.

RUE S. CLAUDE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre au rempart. Sauval (*i*) dit qu'on l'appelle quelquefois la rue *Neuve des Minimes*. Je ne l'ai trouvé nulle part indiquée ſous ce nom, & je crois qu'il l'a confondue avec la rue S. Pierre. Il ajoute qu'elle doit ſon nom à Claude de Guénégaud, Tréſorier de l'Epargne, dont la maiſon étoit ſituée dans cette rue. M. Piganiol (*k*), qui en donne la même étymologie, ajoute que ſa maiſon a été depuis occupée par M. Voiſin, Chancelier & Garde des Sceaux. Il ne faut que voir le Plan de Gombouſt pour ſe convaincre qu'ils ſe ſont trompés tous les deux: M. de Guénégaud ne demeuroit point dans la rue S. Claude, mais dans celle de S. Louis, entre la rue des Douze-Portes & les Filles du S. Sacrement. Son Hôtel a appartenu au Chancelier Boucherat: c'eſt aujourd'hui l'Hôtel d'Ecquevilli; & celui du Chancelier Voiſin étoit ſitué entre la

(*h*) Hiſt. de Paris, tom. 4, p. 318 & 337.
(*i*) Tom. 1, p. 125.
(*k*) Tom. 1, p. 316.

rue S. Claude & celle du Pont-aux-Choux. Je croirois plus volontiers que le nom de S. Claude lui vient d'une ſtatue de ce Saint, qui eſt au coin du cul-de-ſac de cette rue, & que le Particulier qui fit bâtir la maiſon qui forme ce coin, y fit apparemment mettre en l'honneur de ſon Patron. Il y en a de ſemblables aux coins des rues de Geſvres, de la Joaillerie & autres.

Cette rue exiſtoit dès 1644, ainſi que le cul-de-ſac qu'on y voit & qui porte le même nom. C'étoit la continuation de la rue ou chemin qu'on a depuis appelé rue S. Pierre (Voyez ci-après cet article.) Il y en avoit un ſecond qui n'étoit qu'une ruelle qui conduiſoit au jardin du Chancelier Boucherat, & qui forme aujourd'hui partie de la rue de Harlai. La rue S. Claude a été ouverte en partie ſur un terrein appartenant aux Céleſtins, qu'en 1481 on nommoit *le Clos Margot* (*l*).

RUE DE LA CORDERIE. Elle régne le long des murs de l'enclos du Temple, depuis la rue du Temple juſqu'à celle de Bourgogne : on l'a auſſi nommée Cordière & des Corderies, & ces noms viennent des Cordiers qui y travailloient avant qu'on l'eût couverte de maiſons.

RUE DU CHEMIN S. DENYS. C'eſt un ancien chemin qui fait la continuation de la rue S. Maur juſqu'à la rue Blanche : il a été ainſi appelé, parce qu'il conduit aux chemins de S. Denys & de S. Maur.

(*l*) Archiv. de Ste Opportune.

RUE DE L'ÉCHAUDÉ. Elle traverſe de la rue du Temple dans celle de Poitou, & doit ſon nom à ſa ſituation. J'ai déja remarqué qu'on appelle *Echaudé* une iſle de maiſons en forme triangulaire, qui donne ſur trois rues. Celle-ci n'eſt pas nommée ſur le Plan de Gomboust, quoiqu'elle fût connue ſous ce nom pluſieurs années auparavant.

RUE DES ENFANTS-ROUGES. C'eſt la continuation de la rue du Grand-Chantier, depuis la rue d'Anjou juſqu'à la rue Portefoin. J'ai obſervé ci-deſſus qu'on l'appeloit rue *du Chantier du Temple*, parce qu'on ne la diſtinguoit pas de celle qui porte ce nom. Sauval (*m*) dit qu'on la nommoit anciennement rue *Richard*, *des Poulies*, de *la Portefin & Portefoin*. Je ferai voir plus bas que ces noms ne conviennent point à la rue des Enfants rouges, mais à la rue Portefoin, dans laquelle étoit ſitué l'Hôpital qui a fait donner ſon nom à celle-ci.

RUE DES QUATRE-FILS. Elle traverſe de la rue du Grand-Chantier dans la vieille rue du Temple. Dans les Actes anciens elle eſt nommée rue *de l'Echelle du Temple*, dont elle fait la continuation, & elle ſe prolongeoit même juſqu'à la rue de Thorigni; elle eſt auſſi déſignée, en 1358 (*n*), & dans quelques Titres du milieu du XVe ſiécle, ſous le nom de rue *des Deux-Portes*; mais peu de

(*m*) Tom. I, p. 132.

(*n*) Archiv. du Temple. — Sauval, tom. I, pag. 160.

temps après, une enſeigne des *Quatre-Fils-Aimon* lui en fit donner le nom, qu'elle a toujours conſervé depuis. Aujourd'hui on dit ſimplement rue des Quatre-Fils.

RUE DE LA FOLIE-MORICOURT. Elle va de la rue du Fauxbourg du Temple à celle du Meſnil-Montant. C'eſt un chemin de traverſe qu'on trouve nommé ſur le Plan de Bullet *la Folie-Marcaut*, ſur d'autres Plans, *Moricaut*, *Mauricaute*; & *Mauricourt* ou *Moricourt*, qui eſt le nom d'un Particulier.

RUE DES FONTAINES DU ROI. Elle aboutit d'un côté à la rue du Fauxbourg du Temple, & de l'autre à celle du chemin de S. Denys. Gombouſt l'appelle *Chemin du Meſnil*. Elle doit ſon nom ſans doute à quelques tuyaux de fontaine qui pouvoient y conduire les eaux de Belleville, ou à quelque réſervoir qu'on y avoit conſtruit. L'entrée de cette rue forme un carrefour où l'on a planté une Croix. Elle ſe trouve mal-à-propos nommée *la Croix-Faubin* ſur les Plans de MM. de la Grive & Robert. La Croix-Faubin eſt au Fauxbourg S. Antoine, près la Barrière de Charonne.

RUE DE FOREZ. Elle aboutit à la rue Charlot & à celle de Beaujollois. C'eſt une des rues qui furent tracées en 1626, & deſignées ſous un nom de Province; ainſi c'eſt ſans raiſon que ſur pluſieurs Plans & dans quelques Tables elle eſt écrite *Foreſt*. Gombouſt, Bullet & Jouvin ſe ſont contentés de la tracer, ſans lui donner aucun nom: cependant on voit par le Procès-Verbal de 1636, & dans de Chuyes, qu'alors elle étoit

bâtie & connue ſous le nom qu'elle porte aujourd'hui.

RUE NEUVE S. FRANÇOIS. Elle traverſe de la vieille rue du Temple dans celle de S. Louis. On l'a confondue avec la rue Françoiſe, dite aujourd'hui du Roi-Doré. Il eſt vrai que ſuivant le Procès-Verbal d'alignement, de 1620, cette dernière devoit être appelée rue S. François; qu'à peine étoit-elle bâtie, qu'on la nomma Françoiſe, & que lorſqu'elle eut quitté ce nom, pour prendre celui du Roi-Doré, on appela rue neuve S. François celle qui fut ouverte à l'extrémité de la Culture S. Gervais. Au reſte, ces rues n'exiſtoient point encore en 1620, quoique M. Robert leur faſſe porter les deux noms dès 1600. M. Piganiol (*o*) a été encore plus mal informé, lorſqu'il a dit qu'elle s'appelloit S. François à cauſe de François I, ſous le Régne duquel elle fut bâtie : le nom qu'elle porte vient de François le Févre de Mormans, Préſident des Tréſoriers de France, qui en donna l'alignement le 4 Juillet 1620.

RUE S. GERVAIS. Elle fait la continuation de la rue de Thorigni, & aboutit à la rue neuve S. François. Le Procès-Verbal de 1620, que j'ai déja cité, porte que *pour donner entrée & iſſue à la rue de Thorigni, il ſera fait une rue de vingt pieds de large qui ſera appelée rue S. Gervais.* Malgré cela, le peuple s'obſtina à la nommer rue *des Morins*, comme on peut le voir ſur les Plans de Gombouſt, de Bullet & autres, parce que la Culture S. Gervais aboutiſſoit de ce côté au terrein des

(*o*) Tom. 4, p. 372.

ſieurs Morin, & qu'alors leurs jardins bordoient d'un côté la rue S. Gervais.

RUE CULTURE S. GERVAIS. Elle va de la vieille rue du Temple à la rue S. Gervais & à celle de Thorigni. Elle a été percée en même temps que la précédente, & non pas en 1594, comme le dit le Commiſſaire Lamarre (*p*). Cette rue devoit être nommée rue *de l'Hôpital S. Gervais*, & on la trouve déſignée ſous ce nom dans pluſieurs Titres des Dames de S. Gervais juſqu'en 1653; cependant dès 1636 on l'appeloit rue *de la Culture*, *de la Couture* & *des Coutures S. Gervais*. Elle doit ce nom, ainſi que la précédente, au terrein de l'Hôpital S. Gervais ſur lequel elle a été ouverte, & qu'on appeloit la Culture S. Gervais. Elle s'étoit formée par différentes acquiſitions, qui faiſoient partie du clos S. Ladre & de la Courtille-Barbette.

RUES S. GILLES & NEUVE S. GILLES. Elles ſont auſſi connues ſous le nom de rue *Neuve S. Gilles*, & *petite rue Neuve S. Gilles*. La grande commence à la rue S. Louis; on l'a prolongée en retour d'équerre pour communiquer au Boulevard, & c'eſt ce retour qu'on appelle petite rue Neuve S. Gilles. Valleyre ne les diſtingue pas l'une de l'autre: la première étoit déja bâtie en 1644, la ſeconde ne l'a été qu'à la fin du ſiécle dernier.

RUE DE HARLAI. Elle aboutit à la rue S. Claude

(*p*) Tr. de la Police, t. 1, p. 81.

&

& au Boulevard. J'ai dit ci-deſſus que dans la rue S. Claude il y avoit un cul-de-ſac, ou ruelle, qui conduiſoit au jardin de l'Hôtel de Boucherat ; ce jardin ſe prolongeoit alors juſqu'au Boulevard, & il étoit encore en cet état au commencement du régne de Sa Majeſté. Mais M. de Harlai ayant acheté le terrein qui étoit entre ce jardin & la rue S. Claude, & y ayant fait bâtir un Hôtel, alors le cul-de-ſac fut prolongé en retour d'équerre le long de cet Hôtel juſqu'au Boulevard, & prit le nom de rue de Harlai.

RUE DES VIEILLES-HAUDRIETTES. Elle va de la rue du Temple dans celle du Grand-Chantier, vis-à-vis la rue des Quatre-Fils : ſon premier nom eſt celui de rue *Jehan-l'Huilier*, qu'elle portoit en 1290, & qu'elle devoit à un Particulier. Elle a enſuite été appelée des Haudriettes & des Vieilles-Haudriettes, à cauſe de quelques maiſons qui y étoient ſituées, & qui appartenoient aux Hoſpitalières fondées par Etienne Haudri. On lui donna enſuite le nom de *l'Echelle du Temple*, parce que le Grand-Prieur du Temple en avoit fait élever une à ſon extrémité, qui ſubſiſtoit encore il y a quelques années. Je trouve auſſi qu'en 1636 on l'appeloit rue *de la Fontaine neuve*, à l'occaſion de celle que la Ville avoit fait conſtruire à un des coins de cette rue, & qu'on a rebâtie en 1762. Enfin elle a repris ſon ancien nom des Vieilles-Haudriettes avant le milieu du ſiécle paſſé, & l'a toujours conſervé depuis.

RUE DE LIMOGES. Elle aboutit à la rue de Poitou & à celle de Bretagne. C'eſt une des rues dont l'alignement & le nom furent donnés en 1626.

RUE S. LOUIS. Elle commence pour ce Quartier au coin des rues du Parc-Royal & Neuve S. Gilles, & finit au carrefour de la vieille rue du Temple & des Filles du Calvaire. C'étoit ſur l'emplacement qu'elle occupe que paſſoit un grand égoût découvert, qui a ſubſiſté ainſi juſqu'au régne de Louis XIII; c'eſt pourquoi on l'a nommée ſucceſſivement rue *de l'Egoût* & *de l'Egoût couvert*: enſuite on la nomma rue *neuve S. Louis*, & *grande rue S. Louis*. Cet égoût a été reconſtruit à côté de l'ancien, en 1618.

LES FILLES DU S. SACREMENT, ou *le Monaſtère des Religieuſes Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du très-ſaint Sacrement de l'Autel.* Je parlerai de l'origine de ces Religieuſes à l'article de la rue Caſſette. Quelques-unes d'entre elles ayant été envoyées de Toul à Paris, en 1674, à cauſe de la guerre, ſe logèrent d'abord dans la maiſon de leur Ordre, rue Caſſette; la même année elles allèrent dans la rue des Jeux-neufs, près celle de S. Fiacre, occuper la maiſon que les Religieuſes de la Congrégation N. D. venoient de quitter: elles y entrèrent le 22 Octobre 1674. Mais cette maiſon, qu'elles ne tenoient qu'à loyer, ayant été vendue en 1680, on les transféra au Fauxbourg de Richelieu. Le Roi leur accorda des Lettres-Patentes au mois de Juin de cette année. Les Hiſtoriens de Paris & nos Auteurs diſent que par Contrat du 30 Avril 1684, elles acquirent, du Cardinal de Bouillon, l'Hôtel qu'il avoit dans la rue Neuve S. Louis, & que ce Contrat fut homologué au Parlement le 26 Août ſuivant. C'eſt ſans doute cette époque qui

leur a fait fixer en 1684 l'établiſſement de ces Religieuſes, quoiqu'il ſoit antérieur de dix années. M. Piganiol (*q*) eſt, je crois, le ſeul qui ait rendu à Madame la Ducheſſe d'Aiguillon la juſtice qui lui eſt due : il obſerve, avec raiſon, que cette Dame céda la Terre & Châtellenie de Pontoiſe au Cardinal de Bouillon, qui lui donna en échange ſon Hôtel de la rue Neuve S. Louis, & qu'elle en fit don aux Filles du S. Sacrement.

Cet Hôtel appartenoit, au milieu du ſiécle paſſé, à M. le Vaſſeur dont il portoit le nom, ainſi qu'on peut le voir ſur le Plan de Gombouſt; il fut acquis par M. le Maréchal de Turenne, & paſſa, en 1675, au Cardinal de Bouillon. Les lieux furent diſtribués convenablement pour un Monaſtère, & les Religieuſes en prirent poſſeſſion le 16 Septembre de ladite année 1684. Ainſi l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement fut établie dans le lieu même où s'étoient tenues les aſſemblées de ceux qui attaquent cet auguſte myſtère.

RUE DE LA MARCHE. Elle traverſe de la rue de Poitou dans celle de Bretagne; elle fut tracée en 1626.

RUE DU MESNIL-MONTANT. On appelle ainſi le chemin qui conduit du rempart au hameau dont il a pris le nom. M. Robert, ſur ſon Plan, ne le nomme ainſi que juſqu'à la rue de la Folie-Moricourt. L'ancien nom de ce hameau eſt le *Meſnil-Maudan*; on l'a enſuite altéré en celui du *Meſnil-Mautemps* & *Maltemps*, enfin *Meſnil-Montant*.

(*q*) Tom. 4, p. 376.

On ſait qu'anciennement on appeloit *Meſnil* une maiſon de campagne, *Maſnilium*, *Manſionile*, & qu'on s'eſt ſouvent ſervi de ce mot pour déſigner un hameau ou petit Village : ſi l'on a corrompu le nom primitif du Meſnil-Maudan, en l'appelant Montant, ce nouveau nom étoit juſtifié par la poſition de ce hameau. Le chemin qui du rempart y conduiſoit, étoit roide & eſcarpé ; la pente en fut adoucie, redreſſée & alignée, en 1732 ; deux ans après, le Roi donna l'ordre de planter les arbres qui ſont des deux côtés.

RUE DES MOULINS. C'eſt un chemin qui commence à la rue S. Maur ou du chemin de S. Denys, & qui conduit aux Moulins de la Butte de Chaumont, d'où ſon nom eſt venu. Cette rue eſt mal placée ſur quelques Plans modernes.

RUE DE NORMANDIE. Elle aboutit d'un côté à la rue Charlot, & de l'autre au carrefour des Filles du Calvaire. Ce n'étoit encore, à la fin du ſiécle paſſé, qu'un chemin qui régnoit depuis ce carrefour juſqu'à l'ancienne porte du Temple. Le terrein entre ce chemin & le rempart, étoit vague : la Ville ayant formé le deſſein de le couvrir de rues & de maiſons, il fut arrêté qu'on y traceroit une rue qui ſeroit appelée rue de Normandie ; mais elle fut ſupprimée par Arrêt du Conſeil du 23 Novembre 1694. Cette ſuppreſſion occaſionna les plaintes & les repréſentations des propriétaires des maiſons qui avoient leur entrée dans cette rue ; le Roi y eut égard & ordonna, par un nouvel Arrêt du 7 Août 1696, que le deſſein formé pour la conſtruction de cette rue ſeroit exécuté, depuis la rue de Périgueux juſqu'à

la rencontre de l'aîle des murs du Temple. Elle a été enſuite prolongée juſqu'à la rue S. Louis, par un autre Arrêt du Conſeil du 21 Février 1701.

RUE DES OISEAUX. Elle commence à la rue de Beauſſe, &, retournant en équerre, elle aboutit au Petit-Marché & à la rue de Bourgogne. La Caille & Valleyre l'indiquent auſſi ſous le nom de *petite rue Charlot.* M. Piganiol (*r*) dit que ce Marché, qu'on appelle *le petit Marché du Marais*, fut établi en 1615. Il y a ſans doute erreur dans cette date; car dans les Lettres de Permiſſion du Roi pour l'établiſſement de ce Marché, il eſt dit qu'il ſera conſtruit ſur une place contenant 263 toiſes, ou environ, tenant d'un côté à la maiſon de M. Claude Charlot, à la rue de Bretagne & à la grande rue de Berri. Le Procès-Verbal de 1636 le place dans la rue de Berri; or cette rue, ainſi que celles qui ſont contiguës à ce Marché, n'ont été percées qu'en 1626. Le nom de rue des Oiſeaux vient d'une enſeigne.

RUE D'ORLÉANS. Elle aboutit d'un côté à la rue des Quatre-Fils, & de l'autre au coin des rues d'Anjou & de Poitou.

LES CAPUCINS. Ce fut ſur un Jeu de Paume ſitué dans cette rue que le P. Athanaſe Molé, Capucin, jetta les yeux, en 1622, pour y faire bâtir un troiſiéme Couvent de ſon Ordre. Le crédit & la protection de M. Matthieu Molé, alors Procureur-Général, & depuis premier Pré-

(*r*) Tom. 4, p. 371.

ſident & Garde des Sceaux, facilita cet établiſſement, auquel M. l'Archevêque & le Grand-Prieur du Temple donnèrent leur conſentement l'année ſuivante. Ce Couvent a été conſidérablement augmenté depuis. (Voyez, pour ce qui regarde les Capucins, ce que j'en ai dit ci-devant, Quartier du Palais Royal, page 47.)

Vis-à-vis cette Egliſe il y a une ruelle actuellement fermée à ſes deux extrémités, qui, tournant en équerre, aboutit à la rue d'Anjou. On l'appeloit ruelle *de Sourdis*, à cauſe de l'Hôtel de ce nom le long duquel elle règne de deux côtés. Je crois que cet Hôtel eſt celui qui appartenoit autrefois aux Ducs de Rets (*s*). C'eſt aujourd'hui l'Hôtel de Cambis.

RUE DE L'OSEILLE. C'eſt la continuation de la rue de Poitou, depuis la vieille rue du Temple juſqu'à celle de S. Louis. Nos anciens Plans ne la diſtinguent point de la rue de Poitou, qui conſervoit ſon nom juſqu'au rempart. Les noms de *l'Oſeille* & de *Pont aux Choux* qu'on a donnés à la prolongation de cette rue, ne viendroient-ils point des légumes, tels que l'oſeille & les choux, dont étoient couverts les marais potagers ſur leſquels ces rues ont été percées?

RUE DU PARC-ROYAL. Elle aboutit d'un côté au coin de la rue de Thorigni, & de l'autre à la rue S. Louis. L'ancien nom de cette rue eſt celui de *Thorigni*, qu'elle portoit depuis la vieille rue du Temple juſqu'à l'égoût ou rue S. Louis.

(*s*) Sauval, tom. 2, p. 124.

Sauval (*t*) dit qu'on l'a nommée rue *du Petit-Paradis*, à l'occaſion d'une enſeigne ; & rue *des Fuſées*, à cauſe de l'Hôtel des Fuſées qui en occupoit une partie. Depuis on lui a donné le nom *du Parc-Royal*, parce qu'elle conduiſoit au Parc de l'Hôtel des Tournelles.

RUE PASTOURELLE. Elle traverſe de la rue du Temple à celle du Grand-Chantier, vis-à-vis la rue d'Anjou. Suivant Sauval (*u*), cette rue s'appeloit *Groignet*, en 1296, à cauſe de Guillaume Groignet, Meſureur des bleds du Temple ; & en 1302, rue *Jehan de S. Quentin*. Elle ne conſerva pas long-temps ce dernier nom ; car on trouve dans un Terrier de S. Martin-des-Champs une maiſon indiquée, en 1328, rue du Temple, à l'oppoſite *de la Barre de la Paſtourelle* ; & en 1331, une maiſon à *Roger Paſtourel*. Ainſi je crois que c'eſt à cette Famille que cette rue doit le nom qu'elle porte.

RUE DU PERCHE. Elle traverſe de la rue d'Orléans dans la vieille rue du Temple : c'eſt une de celles dont l'alignement fut donné en 1626.

RUE DE PÉRIGUEUX. Elle aboutit d'un côté à la rue de Bretagne, & de l'autre à celle de Boucherat. La Caille l'appelle ſans raiſon *de Périgneux* ou *de Pérégneux* : ſon nom eſt celui de la Capitale du Périgord. Elle ne s'étendoit d'abord que juſqu'au chemin ſur lequel on a bâti la rue de Normandie ; mais en 1697 il fut ordonné qu'elle ſeroit prolongée juſqu'à la rue de Bou-

(*t*) Tom. 1, p. 155. (*u*) Tom. 1, p. 155.

cherat : elle devoit porter en cet endroit le nom de rue *le Tourneur*, qui étoit celui d'un Conſeiller de Ville alors Echevin ; mais on ne s'eſt pas conformé à cette dernière diſpoſition. Je ne ſais pourquoi la rue de Périgueux étant ouverte depuis 1626, Jouvin, dans ſon Plan de 1676, & de Fer dans la copie qu'il en publia en 1692, ne la diſtinguent pas de la rue de Limoges, dont elle fait la continuation.

RUE DE LA PERLE. Elle traverſe de la vieille rue du Temple dans celle de Thorigni, dont elle a autrefois porté le nom, ainſi que celui de l'Echelle du Temple, comme je l'ai obſervé ci-deſſus. Sauval (*x*) dit *qu'elle n'avoit point encore de nom en* 1579, *& que celui qu'elle porte vient d'un Tripot quarré qui a paſſé long-temps pour le mieux entendu de Paris.* M. Piganiol (*y*), en copiant cet article, ajoute que c'étoit *la perle* des Tripots : il eût été plus ſimple & plus vrai de dire que c'étoit l'enſeigne de ce Jeu de Paume.

RUE S. PIERRE, ou *rue Neuve S. Pierre.* Elle aboutit d'un côté à la rue S. Gilles, & de l'autre à celle des Douze-Portes. Elle fut ouverte vers 1640, & appelée rue *Neuve*, enſuite rue *Neuve S. Pierre.* Elle ſe prolongeoit alors juſqu'à la rue S. Claude, & même au-delà. Peu de temps après, on la nomma rue *Neuve des Minimes* : elle portoit ce nom en 1655. Le Roi, par ſes Lettres-Patentes du mois d'Octobre de cette année, permit à M. de Turenne, à M. de Guénégaud, & à quelques autres, de ſupprimer cette rue vis-à-

(*x*) Tom. 1, p. 156. | (*y*) Tom. 4, p. 374.

vis de leurs maiſons, & de la comprendre dans leurs jardins. Cette conceſſion fut enregiſtrée au Parlement le 26 Août 1656. La rue, ainſi diminuée, reprit ſon ancien nom de S. Pierre, & le fit donner à un cul-de-ſac qui ſubſiſte encore, & qui fait partie, ainſi que le retour de la petite rue S. Gilles, d'un chemin ou ruelle qui conduiſoit au rempart. J'obſerve ici que les noms des Saints qu'on a donnés à quatre rues dans cet endroit, viennent de leurs ſtatues qu'on y avoit placées, comme je l'ai remarqué à l'article de la rue S. Claude.

RUE DE POITOU. Elle commence au carrefour des rues d'Orléans, d'Anjou & de Berri, & aboutit à la vieille rue du Temple. Au milieu du ſiécle paſſé, elle ſe prolongeoit juſqu'au rempart, ainſi qu'il paroît par les Plans de Gombouſt, de Bullet, & autres.

RUE DU PONT-AUX-CHOUX. Elle fait la continuation de la rue de l'Oſeille, depuis la rue S. Louis juſqu'au Boulevard. Ce n'étoit qu'un chemin qui conduiſoit à des marais où l'on cultivoit des choux & autres légumes. A l'endroit où elle commence étoit un ponceau ou petit pont pour traverſer l'égoût que la rue S. Louis couvre aujourd'hui, & qu'on appeloit *le Pont S. Louis* ou *le Pont-aux-Choux*. Il en eſt fait mention dans un Procès-Verbal d'arpentage du 2 Janvier 1624 (z). Il y avoit auſſi une porte conſtruite en cet endroit, à laquelle on avoit donné le même nom de *Porte S. Louis*. M. Piganiol (*a*) a cru qu'elle n'avoit été bâtie qu'en 1674, & nommée *S. Louis*

(z) Archiv. de l'Archev. | (*a*) Tom. 4. pag. 363.

apparemment à cauſe de cette inſcription qu'on y liſoit :

LUDOVICUS MAGNUS AVO DIVO LUDOVICO.
Anno R. S. H. M. DC. LXXIV.

Mais il s'eſt trompé, cette date ne ſe rapporte qu'à la reconſtruction qui en fut faite alors (*b*). Je ne ſais pas en quelle année on l'avoit bâtie ; je trouve dans un Regiſtre des Enſaiſinements de S. Eloi, au 18 Septembre 1642 : *Porte commencée à bâtir au bout de la rue de Poitou* ; & j'ai peine à concilier cette date avec les Proviſions *de la Charge de Concierge de la nouvelle Porte du Marais du Temple, appellée la porte S. Louis*, qui furent accordées en 1637 (*c*) : cette Porte a été abattue en 1760.

RUE PORTEFOIN. Elle va de la rue du Temple à celle des Enfants-Rouges. Sauval (*d*) dit qu'en 1282 elle ſe nommoit la rue *des Poulies* & *Richard des Poulies* ; que depuis, Jean Portefin y ayant élevé un grand Logis, le peuple donna ſon nom à la rue, & que ce nom a été changé depuis en celui de Portefoin. Il donne (*e*) les mêmes noms des Poulies & de Richard des Poulies à la rue des Enfants-Rouges & à celle des Francs-Bourgeois, & il eſt certain que cette dernière les a portés. Quand on eut établi dans cette rue l'Hôpital dont je vais parler, le peuple lui donna auſſi-tôt le nom de rue *des Enfants-Rouges* & *des Bons-Enfants*, comme on le voit ſur quelques Plans ;

(*b*) Le Maire. t. 3, p. 479.
(*c*) Ch. des Comptes.—Mémorial 6 H. f. 600 & 601.
(*d*) Tom. 1, p. 158.
(*e*) Ibid. p. 133 & 135.

mais elle a repris le nom de Porteſoin, qu'elle portoit long-temps avant cet établiſſement.

L'HÔPITAL DES ENFANTS-ROUGES. Il doit ſon établiſſement à la charité de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & à la libéralité de François I, ſon frère. Boiſſeau en place l'époque en 1533, la Caille en 1535, Sauval (*f*) & l'Abbé Lebeuf (*g*) en 1536, Corrozet & Sauval, dans un autre endroit, en 1538 (*h*); Germain Brice, en 1554 (*i*), & le Commiſſaire la Marre (*k*), en 1564. Si nous ne ſavons pas préciſément en quel temps François I, à la ſollicitation de la Reine de Navarre, accorda une ſomme de 3600 liv. pour cet établiſſement, on peut du moins en fixer l'époque la plus vraiſemblable à l'année 1534. L'emplacement qu'il occupe fut acquis moyennant 1200 liv. le 24 Juillet 1534, par Robert de Beauvais, commis à cet effet par M. Briçonnet, Préſident à la Chambre des Comptes, que le Roi en avoit chargé; & du Breul (*l*) rapporte que ledit ſieur de Beauvais rendit compte de l'adminiſtration qu'il avoit eue dudit Hôpital, depuis le dernier Janvier 1534. François I, par ſes Lettres-Patentes (*m*) du mois de Janvier 1536 (vieux ſtile), ſe déclara fondateur de cet Hôpital, & ordonna que les Orphelins, auxquels il étoit deſtiné, fuſſent appelés *Enfants-Dieu*, & habillés de drap rouge en ſigne de charité: c'eſt ce qui leur a fait donner le nom d'Enfants-Rouges. Ces Lettres ont été enregiſtrées au Parlement le premier Mars de la même année.

(*f*) Tom. 3, p. 650.
(*g*) Tom. 1, p. 333.
(*h*) Corrozet, fol. 158 v°.—Sauval, tom. 1, p. 594.
(*i*) Tom. 2, p. 98.
(*k*) Traité de la Police, 6e Plan.
(*l*) pag. 1000.
(*m*) Hiſt. de Paris, tom. 3, pag. 614.

A peine cet établiſſement étoit-il formé, que François I ordonna que ces Enfants-Dieu fuſſent mis dorénavant à l'Hôpital du S. Eſprit. L'Arrêt du 23 Janvier 1539, qui conſtate cette volonté du Roi, n'en apprend point les motifs. Ce changement n'eut pas lieu, ou fut de peu de durée; car le 20 Mai 1542 (*n*), le Roi, par ſes Lettres-Patentes enregiſtrées le 4 Septembre ſuivant, fixa l'adminiſtration de l'Hôpital des Enfants-Dieu Orphelins *près le Temple.* Dans la ſuite, & par Edit du mois d'Octobre 1576, on choiſit cette Maiſon pour y établir l'Hôpital de la Charité-Chrétienne du ſieur Houel, transféré depuis au Fauxbourg S. Marcel.

Germain Brice (*o*) n'avoit pas lu ſans doute les Lettres-Patentes de Fondation de cet Hôpital, puiſqu'il dit qu'il eſt deſtiné pour les Orphelins originaires de Paris, & qu'elles portent expreſſément qu'il eſt fondé pour *les pauvres petits Enfants qui ont été & ſeront dores en avant trouvés dans l'Hôtel-Dieu, fors & exceptés ceux qui ſont Orphelins natifs, & baptiſés à Paris & ez Fauxbourgs, que l'Hôpital du S. Eſprit doit prendre ſelon l'inſtitution & fondation d'icelui, & les Bâtards que les Doyen, Chanoines & Chapitre de Paris ont accoutumé de recevoir & faire nourrir pour l'honneur de Dieu.* Cet Hôpital a été ſupprimé par Lettres-Patentes du mois de Mai 1772, enregiſtrées au Parlement le 5 Juin ſuivant, & les Enfants ont été transférés à celui des Enfants-Trouvés, auquel on a réuni les biens de celui des Enfants-Rouges.

(*n*) Hiſt. de Paris, tom. 4, pag. 703.

(*o*) Tom. 2, p. 981.—3e vol. des Bannières du Châtelet, f. 73 v°.

RUE DES DOUZE-PORTES. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre à la rue S. Pierre. Son premier nom eſt celui de *S. Nicolas*; Sauval (*p*) dit qu'elle le devoit à M. Nicolas le Jai, premier Préſident, qui en étoit propriétaire. Elle a pris celui qu'elle porte, de douze maiſons dont elle étoit compoſée.

RUE DU ROI-DORÉ. Elle traverſe de la rue S. Gervais dans celle de S. Louis. M. Robert dit qu'en 1600 elle s'appeloit rue *S. François* & *rue Françoiſe*. J'ai déja parlé plus d'une fois du Procès-Verbal d'alignement des rues qui devoient être ouvertes ſur la Culture S. Gervais, & j'ai obſervé qu'il eſt du 4 Juillet 1620: cette rue-ci eſt déſignée dans ce Procès-Verbal, comme devant être appelée rue S. François, & elle porta d'abord ce nom. Dans le Procès-Verbal de 1636, elle eſt nommée Françoiſe; enfin on lui donna le nom de rue du Roi-Doré, à cauſe d'un buſte doré de Louis XIII, qu'on avoit mis à l'une de ſes extrémités. Valleyre l'a confondue avec la rue neuve S. François.

RUE DE LA ROULETTE. On chercheroit vainement cette rue ſur nos Plans, ſi ce n'eſt ſur quelques-uns qu'on a publiés depuis dix à douze ans; c'eſt la continuation de la rue du Meſnil-Montant, depuis la rue de la Folie-Moricourt juſqu'à celle du bas Popincourt. Son nom eſt dû à ces Bureaux des Commis des Fermes prépoſés pour empêcher la fraude. On les appelle *Roulettes*,

(*p*) Tom. 5, p. 158.

parce qu'ils ſont montés ſur des roulettes pour être plus facilement tranſportés d'un lieu à un autre.

RUE DE SAINTONGE. Elle va de la rue de Bretagne au rempart ; on la continua juſqu'à la rue de Boucherat en 1697 ; enſuite on décida de la prolonger juſqu'au Cours, ſous le nom de rue *de Montigni*. Ce dernier article n'a pas eu ſon exécution.

VIEILLE RUE DU TEMPLE. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, commence aux coins des rues de la Perle & des Quatre-Fils, & finit au carrefour des Filles du Calvaire. On la nommoit autrefois rue *de la Couture*, *Culture*, & *Clôture du Temple*, parce qu'elle y aboutiſſoit ; rue *de l'Egoût du Temple*, à cauſe de l'égoût qui paſſoit en ce lieu ; enfin on la trouve déſignée ſous les noms de rue *de la Porte-Barbette*, *de la Poterne-Barbette*, *rue Barbette* & *Vieille-Barbette*. Elle devoit ces noms à l'Hôtel Barbette, dont je parlerai au Quartier S. Antoine.

RUE DU TEMPLE. Elle fait la continuation de la rue Ste Avoie, & aboutit au Cours ou Rempart. Son nom eſt dû à la Maiſon des Templiers, à laquelle elle conduiſoit. Dès 1235 (*q*) on l'appeloit *vicus Militiæ Templi*, & en 1252 rue *de la Chevalerie du Temple* (*r*). Elle a été prolongée juſqu'au Boulevard en 1697.

LE TEMPLE. L'Ordre des Templiers, un des premiers qui ait également ſervi l'Egliſe & l'Etat, en

(*q*) Manuſc. de la Bibl. du Roi, coté 5185, B. fol. 24.

(*r*) Sauval, t. 1, p. 163.

alliant la profeſſion monaſtique à celle des armes, & qui ne s'eſt pas rendu moins célèbre par ſes ſuccès que par ſes diſgraces, eſt une émanation de celui des Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem. L'averſion naturelle des Muſulmans pour les Chrétiens, la diviſion que des dogmes mal entendus par ignorance, ou diſputés par mauvaiſe foi, & des points de diſcipline différents, avoient fait naître entre les Grecs & les Latins, devenoient ſouvent funeſtes à ceux que la dévotion engageoit à viſiter les Lieux ſaints. J'ai déja remarqué, en parlant de la Ste Chapelle, que la ville de Jéruſalem, dont la conquête avoit fait l'objet des Croiſades, avoit été enfin enlevée aux Infidèles le 15 Juillet 1099, & qu'elle étoit devenue le Siége d'un nouvel Empire : les Chrétiens s'empreſſoient de s'y rendre ; mais ils n'avoient pas alors moins à craindre la jalouſie & la perfidie des Grecs, que le faux zèle & la cruauté des Arabes & des Sarraſins. Quelques Marchands d'Amalfi, au Royaume de Naples, qui s'étoient rendus agréables & utiles en Egypte par les marchandiſes qu'ils y portoient, obtinrent du Calife, vers le milieu du XIe ſiécle, la permiſſion d'avoir un Hoſpice à Jéruſalem, près le S. Sépulchre. Ils y firent bâtir une Chapelle, qui fut deſſervie par des Religieux de S. Benoît. Jean d'Ipres, dans ſa Chronique, dit que c'étoient des Oblats du Monaſtère de Jéruſalem, appelé Ste Marie des Latins. A côté de cette Chapelle on conſtruiſit deux autres Hoſpices, pour y recevoir les Pélerins ſains & malades des deux Sexes, dont ils prenoient ſoin. Telle fut l'origine des Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem, appelés ainſi, parce que leur Chapelle étoit ſous l'invocation de S. Jean

l'Aumônier. Guillaume de Tyr dit que Gérard ou Girauld Tum, qu'on regarde comme le Fondateur de cet Inſtitut régulier, avoit long-temps ſervi les Pauvres de l'Hôpital ſous les ordres de l'Abbé & des Moines. Cet Inſtitut fut approuvé par une Bulle* de Paſchal II, du 15 des Calendes de Mars, indiction 6, en 1113 (*s*).

Raymond Dupui, Gentilhomme de Dauphiné, ſelon M. de Valbonais, ou de Languedoc, ſuivant Dom Vaiſſette, qui ſuccéda à Gérard, ne ſe contenta pas de rédiger des Statuts particuliers pour l'obſervance des vœux ſolemnels de la Religion, il ne crut pas devoir ſe borner aux fonctions de l'hoſpitalité, il réſolut encore de défendre les ſaints Lieux, & de former dans ſon Corps même une milice capable de réſiſter aux invaſions des Infidèles. Ce projet étoit d'autant plus utile, que Baudouin I, & Henri ſon ſucceſſeur, n'avoient pu donner qu'une pitié ſtérile à des malheurs qu'ils ne pouvoient ni prévenir ni empêcher, & qu'ils étoient trop foibles pour diviſer leurs forces; il fut aiſément adopté par des Hoſpitaliers dont la première profeſſion avoit été celle des armes. Mais ce n'étoit pas aſſez de protéger & de défendre la ſainte Cité, il falloit encore en faciliter l'accès aux Chrétiens qui venoient s'y rendre, & qui ſe trouvoient ſouvent les victimes de la cruauté des Sarraſins, ou de leur cupidité. Hugues des Payens & Geoffroi de S. Omer conçurent, en 1118 (*t*), le deſſein d'aſſurer la liberté

(*s*) Hiſt. de Malthe, t. 1, pag. 578.

(*t*) Hiſt. de Malthe, tom. 1, pag. 72.

* Il paroît qu'alors S. Jean-Baptiſte étoit le Patron des Hoſpitaliers; car cette Bulle eſt adreſſée à Gérard, Prevôt de l'Hôpital de S. Jean-Baptiſte de Jéruſalem.

des

des chemins & celle des Chrétiens ; ils s'aſſocièrent ſept autres Gentilshommes, & ſe préſentèrent devant le Patriarche, entre les mains duquel ils firent les vœux ordinaires de Religion, & s'engagèrent par un ſerment ſolemnel à garder les chemins, à protéger & à défendre les Pélerins. On donna à ces nouveaux Religieux un logement dans le Palais qui étoit près du Temple ; on les appela *les Frères de la Milice du Temple*, *les Chevaliers du Temple*, *les Templiers*. Quelque utile que fût cet établiſſement, il ne fit cependant des progrès ſenſibles que lorſque Hugues des Payens, qui étoit venu au Concile que l'on tint à Troyes en 1128, en eût obtenu la confirmation & une Règle particulière. Ce fut S. Bernard, dont les déciſions étoient reçues comme des oracles, qui fut prié par le Concile de dreſſer les Statuts de cet Ordre, dont il fait le plus grand éloge (*u*) ; mais il s'en excuſa. Le ſeul écrit que nous ayons de ce Saint, relatif à ce ſujet, eſt une exhortation adreſſée aux Templiers, dans laquelle il leur donne des avis très-ſalutaires ; mais ce n'eſt pas une Règle. Une opinion communément reçue en fait honneur à Jean de S. Michel, quoiqu'il n'y en ait aucune preuve. Dès ce moment, ſes accroiſſements devinrent rapides ; la Nobleſſe ſe glorifia de s'enrôler dans cette nouvelle Milice, & s'y conſacra avec d'autant plus d'ardeur & de zèle, que cet Ordre ſembloit appartenir de plus près à la Religion qu'il s'engageoit de défendre & de venger. Les Rois, les Princes, les grands Seigneurs s'empreſſèrent à l'envi de combler le nouvel Or-

(*u*) S. Bern Opuſc. VI, cap. 4 & 5.

dre de bienfaits ; & leurs libéralités furent portées à un tel point, que bientôt l'opulence des Templiers ſurpaſſa celle des Souverains. Mais cette ſource de leur grandeur & de leur puiſſance devint, en moins de deux ſiécles, la cauſe de leur décadence & de leur ruine.

Nos Hiſtoriens n'ont placé que par conjecture l'époque de l'établiſſement des Templiers à Paris : la Caille la met en 1128, en ſuppoſant apparemment qu'ils y eurent un lieu fixe immédiatement après le Concile de Troyes ; le Commiſſaire la Marre, dans un endroit, la place en 1148 (*x*), & dans un autre, dix ans plus tard (*y*) ; Dom Félibien (*z*) la fixe après le retour de Louis le Jeune de la Terre Sainte ; l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* (*&*), trompé par des Copiſtes ou par des Mémoires infidèles, a placé cet établiſſement en 1100, ſans faire attention que cet Ordre ne s'eſt formé que dix-huit ans après : du Breul (*a*) (qu'ont ſuivi les Hiſtoriens de Paris & M. Piganiol) (*b*) qui n'avoit pas vu de Titre plus ancien, concernant le Temple, que celui qu'il rapporte, qui eſt daté de 1211, nous laiſſe dans l'incertitude, & Sauval (*c*) dit « qu'il ne ſait ni par qui, ni quand » il a été fondé ; mais qu'il a lu des Actes qui » en font mention avant l'année 1210 ». Il faut convenir que nous n'avons pas des lumières certaines ſur la véritable époque de l'établiſſement des Templiers à Paris, mais elle eſt certainement antérieure au XIIIe ſiécle, & il y a

(*x*) Tr. de la Police, tom. 2, pag. 1208.
(*y*) Ibid, t. 1, p. 139.
(*z*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 181.
(*&*) Page 55.
(*a*) Page 873.
(*b*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 240. — Pigan. tom. 4, pag. 341.
(*c*) Tom. 2, p. 270.

des preuves qu'ils exiſtoient ſous le régne de Louis le Jeune. 1° En 1147 les Templiers tinrent à Paris, le 27 Avril, Octave de Pâques, un Chapitre où ils étoient au nombre de 130 : le Pape Eugène III étoit à leur tête, & le Roi honora cette Aſſemblée de ſa préſence avec pluſieurs Prélats & Seigneurs (*d*). 2° Nous avons une Charte de ce Prince, de 1152 (*e*), dans laquelle il les qualifie *Orientalis Eccleſiæ ſanctos Propugnatores, venerabilem Militiam, Sacroſanctum Ordinem.* On voit encore que les Templiers eurent un différend avec les Bouchers de Paris, au ſujet d'une Boucherie qu'ils avoient établie ſur leur territoire, rue de Braque, & qu'en 1182 il fut décidé, par Lettres de Philippe-Auguſte, données au mois de Juillet 1282, que cette Boucherie n'auroit que deux étaux de 12 pieds de large chacun (*f*). Il eſt auſſi fait mention de la Maiſon du Temple en 1205, à l'occaſion d'un legs de 10 ſols fait en faveur de cette Maiſon par Chriſtophe Malcion, Chambellan de Philippe-Auguſte (*g*); & vingt ans auparavant ils ſont nommés dans un Arrêt du Parlement, *Præceptor & Fratres Militiæ Templi* (*h*). Je pourrois encore citer, d'après les mêmes Regiſtres (*i*), les Lettres de Philippe le Bel, de 1292, par leſquelles il confirme aux Templiers les priviléges qui leur avoient été accordés par Philippe-Auguſte & par le Roi Louis, *& Ludovicum atavum noſtrum.* (Louis VII.)

Le terrein qu'occupoient les Templiers devint ſi conſidérable au XIIIe ſiécle, ſoit par les do-

(*e*) Thréſor des Chartes, f. 132.

(*f*) Livre blanc petit du Châtelet, fol. 275.—Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 203.

(*g*) Hiſt. Eccl. Pariſ. t. 2, p. 295.

(*h*) Regiſtre *Olim.* fol. 72.

(*i*) Ibid. fol. 98 v°.

(*d*) Monaſticon Anglic. t. 2, p. 523.

nations qu'on leur fit, ſoit par leurs acquiſitions, que dans pluſieurs Titres de ce temps (*k*) il eſt appelé *Villa nova Templi.* L'hiſtoire nous apprend que S. Louis, Philippe le Hardi & Philippe le Bel y avoient dépoſé leur Thréſor & leurs Chartes, & que ce dernier y faiſoit ſa réſidence en 1301 & 1306: les bâtiments en étoient ſi nombreux & ſi beaux, que lorſque Henri III, Roi d'Angleterre, vint à Paris, en 1254, pour retourner de l'Aquitaine dans ſon Royaume, il préféra la Maiſon du Temple au Palais que lui offroit S. Louis.

Perſonne n'ignore quel fut le ſort funeſte des Templiers: les diverſes opinions de nos Hiſtoriens ſur les véritables motifs qui l'occaſionnèrent, me font penſer que pluſieurs circonſtances y concoururent; mais il y auroit de la témérité de ma part à donner aux unes la préférence ſur les autres: on auroit dû prévoir qu'il n'étoit guère poſſible d'allier le tumulte des armes & la paix du Cloître, la valeur impétueuſe des Guerriers & les vertus paiſibles des Religieux, le feu des paſſions qu'une vie agitée & le commerce de la ſociété donnent occaſion de ſatisfaire, & la continence qui ne ſe ſoutient dans la retraite que par la prière, la méditation & la pénitence. Ce conſtraſte continuel de deux profeſſions ſi oppoſées, fut la première cauſe du déréglement qui s'introduiſit dans l'Ordre; les richeſſes y mirent le comble; la cupidité prit la place de l'honneur & de la vertu; on ne reconnut l'autorité du Chef que parce qu'il diſpenſoit les graces & les dignités; on fit vœu de

(*k*) Ibid. 1298, fol. 120.

chaſteté ſans deſir de la garder, d'obéiſſance autant qu'elle ſe trouveroit utile à l'intérêt & de pauvreté dans la ſeule vue d'acquérir des richeſſes. Je ne parle pas des crimes abominables qu'on leur imputa, & qui, vrais ou ſuppoſés, furent punis par le plus cruel des ſupplices. Je ne dois ni les accuſer, ni juſtifier leurs accuſateurs & leurs Juges : je me contente d'obſerver que cet Ordre fut ſupprimé dans un Conſiſtoire ſecret, tenu le Mercredi ſaint 22 Mars 1312 ; que la ſuppreſſion fut publiée le 3 Avril ſuivant, pendant la ſeconde Seſſion du Concile de Vienne qui ſe tenoit alors, & non le 22 Mai, comme le diſent les Hiſtoriens de Paris (*l*) & l'Abbé de Vertot (*m*), & que la Bulle de ſuppreſſion, qui eſt du 6 des Nones de Mai (le 2), porte qu'elle n'eſt point ordonnée *par Jugement définitif, mais par Sentence proviſionnelle & Ordonnance Apoſtolique.* Cependant elle ordonne que leurs biens ſeront donnés aux Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem (aujourd'hui les Chevaliers de Malthe) dont j'aurai occaſion de parler à l'article de S. Jean de Latran. En conſéquence de cette déciſion, le Parlement rendit ſon Arrêt le Mercredi après l'Annonciation 1313, pour mettre Frère Léonard de Tibertis, Procureur-Général de l'Ordre, *du Maître & des Frères de l'Ordre Hoſpitalier*, en poſſeſſion des biens des Templiers (*n*) : Philippe le Bel ordonna l'exécution de cet Arrêt, par ſes Lettres du mois de Juillet ſuivant, & ils y ont toujours été maintenus depuis. Ainſi je ne vois

(*l*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 516.
(*m*) Hiſt. de Malthe, t. 1, p. 530.
(*n*) Du Puy, Hiſt. de l'Ordre des Templiers, p. 180.

pas ſur quoi ſont fondés les reproches odieux que des Hiſtoriens mal informés ont faits à Clément V & à Philippe le Bel, d'avoir détruit l'Ordre des Templiers pour s'emparer de leurs biens. Cette imputation injurieuſe & mal fondée, eſt détruite par la ceſſion qui en fut faite aux Hoſpitaliers, & qui fut effectuée (*o*). Philippe le Bel n'uſa pas même de ſon droit de Souverain, qui adjuge au profit du Seigneur la confiſcation des biens des coupables ; & ſi les Hoſpitaliers lui abandonnèrent quelques ſommes de deniers qui appartenoient aux Templiers, & qui lui furent payées en vertu d'une Tranſaction paſſée entre le Roi & eux, en 1315 (*p*), ce fut pour l'indemniſer des frais conſidérables que ce procès avoit occaſionnés, & qu'il n'étoit pas juſte qu'on lui fît ſupporter.

L'Egliſe du Temple eſt deſſervie par les Chapelains de l'Ordre, dont l'un eſt prépoſé pour exercer les fonctions curiales dans l'enclos du Temple. Ce lieu eſt privilégié ; je ſuis ſurpris de ce que l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* (*q*), qui parle de tous les autres, n'a pas fait mention de celui-ci.

LES RELIGIEUSES STE ELISABETH, ou LES FILLES DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS. Elles doivent leur établiſſement, ou plutôt leur inſtitution, au P. Vincent Muſſart qui rétablit en France l'ancienne diſcipline du Tiers-Ordre de S. François ; ſon zèle s'étendit juſque ſur les Monaſtères de Filles. Il ſe ſervit utilement, pour faire accepter ſa Réforme, de Dᵉ Marguerite Borrei

(*o*) Contin. de Nangis, p. 646. Du Puy, p. 184.
(*p*) Thréſor des Chartes, &
(*q*) Pag. 54.

& de Dlle Odille de Réci, ſa fille, qui fondèrent, en 1604, un Monaſtère du Tiers-Ordre au bourg de Verceil, près Beſançon, qu'elles transférèrent à Salins en 1608. Ces pieuſes Dames, qui, lorſqu'elles embraſſèrent la Réforme, avoient pris le nom de Françoiſe, & de Claire-Françoiſe de Beſançon, mirent leur nouveau Couvent ſous le nom de Ste Eliſabeth de Hongrie. Les Filles du Tiers-Ordre la révèrent, en conſéquence, comme leur Patrone. Vincent de Beauvais, S. Antonin, S. Bonaventure (*r*), & autres, avancent à la vérité que cette Sainte étoit Religieuſe du Tiers-Ordre; mais il n'eſt pas abſolument certain que cette Princeſſe s'y ſoit engagée, ni qu'elle ſoit *la première Tiertiaire qui ait fait des vœux ſolemnels*, comme l'avance le P. Hélyot (*s*).

L'ardeur du P. Muſſart pour étendre ſa Réforme lui fit trouver des Proſélytes à Paris; ſa belle-mère & ſa ſœur l'embraſſèrent, & leur exemple fut ſuivi par dix autres perſonnes. Dès l'année 1613 (*t*) on trouve pluſieurs Contrats de donations faits en leur faveur, ce qui détermina Louis XIII à leur accorder, au mois de Janvier 1614, des Lettres-Patentes pour leur établiſſement, qui, ſur le conſentement de l'Evêque de Paris, du 15 Mai 1615, furent enregiſtrées le premier Août ſuivant. Ainſi je ne ſais ſur quoi s'eſt fondé le P. Hélyot, en avançant (*u*) *qu'en 1616 les Supérieurs de l'étroite Obſervance voulurent faire un établiſſement de ces Religieuſes à Paris.* Si

(*r*) Vinc. de Bellovaco, Specul. hiſtor. lib. 30, cap. 136. — S. Anton. 3. part. hiſt. titulo 19, cap. 2. — S. Bonav. Serm. de S. Eliſabeth.

(*s*) Hiſt. des Ordres mon. t. 7, pag. 287.

(*t*) Hiſt. de Paris, t. 2, pag. 1253, & t. 5, p. 50.

(*u*) Helyot, Sup p. 309.

ce projet ne fut formé qu'en 1616, pourquoi trois ans auparavant reçurent-elles des donations & des Novices, occupèrent-elles une Maiſon, & prirent-elles la précaution d'obtenir des Lettres-patentes pour un établiſſement qui ne fut *projetté*, ſuivant cet Auteur, que deux ans après ? Le P. Muſſart avoit acheté une maiſon rue neuve S. Laurent, contiguë à celle des PP. de Nazareth, qui ſont du même Ordre ; ce fut dans ce lieu qu'il fit venir de Salins la Mère Claire-Françoiſe, pour la mettre à la tête de cette Communauté naiſſante. Des douze Novices que le Roi avoit permis de recevoir par ſes Lettres-Patentes, il n'y en eut que neuf qui perſévérèrent, & qui furent admiſes à l'émiſſion des vœux le 30 Mai 1617. Ces Religieuſes ayant fait quelques acquiſitions dans la même rue & vis-à-vis les PP. de Nazareth, y firent conſtruire le Monaſtère & l'Egliſe que nous y voyons. Marie de Médicis qui, dès le 31 Janvier 1614, s'étoit déclarée Fondatrice de ces Religieuſes, conjointement avec le Roi ſon fils, mit la première pierre à ces nouveaux bâtiments ; ils furent commencés en 1628, & achevés en 1630.

Nos Hiſtoriens ont varié ſur l'époque de l'établiſſement de ces Religieuſes : la Caille & l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* la fixent, ainſi que le P. Hélyot, en 1616, quoique, comme je viens de le dire, elles euſſent obtenu des Lettres-Patentes deux ans auparavant ; l'Editeur de du Breul, en 1621, temps auquel elles firent faire quelques bâtiments à côté de ceux qu'elles occupoient ; & l'Abbé Lebeuf recule cet établiſſement juſqu'en 1630, en confondant le temps de leur inſtitution à Paris & celui où fut achevé le

nouveau Monaſtère dans lequel elles demeurent aujourd'hui. L'Egliſe de ces Religieuſes fut dédiée le 14 Juillet 1646, ſous le titre & invocation de Notre-Dame de Pitié & de Ste Eliſabeth de Hongrie, par Jean-François-Paul de Gondi, alors Coadjuteur de M. l'Archevêque.

LES PÈRES DE NAZARETH, ou *Religieux Pénitens du Tiers-Ordre de S. François.* Je parlerai de leur origine à l'article de Picpus (Quartier S. Antoine). Dès l'année 1613, ces Religieux s'étoient procuré un Hoſpice rue neuve S. Laurent, & ils en avoient prêté une partie aux Filles Ste Eliſabeth : c'eſt ce qui a fait penſer à Germain Brice que dès-lors ces Religieux y eurent une Egliſe & un Couvent ; ce qui n'eſt pas exact. Ce ne fut qu'en 1630 que le Monaſtère des Filles Ste Eliſabeth étant fini, comme je l'ai remarqué à l'article précédent, les PP. de Nazareth ſaiſirent cette occaſion, & profitèrent d'une circonſtance favorable pour ſe procurer un établiſſement permanent dans le lieu qu'elles venoient de quitter. Les bâtiments étoient diſpoſés d'une façon convenable pour une Communauté ; & la direction des Religieuſes, dont ils étoient chargés, exigeoit qu'ils fuſſent à portée d'en remplir facilement les fonctions : c'eſt ce qui a fait dire à l'Abbé Lebeuf & à nos Hiſtoriens modernes, qu'ils furent établis en 1630 par les libéralités de M. le Chancelier Seguier. (Ce Magiſtrat célèbre, qui a fait tant d'honneur à ſon ſiècle, ne fut élevé à cette éminente dignité qu'en 1635.) Mais je ne penſe pas qu'on doive en inférer que ce fut un établiſſement légal ; car le conſentement de M. l'Archevêque (*x*) *pour l'établiſſement dudit Cou-*

(*x*) Reg. du Secrétariat.

vent, & pour la demeure & les fonctions deſdits Religieux en icelui, ne leur fut accordé que le 27 Janvier 1642. Les Contrats pour la fondation ſont du 19 Novembre 1645, & dernier Décembre 1649; & les Lettres-Patentes confirmatives de la fondation du Couvent de Nazareth, du mois de Janvier 1650. Ces Religieux obtinrent, le 4 Septembre 1656, des Lettres de ſurannation, en vertu deſquelles les précédentes furent enregiſtrées le 8 Février ſuivant. Leur Egliſe a été achevée en 1632, par la libéralité d'une perſonne inconnue qui mit à cet effet dans un tronc une ſomme de 5000 liv. Le cœur du Chancelier Seguier, principal fondateur, eſt dépoſé dans le caveau d'une Chapelle deſtinée pour la ſépulture de cette famille. On remarque qu'il n'y a aucunes épitaphes, ni dans cette Chapelle, ni dans l'Egliſe qu'on a bénite ſous le titre de N. D. de Nazareth.

Il y a dans la rue du Temple un cul-de-ſac appelé l'*Echiquier*: j'ai quelque peine à croire, que ce ſoit, comme l'avance Sauval, un reſte d'une rue nommée *du Noyer*. A la vérité, j'ai trouvé dans les Archives du Temple, qu'en 1303 il y avoit dans ce Quartier une rue du Noyer, où demeuroit alors Simon du Noyer, Bourgeois de Paris, & il me paroît vraiſemblable que c'eſt de lui qu'elle avoit pris ſon nom. J'y ai vu auſſi des Lettres du Garde de la Prévôté de Paris, du 8 Mars 1371, par leſquelles il paroît qu'il fut permis de la boucher *du côté de la rue du Temple*, dans la longueur de quarante toiſes. On voit dans ce même Acte que la rue du Noyer avoit quatre toiſes de large, & ſon iſſue dans la rue des Vieilles-Haudriettes: or, comme l'entrée du cul-

de-ſac de l'Echiquier eſt libre, & que la rue du Noyer fut fermée du côté de la rue du Temple, je me crois fondé à rejeter l'aſſertion de Sauval, & à placer la rue du Noyer entre celles de Braque & des Vieilles-Haudriettes. Le nom de l'Echiquier vient de l'enſeigne d'une maiſon qui faiſoit le coin de ce cul-de-ſac.

RUE DU FAUXBOURG DU TEMPLE. Le nom de cette rue eſt dû au Temple, au-delà duquel elle eſt ſituée. Il paroît qu'avant le régne de Charles IX, il y avoit déja en cet endroit quelques maiſons dont le nombre s'eſt ſucceſſivement augmenté, & a formé ce Fauxbourg. Il étoit alors ſéparé de la Courtille, laquelle en fait aujourd'hui partie. Les *Courtilles* étoient des jardins champêtres, ou des vergers environnés de hayes, où nos ancêtres alloient prendre l'air: on n'y bâtit d'abord que de ſimples hangards, pour ſe mettre à couvert; enſuite des maiſonnettes, qu'on a depuis aggrandies, & qui forment aujourd'hui des Guinguettes *. On trouve dans les Archives de S. Merri qu'au XIIe ſiécle cet endroit s'appeloit *le Clos de Malevart*, & qu'il fut donné à titre d'échange au Chapitre en 1175. C'eſt à la Courtille que finit le fauxbourg du Temple, que la Caille a prolongé en y comprenant Belleville: il s'eſt peut-être fondé ſur

* On nomme ainſi les Cabarets des fauxbourgs de Paris & des Villages voiſins, où le peuple ſe rend les Dimanches & les Fêtes. Ce mot vient apparemment de ce qu'on ne vend dans ces Cabarets que de méchant petit vin verd que l'on appelle *Ginguet*, tel qu'eſt celui qu'on recueille aux environs de Paris. (Voy. Rech. de Paſquier, liv. 8, chap. 43, & le Thréſor des Antiq. de Borel.

ce que ce Village dépend du Chapitre de S. Merri. Je croirois m'écarter des bornes que je me ſuis preſcrites, en parlant de ce Village ſur lequel l'Abbé Lebeuf (*y*) s'eſt aſſez étendu, & je m'engagerois dans une diſcuſſion longue & ennuyeuſe; car j'avoue que je ne penſe pas qu'on doive adopter tout ce qu'il a dit à ce ſujet: je me contente d'obſerver que *Savies* & *Poitronville*, aujourd'hui Belleville, étoient deux lieux contigus, mais différents l'un de l'autre, & que, ſuivant une Sentence arbitrale de 1229, conſervée dans les Archives de S. Merri, on voit que ce Chapitre avoit la moitié d'un preſſoir à *Savies*, proche la maiſon de S. Martin, *in territorio de bello campo*: ce même endroit eſt nommé *de pulchro Campo* dans les Titres de S. Martin-des-Champs; on le trouve enſuite nommé *Pétrouville* & *Poitronville*. Ce dernier nom ſe lit dans le Rôle de Taxe de 1313, & dans pluſieurs Titres. L'Abbé Lebeuf en a inféré qu'il venoit de quelque Seigneur appelé *Poitron* ou *Poitron*; mais outre qu'il n'en donne aucune preuve, il me paroît plus vraiſemblable que ce nom eſt une faute de Copiſte ou une altération de celui de *Pétrinville*, *Petri Villa*, qui lui aura été donné à cauſe de ſa dépendance de S. Merri, dont l'Egliſe étoit primordialement une Chapelle ſous l'invocation de S. Pierre; & dans le Rôle de 1313 que je viens de citer, Poitronville eſt indiqué comme étant & faiſant partie de la Paroiſſe S. Merri. A ce nom a ſuccédé celui de *Belleville ſur Sablon*, *Bellaville ſuper Sabulum*, & c'eſt ſous cette dernière dénomination que ce lieu eſt déſigné dans tous les Actes des deux derniers ſiécles.

(*y*) Tom. 3, pag. 136.)

RUE DES FOSSÉS DU TEMPLE. Elle conduit du fauxbourg du Temple au Pont-aux-Choux, le long des foſſés dont elle a tiré ſon nom.

RUE DES MARAIS DU TEMPLE. Elle traverſe de la rue du Fauxbourg du Temple dans celles de la Folie-Moricourt & du Meſnil-Montant. On l'a ainſi appelée à cauſe des marais potagers dont elle eſt environnée. Auparavant on la nommoit rue *Merderet* & *des trois Portes*, parce qu'alors elle étoit en forme d'équerre, & fermée aux trois extrémités.

RUE DE THORIGNI. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Gervais, & de l'autre au coin des rues de la Perle & du Parc-Royal. Gomboust, Bullet, de Chuyes & la Caille écrivent mal-à-propos Tourigni. On la nommoit anciennement *rue neuve S. Gervais*; elle étoit connue ſous le nom de Thorigni en 1575 (z), & j'ai remarqué qu'elle faiſoit un retour d'équerre & ſe prolongeoit juſqu'à la rue S. Louis. Ce retour s'appelle aujourd'hui rue *du Parc-Royal*. L'Hôtel le Camus eſt ſitué dans cette rue, & mérite l'attention des Curieux. En 1656, le ſieur Aubert de Fontenai, intéreſſé dans les Gabelles, acquit une portion aſſez conſidérable de la Culture S. Gervais, & fit bâtir cet Hôtel auquel le peuple donna le nom d'Hôtel Salé, qu'il a porté long-temps, & ſous lequel il eſt encore connu.

RUE DE TOURAINE. Elle traverſe de la rue du Perche dans celle de Poitou; l'alignement en fut ordonné en 1626.

(z) Cenſ. de l'Evêché, fol. 130.

Noyer. (rue du) 42
Oiſeaux. (rue des) 21
Orléans. (rue d') *ibid.*
Oſeille. (rue de l') 22
Paradis. (rue du petit) 23
Parc-Royal. (rue du) 22 & 45
Paſtourelle. (rue) 23
Perche. (rue du) *ibid.*
Périgueux. (rue de) *ibid.*
Perle. (rue de la) 24
Pétrinville. Pétrouville. Poitronville. 44
Pierre. (rue S.) 24
Pierre. (rue neuve S.) 24
Poitou (rue de) 25
Pont-aux-Choux. (rue du) *ibid.*
Porteſoin. (rue) 13 & 26.
Portes. (rue des deux) 13
Portes. (rue des trois) 45
Portes. (rue des douze) 29
Poulies. (rue Richard des) 13 & 26
Quatre-Fils. (rue des) 13
Quentin. (rue Jehan de S.) 23
Roi-doré. (rue du) 29
Roulette. (rue de la) *ibid.*
Sacrement, (les Filles du S.) 6
Saintonge. (rue de) 30
Sauveur. (les Filles du) 46
Sourdis. (ruelle de) 22
Temple. (vieille rue du) 30
Temple. (rue de la Chevalerie du) *ibid.*
Temple. (le) *ibid.*
Temple. (rue de l'Echelle du) 13 & 17
Temple. (rue du Fauxbourg du) 43
Temple. (rue des Foſſés du) 45
Temple. (rue des Marais du) *ibid.*
Temple. (rue du Chantier du) 10 & 13
Thorigni. (rue de) 22 & 45
Touraine. (rue de) 45
Tourneur. (rue le) 24
Vaujour. (rue de) 5
Vendôme. (rue de) 46

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé: *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier du Temple, ou le Marais.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion: A Paris, le 15 Décembre 1773.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

QUINZIÈME QUARTIER.

SAINT-ANTOINE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

nid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
hez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

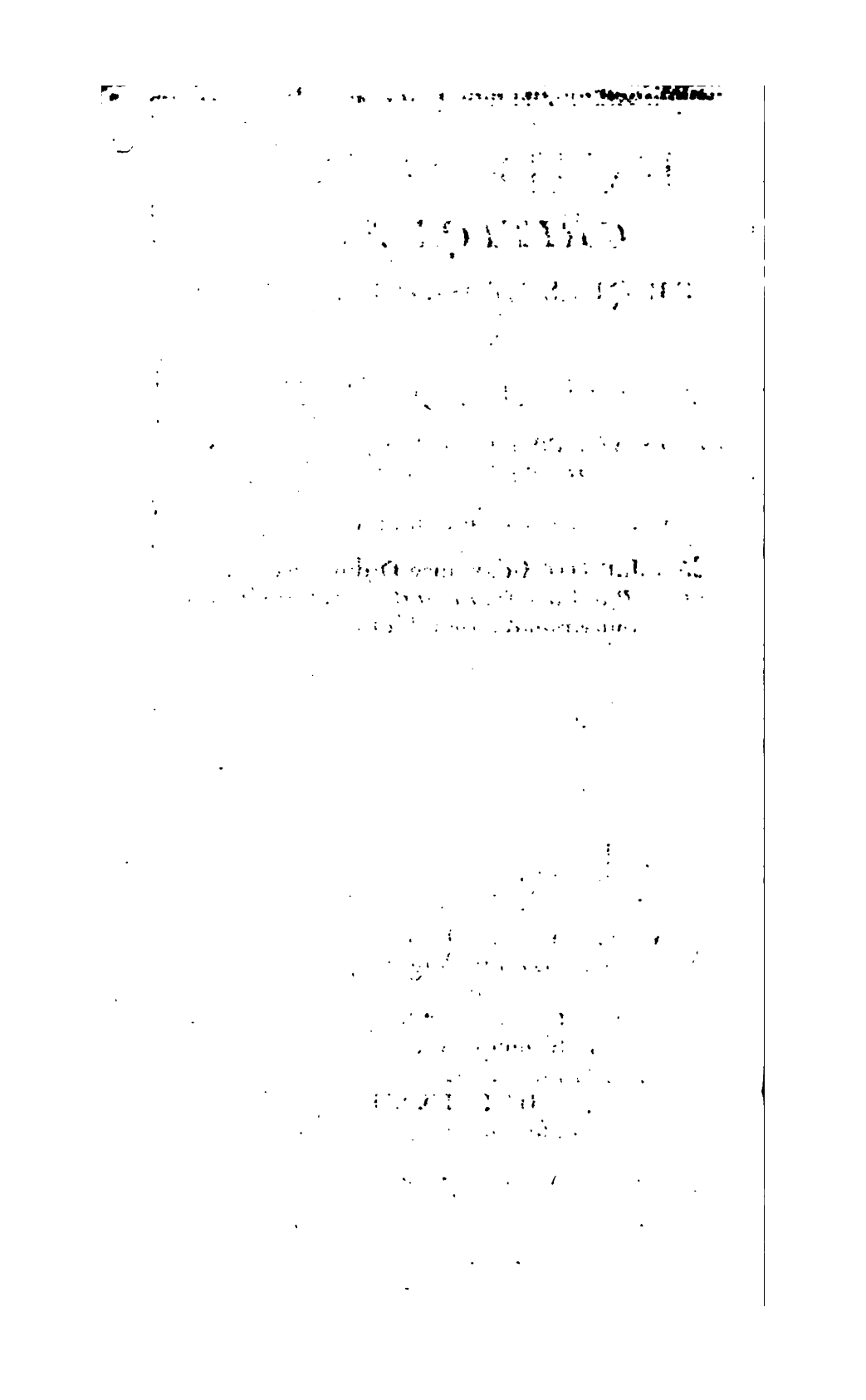

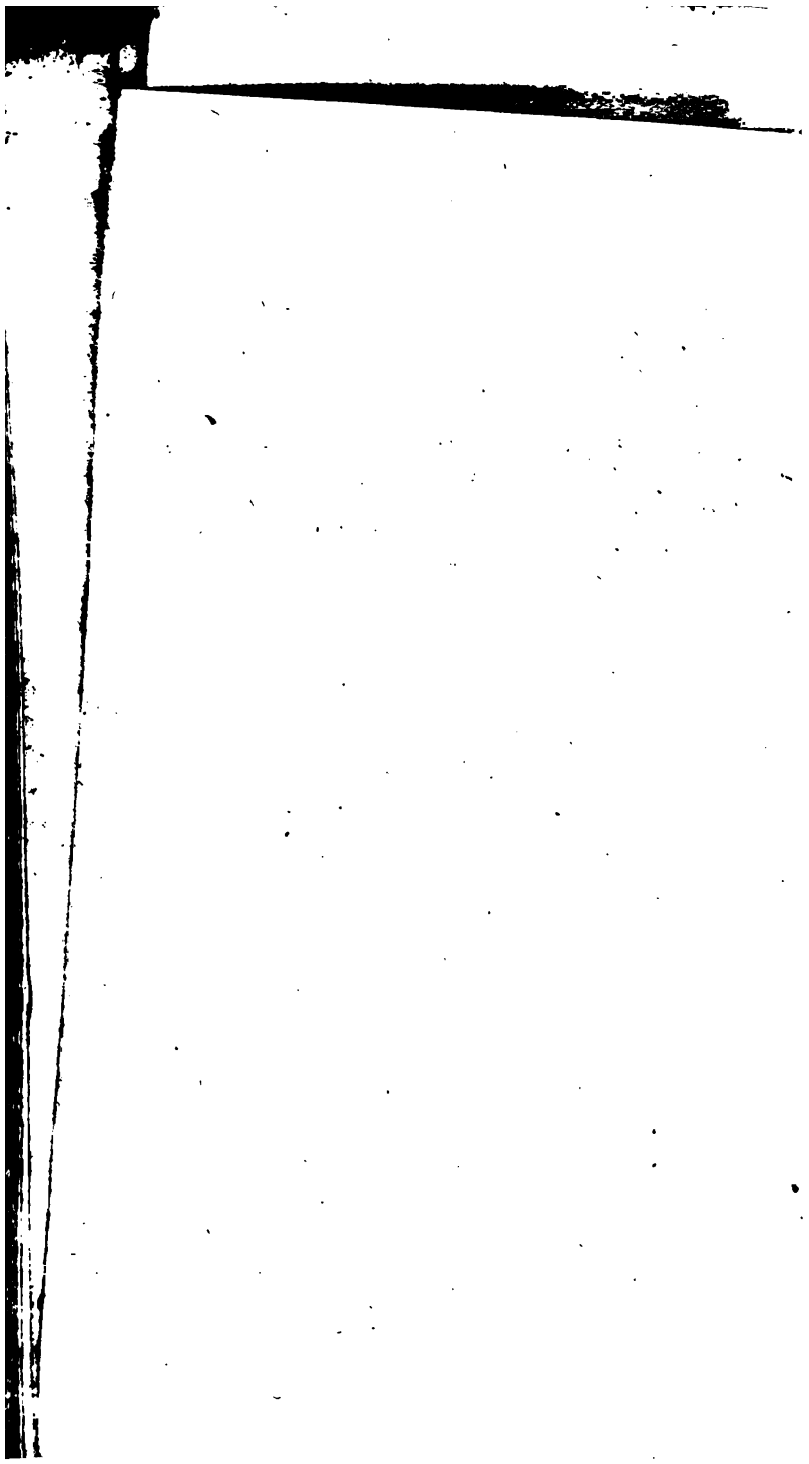

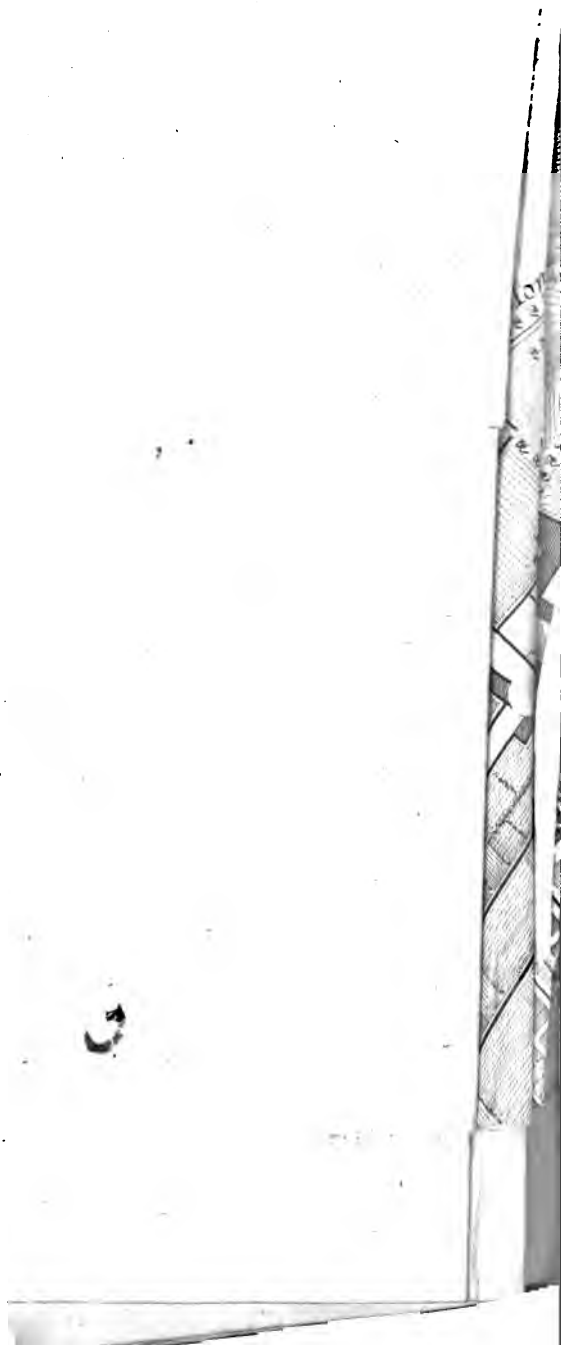

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Ang. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë Sr Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

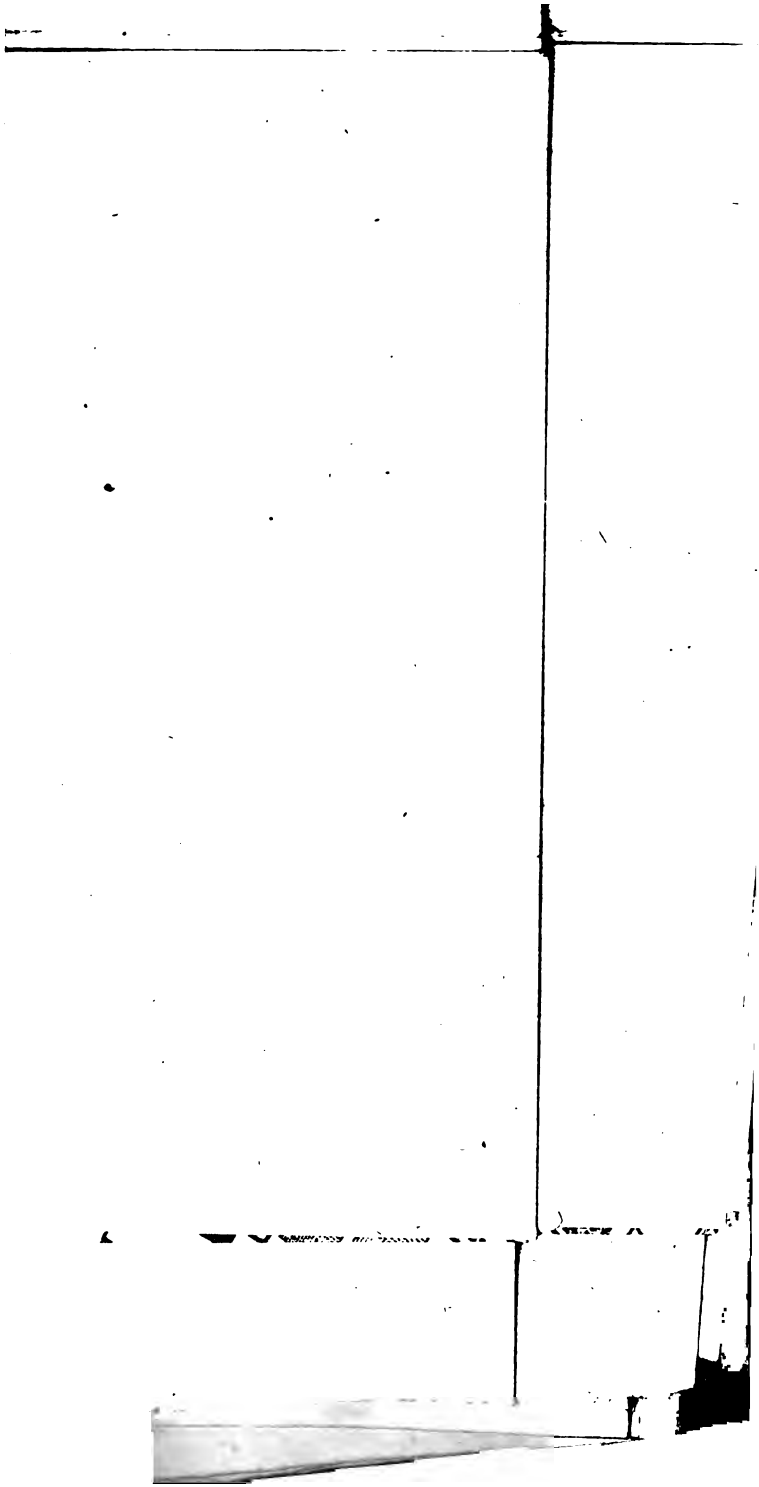

Ruë des
Contrescarpe
Ruë
la
de

RECHERCHES

CRITIQUES,

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LA VILLE DE PARIS.

XV. QUARTIER.

SAINT-ANTOINE.

CE QUARTIER eſt borné à l'orient par les extrémités des Fauxbourgs incluſivement ; au ſeptentrion, par l'extrémité des mêmes Fauxbourgs, & par les rues du Meſnil-Montant, neuve S. Gilles, du Parc-Royal & de la Perle excluſivement ; à l'occident, par la vieille rue du Temple incluſivement, depuis les coins des rues des Quatre-Fils & de la Perle juſqu'à la rue S. Antoine ; & au midi, par la rue S. Antoine incluſivement, depuis le coin de la vieille rue du Temple juſqu'à l'extrémité du Fauxbourg.

On y compte ſoixante-ſix rues, neuf cul-de-ſacs, une Egliſe Paroiſſiale, deux Chapelles, cinq

Communautés d'Hommes, neuf Couvents & quatre Communautés de Filles, quatre Maiſons Hoſpitalières, une Place, &c.

RUE DES AMANDIERS. Elle fait la continuation de la rue du Chemin-verd, dont on lui a quelquefois donné le nom, & aboutit à la campagne & à la rue des Murs de la Roquette. Le terrein ſur lequel elle fut percée s'appelle encore aujourd'hui *les Amandiers*; peut-être y en avoit-il une certaine quantité en cet endroit, ce qui lui en aura fait donner le nom: maintenant c'eſt un vignoble.

RUE S. ANDRÉ. Elle aboutit d'un côté à la rue des Rats, & de l'autre à celle de la Folie-Renault. L'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* ſemble lui donner le nom de rue neuve S. Antoine; c'eſt une faute de l'Imprimeur qui a placé cette variante à côté de cette rue-ci, au lieu de la mettre vis-à-vis de l'article ſuivant qui eſt la rue de l'Anglade, que de Chuyes appelle rue neuve S. Antoine.

RUE S. ANTOINE. Elle commence à la Porte Baudoyer, & finit à la Porte S. Antoine. Je crois qu'elle doit ce nom à l'Abbaye ſituée dans le Fauxbourg, à laquelle elle conduit, plutôt qu'à la Maiſon du petit S. Antoine, comme l'a penſé l'Abbé Lebeuf (*a*). Le premier nom que cette rue ait porté, eſt celui de *rue de la Porte Baudéer*, *vicus Portæ Baldeerii*: on l'appeloit ainſi au com-

(*a*) Tom. 2, pag. 598.

mencement du XIIIe ſiécle ; mais il faut obſerver que c'étoit ſeulement dans la partie qui étoit proche de cette Porte. Plus loin on la nommoit *rue de l'Aigle*, *vicus de Aquilâ* : elle devoit ce nom à une maiſon qui portoit vraiſemblablement un Aigle dans ſon enſeigne. Les Cartulaires de S. Eloi & de S. Maur en font ſouvent mention, ainſi que du Four bannal que le Prieuré de S. Eloi avoit dans cette rue, preſqu'au coin de la rue de Joui : *Domus Aquilæ in vico Baldaeri* 1227 ; en 1230 elle eſt ainſi déſignée, *Domus Aquilæ ſita apud Portam Bauderii* ; on y trouve auſſi la rue indiquée ſous le même nom de *vicus de Aquilâ per quem itur apud ſanctum Antonium*, Juin 1244 (*b*). Ainſi la rue *de l'Aigle* faiſoit la continuation de la rue de la Porte Baudéer. Or, comme la Cenſive de S. Eloi ne s'étendoit pas en deçà de la rue des Barres, il eſt aiſé d'en conclure que la rue de l'Aigle n'étoit ainſi nommée que depuis celle-ci juſqu'à la Porte S. Antoine de l'enceinte de Philippe-Auguſte. Le Cartulaire de S. Germain-l'Auxerrois (*c*) fait mention de cet endroit à l'an. 1289, & le nomme *Terra quæ dicitur de Aquilâ versùs Portam ſancti Antonii*. Enfin, depuis cette Porte juſqu'à celle qui fut depuis conſtruite ſous le même nom, la rue S. Antoine portoit celui de *rue du Pont Perrin* (*d*) : c'étoit celui d'un Hôtel dont je parlerai ci-après.

(*b*) Cart. de S. Maur de 1284. Bibl. du Roi, coté 5416, Cart. 10, 11 & 13.

(*c*) Cart. S. Germ. Aut. fol. 7 recto.

(*d*) Cenſ. de S. Eloi de 1367, 1398 & 1495.

LE PETIT S. ANTOINE. J'ai déja parlé (*) *du feu ſacré*, de ce fléau terrible dont la France fut affligée pendant près de trois ſiécles. Cette maladie cruelle, connue ſous le nom de *feu infernal*, de *mal des ardents* & de *mal S. Antoine*, faiſoit les plus affreux ravages; ceux qui en étoient attaqués n'avoient, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Poëte, d'autre reſſource que le deſeſpoir.

Una ſalus victis nullam ſperare ſalutem.
Virg. Enéid. lib. 2.

Ou, pour parler plus juſte, les malades ne pouvoient obtenir leur guériſon que par un miracle, ou par l'amputation des membres affligés. Ce fut dans la vue de leur procurer les ſecours & les conſolations dont ils avoient beſoin, que l'an 1095, Gaſton, Gentilhomme de Dauphiné, & Gérin (ou Guérin) ſon fils, auxquels s'aſſocièrent quelques autres Gentilshommes, établirent, pour recevoir ces infortunés, un Hôpital dans le lieu appelé *la Motte S. Didier*, aliàs *aux Bois*, & aujourd'hui le Bourg ou petite Ville de S. Antoine, au Diocèſe de Vienne. Cette Communauté ſéculière, que le Pape Urbain II avoit approuvée, devint régulière dans la ſuite. Honoré III, en 1218, leur permit de faire les trois vœux ordinaires; & l'on voit par la Bulle de Boniface VIII, de 1297, qu'ils ſuivoient la Règle de S. Auguſtin, & qu'on les appeloit Chanoines ou Frères de S. Antoine. Par cette Bulle, le Souverain Pontife

* Voyez le Quartier de la Cité, art. de ſainte Géneviève des Ardents, pag. 94.

érigea leur Maiſon en Abbaye, qui eſt le Chef de l'Ordre, & dont l'Abbé eſt Général; toutes les autres Maiſons portoient le nom de Commanderies.

Corrozet, Sauval & le Maire (*e*) diſent que ces Religieux Hoſpitaliers furent établis à Paris par S. Louis, ſans en citer aucune preuve: nos Hiſtoriens modernes reculent, avec raiſon, cette époque juſqu'au ſiécle ſuivant. L'Abbé Lebeuf & M. Robert (*f*) la placent vers 1360, M. Piganiol (*g*) à l'année ſuivante, du Breul (*h*) & Dom Félibien (*i*) en 1368. Si nous n'avons pas une date certaine, il nous reſte du moins des monuments qui ne permettent pas de ſuppoſer que cet établiſſement ſoit antérieur au regne du Roi Jean: l'Hiſtoire manuſcrite de cette Maiſon (*k*) nous apprend que la Commanderie d'Auxerre comprenoit dans ſa Juriſdiction toutes les Villes de la province de Sens, dont Paris faiſoit alors partie. Geoffroi de Privas, Grand-Prieur de l'Abbaye de S. Antoine & Commandeur d'Auxerre, venoit ſouvent à Paris, ſoit pour les affaires de l'Ordre, ſoit pour celles de ſa Commanderie; & il occupoit, en 1359, une maiſon près du lieu où eſt aujourd'hui le Petit S. Antoine.

Charles, fils aîné du Roi Jean, jouiſſoit alors du Dauphiné, que Humbert lui avoit cédé en

(*e*) Corrozet, fol. 94 verſo. —Sauval, tom. 1, p. 617.—Le Maire, t. 3, p. 298.
(*f*) Tom. 2, p. 534.—Tablettes Pariſiennes, p. 56.
(*g*) Tom. 4, p. 474.
(*h*) Pag. 997.
(*i*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p. 663.
(*k*) Archives du Petit S. Antoine.

1349 ; pendant le ſéjour qu'il y avoit fait, il avoit eu occaſion de connoître l'Ordre de S. Antoine. L'édification que donnoient ces Chanoines Hoſpitaliers, & les ſervices qu'ils rendoient, étoient un titre pour mériter ſa protection, & pour l'obtenir. La preuve la moins équivoque des ſentiments de ce Prince eſt conſtatée par le don qu'il fit au Commandeur d'Auxerre, des biens confiſqués à ſon profit, comme Régent du Royaume, ſur Drocon Guarrel & Jean de Vaux qui s'étoient ſouſtraits à ſon obéiſſance & avoient embraſſé le parti du Roi de Navarre. Ce Prince ne borna pas là ſes libéralités ; il avoit conçu le deſſein de procurer à l'Ordre de S. Antoine un établiſſement à Paris : ce fut dans cette vue qu'il acheta, en 1361, un grand manoir contenant 539 toiſes quarrées, appelé *la Sauſſaie*, ſitué entre les rues S. Antoine & du Roi de Sicile ; & pour ſe conformer à ſes ordres, le Chapitre général de S. Antoine érigea cette Maiſon en Commanderie. Il fut décidé qu'elle ſeroit appelée *Commanderie de France*, & que celle d'Auxerre venant à vaquer par la mort, ou par la démiſſion de Geoffroi de Privas, y ſeroit réunie. Le cas prévu arriva bientôt ; & le Général de l'Ordre, Pierre de Lobet, donna, le 18 Septembre 1361, des Proviſions à Aimard Fulcevelli pour la gouverner. Ainſi on peut regarder cette date comme celle de la véritable époque de cet établiſſement. Si du Breul & Dom Félibien, (ſur la foi d'un Mémoire manuſcrit, auquel il a cru devoir donner toute ſa confiance,) ont dit que Charles V, en la cinquiéme année de ſon régne, (1368) donna ſes Lettres-Patentes pour l'établiſſement des Religieux de S. Antoine, cela n'im-

plique pas tout-à-fait contradiction : ces termes du Mémoire, qui ne ſont pas corrects, ſignifient ſeulement qu'en 1368 ils eurent un établiſſement légal. En effet, ce fut le 5 Juillet de cette année (*l*) que le Roi leur donna ſa Maiſon de la Sauſſaie, ſiſe rues S. Antoine & du Roi de Sicile ; mais j'ai remarqué ci-deſſus qu'il y avoit déja huit ans qu'il l'avoit donnée au Commandeur d'Auxerre, pour y former un établiſſement de ſon Ordre. Ainſi ces Lettres doivent être moins conſidérées comme la Chartre de fondation, que comme une confirmation de la donation qu'il en avoit précédemment faite, & un amortiſſement du terrein dont il ratifie la conceſſion par un acte ſolemnel.

Il n'eſt pas auſſi facile de concilier avec la vérité ce que Dom Félibien ajoute enſuite, « que » ces Religieux ſe ſervirent d'abord d'une Cha» pelle, juſqu'à ce que Charles V, parvenu à la » Couronne, leur eût fait bâtir une Egliſe qui » fut achevée en 1368. » Il a été induit en erreur par le Mémoire manuſcrit dont je viens de parler, qui place cette conſtruction en 1367; mais les Lettres de Charles V ne parlent point d'Egliſe, elles ne font mention que du manoir de la Sauſſaie, *ad uſum & manſionem Fratrum & Canonicorum dicti Monaſterii ſancti Antonii ibidem Deo famulantium.* Il devoit néceſſairement y avoir une Chapelle & un Hôpital, mais la modicité des revenus n'avoit pas encore permis de le bâtir, non plus que l'Egliſe ; c'eſt ce que les Actes ſubſéquents mettent dans un point d'évidence

(*l*) Hiſt. de Paris, tom. 3, p. 484.

auquel on ne peut pas ſe refuſer. En 1373 (*m*) on unit la Commanderie de Paris à celle de Bailleul en Flandres ; l'Acte Capitulaire du Chapitre général de l'Ordre de S. Antoine, du 4 Juin de cette année, ne laiſſe aucun doute ſur l'objet & ſur les motifs de cette union : il porte expreſſément que la Commanderie de Paris, érigée depuis peu, *nova plantatio*, n'a que de minces revenus, & qu'elle a beſoin d'une Egliſe & d'un Hôpital, *ſatis exilibus & paucis abundat fructibus & emolumentis, quodque multum indiget erectione & exaltatione Eccleſiæ & Hoſpitalis.* Le Chapitre regarde ces conſtructions comme très-néceſſaires; il enviſage qu'elles ſeront fort coûteuſes, mais que ce ſeroit un ſcandale s'il n'y avoit pas une Egliſe de S. Antoine dans la Ville de Paris, & dans un lieu que le Roi avoit donné pour cette fondation : *ne depreſſa remaneat in ſcandalum ipſius Ordinis, Domus illa, SI NON ESSET IBI ECCLESIA beati Antonii ſolemniter ædificata & conſtructa, &c.* En conſéquence le Chapitre déclare qu'il n'a pas trouvé de meilleur moyen que d'unir la Maiſon de Paris à celle de Flandres, qui eſt aſſez riche pour que de ſes revenus on puiſſe aiſément ſubvenir aux dépenſes néceſſaires pour bâtir à Paris une Egliſe & un Hôpital : *ut de ejus redditibus, quæſtis, bonis & emolumentis, prædictæ Domûs Pariſienſiis ECCLESIA cum HOSPITALI poſſent faciliter in altum extolli & ædificari.*

Je crois que cet Acte prouve, de la manière

(*m*) Recueil des Titres, Privilèges & Statuts de l'Ordre de S. Antoine de Viennois, pag. 207.

la plus poſitive, que l'Egliſe du Petit S. Antoine n'étoit point achevée en 1368, comme l'a dit l'Auteur *du Calendrier hiſtorique*, après Dom Félibien. J'ajouterai que du Breul (*n*) & l'Auteur *des Antiquités des Villes de France*, publiées ſous le nom de Ducheſne (*o*) diſent qu'elle fut bâtie en 1375 par Hugues de Châteauneuf, en obſervant qu'ils le qualifient mal-à-propos d'Abbé de S. Antoine; il étoit ſeulement Commandeur de la Maiſon de Flandres, à laquelle celle de Paris étoit réunie.

Quoique toute diſcuſſion chronologique entre dans le plan que je me ſuis propoſé, je ne me ſerois cependant pas ſi fort étendu ſur cet article, s'il ne m'avoit donné occaſion de faire voir qu'on court preſque toujours le riſque de ſe tromper, en ajoutant foi à des copies ſouvent très-fautives, ou en ſuivant des Ecrivains qui ſe ſont contentés de travailler ſur les Mémoires qu'on leur a communiqués, ſans les avoir examinés & approfondis, & ſans avoir vérifié les faits ſur les Originaux qui les conſtatent avec plus de certitude que la tradition la plus accréditée.

Du Breul, le Maire, & autres, diſent que cette Egliſe fut rebâtie en 1442: ils ont cru pouvoir avancer ce fait, parce qu'elle fut dédiée cette année; mais cette conſéquence n'eſt pas juſte: il eſt vrai que l'ancien uſage étoit de ne célébrer dans une Egliſe que quand elle avoit été conſacrée. On fit un crime à S. Athanaſe (*p*)

(*n*) Du Breul, p. 997.
(*o*) Chap. 7, p. 59 de l'édition de 1614.
(*p*) Hiſt. Eccl. liv. 13, nombre 39.

d'avoir officié dans l'Egliſe d'Alexandrie avant qu'elle eût été dédiée. Dans l'Apologie que ce Saint fit de ſa conduite, on peut voir que dès-lors cet uſage n'avoit pas toujours été obſervé, & qu'il y avoit des circonſtances dans leſquelles on pouvoit ſe diſpenſer de s'y conformer. On ne s'y eſt pas aſtreint en Occident, ſur-tout depuis cinq à ſix ſiécles: l'Egliſe même de Notre-Dame n'a pas encore été dédiée, & pluſieurs autres ne l'ont été que long-temps après leur entière conſtruction.

L'union de la Commanderie de Paris avec celle de Bailleul ſubſiſta juſqu'en 1523; elles furent ſéparées l'une de l'autre par Charles V. Cet Empereur, alors ſouverain des Pays-Bas, ordonna que celle de Bailleul ne fût poſſédée à l'avenir que par un Religieux né dans ſes Etats. Le titre de celle de Paris fut ſupprimé en 1618, & cette ſuppreſſion devint commune en 1622 à toutes les autres Maiſons de l'Ordre. Le ſilence de M. Piganiol ſur les motifs qui l'occaſionnèrent, pourroit donner lieu à des ſoupçons déſavantageux; ils n'ont cependant rien que de louable, & ils font honneur à Antoine Brunel de Grammont, Abbé & Général de cet Ordre. Il regarda que l'autorité dont les Commandeurs jouiſſoient, pouvoit faire naître des abus, & qu'elle ſeroit un obſtacle invincible à la Réforme qu'il ſe propoſoit d'introduire dans ſon Ordre, & qu'il eut le bonheur & la gloire de faire accepter. Il obtint une Bulle de Paul V, le 3 Avril 1618, & des Lettres-Patentes le 8 Juin 1619, en vertu deſquelles le titre de la Commanderie de Paris fut ſupprimé, & la Maiſon deſtinée pour un Séminaire ou Collège ſervant à l'inſtruction

& à l'éducation des jeunes Religieux de l'Ordre. Ainſi, c'eſt ſans fondement que M. Piganiol (*q*) place l'époque de ce changement en 1615. Cette Réforme fut autoriſée par Grégoire XV en 1622, & par Urbain VIII, ſon ſucceſſeur, en 1624, & introduite dans les autres Maiſons de l'Ordre qui ſont gouvernées, ainſi que celle de Paris, par des Supérieurs Triennaux nommés par le Chapitre général.

La Maiſon des Chanoines du Petit S. Antoine a été rebâtie en 1689; on lui donne le nom de *Petit*, pour la diſtinguer de l'Abbaye S. Antoine ſituée dans le Fauxbourg. L'Egliſe, ainſi que les maiſons voiſines, furent conſidérablement endommagées, en 1705, par le feu qui prit à celle d'un Artificier.

LES CHANOINES RÉGULIERS DE S^TE CATHERINE DU VAL DES ÉCOLIERS, vulgairement appelés *les Chanoines de la Couture Ste Catherine.* Cette Congrégation commença en 1201. Quatre Profeſſeurs célèbres de l'Univerſité de Paris, préférant la ſolitude au monde, & la vie privée à la réputation que leurs lumières & leurs talents leur avoient acquiſe, ſe retirèrent dans une vallée déſerte de la Champagne, au Diocèſe de Langres. L'Hiſtoire les nomme Guillaume, *dit* l'Anglois, Richard de Narcei, Evrard & Manaſſés. Hilduin de Vandœuvre, alors Evêque de Langres, leur permit de bâtir des cellules & un Oratoire. Un certain nombre d'Ecoliers y fut attiré par le bruit de leurs vertus; ils quittèrent

(*q*) Tom. 4, p. 476.

les Univerſités, & ſe rendirent dans cette ſolitude; ce qui fit nommer cette Congrégation *l'Ordre du Val des Ecoliers.* Ils ſe mirent ſous la protection ſpéciale de Ste Catherine qu'ils choiſirent pour leur Patrone, & dont on leur donna le nom. Guillaume de Joinville ayant ſuccédé à Hilduin dans l'Epiſcopat de Langres, ſe déclara le protecteur des Ecoliers du Val; il leur donna (*r*), en 1212, & non pas en 1203 comme le dit Chopin, la vallée qu'ils habitoient, appelée *Vallis Barbillorum*, une Chapelle qu'il y avoit fondée, dix livres de rente, dix muids de vin, & dix ſeptiers de froment, par année; & en 1212, il leur accorda des Lettres qui conſtatèrent cette donation; elle fut confirmée, en 1218, par le Chapitre de Langres (*s*). Ce ſont ſans doute ces Lettres qui ont fait penſer au ſavant Abbé de Longuerue (*t*) que cet Ordre n'avoit été fondé qu'en 1212.

On voit par le Réglement que Guillaume de Joinville fit pour cet Ordre, en 1215, que les Religieux s'étoient ſoumis à la Règle de S. Auguſtin, telle qu'elle étoit obſervée par les Chanoines de S. Victor.

Cet Ordre ayant été approuvé par le Pape Honorius III, le 7 Mars 1219, ſe répandit bientôt dans différentes Provinces. La Chronique d'Albéric (*u*) rapporte qu'en moins de vingt ans ils avoient déja ſeize Prieurés; mais il ſemble qu'il n'en place l'origine qu'en 1212, ce qui ne me paroît pas pouvoir ſe concilier avec ce que

(*r*) Gall. Chr. tom. 4, Inſtr. col. 199.
(*s*) Ibid. col. 202.
(*t*) Deſcript. de la France, prem. partie, p. 38.
(*u*) Chron. Alberici ad annum 1212.

ui dit ci-deſſus. L'Hiſtorien de l'Egliſe de Paris, ui en fixe l'époque en 1201, ne parle cepenant de cet établiſſement que comme s'il n'eût té formé qu'en 1207 par la donation que leur it Guillaume de Joinville, & qui n'eſt pas anérieure à l'année 1212. Cette date, conforme ıux titres, eſt confirmée par la Chronique d'Alɔéric, qui dit que ce Prélat leur procura cet étaɔliſſement la troiſiéme année de ſon Epiſcopat; & Guillaume n'étoit pas Evêque en 1207.

J'ajouterai que le nombre de ceux qui ſe rendoient au Prieuré de Ste Catherine du Val des Ecoliers s'augmentant de jour en jour, & le lieu qu'ils habitoient étant incommode & même dangereux par ſa poſition, ils cherchèrent à s'en procurer un autre. Ils ſe trouvoient dans cette vallée expoſés à la chûte des pierres qui ſe détachoient des rochers dont leur Maiſon étoit environnée, aux pluies, & à la neige qui, en ſe fondant, occaſionnoit des inondations qui leur faiſoient craindre d'être ſubmergés. Robert de Torotte, Evêque de Langres, les transféra, en 1234, dans une autre vallée de l'autre côté de la Marne; il leur donna une autre partie de bois qu'on nommoit *Valedom*, & toute la vallée des deux côtés depuis *Chamarande* juſqu'au lieu dit *les Vannes*, où ils bâtirent le Monaſtère & l'Egliſe qui ſubſiſtent aujourd'hui; & ce Prélat, du conſentement de ſon Chapitre, l'exempta de la Juriſdiction Epiſcopale. Paul III, par ſa Bulle du 13 Mai 1559, l'érigea en Abbaye. L'ancienne Maiſon s'appelle encore *le vieux Val.*

Dès le commencement du régne de S. Louis, les Chanoines du Val des Ecoliers penſèrent à ſe procurer un établiſſement à Paris, pour faciliter

aux jeunes gens de leur Ordre les moyens de vaquer à l'étude, & d'acquérir les connoiſſances néceſſaires. Jean de Milli, Chevalier & Tréſorier du Temple, engagea Nicolas Giboin, Bourgeois de Paris, à leur donner trois arpents de terre qu'il avoit près *la Porte Bauder.* Cette donation, qui leur fut faite en 1228, & confirmée la même année par Henri de Dreux, Archevêque de Reims, fut ſuivie de celle d'un champ contigu que Pierre de Brenne (Braine ou Brienne) leur céda dans le même temps. Ce terrein étoit cultivé; ce qui fit donner aux nouveaux Propriétaires le nom de Chanoines *de la Couture* ou *Culture.*

Une autre circonſtance contribua efficacement à perfectionner cet établiſſement: les Sergents d'Armes du Roi (qui me ſemblent aujourd'hui remplacés par les Gardes du Corps) avoient été inſtitués ſous Philippe-Auguſte. Ce Prince leur avoit confié la garde du Pont de Bouvines le 25 Juillet 1214, jour ſi fameux dans notre Hiſtoire par la victoire qu'il y remporta. Témoins du danger qu'il y courut, ils adreſſèrent leurs vœux au Ciel, & promirent de faire bâtir une Egliſe, s'il triomphoit de ſes ennemis. Soit qu'il fut arrivé aux Sergents d'Armes ce qui n'arrive que trop fréquemment, d'oublier dans le calme les vœux faits dans la tempête, ſoit qu'ils n'euſſent pas eu les moyens néceſſaires pour accomplir le leur pendant ſon regne & celui de Louis VIII, ce qui paroît plus probable, ils profitèrent de la Régence de Blanche de Caſtille pour obtenir les ſecours dont ils avoient beſoin. La piété de cette Reine & celle de ſon fils (S. Louis) étoient pour eux le préſage le plus ſûr du ſuccès de leurs demandes. La conjoncture

conjoncture étoit bien favorable pour acquitter le vœu des Sergents d'Armes, & pour procurer l'établiſſement des Chanoines du Val des Ecoliers. Il fut donc décidé que la nouvelle Egliſe ſeroit bâtie ſur le terrein que le ſieur Giboin avoit donné à ces Chanoines, & qu'ils en auroient l'adminiſtration. Il paroît que cette diſpoſition éprouva des obſtacles de la part de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris; mais ils furent levés par le conſentement qu'il y donna au mois d'Octobre 1229; on peut même inférer des Lettres qu'il fit expédier à ce ſujet, qu'avant cette époque les Chanoines avoient déja une Egliſe, ou du moins qu'on l'avoit commencée: *Servientes.... unam fabricaverunt Eccleſiam ad opus dictorum Fratrum.* Il n'eſt guère poſſible d'en douter, ſi l'on ajoute foi au Nécrologe de cette Maiſon, qui nous aſſure que cette Egliſe fut achevée en 1229: *Eccleſia.... fundata & perfecta fuit in opere ſuo anno Domini* 1229. Germain Brice (*x*) dit qu'elle fut bâtie en 1234: ſon opinion ſeroit-elle fondée ſur les doutes des nouveaux Auteurs du *Gallia Chriſtiana* (*y*), qui ne croient pas que ce bâtiment ait été ſi-tôt achevé: 1° Parce que dans le nombre de ceux qui ont contribué aux frais de la conſtruction, eſt nommé Geoffroi, Evêque du Mans, qui ne fut pourvu de cet Evêché qu'en 1234. 2° Parce que le Nécrologe que j'ai cité porte que S. Louis mit la première pierre à cette Egliſe après le conſentement de l'Evêque, donné au mois

(*x*) Tom. 2, p. 198.

(*y*) Gall. Chriſt. t. 7, col. 853.

d'Octobre 1229, & que l'eſpace de temps qui reſtoit à écouler de cette année, n'étoit pas aſſez long pour cette conſtruction.

J'obſerve d'abord qu'en diſant que S. Louis mit la première pierre au mois d'Octobre 1229, cela ne doit pas s'entendre ſtrictement de la première poſe dans les fondements : le bâtiment pouvoit être dès-lors élevé à une certaine hauteur, lorſque ce Prince fit cette cérémonie. Nous en avons un exemple récent pour la nouvelle Egliſe de Ste Géneviève, commencée le premier Août 1758, à laquelle le Roi n'a poſé la première pierre que le 6 Septembre 1764.

En ſecond lieu, quoique Geoffroi n'ait été élevé à l'Epiſcopat qu'en 1234, je ne crois pas qu'on en puiſſe tirer une conſéquence juſte, qui détruiſe le fait avancé dans le Nécrologe. Ce Regiſtre n'a été fait que long-temps après ; on y a donné à Geoffroi le titre d'Evêque, qu'il avoit à ſon décès ; mais cela ne prouve ni ne ſuppoſe qu'il fût décoré de cette dignité, lorſqu'il donna 600 liv. pour la conſtruction de l'Egliſe. Ainſi nos Hiſtoriens diſent que Childebert fit bâtir l'Egliſe & le Monaſtère de S. Vincent (aujourd'hui S. Germain-des-Prés) à la ſollicitation de S. Germain, *Evêque de Paris*, quoique ce Saint n'ait été placé ſur le Trône Epiſcopal que plus de dix ans après qu'on eût commencé les bâtiments & l'Egliſe de l'Abbaye. Je crois donc devoir préférer le témoignage du Nécrologe aux opinions contraires, & ne regarder celles-ci que comme des conjectures incapables de détruire un fait conſtaté par un monument auſſi authentique que la Lettre de Guillaume d'Auvergne. L'empreſſement des Chanoines du Val des Eco-

liers pour ſe procurer une Maiſon à Paris, la donation qui leur fut faite du terrein, l'émulation & la libéralité des bienfaiteurs, tout annonce que dès l'année 1228 on travailla aux bâtiments & à l'Egliſe. L'ouvrage dut s'avancer promptement par le nombre de ceux qui contribuoient, chacun de leur côté, à différentes parties de la conſtruction. On voit qu'Herbert & Chrétien, Chevaliers du Temple, dont le premier étoit Aumônier du Roi, firent bâtir les trois-quarts de l'Egliſe; que la Reine Blanche, Geoffroi, dont je viens de parler, & Henri de Groſlei donnèrent, entre eux trois, 1100 liv.; que Guillaume le Breton, Clerc du Temple, fit conſtruire le Réfectoire, les Ecoles, les Chambres d'hôtes, la Chapelle de l'Infirmerie & les Stalles du Chœur; que Jean de Milli, Chevalier du Temple, fit édifier le Dortoir & le Cloître; enfin que les bâtiments de l'Infirmerie ſont dus à la libéralité de Gilon, Thréſorier du Temple; & qu'Herbert joignit à ſes premiers bienfaits celui de faire clorre de murs le Monaſtère du Val des Ecoliers.

Soit que les fonds néceſſaires fuſſent fournis par les Templiers, qui étoient fort riches, ou par le Thréſor du Roi, dont ils étoient dépoſitaires, on juge aiſément que rien ne dut arrêter les ouvrages commencés, & que l'Egliſe devoit être finie ou prête à l'être, puiſque les Lettres de Guillaume en font mention : *unam fabricaverunt Eccleſiam.* S. Louis leur donna trente deniers par jour, dix liv. de rente, un muid de bled, deux milliers de harangs & deux piéces de drap de vingt-cinq aunes chacune. Par la ſuite des temps le relâchement s'introduiſit dans

cet Ordre, & le Cardinal de la Rochefoucauld, ſi ardent, ſi zélé pour les Réformes que le S. Siége l'avoit autoriſé à faire dans différentes Maiſons Religieuſes, l'introduiſit enfin dans celle-ci en 1629, en y plaçant pluſieurs Chanoines de la nouvelle Réforme de Ste Géneviève. Laurent Michel, alors Abbé du Val des Ecoliers, crut ſon autorité bleſſée par ce changement; mais comme il fut confirmé par Arrêt du Conſeil du 5 Août 1633, il prit enfin le parti, en 1636, d'unir ſon Ordre à celui de la Congrégation de Ste Géneviève, & ce Prieuré a ſervi depuis de Noviciat à ceux qui deſirent devenir Chanoines Réguliers.

Les choſes ſont reſtées dans cet état juſqu'au 23 Mai 1767, que Sa Majeſté a jugé à propos de transférer les Chanoines de la Couture Ste Catherine dans la Maiſon que les Jéſuites occupoient ci-devant rue S. Antoine, & de deſtiner l'emplacement de l'Egliſe Ste Catherine & des bâtiments qui ſont caducs, pour y conſtruire un Marché public.

Je parlerai ailleurs de la Société des Jéſuites; je me borne ſimplement à remarquer ici que le Cardinal Charles de Bourbon voulant *leur fonder, dreſſer & établir une Maiſon Profeſſe*, leur donna, le 12 Janvier 1580, une grande maiſon rue S. Antoine, qu'il avoit acquiſe trois jours auparavant de Dame Magdeleine de Savoie, Ducheſſe de Montmorenci. Elle appartenoit à cette Maiſon depuis le commencement du XVIe ſiécle, & avoit ſucceſſivement porté le nom d'Hôtel de Rochepot & de Damville. Cette Maiſon & l'Egliſe ou Chapelle portoient le nom de S. Louis dès 1582; mais la première fut conſidérablement

agrandie ſous Louis XIII par pluſieurs acquiſitions, & la ſeconde fut entièrement rebâtie par les ordres de ce Prince, qui poſa la première pierre le 7 Mars 1627. Le portail en fut conſtruit aux frais du Cardinal de Richelieu, en 1634, & l'Egliſe finie en 1641. On y fit l'Office le 9 Mai de cette année, mais elle ne fut dédiée que le 2 Juillet 1676.

La place qui eſt vis-à-vis cette Egliſe étoit anciennement le Cimetière des Anglois, & s'eſt appelée depuis *Place de Birague*, ainſi que la Fontaine qu'on y a conſtruite. Ce nom lui vient de René de Birague, Chancelier de France, & depuis Cardinal. Le Roi lui avoit accordé, à cette condition, la permiſſion de faire conduire dans ſon Hôtel l'eau du Palais des Tournelles; il la fit conſtruire en 1577: elle a été rebâtie en 1627 & 1707.

LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE STE MARIE. Elles doivent leur inſtitution à S. François de Sales; il jeta les fondements de cet établiſſement dans la petite Ville d'Anneci en Savoie, réſidence des Evêques de Genêve, le 6 Juin 1610. Ce ne fut dans ſon origine qu'une Aſſemblée ou Congrégation de Filles & de Veuves, dont l'objet étoit de viſiter & de conſoler les malades, & de ſoulager les pauvres en l'honneur de Dieu, & en mémoire de la Viſite que la Sainte Vierge fit à Ste Eliſabeth. Ces perſonnes gardoient la pauvreté, la chaſteté & l'obéiſſance, & portoient un habit ſéculier, mais modeſte; elles n'étoient point ſujettes à la clôture, & n'étoient aſtreintes à ces exercices de piété & de charité que par un vœu ſimple. Ce

ſaint Prélat penſoit, comme il le dit lui-même (z), *que les vœux ſimples ſont auſſi forts que les vœux de tous les Ordres de Religion, pour obliger la conſcience à leur obſervation.* Le ſavant Cardinal Bellarmin étoit du même ſentiment : *Les vœux ſimples*, lui écrit-il, *n'obligent pas moins devant Dieu, & ne ſont pas d'un moindre mérite que les ſolemnels, parce que cette ſolemnité n'a commencé, non plus que la clôture, que par un Statut Eccléſiaſtique donné par Boniface VIII; & encore à préſent il fleurit à Rome un Monaſtère de Femmes Nobles, inſtitué par Ste Françoiſe Romaine, quoiqu'il n'y ait ni clôture ni Profeſſion ſolemnelle* (a).

Malgré les avantages qui réſultent de l'établiſſement de ces Congrégations libres, & qui ſont conſtatés par l'expérience, S. François de Sales, par des motifs que je ne dois point examiner, crut devoir ſacrifier ſa façon de penſer, & conſentit que ſa Congrégation devînt un Ordre Religieux : elle fut donc érigée en titre par un Bref de Paul V, du 23 Avril 1618. Il commit à cet effet S. François de Sales, qui remplit auſſi-tôt cette commiſſion, & dreſſa lui-même les conſtitutions qui furent approuvées par ce Souverain Pontife le 9 Octobre de la même année, & confirmées par Urbain VIII en 1626.

La réputation de cet Ordre ſe répandit bientôt, & fit naître le deſſein de lui procurer une Maiſon à Paris. S. François de Sales, qui ſe trouvoit alors dans cette Capitale, écrivit à Madame Jeanne-Françoiſe Frémiot, veuve de Chriſ-

(z) Voyez les Lettres de S. François de Sales, liv. 1, Lettre 23.

(a) Ibid. Lettre 14.

tophe de Rabutin, Baron de Chantal, Gentilhomme de la Chambre du Roi : cette pieuſe Dame avoit tout ſacrifié pour former l'Inſtitut de la Viſitation, dont le ſaint Evêque l'avoit établie première Supérieure. Elle étoit alors à Bourges, occupée à l'établiſſement d'un Monaſtère ; elle ſe rendit à Paris avec trois de ſes Religieuſes le 6 Avril 1619. Pendant près de trois mois qu'elles demeurèrent chez Madame de Gouffier, au fauxbourg S. Marcel, elles obtinrent, le 25 du même mois, de M. Henri de Gondi, Cardinal de Rets, Evêque de Paris, la permiſſion de s'y fixer. Le Roi leur accorda en conſéquence, au mois de Juin ſuivant, ſes Lettres-Patentes qui furent enregiſtrées le 5 Avril 1621, & ratifiées par Louis XIV au mois d'Avril 1651 ; & le premier Juillet de la même année 1619, elles ſe rendirent au fauxbourg S. Michel, où on leur avoit préparé une Maiſon. La douceur de cet Inſtitut, qui n'exige ni le chant des Offices, ni les abſtinences ou jeûnes particuliers, ni l'auſtérité qui ſe pratique dans les autres Ordres monaſtiques, excita, de la part de quelques-uns de ceux-ci, des craintes & des repréſentations auxquelles on n'eut point d'égard : les motifs mêmes des Maiſons Religieuſes qui s'oppoſoient à l'établiſſement des Filles de Ste Marie, ne firent qu'en accélerer les progrès ; & tant de perſonnes s'y engagèrent, qu'en moins de trente ans il y en eut trois Maiſons dans Paris.

Dès l'année 1621 ces Religieuſes furent transférées dans une Maiſon (*b*) plus vaſte & plus

(*b*) 27e Liv. des Chartes, fol. 329 & 330.

commode, ſituée rues du Petit-Muſc & de la Ceriſaie. On l'appeloit l'Hôtel du Petit-Bourbon ; il fut confiſqué, ainſi que les autres biens du Connétable de Bourbon, & vendu à François de Kervenoi le 10 Décembre 1554, moyennant 6125 liv. (*c*). La Dame de Kervenoi le rétrocéda au Roi le 16 Décembre 1576 (*d*) ; les Filles de la Viſitation en firent l'acquiſition le 18 Février 1621, & elle fut amortie par deux Lettres-Patentes, l'une du mois d'Avril ſuivant, enregiſtrée au Parlement le 3 Juillet de la même année ; l'autre du mois d'Août, enregiſtrée à la Chambre des Comptes, le 10 Septembre de ladite année 1621 (*e*). Cet Hôtel ne ſe trouva bientôt plus aſſez grand pour le nombre des perſonnes qui s'empreſſoient d'embraſſer cet Ordre ; la Dame Hélène-Angélique l'Huillier, Bienfaitrice & Supérieure de cette Maiſon, acheta l'Hôtel de Coſſé, rue S. Antoine, dont le jardin étoit contigu à celui des Religieuſes : j'en parlerai à la fin de l'article de cette rue. Cette acquiſition fut faite par le ſieur Perochel le 18 Avril 1628, & il le céda aux Dames de la Viſitation le 18 Octobre ſuivant. On travailla auſſi-tôt aux bâtiments néceſſaires pour une Communauté ; & les Religieuſes, ſans être obligées de ſortir de leur enclos, s'y rendirent le 14 Août 1629. C'eſt apparemment à ces émigrations qu'il faut attribuer les différentes époques que nos Hiſtoriens ont données à l'établiſſement des Filles de la Viſitation, que les Hiſtoriens de Paris placent, avec raiſon, en 1619, l'Abbé Lebeuf & M. Robert en 1628. Mais

(*c*) Compte d'Etienne Gerbaut, 1555, fol. 3.

(*d*) Mémorial, 4 D. f° 392.

(*e*) 26e Liv. des Chartes, fol. 355.

c'eſt ſans aucun fondement que l'Editeur de du Breul fait venir ces Religieuſes au fauxbourg S. Michel en 1612, & le Maire rue S. Antoine en 1619. L'Auteur *du Calendrier hiſtorique* a renchéri ſur ces fautes, en les plaçant, à leur arrivée, rue & fauxbourg S. Jacques en 1623.

Le Commandeur de Silleri fit commencer l'Egliſe ſur le modèle de Notre-Dame de la Rotonde à Rome, & ſous la conduite de François Manſart, un des plus habiles Architectes du ſiécle paſſé. Il en poſa la première pierre le 31 Octobre 1632; elle fut achevée en moins de deux ans, & dédiée le 14 Septembre 1634, ſous le titre de Notre-Dame des Anges, par M. Frémiot, Archevêque de Bourges, frère de Madame de Chantal. Cette Dame eſt regardée comme Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation, conjointement avec S. François de Sales: ce titre ne peut lui être refuſé ſans injuſtice, ſi l'on conſidère qu'elle fut la première Supérieure de cet Ordre qu'elle avoit formé de concert avec ce ſaint Evêque; qu'elle le protégea par ſes bienfaits, & l'édifia par ſes vertus, qui lui ont enfin mérité d'être inſcrite au nombre des Saints dont l'Egliſe honore particuliérement la mémoire, par les Bulles de Clément XIII, du 17 Août 1767 & 19 Janvier 1768. La Fête en a été célébrée avec les ſolemnités ordinaires, le 28 Avril 1773

Louis XIII avoit confirmé l'établiſſement de cet Ordre par ſes Lettres-Patentes de 1620, enregiſtrées le 5 Avril ſuivant; il en accorda de particulières à la Maiſon de Paris au mois d'Octobre 1630. Son Succeſſeur, à peine parvenu à la Couronne, fit don à ces Religieuſes, par ſon

Brevet du 12 Juin 1643, de trois places entre la Porte S. Antoine, la Baſtille & leur Monaſtère (*f*), à la charge d'y faire bâtir des maiſons de même décoration & ſymmétrie, & il le confirma par ſes Lettres-Patentes du mois de Septembre de la même année, enregiſtrées le 13 Mai de l'année ſuivante.

LA BASTILLE. C'eſt une Fortereſſe deſtinée aux Priſonniers d'Etat. Germain Brice (*g*) dit qu'autrefois c'étoit une des principales Portes de la Ville. Il eût, à ce que je crois, été bien embarraſſé ſi on l'avoit chargé d'en donner la preuve; car il eſt certain qu'avant le régne de Charles V les murs de Paris ne s'étendoient pas juſque-là, & que la Baſtille ne fut conſtruite que ſous le régne de ce Prince, lorſque la guerre avec l'Angleterre obligea de fortifier la Ville, & de reculer l'enceinte de Philippe-Auguſte. Cette dernière clôture ne conſiſta d'abord que dans des foſſés & des arrières-foſſés; mais Charles V étant monté ſur le Trône le 8 Avril 1364, ordonna de conſtruire de nouveaux murs depuis la Rivière (à commencer au baſtion de l'Arſenal juſqu'au Louvre. Ce fut alors que Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, fit conſtruire la Baſtille, non pour ſervir de Porte à la nouvelle enceinte, mais comme un Château qui défendroit la Porte même, & pourroit arrêter les forces de l'ennemi. Nos Hiſtoriens varient ſur le temps où il fut bâti: Sauval (*h*), le Maire, &c. (*i*) mar-

(*f*) Mémorial 6 Q. 1644, fol. 262 v°.
(*g*) Tom. 2, p. 235.
(*h*) Sauval, t. 3, p. 5 & 242.
(*i*) Le Maire, t. 3, p. 206.

quent que ce fut le 22 d'Avril 1369, que Hugues Aubriot en posa la première pierre; les Historiens de Paris (*k*), l'Abbé de Choisi, M. le Président Henault fixent la date à pareil jour en 1370; du Breul (*l*), le Commissaire la Marre & M. Piganiol, en 1371: il y en a même qui croient que ce Château n'a été que réparé par Hugues Aubriot, & qu'il subsistoit déja; ils disent (*m*) qu'Etienne Marcel, Prévôt des Marchands, s'y étant réfugié pour éviter la fureur de la populace, y fut tué. Cet événement étant arrivé le 31 Juillet 1358, ils en ont inféré que la Bastille existoit plus de dix ans avant l'époque que lui donne Sauval; mais j'avoue que je ne trouve pas la vérité du fait constatée par des preuves décisives. 1° Tous les Historiens ne disent pas qu'Etienne Marcel se fût retiré à la Bastille; le plus grand nombre au contraire (*n*) avancent qu'il fut tué en allant à la Porte S. Antoine, qu'il vouloit livrer au Roi de Navarre. 2° Il est probable que la Bastille ayant été bâtie environ dix ans après, ceux qui ont parlé du meurtre d'Etienne Marcel, n'ont parlé de la Bastille que pour indiquer l'endroit où il fut commis; & comme elle existoit au temps où ils écrivoient, on en a conclu qu'elle existoit aussi lors de l'événement qu'ils rapportent, & cette conséquence n'est pas juste. 3° Le nom de Bastille se donnoit anciennement à tout endroit fortifié ou défendu, à des Tours & à des espèces de redoutes dont un fossé ne permettoit pas

(*k*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 668. — Choisi, p. 219. — Abr. Chr. régne de Charles V.

(*l*) Du Breul, p. 1051. — Tr. de la Police, t. 1; p. 79. — Piganiol, t. 5, p. 43.

(*m*) Du Breul & Piganiol, ibid. — Belleforest, ann. t. 2, fol. 893.

(*n*) Paul Emile, fol. 360 v°.

d'approcher. Il me paroît vraiſemblable qu'e donnoit auſſi ce nom à la fortification de l Porte qui étoit au bout de la rue S. Antoine. Je fonde cette idée ſur le texte même des Hiſtorien & ſur la poſition des lieux. Marcel & ſes pa tiſants (*o*) craignant la juſte punition de leur re bellion, *conſpirèrent de livrer la Ville au Nava rois en l'y introduiſant la nuit par la Baſtille.* S le Château de la Baſtille étoit bâti, il étoit hor de la Ville, iſolé, environné de foſſés, & à plu de 250 toiſes de la Ville; on n'y pouvoit don introduire perſonne par cet endroit: &, e ſuppoſant que Marcel s'en fût rendu maître l'eût livré au Roi de Navarre, il ne rempliſſo pas entiérement ſon projet, puiſqu'il falloit e core forcer la porte S. Antoine pour entrer dan la Ville. Si l'on entend au contraire par le m *Baſtille*, la fortification de la Porte, alors rie de plus vraiſemblable ni de plus facile que d faire entrer ce Prince par une Porte dont on ſ ſeroit aſſuré. On ſait que les Portes de Vil étoient flanquées de groſſes Tours, tant au deux côtés qu'à la tête du pont-levis qui ſervo à traverſer le foſſé, ce qui leur donnoit l'air d Château. Nos anciens Plans nous les repréſen tent comme fortifiées par quatre ou ſix tours celle-ci ſe trouve nommée *le Châtel S. Antoin & la Baſtide du Châtel S. Antoine.* Il y a don lieu de croire que la Baſtille dont parlent Mé zerai & autres, étoit la Porte même; ou bie il faudroit ſuppoſer dans cet Auteur une contra diction manifeſte, puiſqu'il dit lui-même *qu'a*

(*o*) Mézerai, régne du Roi Jean.

1369 *Hugues Aubriot fit édifier les tours de la Baſtille, près la Porte S. Antoine, telles qu'on les voit aujourd'hui* (*p*).

Je crois que c'eſt à cette année 1369 (*q*) qu'il faut fixer l'époque de la conſtruction de ce Château. L'état du Royaume, au commencement du régne de Charles V, faiſoit tout craindre de la part des Anglois, & les doubles foſſés qu'on avoit fait faire en 1356, n'étoient pas un rempart ſuffiſant pour arrêter leurs efforts; c'eſt ce qui détermina Charles V à ordonner que l'on conſtruisît des murs depuis l'endroit où nous voyons aujourd'hui le baſtion de l'Arſenal, juſqu'à la Rivière au deſſous du Louvre. Ce fut dans le temps de cette conſtruction que la Baſtille fut bâtie. Quelques Auteurs diſent qu'elle ne fut finie qu'en 1383; mais ils ont confondu la partie avec le tout, cette époque ne devant pas ſe rapporter à la Baſtille, mais à l'enceinte entière.

On a depuis ajouté à ce Château les fortifications que nous y voyons. Elles furent commencées le 11 Août 1553 (*r*), & finies ſix ans après. Quoiqu'il ait été deſtiné d'abord pour la défenſe de la Ville de Paris, il a ſervi enſuite de priſon aux Criminels d'Etat; on voit auſſi qu'on y a quelquefois dépoſé le Thréſor du Roi. Les Mémoires du régne de Henri IV (*s*) nous apprennent que ce Prince y faiſoit mettre ſes épargnes en dépôt, & qu'à ſa mort il s'y trouva 36 millions (*t*).

(*p*) Mézerai, régne de Charles V.
(*q*) Sauval, t. 3, p. 5.
(*r*) Corrozet, fol. 175 v°.
(*s*) Mémoires de Sulli.
(*t*) G. Brice, t. 2, p. 236.

LA PORTE S. ANTOINE. Lorſque Charles V ordonna de conſtruire les murs d'une nouvelle enceinte, on ne peut douter qu'il n'ait également enjoint de bâtir une Porte pour communiquer de la Ville au fauxbourg S. Antoine. On trouve différents Actes qui font mention de cette Porte; ils en parlent même comme d'une eſpèce de forteresſe. Les nouvelles fortifications commencées le 11 Août 1553, occaſionnèrent peut-être quelque changement à cette Porte, ce qui a fait dire à Germain Brice (*u*) *qu'elle fut bâtie ſous le régne de Henri II pour ſervir d'Arc-de-Triomphe à la mémoire de ce Prince.* Le Maire (*x*) & autres ont penſé que ce monument avoit été élevé à la gloire de Henri III, à ſon retour de Pologne. Je n'ai trouvé aucune preuve de ces deux faits: l'hiſtoire dément le premier, en nous apprenant que Henri II fit ſon entrée par la Porte S. Denys, le Dimanche 16 Juin 1549 (*y*). A l'égard du ſecond, il eſt vrai que Henri III, nommé Roi de Pologne, fit en cette qualité une entrée ſolemnelle par la Porte S. Antoine, le 14 Septembre 1573 (*z*), & qu'elle fut alors décorée & ornée du côté du Fauxbourg, mais non pas rebâtie telle qu'elle étoit en 1670. La preuve la plus déciſive qu'on en puiſſe donner, ſe tire de l'Inſcription qu'on y liſoit, que du Breul (*a*) nous a conſervée: elle portoit que cette Porte avoit été conſtruite dès les fondements l'an 1585, &

(*u*) G. Brice, p. 237.
(*x*) Le Maire, t. 3, p. 462.
(*y*) Hiſt. de Paris, tom. 5, p. 361.
(*z*) Ibid. p. 429.
(*a*) Du Breul, p. 1063.

par conſéquent plus de dix ans après le retour de Henri III de Pologne. Si nos Hiſtoriens ſe fuſſent exprimé plus correctement, on ne trouveroit pas tant de contradictions dans ce qu'ils rapportent ſur la reconſtruction de cette Porte ſous le régne de Louis XIV. Sauval (*b*), ou plutôt ſes Editeurs & le Commiſſaire Lamarre (*c*), avancent que cette Porte fut conſtruite ſur l'emplacement de l'ancienne ; l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* (*d*) dit *qu'on ajouta à l'Arc-de-Triomphe élevé au-devant de l'ancienne Porte S. Antoine les deux Portiques qui en dégagent l'entrée, & qu'on détruiſit celle qui en étoit proche.* M. Piganiol (*e*), trompé par le Maire (*f*), écrit que l'on conſerva les ſculptures de cette Porte lorſqu'on la rebâtit en 1660, quoique toutes les Inſcriptions qu'on y lit portent les dates de 1670, 1671 & 1672. Veut-on voir diſparoître toutes ces contrariétés? qu'on jette les yeux ſur le Plan de S. Victor gravé par Dheulland, & ſur celui de Gombouſt. Le premier ne nous offre qu'une ſimple Porte, telle qu'on les conſtruiſoit alors, & placée entre la rue Jean Beauſire & celle des Tournelles. Le ſecond nous fait voir cette même Porte au lieu même qu'elle occupe à préſent ; on y apperçoit un Pont aſſez long ſur le foſſé pour communiquer avec le Fauxbourg, avec des retraites de chaque côté en forme de Tourelles comme celles du Pont-neuf, & au milieu une autre Porte ou Arc Triomphal, qui pouvoit être celui que l'on

(*b*) Sauval, t. 1, p. 105.
(*c*) Tr. de la Police, tom. 1, p. 88.
(*d*) Pag. 23.
(*e*) Piganiol, t. 5, p. 49.
(*f*) Le Maire, t. 3, p. 462.

conſtruiſit *devant la Porte S. Antoine* lors de l'entrée de Henri III, dont j'ai parlé ci-deſſus. Ce monument ne ſubſiſte plus, & l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* me paroît s'être trompé en le prenant pour la principale partie de la Porte actuelle. Elle put être décorée en 1660, à l'occaſion de l'entrée de Louis XIV. Ce fut alors qu'on détruiſit l'Arc dont je viens de parler, & qu'on fit cette eſplanade en forme de demi-lune que nous voyons au ſortir de la Porte, ce qui a pu induire M. Piganiol en erreur. En 1670, M. Blondel fut chargé des ouvrages qui devoient embellir la Ville de Paris. Les anciennes Portes devinrent autant d'Arcs-de-Triomphe conſacrés à la gloire de Louis le Grand. Celle de S. Antoine fut conſervée en partie: « ce n'eſt, dit ce » fameux Architecte, qu'un rabillage, un rajuſ» tement; on a voulu conſerver la vieille Porte, » parce qu'elle a au-dehors des figures de Fleu» ves en bas reliefs faits de la main de l'illuſtre » Jean Gougeon.... Je n'ai point trouvé d'au» tre expédient plus commode, que de joindre » deux autres Portes, une à chaque côté de la » *vieille* ». La Porte actuelle fait donc partie de l'ancienne; & ſi je ne me trompe, Blondel que l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* cite pour garant de ce qu'il avance, me ſemble dire tout le contraire. Il ne me paroît pas plus exact dans la date de la reconſtruction de cette Porte, qu'il place en 1674, quoiqu'elle ait été finie deux ans plutôt. Je crois devoir remarquer que ſur les deux Portes que Blondel fit faire, on a ſculpté la Médaille que la Ville avoit fait frapper quelques mois auparavant, & que c'eſt le premier monument où l'on ait donné au feu Roi le titre

de

de Louis le Grand, que toute l'Europe lui a décerné à ſi juſte titre, & que ſes ennemis même n'ont pu lui refuſer.

Auprès de cette Porte on commença, en 1670, le boulevard, ou nouveau cours, planté d'arbres, qu'on a prolongé & continué tout autour de la Ville : il contient, dans ſa totalité, 6083 toiſes.

Il y avoit anciennement dans la rue S. Antoine pluſieurs Hôtels qui ne ſubſiſtent plus, ou qui ont été remplacés par d'autres. J'ai déja parlé de celui du Petit-Muſc, qui depuis a fait partie de celui de S. Paul : il avoit été acheté en 1312 par Louis I, Duc de Bourbon ; ce Prince y joignit un autre logis nommé la maiſon *du Pont Perrin*, parce qu'en cet endroit de la rue S. Antoine paſſoit un égoût couvert, qu'on appeloit le Pont Perrin : Charles V l'acquit pour agrandir l'hôtel S. Paul. Son ſucceſſeur le fit rebâtir, & il fut appelé *l'Hôtel neuf* ; enſuite il prit le nom d'Hôtel d'Etampes, dit l'Hôtel neuf. Tout ce vaſte emplacement, depuis la rue S. Antoine juſqu'aux Céleſtins & à la Rivière, étoit couvert de maiſons, cours & jardins, & de grands Hôtels qui furent preſque tous réunis pour agrandir celui de S. Paul, enſuite diviſés & vendus, comme je l'ai remarqué à cet article. Cette diviſion a trompé nos Hiſtoriens, & les a mis dans le cas de confondre ces différents Hôtels, ou de ne pas remarquer que les noms qu'ils ont portés, ne doivent ſouvent s'appliquer qu'au même Hôtel, ſucceſſivement occupé par différents propriétaires. Ainſi cet Hôtel neuf, dont je viens de parler, a porté depuis les noms d'hôtel d'Etampes, de Bretagne, d'Orange, de Valenti-

nois, de Boiſi, de Langres, du Maine (Mayenne) & aujourd'hui d'Ormeſſon. Les Religieuſes de la Viſitation en occupent une partie, ainſi que de celui du Petit-Bourbon, acquis des ſieur & dame Zamet qui ont poſſédé celui de Leſdiguieres dont il fut démembré, & leur Egliſe eſt bâtie ſur le terrein qu'occupoit l'hôtel de Coſſé-Briſſac, que Sauval (*g*) a confondu avec celui de Boiſi, quoiqu'ils fuſſent diſtingués l'un de l'autre.

On voit auſſi par un Compte de l'Ordinaire de Paris, de 1464, (*h*) qu'il y avoit une Galerie qui traverſoit de l'Hôtel neuf au Palais des Tournelles.

L'Hôtel de la Reine, auparavant dit *de la Piſſote*, & depuis de Beautreillis, étoit ſitué entre les rues du Petit-Muſc & Beautreillis. Louis XI le donna, le 17 Août 1463, à Charles de Melun, Bailli de Sens & ſon Lieutenant à Paris: il devoit paſſer à ſa poſtérité; cependant, en 1490, Charles VIII en fit préſent à Antoine de Chabannes, Grand Maître d'Hôtel de France, & Louis XII en confirma la propriété à ſon fils. La rue Beautreillis a été ouverte ſur partie de ſon emplacement: le reſte, juſqu'au Cimetière, eſt couvert de maiſons particulières.

Nicolas Bonfons, Libraire, qui nous a donné une édition plus ample des *Antiquités de Paris*, publiées par Corrozet, indique dans ce Quartier quatre rues que nous ne connoiſſons plus: la rue *Ste Catherine pour aller droit à la porte S. Antoine*, la rue *de la Royne*, la rue *Royale*, & la rue *d'Orléans*. Corrozet n'avoit point fait mention

(*g*) Tom. 2, pag. 116. (*h*) Sauval, tom. 3, pag. 373.

de ces rues, ſoit par oubli, ſoit qu'elles n'exiſtaſſent pas alors, comme cela paroît plus vraiſemblable. Le Palais des Tournelles ayant été détruit preſque de fond en comble, en 1565, on put faire un chemin qui conduiſoit en droite ligne de l'Egliſe de la Couture Ste Catherine à la Porte S. Antoine, & qui ſe trouve aujourd'hui couvert de maiſons. La rue *d'Orléans* me ſemble être le chemin qui conduit à la Baſtille & à l'Arſenal : on ſait que le Duc d'Orléans avoit un Hôtel ſitué en cet endroit, & qui fait partie des jardins de l'Arſenal. La rue *de la Royne* pourroit être le paſſage qui conduiſoit au Cimetière S. Paul & aux Charniers, qui ſubſiſte encore aujourd'hui : j'ai cependant vu un ancien Plan manuſcrit de la Cenſive & des terreins dépendants du Monaſtère de la Culture Ste Catherine, ſur lequel ce paſſage eſt indiqué ſous le nom de rue *aux Lyons*. La rue *Royale* ſemble être repréſentée par le cul-de-ſac Guémené, dont je parlerai plus bas.

On remarque encore dans cette rue l'hôtel de Sulli. Germain Brice (*i*) avoit dit qu'un riche Partiſan, nommé Gallet, l'avoit fait bâtir ; & M. Piganiol (*k*) avance qu'il s'eſt trompé, en confondant cet Hôtel, qui ne lui appartenoit pas, avec un Cabaret joignant, qui avoit pour enſeigne *l'Hôtel de Sulli*. Cette critique eſt deſtituée de tout fondement : j'ai trouvé dans les Titres originaux qui le concernent, que le 15 Avril 1624, le ſieur Meſme Gallet acquit deux maiſons qui appartenoient à M. Louis Huaut de Montmagni

(*i*) Tom. 2, p. 206. (*k*) Tom. 5, p. 37.

& autres ; qu'il y fit conſtruire cet Hôtel, qu'il n'acheva pas, parce que le terrein ſur lequel la façade eſt bâtie, ne lui appartenoit qu'en partie ; que ſa fortune s'étant trouvée dérangée, cet Hôtel fut ſaiſi réellement, vendu le 23 Novembre 1627 à Mre Jean Habert ſieur du Meſnil, & à lui adjugé par Décret, le 4 Décembre ſuivant. On voit par les mêmes Titres que M. Habert céda cet Hôtel à M. Rolland de Neubourg ſieur de Sarcelles, par Contrat d'échange du 28 Avril 1628. Celui-ci acheta une maiſon ſur la rue, qu'il y joignit. Sa Veuve & M. du Vigean ſon frere en acquirent un autre, en 1629, & firent conſtruire l'entrée de cet Hôtel : ils le cédèrent, à titre d'échange, à Mre Maximilien de Béthune, Duc de Sulli, par Contrat du 23 Février 1634. Ce nouveau propriétaire l'agrandit par l'acquiſition d'une maiſon qui a formé le petit hôtel de Sulli. Le grand Hôtel a été depuis acquis, le 18 Mai 1752, par M. Turgot de S. Clair qui le poſſede aujourd'hui, & dont il a pris le nom.

Un autre Hôtel remarquable de cette rue eſt celui de Beauvais ; il doit ſon nom à M. Pierre de Beauvais, Conſeiller Ordinaire du Roi en ſes Conſeils, qui le fit bâtir. L'hiſtoire en fait mention, parce que ce fut à la ſollicitation de Catherine-Henriette Bellier, épouſe de M. de Beauvais, & première Femme-de-Chambre d'Anne d'Autriche, que cette Reine, la Reine d'Angleterre, les Dames de la Cour & le Cardinal Mazarin ſe placèrent ſur le balcon de cet Hôtel, le 26 Août 1660, jour auquel Louis XIV & la jeune Reine Marie-Thérèſe d'Autriche firent leur entrée ſolemnelle.

A l'extrémité du cul-de-ſac *de Guémené* eſt

l'Hôtel de Lavardin, dont la principale entrée eſt dans la Place Royale : il a paſſé depuis dans la Maiſon de Rohan & dans la branche de Rohan Guémené, dont il a pris le nom, & l'a donné au cul-de-ſac dont il s'agit. Sauval l'appelle rue *du Ha-ha*, nom que le peuple donne volontiers à tout cul-de-ſac, parce que ceux qui entrent dans ces rues, n'y trouvant point d'iſſue, marquent leur ſurpriſe par cette interjection admirative, *ah ! ah !* J'ai dit ci-deſſus qu'on le nommoit rue Royale ; il portoit encore ce nom en 1646, comme on le voit par les Titres d'établiſſement de la Communauté dont je vais parler.

LES FILLES DE LA CROIX. J'ai déja fait mention de cette Société, qui, par les ſoins & ſous la conduite de M. Guerin, Curé à Amiens, ſe propoſa d'exercer envers les jeunes Filles toutes les œuvres ſpirituelles & temporelles qu'exigent l'inſtruction chrétienne & l'éducation de leur ſexe. Cet établiſſement ſi utile avoit été formé à Roie ; mais les deſordres que la guerre occaſionna en Picardie, obligèrent ces Filles, en 1636, à chercher un aſyle à Paris. Le P. de Lingendes, Jéſuite, leur ménagea les bontés de Dame Marie Luillier, veuve de Claude Marcel, Seigneur de Villeneuve-le-Roi, Maître des Requêtes. Cette Dame, qui ſaiſiſſoit avec empreſſement toutes les occaſions de faire le bien, leur procura une maiſon à Brie-Comte-Robert, & vint s'y établir avec elles : le 13 Février 1640, elle obtint de M. de Gondi, Archevêque de Paris, l'érection de cette Société en Congrégation, ſous le nom de *Filles de la Société de la Croix*. Les Réglements qu'il leur donna, ſont du 16 Juillet de cette

année, ſuivant Dom Félibien ; & du 27 Avril, ſuivant l'Arrêt du 3 Septembre 1646. Elle obtint enſuite des Lettres-Patentes au mois de Juillet 1642, & d'autres Lettres de confirmation & de ſurannation, le 16 Juillet 1644, enregiſtrées en exécution de l'Arrêt que je viens de citer. Madame de Villeneuve ſe retira peu de temps après à Vaugirard avec une partie de ces Filles, ainſi que les Lettres Patentes le lui permettoient ; mais, comme je l'ai obſervé (Voyez Quartier de la Gréve, pag. 5), elle fit des vœux, & éprouva des obſtacles au deſſein qu'elle avoit d'y aſſujettir les Filles de la Croix. Celles qui ſe trouvèrent diſpoſées à l'imiter, vinrent avec elle à Paris, où elle acheta, au mois d'Août 1643, des ſieurs de Villebouſin, *l'hôtel des Tournelles*, c'eſt-à-dire, une portion de terrein qui en avoit fait partie. Ainſi ſe formèrent deux Sociétés, l'une dite des *Filles de la Société de la Croix*, & l'autre des *Filles de la Congrégation de la Croix*. Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, qui s'étoit déclarée Fondatrice des Filles de la Croix, & qui, à ce titre, leur avoit donné une ſomme de 30851 liv. par Contrats des 27 Octobre 1643 & 18 Septembre 1644, leur procura un autre établiſſement à Ruel, qui fut autoriſé par Lettres-Patentes, en 1655, enregiſtrées le 7 Septembre de l'année ſuivante.

RUE DU FAUXBOURG S. ANTOINE. Elle commence à la Porte S. Antoine, & finit au Thrône. On l'appeloit anciennement *la Chauſſée S. Antoine* : elle portoit encore ce nom en 1632.

L'ABBAYE S. ANTOINE. Du Breul (*l*) & quel-

(*l*) Du Breul, pag. 1237.

ques Hiſtoriens ont rapporté touchant ſon origine, d'après les monuments de cette Abbaye, une opinion qui ne me paroît fondée que ſur la pieuſe crédulité de nos Ancêtres. Dans ces ſiécles d'ignorance où la France fut ſi long-temps plongée, il étoit aiſé de ſéduire les eſprits ; les vérités ſimples n'étoient ni connues, ni écoutées ; l'imagination ſeule avoit le privilége de perſuader les fables qu'elle avoit enfantées ; tout ce qui portoit le caractère du merveilleux étoit reçu ſans réflexion, & adopté ſans examen ; il ſuffiſoit qu'une viſion prétendue, une révélation imaginaire, euſſent quelque trait à la Religion, pour qu'on les conſidérât comme des ordres du Ciel, dont il eût été téméraire d'approfondir la vérité, & auxquels l'impiété ſeule pouvoit refuſer d'obéir. Des temps plus heureux ont diſſipé ces ténébres ; mais ſi les connoiſſances & les lumières qu'ils nous ont procurées nous ont mis en état de diſcerner le vrai d'avec le faux, elles nous ont en même temps fait un devoir de reſpecter les motifs d'une piété qui n'étoit pas éclairée, & ceux des établiſſements qu'elle inſpiroit, parce que la Religion & l'utilité publique en faiſoient le principal objet.

L'époque de la fondation de cette Abbaye eſt rapportée différemment par nos Hiſtoriens : du Breul (*m*) la fixe en 1181, la Caille en 1182, le Maire (*n*) en 1190, Germain Brice (*o*) en 1193, Rigord (*p*) & Nangis en 1198, & Albéric (*q*) en

(*m*) Du Breul, pag. 1236.
(*n*) Le Maire, tom. 1, p. 296.
(*o*) Brice, t. 2, p. 246.
(*p*) Ducheſne, t. 5, p. 41.
(*q*) Alberici Chron. ad an. 1199.

1199. Corrozet (*r*) adopte la date de 1198, mais il ajoute, mal-à-propos, que ce fut ſous l'Epiſcopat & par la libéralité de Maurice de Sulli, Evêque de Paris, puiſque ce Prélat étoit mort le 11 Septembre 1196. Tous les Auteurs contemporains, dont le P. Dubois (*s*) a rapporté les témoignages, conviennent que ce Monaſtère fut conſtruit pour ſervir d'aſyle aux Filles & Femmes débauchées, que Foulques, Curé de Neuilli, avoit converties par ſes prédications. On trouve cependant un Contrat de vente fait à cette Maiſon, en 1191, & paſſé ſous le ſcel de Philippe-Auguſte, la dixiéme année de ſon règne (*t*).

Pour concilier ces différentes époques, ne pourroit-on pas dire que cette Maiſon, où étoit une Chapelle de S. Antoine, parut propre, par ſa ſituation, pour y placer, en 1198, les perſonnes que Foulques convertit; & que les ayant engagées à quitter le monde, il fit conſtruire les bâtiments néceſſaires pour les recevoir? Ces nouvelles Religieuſes embraſſèrent la Règle de Citeaux; leur Maiſon fut aggrégée à ce Chef-d'Ordre, & érigée en Abbaye par Eudes de Sulli, Evêque de Paris, qui lui accorda tous les priviléges & les exemptions dont jouiſſent les Abbayes de cet Ordre, ainſi qu'il eſt conſtaté par les Lettres qu'il en fit expédier en 1204 (*u*). On voit par le Diplôme de S. Louis pour la confirmation des droits de cette Abbaye (*x*), donné à S. Germain-en-Laye, au mois de Novembre

(*r*) Corrozet, pag. 65.
(*s*) Hiſt. Eccl. Pariſienſ. t. 2, p. 209.
(*t*) Gall. Chr. t. 7, col. 899.
(*u*) Hiſt. Eccl. Pariſ. tom. 2, pag. 209.
(*x*) Gall. Chr. tom. 7, inſtr. col. 99 & 100.

1227, & par l'Acte de donation de Barthélemi de Roie, Chambrier de France, dans la Seigneurie duquel étoit ſituée l'Abbaye S. Antoine, que ſon enclos contenoit quatorze arpens de terre; que les Religieuſes poſſédoient en outre 174 arpens de terre, 11 arpens & un quartier de vigne entre Paris & le Bois de Vincennes, & deux maiſons dans la Ville, le tout dans la Cenſive du Chambrier, dont elles jouiſſoient dès le temps de Philippe-Auguſte & de Louis VIII. Ces deux Actes détruiſent ce qui a été avancé par du Breul ſur la donation faite à cette Abbaye, & qu'il ſuppoſe plus conſidérable qu'elle ne l'étoit effectivement.

La première Chapelle fut conſtruite ſous l'invocation de S. Pierre, & il en exiſte encore une autre aujourd'hui ſous le même titre. Il paroît qu'elle fut fondée par Robert de Mauvoiſin, & qu'il y fut enterré. Quelques Auteurs (*y*) ont avancé qu'elle avoit été dédiée ſous le nom de S. Antoine, & ils ont confondu cette Chapelle avec celle des Religieuſes; d'autres ſous celui de S. Hubert, & M. Piganiol (*z*) rapporte *qu'on y a donné long-temps le répit à ceux qui avoient été mordus par des bêtes enragées, & fait flâtrer des chiens ſoupçonnés d'être enragés.* Il a pris cette Chapelle pour celle d'une maiſon appelée *le Répi S. Hubert*, qui eſt ſituée plus haut, comme on le voit ſur les Plans du ſiécle dernier, & qui ſert aujourd'hui d'aſyle à des vieillards & à des perſonnes infirmes, ou dont la raiſon eſt aliénée.

L'Abbaye S. Antoine étant bâtie dans l'étendue

(*y*) Du Breul, loc. cit. | (*z*) Tom. 5, p. 73.

de la Paroiſſe S. Paul, Gui, Curé de cette Egliſe, voulut jouir des droits utiles & honorifiques ſur celle de ce Monaſtère ; mais à la ſollicitation de Pierre de Nemours, Evêque de Paris, il ſe déſiſta de ſes prétentions ; & ce Prélat, par ſes Lettres du mois de Mai 1215, non ſeulement en exempta l'Abbaye, mais même, du conſentement de l'Archidiacre & du Curé, il accorda au Deſſervant de cette Chapelle les droits curiaux ſur tout l'enclos, ſur les domeſtiques & ſur les particuliers mêmes qui s'y établiroient. Ils ſont aujourd'hui bornés à l'adminiſtration des derniers Sacrements & à la ſépulture.

Ce fut peu de temps après, que ce Quartier ſe peuplant de jour en jour, on commença à bâtir la grande Egliſe que nous voyons aujourd'hui, & dont quelques Auteurs font honneur à S. Louis, quoiqu'on puiſſe l'attribuer, avec plus de fondement, au Seigneur de S. Mandé, qui donna à cet effet des ſommes aſſez conſidérables, & accorda 30 arpens à l'Abbaye dans l'étendue de ſa Seigneurie. Cette Egliſe fut dédiée ſous le titre de N. S. de la Ste Vierge & de S. Antoine, le 2 Juin 1233. Les bâtiments de l'Abbaye furent reconſtruits au commencement du ſiécle dernier, & ont été rétablis ou réédifiés depuis quelques années. L'Abbeſſe eſt Dame du Fauxbourg S. Antoine, qui ſucceſſivement s'eſt tellement accru depuis 200 ans, qu'il comprend aujourd'hui pluſieurs hameaux & petits villages qui en étoient ſéparés, tels que la Rapée, Reuilli, Picpus, la Croix-Faubin, Popincourt, &c.

L'enclos de l'Abbaye étoit entouré d'un foſſé : à l'angle qu'il forme avec la rue de Reuilli étoit

une Croix, dont du Breul (*a*) fait mention : il dit qu'en 1562 on trouva, parmi les ruines de cette Croix, une pierre qui en faiſoit partie, avec cette inſcription : *L'an M. CCCC. LXV fut ici tenu le Landit des trahiſons, & fut par unes Treſves qui furent données : maudit ſoit il qui en fut cauſe.* C'eſt d'après ce rapport que Sauval (*b*) dit *qu'en* 1465 *on érigea une Croix au carrefour de Reuilli, en mémoire de la paix faite entre le Roi & les Princes chefs de la guerre du bien public.* Il eſt vrai qu'en cette année la paix fut conclue entre le Roi & les Princes ligués contre lui ſous prétexte du bien public ; mais les traités de Conflans, de S. Maur & de la Grange aux Merciers, n'étoient pas un motif pour ériger une Croix ; ce ne fut que l'inexécution de ces traités qui put y donner lieu par la ſuite, & obliger le Roi de perpétuer, par ce monument, le ſouvenir de la perfidie de ceux qui s'étoient de nouveau révoltés contre lui. Le Compte du Domaine, de 1479, prouve (*c*) que ce ne fut qu'en cette année qu'il fut élevé : on y lit, fol. 378, *A Jean Chevrin, Maçon, pour avoir aſſis, par ordonnance du Roi, une Croix & épitaphe près la Grange du Roi, au lieu où l'on appelle le Foſſé des trahiſons, derrière S. Antoine des Champs.*

A l'extrémité du Fauxbourg eſt une place circulaire, entourée d'arbres, qu'on appelle LE THRÔNE : ce fut en cet endroit que la Ville fit élever un Thrône ſuperbe ſur lequel Louis XIV & Marie-Thérèſe d'Autriche ſe placèrent, le 26

(*a*) Du Breul, pag. 1142.
(*b*) Tom. 2, p. 350.
(*c*) Sauval, t. 3, p. 436.

Août 1660, pour recevoir l'hommage & le ſerment de fidélité de leurs ſujets. Elle avoit choiſi ce même lieu pour y faire conſtruire, à la gloire de ce Monarque, un Arc-de-triomphe qui devoit ſurpaſſer en grandeur & en magnificence tous ceux des Anciens. La première pierre en fut poſée le 6 Août 1670, & il fut élevé juſqu'à la hauteur des pieds-d'eſtaux des colonnes. Différentes circonſtances n'ayant pas permis de le continuer, on ſe contenta d'en faire exécuter le modèle en plâtre, & d'en faire graver le deſſin. Louis XIV, qui dans la ſuite de ſon régne ne parut pas prendre un certain intérêt à la perfection de cet ouvrage, étant décédé en 1715, & le modèle tombant en ruine, M. le Duc d'Orléans, Régent, le fit abattre l'année ſuivante; & ſous l'adminiſtration de M. le Duc de Bourbon, l'on en détruiſit les fondements.

En parlant de la rue du Fauxbourg S. Antoine, j'ai dû commencer par l'Abbaye qui lui a donné ſon nom; je reviens à un autre monument de piété qui eſt ſitué dans la même rue.

L'HÔPITAL DES ENFANTS TROUVÉS. Je ne répéterai point ce que j'ai déja dit au ſujet de l'établiſſement des deux aſyles deſtinés pour recevoir les Enfants trouvés (Voyez Quartier de la Cité, pag. 99); celui-ci fut conſtruit en 1669, & non en 1677, comme l'ont avancé l'Abbé Lebeuf (*d*), & M. Robert (*e*). La première pierre de l'Egliſe fut poſée par la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche, en 1676. Eliſabeth Luillier, femme

(*d*) Tom. 2, p. 539. (*e*) Tabl. Pariſ. pag. 57.

de M. le Chancelier d'Aligre, & M. le Préſident de Berci donnèrent chacun 20000 liv. pour cet établiſſement. Cette Dame s'y retira après la mort de ſon mari, & y fit conſtruire une Chapelle, dans laquelle elle a été inhumée. L'Egliſe de cet Hôpital a été dédiée ſous l'invocation de S. Louis.

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac appelé *de la Forge Royale* (c'eſt le nom d'une enſeigne): on ne le trouve marqué preſque ſur aucun de nos Plans.

Près la rue S. Nicolas, M. Antoine Barberé, Prêtre, avoit établi une Maiſon, ſous le titre de *la Providence.* L'utilité de cet établiſſement ayant été conſtatée par une expérience de douze années, M. l'Archevêque le confirma, le premier Mars 1648, & la Ville y donna ſon conſentement le 3 Mai 1651. Il ne ſubſiſte plus.

RUE DES FOSSÉS S. ANTOINE. Elle règne le long du foſſé, depuis la rue du Fauxbourg juſqu'à la Rivière; on la nomme auſſi rue de la Contreſcarpe.

RUE DES BALLETS. Elle aboutit à la rue S. Antoine & à celle du Roi de Sicile. Sauval (*f*) a penſé que la Famille des Baillet avoit pu donner le nom à cette rue, & que le peuple l'aura corrompu en l'appelant rue des Balets, au lieu de la rue des Baillets; mais il n'en donne aucune preuve. Guillot & le Rôle de Taxe de 1313 n'en parlent point. La Liſte du XVe ſiécle & le Cen-

(*f*) Tom. 1, pag. 112.

ſier de l'Archevêché, de 1495, en font mention ſous le nom de rue *des Ballays*; & celui de S. Eloi, de 1613, énonce une maiſon au coin de la rue *des Ballays*, acquiſe par la Ville, pour agrandir cette rue. Cette orthographe détruit l'étymologie que Sauval en a donnee. Sur le Plan de Dheulland, & dans Corrozet, on lit rue *des Balles*: c'eſt une faute.

RUE BARBETTE. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre à celle des Trois-Pavillons: elle tire ſon nom de l'hôtel Barbette, ſur l'emplacement duquel elle a été ouverte. Cet Hôtel étoit fort vaſte & accompagné d'une culture qui portoit le même nom, & qui l'avoit donné à une fauſſe Porte ſituée dans la vieille rue du Temple, un peu au-deſſus de la rue des Blancs-Manteaux; ce qui fit appeler la vieille rue du Temple, depuis la Porte, rue *de la Couture Barbette* & *vieille rue Barbette*, lorſqu'on ouvrit celle-ci, qu'on nomma *Neuve Barbette*. Cette Famille étoit fort connue dès le milieu du XIIIe ſiécle (*g*); Etienne Barbette étoit Maître de la Monnoie ſous le régne de Philippe le Bel. Le peuple, mécontent de l'altération & de la diminution des Monnoies, crut que c'étoit Etienne Barbette qui en avoit donné le conſeil; il força, en 1306, les portes de ſon Hôtel, & le pilla. Jean de Montaigu, qui en étoit devenu propriétaire, le vendit, en 1403, à Iſabeau de Bavière, femme de Charles VI, qui en fit *ſon petit ſéjour*. Quelques Hiſtoriens diſent que le Duc d'Orléans

(*g*) Sauval, tom. 1, pag. 68.

en ſortoit, lorſqu'il fut aſſaſſiné par les ordres du Duc de Bourgogne, le 23 Novembre 1407. Il paſſa enſuite dans la Maiſon de Brézé; & ce fut à titre de femme de Louis de Brézé, Comte de Maulevrier, Grand Sénéchal de Normandie, qu'il appartint à Diane de Poitiers, depuis Ducheſſe de Valentinois, ſi connue dans l'hiſtoire de François I & de Henri II. Sauval (*h*) dit *qu'après ſa mort* les Ducheſſes d'Aumale & de Bouillon, ſes filles, le vendirent, en 1561, à des particuliers, ce qui n'eſt pas exact: il falloit dire après la mort de Louis de Brézé; car la Ducheſſe de Valentinois n'eſt décédée que le 26 Avril 1566. Cet Hôtel fut détruit, & l'on y perça deux rues, dont celle-ci a conſervé le nom. Elles furent commencées en 1563 & 1564, quoique Sauval en recule l'époque à l'an 1567.

RUE DE BASFROI. Elle fait la continuation de la rue de Popincourt, & traverſe de la rue de la Roquette dans celle de Charonne. Je n'ai rien pu découvrir ſur l'étymologie du nom de cette rue, qu'on appelle & qu'on écrit communément *Basfroid*: le plus ancien Titre que j'aie vu, qui en faſſe mention, eſt un Bail à cens (*i*), du 15 Novembre 1393, d'un arpent & demi & ſept perches de vignes, au lieu dit *Baffer*, ſur le chemin S. Antoine. Les Déclarations paſſées au Terrier du Roi, en 1540 (*k*), énoncent le terroir de *Basfert*, *Baffer* ou *Baffroi*; & dans le Compte

(*h*) Tom. 2, pag. 121.
(*i*) Archiv. de l'Archevêché.
(*k*) Portefeuilles de Blondeau, à la Bibl. du Roi, t. 12, 1es & 8e cahiers.

de Recette du ſieur de Ligni, on lit, dans l'énumération des Cenſives dues à la grande Chambrerie (*l*), *le Chantier du grand Basfroi & celui de Popincourt, dit le petit Basfroi.*

RUE DE BERCI. Elle fait la continuation de la Rapée, & aboutit au Château de Berci, dont elle a tiré ſon nom. Cette rue eſt remarquable, non ſeulement par ce Château, mais encore par les belles maiſons qui ſont ſituées ſur le bord de la Seine.

LES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Je parlerai de leur inſtitution à l'article de leur Maiſon du Quartier de la Place Maubert. Jérôme du Four-Aligret, Conſeiller au Parlement, leur procura un établiſſement au Bourg-la-Reine, en 1661 (*m*): l'objet de cette fondation étoit de procurer l'inſtruction chrétienne dans huit Villages circonvoiſins. Ces Prêtres obtinrent, le 19 Octobre de la même année, la permiſſion de M. l'Archevêque, de faire conſtruire une Chapelle. En 1677, M. Champion, ancien Avocat, & Marie Dupont ſon épouſe, leur ayant donné une maiſon à Berci, ils obtinrent, du conſentement du Fondateur & de M. l'Archevêque (*n*), la faculté d'y faire réunir les biens qu'ils avoient au Bourg-la-Reine, & la même année le Roi leur accorda des Lettres-Patentes qui confirment cet établiſſement; ainſi c'eſt par erreur que M. Piganiol (*o*) place

(*l*) Compte de 1601 à 1602, fol. 257 v°.
(*m*) Hiſt. du Diocèſe de Paris, t. 8, p. 392.
(*n*) Sauval, t. 1, p. 632.
(*o*) Tom. 5, p. 100.

ces

ces deux époques en 1665 & 1675. Au même lieu étoit une Chapelle où le Seigneur de Berci faiſoit dire la Meſſe les Dimanches & les Fêtes. Celle qu'on a rebâtie, ſous le titre de Notre-Dame de Bon Secours, procure encore la même commodité aux habitants des environs, qui ſont éloignés de leurs Paroiſſes.

Près de cette Maiſon eſt ſituée une autre fort connue dans notre Hiſtoire, ſous le nom de *la Grange aux Merciers*: ce fut là que ſe tinrent tant d'aſſemblées infructueuſes, ſous les régnes de Charles VI & de Louis XI. Cette Maiſon avoit été adjugée par décret, en 1385, à Pierre de Giac, depuis Chancelier de France, & fut acquiſe par le Duc de Berri, en 1398.

RUE S. BERNARD. Elle traverſe de la rue de Charonne dans celle du Fauxbourg S. Antoine. Ce nom lui a été donné en l'honneur de S. Bernard, dont l'Abbaye S. Antoine ſuit la Règle.

L'ÉGLISE S^TE MARGUERITE. Cette Paroiſſe eſt un démembrement de celle de S. Paul: les clôtures de Philippe-Auguſte & de Charles V n'avoient point empêché que les habitants du Fauxbourg S. Antoine, & des hameaux voiſins qu'on y a depuis renfermés, ne ſe rendiſſent à l'Égliſe S. Paul, leur Paroiſſe. On avoit cependant permis de dire la Grand'Meſſe, de faire le Prône, & de bénir l'eau dans la Chapelle S. Pierre, près l'Egliſe de l'Abbaye S. Antoine; mais le nombre des habitants s'étant conſidérablement augmenté, Antoine Fayet, Curé de S. Paul, fit conſtruire une Chapelle ſous l'invocation de Ste Marguerite.

Dom Félibien (*p*) dit qu'il n'avoit eu en vue, par cette fondation, que de ſe procurer une ſépulture particulière, ainſi qu'à ſa Famille, & ce motif eſt conſtaté par ſa Requête, viſée dans l'Arrêt du 4 Février 1634. On doit, à ce que je crois, ajouter plus de foi au témoignage d'Antoine Fayet lui-même, qu'à celui de M. Piganiol, qui prétend (*q*) que ſon deſſein étoit d'en faire une aide ou ſuccurſale de la Paroiſſe de S. Paul, qui ſe trouvoit d'une trop grande étendue. Il ajoute, après Sauval (*r*), que ſur une Requête préſentée au Roi, le 28 Novembre 1623, Sa Majeſté, par ſes Lettres-Patentes du mois de Mai 1624, enregiſtrées le 22 Juin ſuivant, lui concéda une place vague & inutile *entre la rue de Charonne & la grande rue S. Antoine.* Si M. Piganiol eût lu les Actes qu'il cite, il auroit reconnu ſa mépriſe; il n'auroit pas placé entre les rues de Charonne & du Fauxbourg S. Antoine, un lieu qui s'y trouve déſigné bien clairement, *la Place dite vulgairement la pointe de Reuilli.* Or cet endroit eſt certainement éloigné & bien différent de celui où l'on a conſtruit l'Egliſe de Ste Marguerite. Ce terrein à la pointe de Reuilli ne ſe trouvant pas aſſez commode, dit le même Auteur, Jean de Vitri, Seigneur de Reuilli, donna au ſieur Fayet & à ſes ſucceſſeurs Curés, un arpent de terre, à prendre dans une piéce de ſept quartiers, ſept perches, dont il donna également le reſte, en 1626, le tout franc & quitte de tous droits ſeigneuriaux, cens & redevances envers ſa Seigneurie de Reuilli. Il dit que cet Acte eſt du 29 Octobre 1624; Sauval (*s*) & un Mémoire imprimé

(*p*) Hiſt. de Paris, t. 2. p. 1356.
(*q*) Tom. 5, p. 126.
(*r*) Sauval, tom. 3, p. 156.
(*s*) Tom. 3, p. 163.

pour cette Paroiſſe, en placent l'époque au 10 & au 28 dudit mois d'Octobre. On voit par le reſte de ſon récit, que la Chapelle avoit été bâtie dans l'intervalle des deux donations, c'eſt-à-dire, en 1625; mais il ajoute qu'on ne ſait ſi ce fut aux frais du ſieur Fayet ou des habitants. Cependant nos Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur cette époque: M. Robert (*t*) la place en 1624, Dom Félibien (*u*) vers 1628, l'Abbé Lebeuf (*x*) vers 1634, & le Maire (*y*) vers 1645. Pour concilier les faits & les dates, il ne faut que lire l'Arrêt du 4 Février 1634, que M. Piganiol (*z*) n'avoit pas ſans doute vu: il nous apprend 1° que depuis ſept ans & plus Antoine Fayet, ci-devant Curé de S. Paul, avoit fait bâtir, *à ſes frais & ſur ſon fonds*, une Chapelle ſous l'invocation de Ste Marguerite, *pour lui ſervir de ſépulture & à ceux de ſa famille.* On ſait donc qui eſt celui qui a payé la dépenſe, & à qui le fonds appartenoit. Si l'on m'objecte la donation du ſieur de Vitri, je répondrai que ce n'eſt qu'un don ſimulé, qui porte avec lui tous les caractères d'une vente réelle. Ce Seigneur de Reuilli eût-il donné près de deux arpents de terre dans ſa Seigneurie, exempts de tous *cens & redevances*, pour y laiſſer bâtir une Chapelle domeſtique, deſtinée à une autre Famille? n'en étoit-il pas, de droit, fondateur, comme donateur du fonds? ne s'en ſeroit-il pas réſervé le Patronage? auroit-il renoncé gratuitement à des droits ſeigneuriaux, dont tous les Seigneurs ſont ſi jaloux, quelque modiques qu'ils

(*t*) Tabl. Pariſ. pag. 58.
(*u*) Hiſt. de Paris, tom. 2, pag. 1356.
(*x*) Le Beuf, t. 2, p. 536.
(*y*) Le Maire, t. 2, p. 91.
(*z*) Hiſt. de Paris, t. 5, p. 90.

puiſſent être? J'avoue que nos Hiſtoriens ont pu être trompés par le terme de *donation* inſéré dans les Contrats des 10 & 29 Octobre 1624; ils auroient reconnu leur erreur, s'ils euſſent conſulté les perſonnes inſtruites; ils autoient vu que le Contrat du 29 Octobre annuloit celui du 10 du même mois; que le 7 Février 1626, le ſieur de Vitri abandonna un demi-arpent qu'il s'étoit réſervé, & que le 12 Février 1627, il donna au ſieur Fayet une contre-lettre par laquelle il reconnoît que cette donation eſt une vente réelle faite moyennant 600 liv. & qu'il a touché cette ſomme.

2° On apprend, par cet Arrêt, que les habitants firent célébrer le Service divin les Fêtes & les Dimanches dans cette Chapelle, ce qui engagea M. l'Archevêque à l'ériger, *de ſon propre mouvement*, en Egliſe Succurſale; que ſur l'oppoſition des Marguilliers de S. Paul, il intervint Arrêt, le 26 Juillet 1629, qui ordonna qu'elle demeureroit ſimple Chapelle, ſans qu'on y pût faire aucunes fonctions curiales, le titre de Patron & Fondateur réſervé au ſieur Fayet & à ſes Parents ou héritiers.

L'éloignement de la Paroiſſe S. Paul où ſe trouvoient la plûpart des habitants du Fauxbourg S. Antoine, leur fit ſentir l'utilité d'une Succurſale; &, ſur les démarches qu'ils firent pour ſe la procurer, intervint Arrêt, le 9 Août 1631, qui ordonna qu'après le décès du ſieur Fayet ladite Chapelle ſeroit ſuccurſale, les habitants chargés de faire conſtruire le logement néceſſaire pour les Prêtres qui la deſſerviroient, les droits honorifiques de Patron & Fondateur réſervés au ſieur Fayet & à ſa Famille.

On n'attendit pas le terme fixé par cet Arrêt; le 6 Août de l'année ſuivante il en intervint un

autre qui, du conſentement des Parties, ordonna que dès-lors ladite Chapelle demeureroit pour Succurſale, à la charge de faire faire, dans un an, le bâtiment néceſſaire. Enfin on prolongea ce délai de ſix mois, & par autre Arrêt du 7 Mai 1634, il fut ſtatué que le Curé de S. Paul établiroit deux Prêtres & un Clerc qui ſeroient nourris & entretenus aux dépens dudit Curé, des Marguilliers de S. Paul, & de ſix Fabriciens qui ſeroient élûs pour faire la levée & collecte de ce que les habitants voudroient bien donner. Les bâtiments qu'on avoit ordonnés n'ayant point été conſtruits, & les habitants ayant renoncé au bénéfice de ces Arrêts, par Acte du 26 Septembre 1633, le ſieur Fayet demanda que la Chapelle fût déclarée ſimple, comme auparavant; &, par Arrêt du 4 Février 1634, il fut décidé que, faute par les habitants de ſatisfaire auxdits Arrêts, dans ſix mois, celui du 16 Juillet 1629 ſeroit exécuté. Quatre jours après, le ſieur Fayet fit ſon teſtament, par lequel il fonda un Chapelain en titre dans la Chapelle Ste Marguerite, & nomma celui qui la deſſervoit alors. Il mourut le lendemain, & y fut enterré. Peu après, la Chapelle fut déclarée Succurſale, & a ſervi d'aide à l'Egliſe S. Paul juſqu'en 1712, que M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, par ſon Décret du premier Décembre, ſépara tout le Fauxbourg S. Antoine de la Paroiſſe de S. Paul, & érigea l'Egliſe de Ste Marguerite en Cure, en réſervant à la famille Fayet le droit de nomination, non à la Cure, comme le dit la Caille, mais à la Chapelle ancienne qui fait partie de cette Egliſe; ce qui fut confirmé par Lettres-Patentes du mois de Février 1713. Je dis *qui fait partie*, car on a ſi conſidérablement augmenté

cette Egliſe & les bâtiments qui en dépendent ; que la Chapelle bâtie par les ſoins du ſieur Fayet, eſt un petit objet en comparaiſon du reſte.

On peut voir toutes les augmentations qui ont été faites à cette Egliſe, & aux logements du Curé & des Prêtres, dans un Mémoire imprimé en 1737, pour les Marguilliers de Ste Marguerite contre le ſieur Hermant, chargé du recouvrement des droits d'amortiſſement dus au Roi. Malgré ces accroiſſements ſucceſſifs, cette Egliſe ſe trouvoit encore trop petite pour plus de quarante mille Paroiſſiens que contient cette Paroiſſe. On n'a pu trouver de meilleur moyen que de prendre une partie du Cimetière contigu à cette Egliſe, & d'y conſtruire, en 1765, une Chapelle qui mérite d'être vue, ſoit par rapport à ſa conſtruction, ſoit pour les ornements de peinture & de ſculpture dont on l'a enrichie.

LES FILLES DE NOTRE-DAME DES VERTUS, communément appelées LES FILLES S^TE MARGUERITE. Elles ſont deſtinées à l'inſtruction des pauvres Filles du Fauxbourg S. Antoine. Les Ducheſſes de Noailles & de Leſdiguieres, & quelques Dames de charité de la Paroiſſe S. Paul, firent venir, en 1679, quelques Sœurs de la Communauté des Filles de Notre-Dame, établies à Aubervilliers (Village appelé plus communément Notre-Dame des Vertus) & les placèrent dans une maiſon rue de Basfroi, où elles firent l'école aux jeunes filles. Le ſuccès de cet établiſſement engagea M. Maſure, Curé de S. Paul, à le rendre plus ſolide : il leur donna en conſéquence, en 1681, une maiſon qu'il avoit rue S. Bernard, & leur procura, l'année ſuivante, des Lettres-Patentes. Les Sœurs de Notre-Dame des Vertus ſu-

rent transférées dans cette rue, en 1685 ; mais elles furent bientôt inquiétées dans cette nouvelle demeure, par les créanciers du ſieur Maſure, qui réclamèrent cette Maiſon, & firent annuler la donation qu'il en avoit faite : elle fut vendue en 1690. Heureuſement M. de Bragelongne, Conſeiller à la Cour des Aides, s'en rendit adjudicataire, & la donna à la Communauté qu'on y avoit établie. A ce premier bienfait il joignit une rente pour l'entretien de ſept Sœurs : elles s'y ſont toujours maintenues depuis. La proximité de l'Egliſe leur a fait donner le nom de Filles de Ste Marguerite.

Il y a encore dans cette rue une Maiſon des Sœurs de la Charité, & un cul-de-ſac appelé de Ste Marguerite ou du Jardinet.

RUE DES BOULETS. Elle va de la Barrière S. Antoine à celle de Charonne, & fait la continuation des rues de la Muette & du Thrône. Quelques Nomenclateurs l'appellent rue *des Boules*, mais mal-à-propos : elle doit ce nom au territoire où elle eſt ſituée, que d'anciennes Déclarations du XVIe ſiécle indiquent ainſi, *lieu dit les Boulets anciennement les baſſes Vignolles.* Elle porte ce nom ſur le Plan de Jouvin, publié en 1676, & ſur tous ceux qu'on a faits depuis.

RUE DES BUTTES. Cette rue, ou plutôt ce chemin, n'eſt preſque pas connue, la plus grande partie de nos Plans ne s'étendant pas juſque là : elle traverſe de la grande rue de Reuilli dans celle de Picpus.

RUE CULTURE S^TE^ CATHERINE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Antoine, & de l'autre à

celle du Parc-Royal. J'ai déja obſervé qu'elle doit ce nom au terrein cultivé des Chanoines de Ste Catherine du Val des Ecoliers, ſur lequel elle a été ouverte. On la nommoit ſimplement rue *Ste Catherine*, comme on peut le voir ſur le Plan de Dheulland & dans Corrozet; & M. Robert l'appelle encore de même, quoiqu'avant le milieu du ſiécle paſſé on la déſignât ſous le nom de *la Couture* & *Culture Ste Catherine*, & qu'elle porte cette dénomination ſur le Plan de Gombouſt & ſur les autres Plans poſtérieurs. Boiſſeau, ſur le ſien, en fait deux rues: celle qu'il appelle de la Couture, prend depuis la rue S. Antoine juſqu'à celle des Francs-Bourgeois; &, depuis celle-ci juſqu'à la rue du Parc-Royal, il la nomme rue *du Val.*

Ce fut dans cette rue que le Connétable de Cliſſon fut aſſaſſiné par l'ordre de Pierre de Craon, le 13 Juin 1392, & que le Roi & une partie de ſa Cour le furent viſiter dans la boutique d'un Boulanger chez lequel il s'étoit réfugié.

Les Chanoines Réguliers avoient dans cette rue leur Egliſe & des bâtiments aſſez ſpacieux; mais comme ils tomboient en ruine, Sa Majeſté, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, a ordonné, par ſes Lettres-Patentes en forme de Déclaration, du 23 Mai 1767, enregiſtrées le 25 du même mois, qu'ils ſeroient transférés dans la rue S. Antoine, & que l'on conſtruiroit un Marché ſur l'emplacement qu'ils avoient occupé.

Les Annonciades Célestes, que le vulgaire appelle *Filles bleues*, furent inſtituées à Gènes, en 1602, par Dame Victoire Fornari. Clément VIII autoriſa cet Inſtitut, & le mit ſous la Règle de

S. Auguſtin & ſous le titre de l'Annonciade, par ſa Bulle du 15 Mars 1604 (*a*). Ce nouvel Ordre ſe répandit aſſez promptement en Franche-Comté & en Lorraine. Dès 1616, ces Religieuſes eurent un établiſſement à Nanci : ce fut de ce Monaſtère que Madame Henriette de Balzac, Marquiſe de Verneuil, en fit venir quelques-unes pour former un établiſſement à Paris. Nos Hiſtoriens varient ſur cette époque : Dom Félibien & M. Piganiol (*b*) la placent en 1622, l'Editeur de du Breul (*c*) en 1623, la Caille en 1624, l'Abbé Lebeuf (*d*) en 1630, & M. Robert (*e*) la recule juſqu'en 1637. Dès le 16 Juillet 1621 Madame de Verneuil avoit paſſé un Contrat pour l'établiſſement de ces Religieuſes, par lequel elle s'engageoit à leur donner 2000 liv. de rente. En conſéquence de cet Acte, M. Henri de Gondi, Cardinal de Retz & Evêque de Paris, donna ſon conſentement, le 29 Mars 1622 (*f*), & au mois de Septembre ſuivant le Roi accorda ſes Lettres-Patentes, enregiſtrées le 31 Août 1623. Les termes de ces Lettres annoncent que cet établiſſement étoit déja formé : « Nous avons trouvé *ci-devant* bon » de faire venir en notre bonne ville de Paris » les Religieuſes Annonciades du Monaſtère du même Ordre à Nanci. » Ces Lettres-Patentes ont été confirmées par d'autres, en 1627 & en 1656. La Marquiſe de Verneuil avoit loué, pour ces Religieuſes, un Hôtel aſſez vaſte, rue Culture Ste Catherine, qui avoit appartenu à la

(*a*) Hélyot, Hiſt. des Ordres Relig. tom. 4, pag. 297.
(*b*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p. 1321.—Piganiol, t. 4, p. 422.
(*c*) Suppl. des Antiq. de Paris, pag. 51.
(*d*) Le Beuf, t. 2, p. 535.
(*e*) Tabl. Pariſ. pag. 56.
(*f*) Gall. Chr. t. 7, col. 173. —Sauval, t. 3, p. 150.

Maiſon de Montmorenci, & qu'on nommoit en ce temps-là l'Hôtel de Damville. Les donations qui leur furent faites, les mirent en état de l'acheter, en 1626, des héritiers de M. de Vienne, Préſident de la Chambre des Comptes & Contrôleur-Général des Finances, moyennant 96000 l. Par de nouvelles Lettres-Patentes, du mois de Janvier 1629, il fut défendu aux Annonciades de faire aucun établiſſement dans le Royaume, ſans le conſentement du Monaſtère de Paris. La Comteſſe des Hameaux eſt regardée comme une des principales bienfaitrices de ces Religieuſes: le bâtiment & la décoration de leur Egliſe ſont un effet de ſa libéralité.

La vie de ces Religieuſes n'eſt pas des plus auſtères, mais elle eſt très-retirée: elles ne voient que leurs parents les plus proches; & même très-rarement, elles portent un habit blanc, un manteau & un ſcapulaire bleus, ce qui leur a fait donner le nom d'Annonciades Céleſtes, ou Filles bleues. Suivant de Chuyes & Sauval (*g*) on les appeloit *Céleſtines*: ce dernier nom a été changé pour ne pas confondre leur Ordre avec celui des Céleſtins.

A côté de ce Monaſtère eſt l'Hôtel de Carnavalet, bâti, vers le milieu du XVIe ſiécle, pour le Préſident de Ligneris. Il fut vendu, en 1678, à Françoiſe de la Baume, Dame de Carnavalet, dont il prit le nom qu'il porte encore aujourd'hui, quoiqu'il ait pluſieurs fois changé de maître.

Dans cette même rue & au coin de celle du Parc-Royal, étoit l'Arſenal de la Ville, à côté

(*g*) Sauval, tom. 1, pag. 656.

& ſur partie duquel a été bâti l'Hôtel de M. Pelletier de Souſy.

RUE NEUVE STE CATHERINE. Elle aboutit d'un côté à la rue Culture Ste Catherine, & de l'autre à la rue S. Louis & à celle de l'Egoût. Son nom eſt dû au terrein du Prieuré ſur lequel elle a été ouverte, & elle n'en a pas changé.

RUE DE L'ÉGOUT STE CATHERINE. Elle va de la rue S. Antoine aux rues S. Louis & Neuve Ste Catherine. Elle eſt ainſi nommée à cauſe d'un égoût qui paſſoit ſur le terrein de Ste Catherine, près de l'endroit où cette rue a été ouverte. On l'appeloit, en 1590, *ruelle des Egoûts*, & rue *des Egoûts* en 1606 (*h*); on l'a nommée depuis rue *de l'Egoût couvert*. J'ai déja parlé de l'Egoût du Pont-Perrin qui régnoit le long de la rue S. Antoine; en 1417 il fut ordonné de le détourner, & de le joindre à celui qui portoit les eaux & les immondices au grand égoût du Temple. On le fit donc paſſer ſur le terrein de la Culture Ste Catherine dans la longueur de 625 toiſes, juſqu'à l'endroit où finit aujourd'hui la rue de Boucherat: il ne fut couvert qu'au commencement du ſiécle dernier. Dès 1540 le Roi avoit ordonné de le détourner dans la Rivière; mais la Ville (*i*) crut qu'il ſeroit plus utile d'y faire paſſer un bras de la Rivière, & de le conduire ailleurs, que de l'y faire tomber.

Les Comtes d'Angoulême avoient leur Hôtel

(*h*) Archiv. de Ste Catherine.
(*i*) Reg. de la Ville, delib. du 24 Novembre.

dans cette rue. François I, étant parvenu à la Couronne, le joignit au Palais des Tournelles, & Charles IX en ordonna la démolition & la vente en 1565.

RUE DES CHANTIERS. La plûpart de nos Plans ne la diſtinguent pas de la rue Traverſière, dont elle fait la continuation depuis la rue de la Rapée juſqu'à la Rivière. Elles ne doivent pas cependant être confondues, celle-ci n'ayant été ouverte qu'à la fin du ſiécle paſſé. On voit, par les Plans de Nolin & d'Inſelin, qu'on la nommoit alors, ainſi que la rue Traverſière, rue *du Clos Chantier*; ſur d'autres Plans elle eſt appelée rue *de la Planchette*, & ſur celui de M. Rouſſel rue *Pavée*. Son nom eſt dû aux Chantiers où elle conduit: j'obſerverai en paſſant que le terrein où elle eſt ſituée, fait partie de celui qu'on appeloit anciennement *le Champ au Plâtre*, & qu'on nomme encore *Port au Plâtre*, ſur le rivage de la Seine, depuis le baſtion de l'Arſenal juſqu'à S. Bonnet.

RUE DES CHARBONNIERS. Elle aboutit d'un côté à la rue de Charenton, & de l'autre au Port au Plâtre. Les anciens Plans l'indiquent ſous le nom de rue *du Port au Plâtre*, & rue *Clochepin*. Je ne ſais à quelle occaſion elle a quitté ce nom pour prendre celui qu'elle porte aujourd'hui.

RUE DE CHARENTON. Elle commence au foſſé de la Porte S. Antoine, & aboutit aux coins de la petite rue de Reuilli & de celle de Rambouillet. Son nom eſt dû au Bourg de Charenton, où elle conduit.

L'HÔTEL DES MOUSQUETAIRES de la ſeconde

Compagnie, communément appelés *Mouſquetaires noirs.* J'ai remarqué, en parlant de la Place de Vendôme (voyez Quart. V, pag. 43), qu'en 1699 Sa Majeſté céda à la Ville l'emplacement & les matériaux qu'elle avoit fait acheter pour la conſtruction de cette Place, à condition qu'elle ſe chargeroit d'en faire conſtruire une ſur un nouveau plan, & en outre de faire bâtir, au Fauxbourg S. Antoine, un Hôtel & des Ecuries pour la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & de fournir les meubles néceſſaires. La Ville remplit ces deux conditions avec autant de zèle que de promptitude, & l'Hôtel fut fini en 1701.

LES RELIGIEUSES ANGLOISES, autrement dites LES RELIGIEUSES DE LA CONCEPTION. Si l'on s'en rapporte à ce que Dom Félibien (*k*) a écrit ſur cette Maiſon, & que M. Piganiol (*l*) & l'Auteur du *Calendrier hiſtorique* (*m*) ont copié ſervilement, on ſe trompera ſur tout ce qui la concerne: ils avancent « que dès le mois de Mars » 1633 ces Religieuſes obtinrent des Lettres-Pa» tentes, qui leur permettoient de s'établir dans » la Ville ou dans les Fauxbourgs de Paris; » qu'elles étoient Chanoineſſes Régulières, ré» formées, de l'Ordre de S. Auguſtin; que le 24 » Mai de la même année l'Archevêque de Paris » conſentit à l'érection d'un Monaſtère, & per» mit d'y recevoir leſdites Religieuſes Angloiſes » & celles qui ſeront nées de père & mère An» glois ſeulement, & non autres, pour y faire

(*k*) Hiſt de Paris, tom. 2, pag. 1456.

(*l*) Piganiol, t. 5, p. 101.

(*m*) Cal. Hiſt. pag. 374.

» les vœux & profeſſion dudit Ordre de S. Auguſtin. » Ils ajoutent : « que les Lettres-Patentes » ayant été enregiſtrées au Parlement, le 31 » Août 1635, elles achetèrent pluſieurs maiſons » & jardins, rue de Charenton, par Contrats des » 22 Décembre 1635, 5 Février 1637 & 9 Juin 1653. » Ces mêmes Auteurs avancent « que le » 25 Avril 1647 on fit une donation de 2000 liv. » de penſion à Sœur Marie Treſdurai, leur Abbeſſe, & qu'en 1665, au mois de Mars, le » Roi leur accorda de nouvelles Lettres-Patentes, par leſquelles il leur permit de recevoir à » profeſſion des Filles de ſon Royaume & des » Etats alliés de la France ; & que le Parlement, » par ſon Arrêt d'enregiſtrement, du 7 Septembre » de la même année, en reſtraignit le nombre & le fixa à dix Françoiſes. »

L'Abbé Lebeuf (*n*) place d'une manière vague cet établiſſement en 1635 & 1655.

Il n'y a rien d'exact dans ces faits ni dans ces époques : ces Auteurs ont confondu deux établiſſements différents des Religieuſes Angloiſes. Celles-ci ſont du Tiers-Ordre de S. François ; elles étoient établies à Nieuport. Les malheurs qu'occaſionne la guerre, & les dangers auxquels elle expoſe, les obligèrent de venir à Paris, ſous la conduite de la Dame Iernigan, leur Abbeſſe. On leur procura une Maiſon au Fauxbourg S. Jacques, en 1658. Deux ans après, elles acquirent une maiſon & jardin, rue de Charenton ; l'année ſuivante, elles obtinrent une Bulle du Souverain Pontife Alexandre VII, qui leur permettoit de

(*n*) Tom. 2, pag. 538.

prendre l'Inſtitut de l'Ordre de la Conception. Cet établiſſement fut confirmé par Lettres-Patentes, en 1670. La première pierre de leur Egliſe avoit été miſe, le 2 Juin 1672, par Madame la Chancelière le Tellier, & la Chapelle bénie ſous l'invocation de Ste Anne; mais, en 1676, Madame de Cléveland fit conſtruire celle que nous voyons aujourd'hui. Elle en poſa la première pierre le 13 Novembre 1679. Sauval (*o*) & M. de la Barre (*p*) diſent qu'elle fut dédiée ſous le nom de Ste Anne; ce dernier date même cette cérémonie du 13 Novembre 1719, ce qui eſt ſans doute une faute d'impreſſion; &, en ce cas, il auroit confondu la dédicace avec la poſe de la première pierre. Le Mémoire manuſcrit que ces Dames m'ont remis, & qui m'a fourni preſque tout ce que je viens de dire, porte expreſſément que cette Egliſe n'a point été dédiée. La Supérieure de cette Maiſon eſt Triennale, & porte le nom d'Abbeſſe, ſuivant l'uſage reçu dans l'Ordre de S. François. Le Monaſtère eſt appelé *Bethléem.*

On ſera peut-être étonné de l'erreur de nos Hiſtoriens, que j'ai cités ci-deſſus; en voici la ſource: dans les Lettres-Patentes du mois de Mars 1633, rapportées dans l'Arrêt de vérification de celles de 1655 (*q*), il eſt parlé de Chanoineſſes Angloiſes, & des acquiſitions par elles faites de quelques maiſons, rue de Charenton. Quoiqu'aux termes des Lettres-Patentes pour leur établiſſement, en 1633, elles ne fuſſent pas

(*o*) Sauval, t. 1, p. 652.
(*p*) La Barre, t. 5, p. 281.
(*q*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 141.

autoriſées à en faire un ſecond, cependant la Dame Treſdurai acquit une maiſon & jardin, le 22 Décembre 1635, s'y tranſporta avec une partie de ſa Communauté, & fit approuver ce ſecond Monaſtère ; mais, comme il ne ſe préſentoit pas autant de Sujets, pour y faire profeſſion, qu'elle s'en étoit flattée & qu'elle avoit été autoriſée d'y en recevoir, elle prit le parti de retourner dans le Couvent qu'elles avoient ſur les foſſés S. Victor, & elle s'accommoda de celui-ci, en 1660, avec les Filles Angloiſes du Tiers-Ordre qui l'occupent aujourd'hui.

RUE DE CHARONNE. Elle aboutit à la rue du Fauxbourg S. Antoine & à la Barrière de la Croix-Faubin. Son nom eſt dû au Village où elle conduit.

LES RELIGIEUSES DE LA MAGDELEINE DE TRAINEL. Elles furent fondées, avant le milieu du XIIe ſiécle, au lieu de Trainel en Champagne, ſur les confins du Diocèſe de Sens, à deux lieues de Nogent ſur Seine. M. Piganiol (*r*) a copié exactement ce que Dom Félibien en a dit dans ſa Préface, ſur la foi d'un Mémoire qui lui avoit été donné par le ſieur Girard, Prêtre de Ste Marguerite, qui n'en étoit pas vraiſemblablement bien informé. Cet Auteur a eu ſans doute des raiſons pour attribuer affirmativement la fondation de ce Prieuré de Bénédictines à la Comteſſe Mathilde, femme de Thibaud, Comte de Champagne ; ce que Dom Félibien n'avoit

(*r*) Tom. 5, pag. 119.

avancé

avancé que comme une conjecture. Sur quoi peut-elle être appuyée, puiſque le titre primordial n'exiſte plus ? Seroit-ce parce que le Monaſtère de la Pommeraie, fondé par la Comteſſe Mathilde après le milieu du XIIe ſiécle, fut déclaré être une dépendance de l'Abbaye du Paraclet, ainſi que celui de Trainel qu'on y avoit ſoumis plus de dix ans auparavant, puiſqu'en 1142 (*s*) Héloïſe, Abbeſſe du Paraclet, y paſſa une Tranſaction avec l'Abbé de Vaului-ſant ? Cette conjecture me paroît bien haſardée ; elle eſt même détruite par le Nécrologe de cette Maiſon, qui fait mention (*t*), au 4 des Ides de Décembre, du décès de Gundric, Prêtre, auquel on donne le titre de Fondateur.

Ceux qui ont écrit après Dom Félibien (*u*), n'ont pas été mieux inſtruits, en plaçant la tranſlation de ces Religieuſes à Melun, en 1622, & à Paris, en 1644. Ils ont confondu les faits & les dates : celle de 1622 ne convient qu'à la réformation qui fut faite à Trainel par Dame Claude-Philippe de Veny d'Arbouze, qui en étoit Prieure. Ce ne fut qu'en 1630 que cette digne Religieuſe & ſes Compagnes, pour éviter les calamités de la guerre, ſe refugièrent à Melun. Ne s'y trouvant pas en ſûreté, en 1652, elles cherchèrent un aſyle à Paris, où elles demeurèrent en maiſon privée, du conſentement des Archevêques de Paris & de Sens ; &, ſur la permiſſion qu'ils leur en donnèrent, elles achetèrent, en 1654, une grande maiſon & un jardin

(*s*) Gall. Chr. t. 12, col. 574.
(*t*) Ibid. t. 7, col. 640.
(*u*) Piganiol, t. 5, p. 119. —Lebeuf, t. 2, p. 539. —Tabl. Pariſ. p. 57.

dans la rue de Charonne, où elles firent bâtir une Chapelle & des lieux réguliers, dont la Reine Anne d'Autriche voulut bien poſer la première pierre. C'eſt par une faute d'attention, ou d'impreſſion, que Dom Félibien place cette époque dix ans plutôt.

Ces Religieuſes ſont ſoumiſes à la Juriſdiction de M. l'Archevêque ; la ſeule marque d'autorité qui ſoit reſtée à l'Abbeſſe du Paraclet, conſiſte à choiſir & inſtituer la Prieure de la Magdeleine. La reconnoiſſance a placé à la tête de leurs principaux bienfaiteurs M. d'Argenſon, Miniſtre d'Etat & Garde des Sceaux. Il ne ſe borna pas à procurer l'augmentation de leur revenu temporel, il fit élever de grands bâtiments au-dehors, rétablir & décorer l'Egliſe, & conſtruire une Chapelle ſous l'invocation de S. René, ſon Patron, dans laquelle ſon cœur a été dépoſé, en exécution de ſes dernières volontés. Cette maiſon a encore éprouvé depuis, & de la façon la plus honorable, la protection & les faveurs de feue S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans, qui l'avoit choiſie pour y faire ſon ſéjour ; en conſéquence, elle y fit conſtruire des bâtiments ſpacieux.

Les Filles de la Croix. On nomme ainſi des Religieuſes de l'Ordre de S. Dominique, dont j'ai parlé à l'article des Filles S. Thomas, rue Vivienne (Voyez Quart. VI, pag. 60). La Mère Marguerite de Jéſus, qu'on avoit chargée du premier établiſſement, penſoit aux moyens d'en former un ſecond, ſous le titre de Filles de la Croix : l'occaſion étoit alors d'autant plus favorable, que le nombre des Religieuſes étoit trop

conſidérable pour la Maiſon qu'elles occupoient alors, que nos Hiſtoriens placent au Fauxbourg S. Marcel, quoique les Mémoires qu'elles ont bien voulu me fournir, n'en faſſent aucune mention. On prit donc des meſures pour les transférer, en partie, rue d'Orléans au Marais, où elles allèrent demeurer le 6 Mars 1627. La Mère Marguerite de Jéſus en étoit Prieure : elle en ſortit, en 1636, pour aller, avec ſa Communauté, rue Plâtrière, où elle reſta juſqu'à la fin de l'année ſuivante. Cette dernière Maiſon manquoit des commodités néceſſaires, & les obligea de prendre un nouvel aſyle rue de Matignon; elles y ſont reſtées juſqu'au mois d'Avril 1641, temps où elles prirent poſſeſſion de la maiſon qu'elles occupent à préſent, & qu'elles avoient achetée de M. Thierri, par Contrat du 21 Juin 1639. C'eſt cette dernière époque, de 1641, que nos Hiſtoriens ont priſe pour celle de leur établiſſement, quoique, comme je viens de le dire, il fût formé pluſieurs années auparavant. Le détail dans lequel je viens d'entrer ſervira pour rectifier les dates ſur leſquelles ils ſe ſont trompés. Si l'Abbé Lebeuf (*x*) a cru devoir adopter celle de 1639, c'eſt qu'il a pris la date de l'acquiſition pour celle de l'établiſſement, & qu'il a penſé que ces Religieuſes habitoient déja cette maiſon, quoique la première pierre n'ait été poſée, par Madame la Maréchale d'Effiat & Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, que le 3 Août de cette année 1639.

La reconnoiſſance perpétuera toujours dans

(*x*) Tom. 2, pag. 539.

ce Monaſtère le ſouvenir de Mademoiſelle Ruzé d'Effiat, fille du Maréchal de France, qui donna tout ſon bien à cette Maiſon, & s'y fit Religieuſe en 1637. Ce fut cette généreuſe libéralité qui mit les Filles de la Croix en état d'acheter le terrein qu'elles occupent, & qui a fait donner, à juſte titre, à Mademoiſelle d'Effiat la qualité de Fondatrice de ce Couvent. M. Robert s'eſt trompé en les qualifiant Bénédictines.

LES RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS. Ce Prieuré perpétuel de Bénédictines mitigées fut fondé, en 1648, par Dame Claude de Bouchavanne, veuve de M. Vignier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & Direction des Finances, en faveur de Demoiſelle Magdeleine-Emanuelle de Bouchavanne ſa ſœur, Religieuſe du Monaſtère de Notre-Dame de Soiſſons. Dès le 3 Août 1646, Madame Vignier avoit obtenu la permiſſion de faire bâtir un Monaſtère à Paris; en conſéquence, le 12 Septembre 1647, elle acheta une maiſon, clos & jardin rue de Charonne, dont elle fit donation, le 20 Avril ſuivant, pour la fondation de ce Couvent. L'Evêque de Soiſſons & l'Abbeſſe de Notre-Dame ayant donné leur conſentement à cet établiſſement, M. l'Archevêque de Paris donna, le 30 Mai 1648, ſes Lettres pour l'érection du Monaſtère, par leſquelles il conſent qu'il ſoit en titre de Prieuré Conventuel, que Sœur Emanuelle de Bouchavanne en ſoit Prieure, & que la Dame Vignier jouiſſe, ſa vie durant, du droit de Préſentation, réſervé après ſa mort à M. l'Archevêque & à ſes ſuc-

ceſſeurs. Sauval (*y*) dit, avec raiſon, que la Sœur de Bouchavanne & deux autres Religieuſes de Notre-Dame de Soiſſons entrèrent dans la Maiſon de Bon-Secours le premier Septembre 1648, & que la clôture y fut miſe le 8 du même mois. Les Bénédictins, qui nous ont donné *l'Hiſtoire de Paris* (*z*) & le *Gallia Chriſtiana*, paroiſſent ne fixer cette époque qu'en 1670, & l'Auteur *du Calendrier hiſtorique* a ſuivi la même date. Il eſt vrai que les Lettres-Patentes ne ſont que du mois de Juillet 1667, & que le Parlement ne les a enregiſtrées, le 16 Mai 1670, qu'après avoir vu le conſentement de M. l'Archevêque, du 23 Janvier 1669, & l'avis des Prevôt des Marchands & Echevins, du Lieutenant-Général de Police, & du Subſtitut du Procureur-Général au Châtelet, des 16 Mars & 18 Juillet de la même année. Mais il faut obſerver, 1° qu'on néglige quelquefois d'obtenir des Lettres-Patentes pour certains établiſſements Religieux, ou qu'on ne les demande que pluſieurs années après qu'ils ont été formés. 2° Que celles de 1667 n'ont pas pour objet de permettre, mais de confirmer l'établiſſement fait par la Dame Vignier; ce qui prouve ſon exiſtence antérieure. 3° Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* en fourniſſent eux-mêmes la preuve, en diſant que la ſeconde Prieure de cette Maiſon fut Dame Laurence de S. Simon Sandricourt qui en étoit la première Profeſſe, *y ayant pris l'habit le 27 Décembre* 1648, & prononcé ſes vœux le premier Février 1650. Ainſi l'établiſ-

(*y*) Tom. 1, p. 663.
(*z*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p. 1492.—Gall. Chriſt. tom. 7 col. 648.—Cal. Hiſt. p. 91.

ſement réel & de fait du Prieuré de Notre-Dame de Bon-Secours eſt de l'année 1648, & ſon établiſſement légal & de droit n'a eu lieu qu'en 1670, par l'enregiſtrement des Lettres-Patentes de 1667.

On a fait depuis quelques années pluſieurs réparations & augmentations, tant à la Chapelle qu'aux bâtiments de ce Monaſtère, & on y a réuni l'Abbaye de Malnouë qui tomboit en ruine.

Il y a dans la rue de Charonne deux culs-de-ſacs : le premier, appelé *de Mortagne*, doit ſon nom à un Hôtel voiſin : le ſecond, nommé *de la Croix-Faubin*, eſt ſitué preſque vis-à-vis cette Croix ; ce nom lui vient d'un petit hameau qui fait aujourd'hui partie du Fauxbourg S. Antoine.

RUE DU CHEMIN VERD. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Contreſcarpe, & de l'autre à celle des Amandiers au coin de la rue de Popincourt. Ce n'étoit encore, au milieu du ſiécle paſſé, qu'un chemin qu'on appeloit *verd*, à cauſe des herbes dont il étoit bordé, & des marais potagers au travers deſquels il paſſoit. En 1667, on le nommoit ſimplement *la ruelle qui va à Popincourt* (*a*) : je l'ai vue indiquée ſous le nom de la ruelle *des neuf arpents* (*b*), parce qu'elle eſt ouverte ſur un terrein qui ſe nommoit la Culture S. Eloi qui contient trente-neuf arpents : elle étoit diviſée en deux parties, & bornée par les rues du Meſnil-Montant, de Popincourt, de la Con-

(*a*) Archiv. de l'Archevêché. (*b*) Cenſ. de S. Eloi.

treſcarpe & du Chemin verd. Cette dernière eſt nommée rue *Verte* dans des Actes de 1718, quoiqu'elle fût connue, dès le ſiécle paſſé, ſous le nom qu'elle porte, comme on peut le voir ſur les Plans de Jouvin & de Bullet.

RUE CLOCHEPERCE. Elle traverſe de la rue S. Antoine dans celle du Roi de Sicile. L'Abbé Lebeuf (*c*), dans ſes notes ſur le *Dit* des rues de Paris de Guillot, a cru que c'étoit cette rue-ci que le Poëte déſigne ſous le nom de *Pute-y-Muce*. M. Robert, en lui donnant auſſi ce dernier nom, ajoute qu'elle le portoit encore en 1560, & qu'en 1620 on lui donnoit celui de *la Groſſe-Margot*, de l'enſeigne d'un Cabaret. Je crois que ces deux Auteurs ſe ſont trompés. Guillot indique la rue *Renaut le Févre*, ainſi que les Rôles de Taxe de 1300 & de 1313; or c'étoit ce nom que portoit alors la rue Clocheperce, comme on peut s'en convaincre en voyant le Plan de Dheuland, & autres Plans anciens, & en liſant Sauval (*d*) & Corrozet. Le Procès-Verbal de 1636 la nomme rue *de la Cloche percée*; c'étoit le nom d'une enſeigne, qu'on a changé en celui de Clocheperce; elle eſt ainſi écrite ſur le Plan de Gombouſt & ſur tous les autres. Si on lui a donné enſuite, vers 1660, le nom de rue de *la Groſſe-Margot*, comme le dit Sauval (*e*), à cauſe de l'enſeigne d'un Cabaret, ce nom adopté par le bas peuple, n'a pas fait fortune; car on ne le trouve ni dans aucun Acte, ni ſur aucun Plan. J'ignore quelle

(*c*) Pag. 597.
(*d*) Tom. 3, p. 283.
(*e*) Tom. 1, p. 126.

pouvoit être la rue de Pute-y-Muce dont Guillot ; mais ſa marche me fait conjecturer pouvoit y avoir une rue ou ruelle qui trave de la rue Clocheperce dans celle de Tiron. ne ſubſiſte plus depuis long-temps.

RUE, ou plutôt, CHEMIN DE LA CONTR CARPE. On a donné ce nom au chemin qui gne le long du foſſé depuis la rue de Me Montant juſqu'à la Rivière : maintenant on l pelle rue *S. Pierre*. Il y a trois ruelles ou c de-ſacs entre la rue S. Sebaſtien & celle Chemin verd, qui ne ſont ni nommés, ni re figurés ſur nos Plans modernes. Le pre[illegible]er : aucun nom certain ; le ſecond porte celui : *Jardiniers*, & le troiſiéme celui de *la ruelle P*

RUE DE L'ÉCHARPE. Elle commence à la r S. Louis, & aboutit à la Place Royale. On l'ap pela d'abord rue *de Henri IV*, parce que cett place fut commencée ſous ſon régne. Une e ſeigne lui fit donner le nom de rue *de l'Echar blanche* ; elle le portoit en 1636 : on a dit ſim plement depuis, rue de l'Echarpe.

RUE DES ÉCOUFFES. Elle aboutit d'un côté à la rue des Roſiers, & de l'autre à celle du Ro de Sicile. Cette rue eſt ancienne ; ſon nom n'a varié que dans la façon de l'écrire ou de le pro noncer. On diſoit, en 1233 & en 1254, rue *de l'Ecoſſe*, en 1300 *de l'Eſcouſle*, en 1313 *des Eſ couſles*, en 1430 *des Eſcoſles*, & au ſiécle ſuivant *des Eſcloffes*, enfin *des Ecouffes*. Le ſieur de Fer a jugé à propos de la nommer rue *des Ecoſſois*, quoiqu'elle n'ait jamais été appelée ainſi.

RUE DE LA VALLÉE DE FÉCAN? Elle fait la ntinuation de la rue de la Planchette, & con- it au chemin de Charenton. Son nom eſt dû terrein ſur lequel elle eſt ſituée : on l'appeloit *bas de Fécant*, au XVe ſiécle ; il eſt ainſi mmé dans un Titre nouvel, du 16 Février 98 (*f*). Dans une Déclaration rendue au Ter- er du Roi, en 1540, il eſt fait mention d'une gne hors la Porte S. Antoine, *au Val de Feſ- tant, lieu dit Beauregard* (*g*).

RUE DU FOIN. Elle va de la rue S. Louis à elle de la Chauſſée des Minimes ; elle s'étendoit ême juſqu'à la Maiſon des Hoſpitalières. Je ne ouve point qu'elle ait porté d'autre nom : il eſt ſſez vraiſemblable qu'elle le doit à un terrein en âturage, qui faiſoit partie du Parc des Tour- elles ſur lequel elle fut ouverte ſous le régne e Henri IV.

RUE DE LA FOLIE-REGNAUT. Elle aboutit l'un côté à la rue des Murs de la Roquette, k de l'autre à la rue S. André ; il en eſt fait nention, en 1540, dans le Recueil que j'ai cité l'article précédent : ce nom eſt dû à une mai- on à laquelle elle conduit. On a ſouvent ap- elé *Folie* une maiſon de campagne où l'on va e réjouir & prendre l'air : telle étoit *la Folie- Regnaut*. Il y avoit un corps-d'hôtel, des cours, des jardins, des étables & une Chapelle, le tout

(*f*) Archiv. de l'Archevêché.

(*g*) Bibl. du Roi, Recueil de Blondeau, t. 12, 6e cahier.

contenant environ ſix arpents. Quelques maiſons voiſines bâties en cet endroit, qu'on appeloit *le Champ l'Evêque*, parce qu'il étoit dans ſa Cenſive, formèrent un petit hameau qui prit le nom de la Folie-Regnaut, de celui de *Regnaut l'Epicier* à qui cette maiſon appartenoit. On voit dans les Archives de l'Archevêché, qu'en 1427, l'Evêque de Paris y avoit ſon Preſſoir, & qu'il étoit contigu à celui du Chapitre, & à la maiſon dont je viens de parler. Les Jéſuites de la Maiſon-Profeſſe achetèrent cette maiſon, le 11 Août 1626, & y joignirent pluſieurs terres voiſines qu'ils acquirent ſucceſſivement : ils donnèrent à leur maiſon le nom de Mont-Louis, & elle le portoit l'année ſuivante : dans quelques Actes, elle eſt appelée Mont S. Louis. Je ne ſuis entré dans ce détail que pour détruire une opinion populaire, qui veut que cette maiſon n'ait été appelée *Mont-Louis*, que parce que Louis XIV en avoit fait préſent au P. la Chaiſe, ſon Confeſſeur. Il fut nommé pour remplir cette place, en 1675 ; & alors il y avoit près de cinquante ans que les Jéſuites avoient fait cette acquiſition. Cette opinion avoit tellement prévalu, qu'il n'y a pas long-temps que bien des gens de ce quartier l'appeloient encore *la Maiſon du P. la Chaiſe* : il eſt vrai qu'il avoit payé quelques portions de terres enclavées dans l'enclos de cette maiſon. Elle fut vendue, le 31 Août 1763, en vertu d'un Arrêt du 11 Mars précédent, & revendue le 16 Décembre 1771. Près d'un des angles du clos de Mont-Louis, & dans le parc du Seigneur de Charonne, eſt une petite terraſſe qu'on a élevée à la place d'un pavillon qu'on y avoit anciennement conſtruit : on aſſure que ce fut en cet

endroit que le Cardinal Mazarin fit placer Louis XIV, pour voir la bataille qui ſe donna au fauxbourg S. Antoine le 2 Juillet 1652.

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS. Elle va de la vieille rue du Temple à celle de Ste Catherine. Sauval (*h*) & ſes Copiſtes diſent qu'elle a porté ſucceſſivement les noms de *vieille Barbette*, *des Poulies*, *des viez Poulies*, de *Ferri des Poulies* en 1258 (*i*), & de *Richard des Poulies*: cet Auteur ajoûte que les Poulies étoient un jeu uſité alors, & qu'on ne connoît plus aujourd'hui, qui produiſoit vingt ſols pariſis de rente, que Jean Gennis & ſa femme donnèrent aux Templiers en 1271. Il eſt certain qu'au XVe ſiécle & au ſuivant elle portoit le nom de rue *des Poulies*; mais je n'ai point trouvé ailleurs que dans Sauval, qu'elle ait été appelée *vieille Barbette*: il l'a peut-être confondue avec la vieille rue du Temple, à laquelle elle aboutit, & qui, dans cet endroit, ſe nommoit rue *vieille* Barbette. Elle a pris le nom de *francs* Bourgeois, à l'occaſion d'un Hôpital qui fut conſtruit dans cette rue, en 1334 ſuivant Dom Félibien (*k*), & vers l'an 1350 ſuivant Sauval (*l*), par Jean Rouſſel & Alix ſa femme, qui firent conſtruire vingt-quatre chambres contiguës pour y retirer des pauvres. En 1415, Pierre le Mazurier & ſa femme, fille de Jean Rouſſel, donnèrent cet Hôpital au Grand-Prieur de France, avec 70 liv. de rente, à condition

(*h*) Tom. 1, pag. 135, 136 & 511.
(*i*) Archiv. du Temple.
(*k*) Hiſt. de Paris, tom 1, p. 591.
(*l*) Sauval, ibid.

de loger deux pauvres dans chaque chambre. Ce fut cet aſyle qui fit donner à cette rue le nom de Francs-Bourgeois, ceux qui demeuroient dans cet Hôpital étant, par leur pauvreté, francs, c'eſt-à-dire, exempts de toutes taxes & impoſitions.

Le plus conſidérable des Hôtels qui décorent cette rue, eſt celui *d'Albret* : il fut conſtruit, au milieu du XVIe ſiécle, ſur cinq places de la Couture Ste Catherine, qui furent acquiſes par le Connétable Anne Duc de Montmorenci. Sauval (*m*) s'eſt-aſſurement mépris, en parlant de cet Hôtel; il l'appelle *l'Hôtel de Damville*, & dit *que le Connétable Anne le donna, en* 1563, *à Guillaume ſon quatriéme fils, Seigneur de Thoré; que Jean de Vienne, Contrôleur-Général des Finances & Préſident en la Chambre des Comptes, l'acheta en* 1603, *& qui ſes filles le vendirent, en* 1626, *aux* . . . . . 96000 liv. Il a confondu cet Hôtel avec celui de Damville qui, comme il en convient lui-même (*n*), étoit ſitué dans la rue Culture Ste Catherine, près celui de Carnavalet. S'il eût conſulté les Titres qui ſe trouvent aux Archives des Chanoines de la Culture Ste Catherine, il eût vu que cet Hôtel, *vulgairement appelé l'Hôtel de Thoré, rue des Francs-Bourgeois, vis-à-vis la maiſon de Dame Anne Chatelain, appelée les Trois-Pavillons*, fut cédé par ledit Guillaume de Montmorenci, le 21 Septembre 1586, à titre d'échange, à Mre Marie de Baudini; que cet Hôtel fut ſaiſi ſur lui, en 1595, & adjugé à Dame Louiſe d'Orgives, veuve de Mre Robert Deſpoix; qu'elle le vendit, le 27 Juillet 1601, à M^re^. Pierre le Charron, qui le revendit à

(*m*) Tom. 2, p. 143. (*n*) Ibid. & pag. 126.

Mre Gabriel de Guénégaud, qui en fit faire le déguerpiſſement & la ſaiſie réelle à ſon profit, le 13 Mars 1630: il lui fut adjugé par Sentence du Châtelet du 28 Mars 1635. Dame Magdeleine de Guénégaud, ſa fille, le porta dans la Maiſon d'Albret, par ſon mariage avec Mre Céſar-Phébus d'Albret, Comte de Mioſſans, depuis Maréchal de France & Chevalier des Ordres du Roi. Marie d'Albret, ſa fille unique, veuve en premières nôces de Mre Charles-Amanieu d'Albret, & enſuite de Mre Charles de Lorraine, Comte de Marſan, vendit cet Hôtel, le 22 Décembre 1678, à M. Jean Brunet de Chailli, Conſeiller du Roi & Garde du Tréſor Royal. Il a été depuis acquis, en 1741, par M. du Tillet, Préſident Honoraire au Parlement.

Nota. Je ne ſuis entré dans ce long détail ſur cet Hôtel & ſur celui de Lamoignon, rue Pavée, que parce qu'il m'avoit été demandé par une perſonne, auſſi reſpectable qu'éclairée, (M. Bonami) qui m'honoroit de ſon amitié & de ſes conſeils. J'épargnerai à l'avenir à mes Lecteurs ces ſortes de diſcuſſions, qui pourroient être ennuyeuſes pour ceux qu'elles n'intéreſſent pas.

Rue Jean-Beausire. Elle commence à la rue S. Antoine, vis-à-vis la Baſtille, &, formant un retour d'équerre, aboutit au Boulevard. Boiſſeau, ſur ſon Plan, la nomme rue *du Rempart*. Au XIVe ſiécle elle s'appeloit rue *d'Eſpagne* (*o*). On trouve bien, au ſiécle ſuivant, une rue Jean Beauſire; mais ce nom étoit donné à celle qu'on a depuis appelée rue des Tournelles (voyez cet article ci-après) il fut appliqué à celle-ci dès

(*o*) Sauval, tom. 1, p. 143.

RUE S. LOUIS. La partie de cette rue compriſe dans ce Quartier commence au coin des rues neuve Ste Catherine & de l'Echarpe, & finit à celles du Parc-Royal & neuve S. Gilles. J'ai déja remarqué qu'elle s'appeloit rue de *l'Egoût couvert*, rue *neuve S. Louis*, & *grande rue S. Louis*. (Voyez Quartier du Temple, pag. 18)

RUE SAINTE-MARGUERITE. Elle va de la rue du Fauxbourg S. Antoine à celle de Charonne. Son nom eſt dû à l'Egliſe Paroiſſiale de Ste Marguerite, dont elle eſt voiſine : j'en ai parlé ci-deſſus.

RUE DES MINIMES. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Louis, & de l'autre à celle des Tournelles. On l'a nommée ainſi à cauſe des Religieux qui s'y ſont établis.

LES MINIMES. On n'ignore point que cet Ordre fut inſtitué dans la Calabre, par François Martotille, vers l'an 1436, ſous le nom d'Hermites de S. François d'Aſſiſe, & approuvé ſous ce titre par la Bulle de Sixte IV, du 23 Mai 1474. L'humilité de ce ſaint Fondateur, connu depuis ſous le nom de François de Paule, lieu de ſa naiſſance, le porta à donner à ſes Religieux un nom qui la caractériſoit, & qui devoit ſans ceſſe leur rappeler l'obligation de pratiquer cette vertu, le nom de *Minimes*, c'eſt-à-dire, les plus petits des hommes. Ce fut ſous cette dénomination de *Minimes*, de *Frères Hermites de François de Paule*, que cet Ordre fut confirmé

firmé par le Pape Alexandre VI. Louis XI, inſtruit de la ſainteté de François de Paule, & des miracles qui l'atteſtoient, le fit venir en France, en 1482, eſpérant obtenir par ſes prières le rétabliſſement de ſa ſanté & la prolongation de ſa vie. Il lui donna, dans le château du Pleſſis-les-Tours où il faiſoit ſa réſidence, un logement pour lui & pour les Religieux qui l'avoient accompagné. Charles VIII honora également les Minimes de ſon eſtime & de ſa protection; il leur fit bâtir un Couvent où ce ſaint homme mourut, le 2 Avril 1507. Il fut ſolemnellement inſcrit au Catalogue des Saints par Léon X, le premier Mai 1519. Cet Ordre ſe répandit promptement dès le vivant de ſon Inſtituteur: Jean de Morhier, Chambellan de Charles VIII, avoit procuré à ces Religieux un établiſſement à Nigeon à l'extrémité de Chaillot, en 1493. Anne de Bretagne voulut y contribuer; elle leur acheta, au même lieu, un terrein aſſez ſpacieux pour y conſtruire les logements néceſſaires, & elle contribua par ſes libéralités à faire achever le Monaſtère & l'Egliſe déja commencée: elle étoit ſous le titre de Notre-Dame de toutes Graces. C'étoit le nom d'une ancienne Chapelle qui ſubſiſtoit encore en ce lieu, lorſque les Minimes vinrent s'y établir. En 1585 ils remplacèrent, au bois de Vincennes, les Religieux de Gramont qu'Henri III avoit établis au Collége Mignon l'année précédente, & auxquels il avoit ſubſtitué des Hiéronimites, & enſuite des Cordeliers qui ne purent s'y accommoder. Dom Félibien (*u*) dit que le nom de

(*u*) Tom. 2, pag. 918.

Bons-Hommes a été donné aux Minimes de Nigeon, depuis que ces Religieux ont été mis à la place des *Bons-Hommes* de Gramont. Il me ſemble qu'il eût été plus naturel de donner ce nom à ceux de Vincennes, qu'à ceux de Nigeon. Le P. Hélyot (*x*) & autres diſent que ce nom leur fut donné, parce que Louis XI appeloit S. François de Paule *le bon Homme*. Je crois que la véritable raiſon de cette dénomination ſe trouve dans l'uſage où l'on étoit, de donner à tous les Hermites le nom de Bons-Hommes. Ceux de Gramont ſont ainſi appelés dans les Lettres de Louis VII de 1164 (*y*), & l'on donna le même nom, au rapport de Mathieu Paris, aux Auguſtins qui s'établirent en Angleterre en 1259.

M. Piganiol (*z*) s'exprime d'une façon bien peu meſurée, ſur l'établiſſement des Minimes à Paris; ils n'ont pas beſoin de ſe juſtifier ſur les motifs qui l'occaſionnèrent. Il ajoute, après Dom Félibien (*a*), qu'ils s'étoient établis près des Capucins, dans une Chapelle de S^te^ Suſanne ou des Cinq-Plaies. Cet expoſé n'eſt pas exact: 1° la Chapelle de S^te^ Suſanne étoit diſtincte & ſéparée de celle des Cinq-Plaies. 2° J'ai remarqué (Voyez Quartier du Palais Royal, pag. 34) que dès 1578 la Chapelle S^te^ Suſanne fut érigée en Succurſale de S. Germain, ſous le titre de S. Roch. Ce qui a pu induire nos Hiſtoriens en erreur, c'eſt que la Chapelle des Cinq-Plaies fut donnée aux Minimes (*b*) & unie à leur Monaſtère de Nigeon le 29 Août 1605.

(*x*) Hiſt. des Ordres relig. t. 7, p. 436.
(*y*) Du Breul, pag. 1230.
(*z*) Tom. 4, pag. 438.
(*a*) Tom. 2, p. 1284.
(*b*) Lebeuf, t. 3, p. 56.

Sauval (*c*) n'a pas été bien informé ſur ce qui regarde l'établiſſement des Minimes à Paris : il dit « qu'ils le commencerent près des Capucins, » en un héritage qui leur fut légué, en 1590, » par le Duc de Joyeuſe, avant que d'entrer » dans l'Ordre de S. François, lequel fut vendu » depuis à M. le Cardinal de la Rochefoucauld; » ce qui les obligea de chercher une autre de- » meure, comme l'Hôtel de Châlons, où ſont » les Carmelites, & l'Hôtel de Roquelaure; mais » cela ſans ſuccès. » Cet Auteur ne ſe rappeloit pas que le Duc de Joyeuſe étoit entré chez les Capucins dès 1587. J'ai parlé de cette diſpoſition faite en faveur des Minimes, des conditions qu'on leur impoſa, & des changements qui ſurvinrent. (Voyez Quartier du Palais Royal, article de l'Aſſomption.)

Cet établiſſement n'ayant pas eu lieu, Olivier Chaillou, Chanoine de Notre-Dame & deſcendant d'une ſœur de S. François de Paule, entra dans l'Ordre des Minimes, & par le don qu'il leur fit de ſes biens, il les mit en état d'acheter une partie du Parc des Tournelles, & de bâtir les lieux qu'ils occupent aujourd'hui. Nos Hiſtoriens varient ſur la date de cet établiſſement : la Caille la place en 1604, M. Hermant (*d*) en 1605, le Continuateur de du Breul (*e*) & Boiſſeau en 1608, Brice en 1610, l'Abbé Lebeuf en 1611, & M. Piganiol peu de temps après cette année. Les différents Actes qui ſe trouvent au Tréſor des Chartes (*f*) peuvent ſervir à fixer la véritable

(*c*) Tom. 1, p. 644.
(*d*) Hiſt. des Ordres relig. t. 3, p. 21.
(*e*) Suppl. p. 54.
(*f*) 25e Liv. des Ch. fol. 113 v° & ſuiv.

époque : on y voit 1° que la démolition des bâtiments qu'Henri III avoit fait faire dans le Parc des Tournelles pour les Hiéronimites, & la place qu'ils occupoient, furent donnés par Henri IV à M. de Roſni, au mois de Mars 1594 (*g*); 2° que cette place fut par lui vendue à M. de Vitri, en 1599, & que celui-ci en revendit une partie aux Minimes qui s'y ſont établis (*h*). Cette vente leur fut faite par M. Louis de l'Hôpital, Seigneur de Vitri, Chevalier des Ordres du Roi : on voit par ce Contrat, daté du 27 Octobre 1609, que cette acquiſition faite par le Provincial des Minimes de la Province de France, ne conſiſtoit que dans une place fermée de murs, faiſant partie du jardin de M. de Vitri ; & que par le même Acte, M. Nicolas de l'Hôpital, Chevalier, Baron de Vitri, leur vendit une place en équerre au bout dudit jardin, qui lui avoit été donnée par le Roi. Le 9 Novembre ſuivant on fit faire le toiſé deſdits lieux, qui ſe trouva monter, pour la première partie, vendue par ledit ſieur de Vitri pere, à 1805 toiſes en ſuperficie, & pour la ſeconde à 162 toiſes. Henri IV avoit approuvé cette acquiſition par ſes Lettres du mois de Janvier 1610, confirmées par celles de Louis XIII, du 15 Juin de la même année, qui en contiennent l'amortiſſement. Elles furent enregiſtrées au Parlement le 19 Juillet de la même année, & à la Chambre des Comptes le 14 Juillet 1611.

Les Minimes ſe contentèrent de quelques légers bâtiments conſtruits à la hâte, & d'une petite

(*g*) Ch. des Comptes, Mémorial 4 L. fol. 316 v°.

(*h*) Ibid. Reg. des Arrêts R. 1700, fol. 658.

Chapelle où la Meſſe fut célébrée, pour la première fois, le 25 Mars 1610, jour de l'Annonciation, ce qui engagea ſans doute à déſigner cette Maiſon ſous le nom de *l'Annonciade.* (*i*).

Marie de Médicis voulut bien ſe déclarer Fondatrice de ce Couvent ; elle fit rembourſer à cet effet aux Minimes la ſomme qu'ils avoient payée pour leur acquiſition, & fit mettre, en ſon nom, par le Cardinal Henri de Gondi, la première pierre de l'Egliſe que nous voyons aujourd'hui. L'inſcription porte qu'elle fut poſée le 6 des Ides (le 8) de Septembre ; mais la cérémonie en fut différée & remiſe au 18 du même mois, pour des raiſons qui ne ſont point venues à ma connoiſſance. Sauval dit qu'elle fut finie en 1630 : j'ai peine à le croire ; car la première pierre du Maître-Autel ne fut poſée que le 4 Mai de cette année par M. le Marquis de la Vieuville, petit-neveu de S. François de Paule : il fut apparemment élevé ou décoré par ſa libéralité ; car il eſt qualifié de Fondateur dans l'inſcription qu'on y mit (*k*). Cette Egliſe fut dédiée le 29 Août 1679, ſous l'invocation de S. François de Paule ; les Chapelles en ſont décorées avec goût, & méritent l'attention des Curieux. Cet Ordre, qui a toujours conſervé, ſans aucune altération, la règle de ſon Inſtitut, & qui n'a même jamais voulu accepter les adouciſſements qu'on vouloit lui procurer, a produit pluſieurs Religieux dont on ne prononce le nom qu'avec éloge. Ils ſe ſont diſtingués par leurs vertus, par leur mérite, & par leurs talents.

(*i*) Du Breul, pag. 1051. | (*k*) Le Maire, t. 2, p. 152.

L'Hôtel de Vitri, dont j'ai parlé dans cet article, fut commencé ſous le règne d'Henri IV; mais il ne fut achevé & décoré que ſous Louis XIII, par Nicolas de l'Hôpital, plus connu ſous le nom du Maréchal de Vitri.

RUE DE LA CHAUSSÉE DES MINIMES. Elle aboutit d'un côté à l'un des Pavillons de la Place Royale, & de l'autre à l'Egliſe des Minimes. C'eſt de cette ſituation qu'elle a pris le nom qu'on lui donne aujourd'hui: elle fut percée ſous le règne d'Henri IV, & appelée rue *du Parc Royal*; en 1637 on la nomma rue *du Parc des Tournelles*, parce qu'elle fut ouverte ſur le Parc du Palais des Tournelles.

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac qui faiſoit la continuation de la rue du Foin: on l'appelle *des Hoſpitalières*, parce que leur Maiſon y eſt ſituée.

L'HÔPITAL DE LA CHARITÉ NOTRE-DAME, ou *les Religieuſes de la Charité Notre-Dame de l'Ordre de S. Auguſtin.* Cet Hôpital n'eſt deſtiné que pour les Filles & Femmes malades. Il fut projeté par quelques perſonnes pieuſes, dès l'année 1623 (*l*); mais il n'a eu ſon entière exécution qu'en 1629. Telle eſt la raiſon pour laquelle nos Hiſtoriens en parlent ſous ces deux dates (*m*); ils diſent auſſi que la Reine Anne d'Autriche eſt Fondatrice de cette Maiſon. Sauval,

(*l*) Contin. de du Breul, Suppl. p. 53.
(*m*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p. 1347.—Pigan. t. 4, p. 434.—Le Maire, t. 3, p. 177.—Brice, t. 2, p. 228.

qui lui donne cette qualité (*n*), rapporte dans un autre endroit (*o*) la permiſſion de M. Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, ſur le vu du Contrat *de Fondation fait par dame Geneviève le Boan, femme de M. Pierre Boucher, Conſeiller au Grand Conſeil.* Je n'ai point lu ſon nom dans le Mémoire manuſcrit qui m'a été remis ſur cette Maiſon, ni dans *la Vie de la V. Mere Françoiſe de la Croix, Inſtitutrice des Hoſpitalières de la Charité de N. D. Ordre de S. Auguſtin* (*p*), dans laquelle j'ai trouvé les détails que je vais rapporter.

Simonne Gauguin, connue depuis ſous le nom de Françoiſe de la Croix, avoit formé, dès ſa tendre jeuneſſe, le projet d'un établiſſement pour les perſonnes malades de ſon ſexe : ſa fortune, auſſi médiocre que ſa naiſſance, ne lui en pouvoit pas procurer les moyens ; mais la Providence qui lui en avoit inſpiré l'idée, & dont les deſſeins s'accompliſſent par des voies cachées, & ſurmontent tous les obſtacles, lui ménagea la tendreſſe & les ſecours de Madame Hennequin, veuve d'un Procureur en la Chambre des Comptes de Rouen, qui l'adopta pour ſa fille. Leur objet fut de fonder un double Hôpital, pour les Hommes & les Femmes, dont elles ſerviroient celui-ci, & confieroient l'autre aux Frères de la Charité. On commença cet établiſſement à Lonviers, au Diocèſe d'Evreux : il fut autoriſé par des Lettres-Patentes qui nommoient les Religieux du Tiers-Ordre de S. François pour Supérieurs

(*n*) Tom. 1, p. 595.
(*o*) Tom. 3, p. 173.
(*p*) Imprimée à Paris, chez Barrois, 1745.

de ces Communautés. Ces deux vertueuſes perſonnes, & celles qu'elles s'aſſocièrent, prirent, en 1617, un habit de Religieuſes, ſans cependant s'être encore liées par aucun vœu. La mort de Madame Hennequin ſuſpendit l'exécution de cet établiſſement, & en arrêta les progrès. Françoiſe de la Croix vint à Paris avec quelques-unes de ſes compagnes, pour en former un nouveau dans cette Capitale. Elles ſe logèrent d'abord au fauxbourg S. Germain, rue du Colombier, en 1623; M. l'Archevêque de Paris permit cet établiſſement, & leur donna des Conſtitutions le 25 Novembre 1624, en conſéquence deſquelles elles obtinrent des Lettres-Patentes au mois de Janvier de l'année ſuivante, enregiſtrées le 16 Mars 1626. Les libéralités de Madame d'Orſai mirent ces Religieuſes en état de louer une grande maiſon rue des Tournelles. Le titre de Fondateur fut réſervé à M. Faure, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi; il donna de quoi acheter la maiſon, la meubler, & y fonder douze lits pour les Femmes ou Filles malades qui, nées dans une condition honnête, mais ſans fortune, ne peuvent ſe procurer les ſecours néceſſaires, & ſe font une peine de ſe rendre à l'Hôtel-Dieu. M. Faure ne vécut que trois heures après avoir ordonné cette Fondation; mais elle fut exécutée avec tant de zèle & d'exactitude par Dame Magdeleine Brulart ſa veuve, que la plupart de nos Auteurs ont cru qu'elle étoit Fondatrice, & lui en ont donné le titre.

Il ſemble qu'un établiſſement auſſi utile ne devoit point eſſuyer de contradictions: autoriſé par les deux Puiſſances, il paroiſſoit que rien ne devoit en arrêter les progrès; il éprouva cependant

des obſtacles, qu'on pouvoit d'autant moins prévoir, qu'ils furent ſuſcités par ceux mêmes qui ſe ſont ſpécialement dévoués aux exercices de la charité envers les pauvres malades. Ils n'ignoroient certainement pas que la charité eſt douce *, *charitas benigna eſt*; qu'elle n'eſt point envieuſe, *non æmulatur*; qu'elle ne cherche point ſes propres intérêts, mais qu'elle eſt attentive à ceux des autres, *non quærit quæ ſua ſunt, ſed ea quæ aliorum*; enfin qu'elle ne ſe pique point & ne s'aigrit point, qu'elle ſupporte & ſouffre tout, *non irritatur... omnia ſuffert... omnia ſuſtinet.* Il eſt difficile de concevoir que les Frères de la Charité & les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu ſe ſoient oppoſés à un établiſſement qui diminuoit leurs fatigues & leurs dépenſes, en multipliant les ſecours & les ſoins: cependant, dès le 3 Octobre 1624, ils arrêtèrent l'exécution des projets formés pour l'érection de cet Hôpital; &, quoique la protection de Marie de Médicis eût procuré, en 1625, aux Hoſpitalières les Lettres-Patentes dont j'ai parlé ci-deſſus, les Frères de la Charité formèrent oppoſition à leur enregiſtrement, tant à l'Archevêché qu'au Parlement, ſous le frivole prétexte que ces Lettres-Patentes leur donnoient le titre de *Filles Hoſpitalières de la Charité Notre-Dame.* Le Parlement n'eut aucun égard aux motifs d'oppoſition; il mit les Parties hors de Cour & de procès; mais comme il n'enregiſtra qu'avec des reſtrictions & des modifications qui changeoient le plan de l'établiſſement des Hoſpi-

* Epiſt. S. Pauli 1. ad Corinth. cap. 13, ℣. 4, 5, 7, & ad Philipp. cap. 2, ℣. 4.

talières, elles obtinrent deux Lettres de Juſſion pour l'enregiſtrement pur & ſimple, auxquelles le Parlement ſe conforma, en 1628. Alors M. de Gondi donna une nouvelle permiſſion, le 9 Juin de cette année, pour l'érection de cet Hôpital. Le 12 du même mois, & en préſence de Marie de Médicis, ce Prélat en mit en poſſeſſion réelle Françoiſe de la Croix & ſes Compagnes, & leur donna l'habit de Religion. Le 24 Juin 1629, elles firent les vœux ordinaires. C'eſt ſans doute cette époque qui, comme je l'ai dit ci-deſſus, a pu engager quelques Hiſtoriens à ne placer l'établiſſement de ces Hoſpitalières qu'en cette année.

Ces Religieuſes ſuivent la règle de S. Auguſtin; aux trois vœux ordinaires, elles ajoutent celui de ſervir les pauvres malades. Leur Ordre fut approuvé par Urbain VIII, le 20 Décembre 1633. Outre la Chapelle & la Salle où il y a vingt-trois lits fondés pour les Filles ou Femmes malades, il y a encore différents corps-de-logis, ſoit pour les Religieuſes, ſoit pour les Penſionnaires.

RUE DE MONGALLET. Elle aboutit d'un côté à la rue de Reuilli, & de l'autre à celles de la Planchette & de la Vallée de Fécan. On la nommoit auparavant rue *du bas Reuilli*. Le Commiſſaire du Brillet l'appelle ainſi, ou Mongallet. (Voy. ci-après rue du bas Reuilli.)

RUE DE MONTREUIL. Elle conduit du fauxbourg S. Antoine au petit Village de Montreuil, dont on lui a donné le nom. Ce chemin eſt ancien; car il eſt fait mention de Montreuil dès

le commencement du XIIe ſiécle. La Maiſon de M. Titon eſt ſituée dans cette rue ; elle mérite l'attention des Curieux.

RUE MOREAU. Elle conduit de la rue de Charenton à celle de la Rapée : on la nomme auſſi *ruelle des Filles Angloiſes*, à cauſe qu'elle régne en partie le long du Couvent de ces Religieuſes, dont j'ai parlé ci-deſſus. (Voy. rue de Charenton.)

RUE DE LA MUETTE. Elle aboutit aux Barrières de la Croix Faubin & de la Roquette ; elle doit ce nom au territoire où elle eſt ſituée. Le lieu dit *la Muette* eſt énoncé dans la Déclaration des Cenſitaires du Grand-Chambrier de France, en 1540 (*q*).

LES FILLES DE S^TE^ MARTHE. Cette Communauté fut inſtituée, en 1713, par Eliſabeth Jourdain, veuve du ſieur Théodon, Sculpteur du Roi. L'objet de la Fondatrice étoit de procurer aux pauvres jeunes Filles du fauxbourg S. Antoine une inſtruction convenable, & de leur apprendre à lire, à écrire, & à travailler. Cette Communauté fut d'abord placée dans la grande rue du fauxbourg S. Antoine, dans une maiſon appelée *le Pavillon Adam*, que les filles de la Trinité venoient de quitter. En 1719, elles vinrent demeurer dans la rue de la Muette. La maiſon qu'elles avoient louée fut vendue, par Décret, peu de temps après, & donnée à cette

(*q*) Bibl. du Roi, Recueil de Blondeau, tom. 19, 1er cahier.

Communauté par celui qui s'en étoit rendu adjudicataire. Ces Filles ſont gouvernées par une Supérieure qui n'a que le titre de Sœur première. C'eſt de cette Communauté qu'on a tiré les Sœurs chargées des Petites-Ecoles des Paroiſſes de S. Séverin & de S. Paul.

RUE DU PAS DE LA MULE. Elle aboutit d'un côté à la Place Royale, & de l'autre au Boulevard. Il paroît par pluſieurs Titres que le premier nom qu'on lui donna fut celui de rue *Royale*, que portoient les autres rues par leſquelles on entroit dans cette Place; elle prit enſuite celui de *petite rue Royale*. Elle fut ouverte en 1604, ſelon le Maire (*r*); cependant elle eſt indiquée, dès 1603, ſous le nom de rue du Pas de la Mule. Elle aboutiſſoit alors, & même long-temps depuis, à la rue des Tournelles; mais, par Arrêt du Conſeil du 15 Juillet 1673, il fut ordonné qu'elle ſeroit prolongée juſqu'au Boulevard, ce qui fut exécuté, comme on peut le voir ſur le Plan de Bullet, publié en 1676. Cependant les Plans de Nolin & du ſieur de Fer, qui ſont poſtérieurs de plus de vingt ans, la nomment encore rue Royale. Je n'ai pu rien découvrir ſur l'étymologie du nom de Pas de la Mule qu'on lui a donné.

RUE S. NICOLAS. Elle traverſe de la rue du fauxbourg S. Antoine dans celle de Charenton. Sur le Plan de Jouvin, en 1676, elle eſt indiquée ſous ce nom, qu'elle doit à une enſeigne.

(*r*) Tom. 3, pag. 307.

RUE PAVÉE. Elle aboutit d'un côté à la rue des Francs-Bourgeois, & de l'autre à celle du Roi de Sicile. Sauval dit qu'en 1406 on l'appeloit rue *du petit Marais*, & depuis rue *de Marivas*, *de Marivaux* & *du petit Marivaux*. Corrozet la nomme rue *du petit Marivaux*, & il eſt certain qu'on l'appeloit ainſi en 1235 (*s*); cependant la Liſte du XVe ſiécle fait mention d'une rue *Pavée* qui me paroît être celle-ci. Elle eſt déſignée ſur tous nos Plans ſous ce dernier nom. Cette rue eſt remarquable par deux Hôtels qui s'y trouvent ſitués.

Le premier, appelé aujourd'hui l'Hôtel d'Herbouville, & auparavant l'Hôtel de Lorraine, eſt fort connu dans l'hiſtoire du régne de Charles VI; il appartenoit alors à Charles de Savoiſi, Chambellan & favori de ce Prince. Le 13 Juillet 1404 (*t*), ou le 14, ſuivant le Laboureur (*u*) & l'Arrêt du Parlement, l'Univerſité étant allée en proceſſion à Ste Catherine du Val des Ecoliers, il ſurvint une querelle entre les Ecoliers & les Domeſtiques de M. de Savoiſi: elle fut ſcandaleuſe & ſanglante, & les ſuites nous apprennent juſqu'à quel point l'Univerſité pouſſa l'abus de ſon crédit & de ſes priviléges. Elle ne ſe contenta pas de porter ſes plaintes au Prévôt de Paris, à la Reine, aux Ducs d'Orléans & de Bourgogne, & au Parlement; ſans attendre la ſatisfaction qu'elle demandoit, elle ordonna de fermer les Claſſes & de ceſſer les prédications.

(*s*) Archiv. du Temple.

(*t*) Juvénal des Urſins, pag. 160.

(*u*) Le Laboureur, liv. 24, chap. 8.—Du Boulai, Hiſtor. univ. t. 5, p. 106.

Cependant, ſur ſa Requête, le Parlement ordonna, dès le 19 du même mois, que M. de Savoiſi ſeroit arrêté, avec défenſes à lui de ſortir de Paris, à peine de confiſcation de ſes biens, & d'être réputé coupable des excès commis le 14. Le 22 Août ſuivant, le Roi rendit ſon Arrêt, par lequel il ordonna *que la maiſon de Charles Savoiſi ſeroit démolie le* 26 *aux frais des matériaux, dont le ſurplus ſeroit donné à l'Egliſe de Ste Catherine, & qu'il ſeroit aſſiette de* 100 *liv. pariſis de rente amortie pour fondation de Chapelles.* Il fut en outre *condamné en* 1000 *liv. envers les bleſſés, & pareille ſomme envers l'Univerſité*, moyennant quoi *on lui donne main-levée de ſa perſonne*; & pour le jugement des coupables, le Roi les renvoie pardevant les Juges ordinaires, & *veut qu'ils ſoient très-bien punis ſelon leurs démérites.*

En conſéquence, trois Domeſtiques de M. de Savoiſi firent amende honorable devant les Egliſes de Ste Géneviève, de Ste Catherine & de S. Séverin; ils furent enſuite fouettés aux carrefours, & bannis pour trois ans. Ce Jugement, qui paroîtra ſans doute bien rigoureux à l'égard de M. de Savoiſi, fut exécuté à la rigueur, ſuivant nos Hiſtoriens; ils ajoutent même que la démolition s'en fit avec une ſolemnité nouvelle, au ſon des trompettes, & que le Roi s'intéreſſa pour que cette démolition n'eût pas lieu; mais que l'Univerſité fut inflexible, que la maiſon fut raſée juſqu'à terre, & Charles de Savoiſi banni (*x*). Nous avons cependant des monuments qui nous

(*x*) Corrozet, fol. 135, r°.

ouvent que cet Hôtel ne fut pas entiérement moli, & qu'il n'y eut que le principal corps-logis ſur la rue Pavée qui fut abattu, à la ſerve du mur d'enceinte. 1° L'Editeur de Corzet (édition de 1608) dit que de ſon temps porte & les fenêtres de cette maiſon qui donient ſur la rue, *étoient encore murées.* 2° Saul (*y*) dit *qu'il ne ſait ſi on doit ajouter foi à utes ces choſes*; car il avance *qu'il a vu dans les egiſtres du Temple, qu'en* 1422 *Jean-Maximilien orce acheta l'Hôtel de Savoiſi, & en paya les ds & ventes au Grand-Prieur de France.* Je ne ſais ſi et Hôtel de Savoiſi eſt le même que celui dont il eſt i queſtion; je crois pouvoir en douter. L'Arrêt n ordonnoit la démolition, nos Hiſtoriens diſent u'elle fut effectuée avec éclat, & au jour marué. Si l'Univerſité jalouſe de ſes droits, & aniée par des motifs particuliers à faire exécuter Arrêt, n'avoit pas fait détruire cet Hôtel, ſe roit-elle oppoſée à la permiſſion que M. de avoiſi obtint du Roi, le 15 Septembre 1406, le le faire rebâtir? Lorſque 112 ans après cette poque elle conſentit qu'on réédifiât cet Hôtel, l'auroit-elle accordé cette permiſſion qu'à conlition d'y mettre une inſcription qui rappeloit le rime & la punition? Nos Hiſtoriens nous l'ont conſervée; elle commençoit par ces mots: *Cette maiſon de Savoiſi, en l'an* 1404, *fut démolie & abattue par Arrêt, &c.* Enfin l'Hiſtorien de Charles VI (*z*) dit qu'on propoſa de la donner au Roi de Navarre, qui la paieroit comptant; mais

(*y*) Tom. 2, pag. 143.

(*z*) Le Laboureur, liv. 24, p. 495, chap. 8.

qu'il fut impoſſible d'y réduire l'Univerſité ; ſi bien que le Roi n'en put ſauver que les galeries qui étoient bâties ſur les murailles de la Ville, & qui furent conſervées, en les payant ſelon l'eſtimation, pour la merveille de l'ouvrage, pour la rareté & pour la diverſité des peintures.

M. Piganiol (*a*) dit qu'*il a cherché inutilement le nom de celui qui, après avoir obtenu la permiſſion de l'Univerſité, en* 1517, *fit rebâtir l'Hôtel de Savoiſi, comme auſſi le nom qu'on donna à ce nouvel Hôtel.* Corrozet (*b*) dit qu'alors c'étoit la maiſon du Threſorier Morlet. Sauval, qui eſt le ſeul Auteur que M. Piganiol ait conſulté, ne me paroît pas exact ſur cet article : tantôt il dit (*c*) que Charles, Duc de Lorraine, acheta de Philippe Chabot, Amiral de France, l'Hôtel de Savoiſi qui lui appartenoit ; tantôt (*d*) que cet Hôtel fut donné par François I à Françoiſe de Longui, veuve de l'Amiral, qui le vendit au Duc de Lorraine : il avance dans un autre endroit (*e*) que l'Amiral Chabot mourut dans la maiſon des Savari, qui tient à l'Hôtel de Lorraine, & il ajoute qu'elle appartenoit auparavant au Général Morlet qui, en 1536, y fit conduire la groſſeur d'un pois d'eau. Ces contradictions ne viennent ſans doute que de ce que Sauval a fait deux Hôtels de ce qui n'en compoſoit qu'un, qui renfermoit pluſieurs corps-de-logis. Il eſt certain que ce fut le Threſorier Morlet qui fit bâtir cet Hôtel, & qui l'occupa. Il paſſa enſuite,

(*a*) Tom. 4, p. 405.
(*b*) Loc. cit. ſup.
(*c*) Tom. 2, p. 82.
(*d*) Ibid. p. 152.
(*e*) Ibid.

au moins

au moins en partie, à la Famille des Savari, dont il prit le nom : il le portoit en 1533, & M. Morlet étoit mort avant cette époque. Ce fut là que le Duc de Norfolk, Ambaſſadeur d'Angleterre, fut logé pendant le ſéjour qu'il fit à Paris en cette année. Dix ans après (le premier Juin 1543) l'Amiral Chabot y mourut : je ne ſais à quel titre il lui appartenoit ; mais on trouve à la Chambre des Comptes (*f*) l'Acte de donation fait, au mois de Mars 1543, à la veuve du Comte de Buſançois, de trois maiſons qui furent au ſieur Morelet du Muſeau, dont l'une appelée *la maiſon de Savoiſi, rue du Roi de Sicile.* François I le donna à la veuve de l'Amiral (*g*), qui le vendit, en 1545, au ſieur de Bellaſſiſe, Thréſorier de l'extraordinaire des Guerres, & enſuite au Duc de Lorraine. Ces Princes l'ont rebâti & décoré, & il a porté leur nom depuis même qu'il a paſſé dans les Maiſons de Deſmarets & d'Herbouville.

Le ſecond Hôtel de cette rue eſt celui de Lamoignon ; il avoit été bâti, au milieu du XVIe ſiécle, ſur cinq places de la Culture Ste Catherine, que les Chanoines, ainſi que ceux de S. Victor, avoient eu la permiſſion d'aliéner, en 1545. MM. Claude de Tudert & Simon Gallet les avoient acquiſes par Contrat du 20 Juin de cette même année ; la propriété en paſſa à M. Robert de Beauvais, en 1555 : on y avoit déja joint une grande maiſon avec cour, jardin & étables à pourceaux, qui avoit appartenu aux Religieux du petit S. Antoine, & que, par rapport à ſa principale deſtination, l'on appeloit *la Porcherie*

(*f*) Mémorial NN. fol. 78. | (*g*) Sauval, t. 2, p. 152.

S. Antoine. Cette maiſon fut acquiſe enſuite par François de Piſſeleu, Abbé de S. Corneille, & ſaiſie ſur Dame Anne de Piſſeleu, Ducheſſe d'Eſtampes, ainſi qu'il réſulte d'une Sentence du 10 Avril 1567. On voit qu'elle appartint enſuite à Charles de Barbanſon, qui la vendit à Jean Bodin ſieur de Montguichet : il eſt dit dans ſa Reconnoiſſance du 25 Août 1581, que cette maiſon étoit entourée de quatre rues ; le Duc d'Angoulême en fit l'acquiſition peu de temps après. La Ducheſſe ſon épouſe fit boucher, en 1598, la rue de la Lamproie, qui régnoit le long de ſon Hôtel ; elle avoit ſeize pieds de large ſur quarante-ſept toiſes de long. Le premier Juin 1604, un Arrêt du Conſeil ordonna la vente de cette ruelle, pour indemniſer les propriétaires des maiſons qu'on avoit retranchées. J'ai vu que MM. de Ste Catherine s'oppoſèrent à l'exécution de cet Arrêt ; mais je n'ai rien découvert qui m'en ait appris la ſuite. M. Charles de Valois, Comte d'Alez, petit neveu & héritier de Diane de France, Ducheſſe d'Angoulême, & à titre de ſubſtitution de François de Valois ſon frère, décédé en 1622, devint enſuite propriétaire de cet Hôtel ; il l'agrandit par l'acquiſition de quelques places vis-à-vis, qui ont formé depuis la baſſecour. Les créanciers de la ſucceſſion de Madame la Ducheſſe d'Angoulême & de ſes petits-neveux s'étant réunis, délibérèrent, le 26 Juin 1684, de vendre cet Hôtel, & il fut acquis par M. Chrétien de Lamoïgnon qui l'a tranſmis à ſes deſcendants, leſquels le poſſedent aujourd'hui. Dom Félibien (*h*) a confondu cet Hôtel avec celui des Comtes d'Angoulême, qu'on avoit réuni au Palais des Tournelles.

(*h*) Tom. 2, p. 1090.

Il eſt aſſez ſingulier que le nouvel Editeur de la Deſcription de Paris de M. Piganiol, en parlant de cet Hôtel, diſe qu'on y voit la belle Bibliothéque de feu M. le premier Préſident de Lamoignon, & qu'il n'ait pas obſervé en même temps qu'on y avoit ſubſtitué celle de la Ville. M. Moriau, Procureur du Roi & de la Ville, décédé le 20 Mai 1759, avoit légué à la Ville ſa Bibliothéque, dans l'intention qu'elle fût rendue publique. Ce Magiſtrat avoit raſſemblé un nombre conſidérable de Manuſcrits, de Deſſins, de Plans & de Livres dont la collection annonce ſon goût pour les Belles-Lettres, & le deſir de ſe rendre utile à ſes concitoyens, même après ſa mort. Comme il n'y a point de ſalle commode à l'Hôtel-de-Ville pour y placer cette Bibliothéque, MM. les Prévôt des Marchands & Echevins jugèrent à propos de la laiſſer à l'Hôtel de Lamoignon, où elle fut ouverte le 13 Avril 1763. Les Auteurs & les Curieux y trouvent, les Mercredi & Samedi, toutes les facilités qu'ils peuvent deſirer, & y ſont reçus avec l'accueil le plus obligeant & le plus flatteur. Elle eſt actuellement placée dans un des bâtiments des Chanoines Réguliers de la Couture Ste Catherine.

RUE DES TROIS PAVILLONS. Elle aboutit d'un côté à la rue du Parc-Royal, & de l'autre à celle des Francs-Bourgeois. Anciennement ce n'étoit qu'un chemin qui coupoit le terrein de Ste Catherine. En 1545, on l'appeloit rue *de la Culture Ste Catherine*; elle ſe prolongeoit alors le long de l'Hôtel d'Albret juſqu'au retour de la rue des Roſiers, qu'on a depuis appelé rue *des Juifs*, & dans cette partie elle ſe nommoit rue *des Valets*.

Cette dernière rue, ainſi que celle *de la Lamproie*, dont il ſubſiſte encore une partie ſous le nom de cul-de-ſac Coquerel, furent bouchées en 1604.

Sauval (*i*) dit que cette rue fut pratiquée dans l'Hôtel Barbette; cela n'eſt pas exact. Je viens d'obſerver qu'elle exiſtoit en 1545, & cet Hôtel ne fut vendu qu'en 1561. La ſource de ſon erreur vient ſans doute du nom que cette rue portoit au ſiécle paſſé. On l'appeloit rue *Diane*, à cauſe de Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, ſi connue par ſon crédit ſous le régne d'Henri II. Elle occupoit l'Hôtel Barbette, dont les jardins s'étendoient juſqu'à cette rue-ci. M. Piganiol (*k*), en adoptant l'opinion de Sauval, ajoute que *dans la ſuite on l'a nommée des Trois-Pavillons, ſans qu'on en ſache la raiſon.* J'ai été plus heureux que lui dans mes recherches; car j'ai trouvé qu'elle devoit ce nom *à la maiſon des Trois-Pavillons*, appartenant à Dame Anne Chatelain; elle étoit ſituée au coin de la rue des Francs-Bourgeois & de celle-ci, & compoſée de trois Pavillons qui lui en firent donner le nom dès la fin du XVIe ſiécle; car je l'ai trouvée indiquée, en 1598, ſous celui *des Trois-Pavillons ou de Diane* (*l*).

Rue Payenne. Elle fait la continuation de la rue Pavée, & aboutit aux rues du Parc-Royal & des Francs-Bourgeois. De Chuyes la nomme rue *Payelle*, le Tableau des rues de Paris de Valleyre rue *Parelle*, & l'Editeur de du Breul, en 1639, rue *de Guienne*. On voit cependant

(*i*) Tom. 1, p. 165; & t. 2, p. 121 & 235.
(*k*) Tom. 4, p. 402.
(*l*) Archiv. de Ste Catherine & du Temple.

par le Procès-Verbal de 1636 que dès-lors elle s'appeloit *Payenne*, nom qu'elle a toujours conſervé depuis. Henri II ayant demandé à la Ville, en 1547, les granges pour l'Artillerie, qui avoient été prêtées à François I, en 1533, & *d'aviſer à ce qu'elle vouloit pour ſon dédommagement* (*m*), elle délibéra, le 10 Mars 1550, d'acheter une grange & une partie de terrein de la Culture Ste Catherine; elle y fit conſtruire un nouvel Arſenal au coin de cette rue & de celle du parc-Royal: l'Hôtel Pelletier en occupe aujourd'hui une partie.

RUE DE PICPUS. Elle va de la Barrière du Thrône à celle de Picpus, à laquelle elle a donné ſon nom, qui vient de celui du petit Village qu'elle traverſe. Dès 1540, on trouve indiqués le terroir & la ruelle de *Piquepuſſe*: ce nom n'a varié que dans la manière de l'écrire; car on lit dans les différents Actes *Picpus*, *Piquepus*, *Picpuce*, *Picpuſſe* & *Piquepuſſe*. Je n'ai rien découvert ſur l'étymologie de ce nom, qui eſt plus ancien que l'Abbé Lebeuf ne l'indique; je crois que ce fut en cet endroit qu'on éleva, en 1191, une Croix qui fut nommée *la Croix Benoiſte*, & depuis *la Croix briſée*. Du Breul (*n*) rapporte l'événement à l'occaſion duquel cette Croix fut érigée; mais, comme il ne me paroît fondé que ſur une pieuſe tradition deſtituée de toute preuve, je me crois diſpenſé d'en rappeler les circonſtances.

LES PÉNITENTS RÉFORMÉS DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS, vulgairement appelés LES PICPUS. Le Tiers-Ordre, ainſi nommé parce que

(*m*) Reg. de la Ville. (*n*) Pag. 1237.

ce fut le troiſiéme que S. François d'Aſſiſe inſtitua, en 1221, avoit été formé en faveur des perſonnes des deux ſexes, qui, ſans s'aſſujettir à aucuns vœux, vouloient mener une vie pénitente & chrétienne. Il devint régulier dans la ſuite; & ſous ces deux formes, il fut approuvé & confirmé par Clément VIII, en 1603, & par un Bref de Paul V, du 22 Avril 1613. Vers l'an 1594, le P. Vincent Muſſart, dont j'ai parlé à l'article des PP. de Nazareth (*o*), introduiſit dans le Tiers-Ordre une Réforme qui a donné lieu à l'établiſſement de ſoixante Monaſtères que ces Religieux ont en France, dont celui-ci a été regardé juſqu'à préſent comme le chef, & auxquels il a communiqué le nom de Picpus; mais dans le Chapitre général, tenu dans le mois de Mai 1773, pour le rétabliſſement d'un Vicaire-Général & pour la promulgation de nouvelles conſtitutions, le Couvent de Nazareth a été choiſi pour la demeure du Vicaire-Général & de ſes deux Aſſiſtants. Leur premier établiſſement ſe fit à Franconville, près Beaumont, Diocèſe de Beauvais, en 1594, & non pas à Franconville près S. Denys, comme l'ont avancé tous nos Hiſtoriens (*p*). Un ancien Mémoire manuſcrit porte que l'endroit qu'ils occupent ici étoit autrefois un lieu deſtiné pour les lépreux, & qu'il y avoit un bâtiment & une Chapelle deſſervie par des Chanoines qui l'abandonnèrent; mais je n'en ai découvert aucune preuve: j'ai ſeulement lu (*q*) que les Capucins s'y établirent en 1573, & qu'ils

(*o*) Hiſtoire des Ordres relig. t. 7, p. 267 & ſuiv.

(*p*) Hiſt. de Paris, tom. 2, p. 1252.—Piganiol, t. 5, p. 82.—Calend. hiſt. p. 424.

(*q*) Belleforeſt, Coſmogr. pag. 227.

n'en ſortirent que pour venir occuper la Maiſon qu'ils habitent rue S. Honoré. M. Emeri de Rochechouart, Evêque de Siſteron, leur avoit fait bâtir une Chapelle qui fut dédiée par M. Tiercelin, Evêque de Luçon, ſous le nom de *Notre-Dame de Grace*, en vertu de la permiſſion de l'Evêque de Paris, du premier Septembre 1573. Les Jéſuites ſuccédèrent aux Capucins : leur deſſein étoit d'y établir une Maiſon Profeſſe ; mais le Cardinal de Bourbon leur procura, en 1580, une maiſon plus convenable, comme je l'ai remarqué ci-deſſus.

Cette Chapelle paſſa enſuite aux héritiers de M. l'Evêque de Siſteron, qui, à la conſidération de Diane de France, Ducheſſe d'Angoulême, conſentirent que la Maiſon & la Chapelle fuſſent occupées par Robert Reche (*aliàs Richer*), Hermite de l'Ordre de S. Auguſtin, & Pierre Reche ſon frère, qui s'y établirent, en vertu de la permiſſion de Jean Prevôt, Vicaire-Général de M. le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, du 29 Août 1588 (*r*).

Les Pénitents réformés du Tiers-Ordre deſirant former un établiſſement à Paris, Dame Jeanne de Saulx, veuve de M. René de Rochechouart, Comte de Mortemart, Chevalier des Ordres du Roi, leur donna ce lieu, en 1600 ou 1601 (*s*). L'Evêque de Paris y donna ſon conſentement le 27 Février de cette année ; il fut auſſi-tôt ratifié par des Lettres-Patentes qui furent confirmées par celles de Louis XIII, du 31 Juillet 1621, enregiſtrées le 21 Août ſuivant, & par

(*r*) Sauval, t. 3, p. 220.— Lebeuf, t. 2, p. 538.

(*s*) Le Maire, t. 2, p. 237.

celles de Louis XIV, du mois d'Octobre 1701.

La première pierre de l'Egliſe que les Picpus firent conſtruire à la place de leur Chapelle, fut poſée par Louis XIII le 13 Mars 1611; c'eſt la première cérémonie de cette eſpèce que ce Prince ait faite : elle a procuré à cette Maiſon le titre de fondation royale.

Il y a dans ce Couvent une ſalle dans laquelle ſe rendent les Ambaſſadeurs des Puiſſances Catholiques le jour deſtiné pour leur entrée, & où ils reçoivent les compliments des Princes & des Princeſſes de la Maiſon Royale.

LES CHANOINESSES RÉGULIÈRES DE L'ORDRE DE S. AUGUSTIN, ſous le titre de NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE DE LÉPANTE ET DE S. JOSEPH. Elles ſont redevables de leur établiſſement à M. Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, & à M. Tubeuf, Surintendant des Finances de la Reine. Ce fut à la ſollicitation de ce dernier que M. de Gondi écrivit à l'Abbeſſe de S. Etienne de Reims, le 27 Janvier 1640, qu'il avoit deſſein d'établir à Paris des Religieuſes de ſon Ordre. Cette Abbeſſe arriva dans cette Ville avec ſix de ſes Religieuſes, le 2 Octobre de la même année : elles furent placées à Picpus, où M. Tubeuf avoit acheté une maiſon & un enclos de ſept arpents. M. l'Archevêque leur permit d'élire une Prieure Triennale, & l'on choiſit pour occuper cette place la Dame Suſanne Tubeuf, ſœur du Fondateur. Il fit même venir dans cette Maiſon une autre de ſes ſœurs, Religieuſe Bénédictine de Rheims, pour laquelle il obtint du Pape la permiſſion de changer d'Ordre, & d'embraſſer celui des Chanoineſſes Régulières, & il

pourvut à tous les beſoins de cette Maiſon: il lui procura, non en 1644, comme le dit M. de la Barre (*t*), mais au mois de Décembre 1647, des Lettres-Patentes qui confirmoient cet établiſſement.

Je ne ſais pourquoi M. de Gondi, qui l'avoit deſiré & ſollicité, n'y donna ſon conſentement en forme que le 17 Mars 1642. Le 6 Mars 1655, le Roi leur accorda des Lettres de Surannation, qui furent enregiſtrées le 4 Août ſuivant.

L'Auteur *du Calendrier hiſtorique* appelle ces Religieuſes *Chanoineſſes de S. Denys de la Victoire*: c'eſt une faute d'impreſſion qu'il a copiée d'après Dom Félibien, & qui ſe trouve à la marge de l'article où il parle de ces Religieuſes. Elles ſont ſous le titre de N. D. de la Victoire, parce qu'elles ont ajouté à leur Règle l'obligation particulière de célébrer, le 7 Octobre de chaque année, la victoire remportée ſur les Turcs dans le Golphe de Lépante, à pareil jour, en 1571.

L'Abbé Lebeuf (*u*) dit « que les Religieuſes du » Prieuré de Courances, au Diocèſe de Sens, » obtinrent, en 1638, la permiſſion de ſe retirer » à Chaillot; que treize Religieuſes y firent pro- » feſſion, depuis le 29 Avril 1640 juſqu'au 30 » Juillet 1644; mais que depuis ces Religieuſes » quittèrent, en 1647, & s'établirent à *Pique-puce, où elles ſont reſtées.* » Il cite, pour garant de ce fait, Sauval (tom. 3, pag. 211.) Cet Auteur n'en dit rien en cet endroit; mais il n'a pas été mieux informé d'un autre établiſſement *à*

(*t*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 291.

(*u*) Tom. 3, pag. 57.

Piquepuce, dont il parle (*x*), & qui n'a jamais eu lieu.

Sur quelques-uns de nos Plans modernes on voit à l'entrée de cette rue une petite Egliſe, ſous le nom de *Ste Colombe*: ce n'eſt qu'une Chapelle domeſtique d'une Maiſon de Penſion.

I. RUE DE LA PLANCHETTE. Elle aboutit d'un côté à la rue de Charenton, & de l'autre à celle des Terres-Fortes. Elle fut ouverte, au milieu du ſiécle paſſé, au travers de pluſieurs chantiers de bois flotté. On ne lui donnoit aucun nom, mais elle eſt indiquée ſous celui qu'elle porte, dans un Contrat de vente, en 1660 (*y*); cependant elle n'étoit marquée ſur aucun de nos Plans. Celui du ſieur Rouſſel, publié en 1731, eſt le premier ſur lequel on la trouve. Le Commiſſaire du Brillet fait mention d'une rue de la Planchette, ou *des Charbonniers*: cette dernière eſt connue, & j'en ai parlé ci-deſſus; mais ſa poſition ne convient ni à cette rue-ci, ni à celle qui donne lieu à l'article ſuivant.

II. RUE DE LA PLANCHETTE. On appelle ainſi la continuation de la rue de Charenton, depuis les coins de la petite rue de Reuilli & de celle de Rambouillet, juſqu'à la Vallée de Fécan. Elle eſt mentionnée dans des Actes de 1540 (*z*), ſous le nom de *chemin de* Charenton, & de rue *de la Planchette allant de Paris à Charenton*. C'eſt dans cette rue qu'étoit une maiſon appelée *le Jardin de Reuilli* & partie du petit hameau du même nom. Un particulier, nommé Rambouillet, ayant

(*x*) Tom. 3, pag. 187.
(*y*) Recueil de Blondeau, Bibl. du Roi, tom. 66.
(*z*) Ibid. tom. 39, 4e & 5e cahiers.

acheté un grand terrein en cet endroit, y fit bâtir une belle maiſon, & planter un vaſte jardin dont la diſtribution excitoit la curioſité & l'admiration (*a*): on lui donna le nom du propriétaire. Elle eſt auſſi quelquefois indiquée ſous celui *des Quatre-Pavillons*. C'étoit là que ſe rendoient les Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangères qui ne ſont pas Catholiques, le jour deſtiné à leur entrée ſolemnelle. Cette maiſon fut acquiſe, en 1720, par une perſonne qui, préférant l'utile à l'agréable, ne laiſſa ſubſiſter que le logement du Jardinier, changea les bocages en vergers, & les parterres en marais potagers. La maiſon de Rambouillet étoit connue dès 1676, & a donné ſon nom à la rue voiſine.

RUE DE POPINCOURT. Elle traverſe de la rue du Meſnil-Montant à celle de la Roquette. L'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* la coupe en deux ſur ſon Plan, & donne le nom de *Pincourt* à la partie qui commence à la rue du Chemin vert, & aboutit à celle de la Roquette. L'Abbé de la Grive avoit fait la même faute; il eſt vrai que le peuple appelle cette rue *Pincourt* dans toute ſon étendue; mais c'eſt par aphérèſe du nom de Popincourt. Elle le doit à Jean de Popincourt, premier Préſident du Parlement ſous Charles VI, dont la maiſon de plaiſance y étoit ſituée. On en bâtit ſucceſſivement aux environs pluſieurs autres, qui formèrent un petit Hameau: il prit le nom de Popincourt, & vers la fin du régne de Louis XIII il fut réuni avec le fauxbourg S. Antoine. Cette maiſon eſt mentionnée dans l'hiſtoire de Charles IX; c'étoit là que les Proteſtants

(*a*) Sauval, tom. 2, pag. 287.

tenoient leurs aſſemblées. Les Regiſtres de la Ville nous apprennent que, le 24 Avril 1562, le Connétable de Montmorenci s'y tranſporta, ainſi que dans deux autres appelées *le Patriarche* & *le Temple de Jéruſalem*, & fit brûler les bancs & la chaire du Miniſtre. Quelques Auteurs (*b*) ont prétendu que ce lieu fut enſuite donné à des Hoſpitalières du S. Eſprit de Montpellier, qu'on y conſtruiſit une Chapelle, ſous le titre du S. Eſprit, & que c'eſt de-là qu'en ont pris le nom les Religieuſes dont je vais parler ; mais cette opinion eſt deſtituée de tout fondement.

LES RELIGIEUSES ANNONCIADES DU SAINT-ESPRIT. Cet Ordre doit ſa naiſſance à Jeanne de Valois, troiſiéme fille de Louis XI. Tout le monde ſait que cette malheureuſe Princeſſe, qui n'eut en partage que des vertus, fut ſacrifiée à la volonté de ſon père, qui, malgré ſa répugnance, lui fit épouſer le Duc d'Orléans. Ce Prince n'avoit accepté cette alliance que par crainte, & pour ſe délivrer de l'eſpèce d'eſclavage dans lequel Louis XI le retenoit : il étoit d'ailleurs dans cet âge où la vivacité des paſſions n'inſpire que des deſirs, prévient les réflexions ou les rend inutiles, & nous fait préférer les agrémens de l'eſprit & les charmes de la figure aux qualités du cœur & à la bonté du caractère. La politique, qui avoit formé ces liens infortunés, détruiſit ſon propre ouvrage. Charles VIII mourut le 7 Avril 1498 ; par ſon mariage avec Anne, Ducheſſe de Bretagne, cette Province avoit été réunie à la Couronne, ſous la condition

(*b*) Piganiol, tom 5, pag. 106.—La Barre, tom. 5, p. 290.

que s'il venoit à mourir ſans enfants mâles, Anne épouſeroit ſon ſucceſſeur (*c*). Cette clauſe ſervit de prétexte au Duc d'Orléans, devenu Roi ſous le nom de Louis XII, pour faire caſſer le mariage qu'il avoit été contraint de contracter, & Jeanne ſe retira à Bourges, capitale du Duché de Berri qu'on lui avoit abandonné. Ce fut dans cette Ville qu'elle inſtitua, en 1500, *l'Ordre de la Bienheureuſe Vierge Marie* dit *de l'Annonciade, ou des Dix Vertus de la Sainte Vierge* : elle le mit ſous la conduite des Religieux de S. François de l'Obſervance : il fut approuvé par Alexandre VI, le 14 Février 1501, & confirmé depuis par Léon X, en 1514 & 1517 (*d*).

En liſant tous nos Hiſtoriens, ſans exception, on ne ſait à quoi s'en tenir ſur l'établiſſement de ces Religieuſes à Paris. Sauval (*e*) fait mention de deux Couvents d'Annonciades à Popincourt, l'un en 1636, l'autre en 1654. M. Piganiol (*f*) adopte ces deux dates ; l'Abbé Lebeuf, la Caille & M. Robert ne parlent que de la dernière.

Toutes ces contradictions viennent de ce qu'on a confondu les différents établiſſements des Annonciades ; & ce qui a pu occaſionner l'erreur, c'eſt qu'ils ont été formés preſqu'en même temps. Quoiqu'il n'y ait plus que celui-ci qui ſubſiſte, je me crois cependant obligé de parler des autres.

Je trouve qu'il y a eu à Paris trois établiſſements d'Annonciades, & une Congrégation du même nom. Celle-ci, formée dans le Diocèſe de Troies par Dame Marie d'Abra de Raconis, fut

(*c*) Mézerai, t. 7, p. 304.
(*d*) Hiſt. des Ordres relig. t. 7, p. 345 & 349.
(*e*) Tom. 1, pag. 655.
(*f*) Tom. 5, pag. 105.

transférée à Paris en 1628, rue Caſſette. Cet *Inſtitut des Sœurs de la Congrégation de N. D. de l'Annonciade* n'a pas ſubſiſté long-temps.

Des trois Couvents de l'Annonciade, le premier eſt celui *des Annonciades du S. Sacrement de S. Nicolas de Lorraine*, que la guerre & l'incendie de ce Bourg obligèrent de venir chercher un aſyle à Paris. Le 26 Janvier 1636, Sœur Marguerite de S. Vrain, Mère Ancelle, & autres, ayant eu permiſſion de faire célébrer dans la maiſon qu'elles avoient louée, rue du Colombier, obtinrent un Brevet de l'Abbé de S. Germain, le 15 Juin, & des Lettres-Patentes au mois d'Août de la même année, en vertu deſquelles elles formèrent un établiſſement, rue du Bac, à l'endroit qu'occupent aujourd'hui les Religieuſes de la Conception ou Recollettes. Deux ans après, elles furent transférées dans la rue de Vaugirard; mais la maiſon qu'elles occupoient fut vendue par Décret, en 1656, & elles furent remplacées par quelques Religieuſes de l'Aſſomption, dont j'aurai occaſion de parler dans la ſuite.

Le ſecond établiſſement des Annonciades fut fait preſqu'en même temps que le premier. Les Titres de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui m'ont donné des éclairciſſements ſur ces Religieuſes venues de S. Nicolas en Lorraine, m'apprennent auſſi que, dès le premier Avril 1636, il en vint de Bourges qui demandèrent la permiſſion de s'établir : elles choiſirent une maiſon rue S. Père, entre les rues Taranne & de Grenelle; & l'Abbé de S. Germain y conſentit leur établiſſement le 11 Septembre 1637. On trouve dans ces mêmes Archives le Contrat du 23 Novembre de la même année, par lequel Monſieur,

frère unique du Roi, leur conſtitua 2000 liv. de rente ſur tous les biens de Mademoiſelle ſa fille. A la faveur de cette dotation, elles obtinrent des Lettres-Patentes au mois de Décembre ſuivant, & furent inſtalées par l'Official de Saint-Germain-des-Prés, le 23 du même mois. Le 15 Octobre 1640, elles préſentèrent leur Requête pour être transférées dans une maiſon, rue de Sévre, près les Petites-Maiſons. Ce nouveau Couvent fut béni le 20 Octobre, en préſence de Mademoiſelle de Bourbon, Fondatrice principale, de la Princeſſe de Condé, & autres, & la Chapelle le fut le lendemain. Ce Monaſtère, bâti ſous le nom *des Annonciades des Dix Vertus*, ne ſubſiſta que juſqu'en 1654: les Religieuſes ſe virent alors obligées de l'abandonner à leurs créanciers; & il fut acquis par celles de l'Abbaye aux Bois, qui l'occupent aujourd'hui. Ce ſont ces Religieuſes que Sauval place d'abord mal-à-propos dans la rue de Seine; qu'il fait venir, en 1639, par les ſoins de Madame de Rhodes, quoiqu'elles fuſſent établies plus de trois ans auparavant; & qu'enfin il transfere, en 1654, dans un autre Couvent de leur Ordre à *Pincourt*. M. Piganiol & les autres Hiſtoriens que j'ai cités ci-deſſus, ont ſcrupuleuſement copié toutes ces fautes.

Le troiſiéme Couvent des Annonciades eſt celui qui donne lieu à cet article, & qui, comme l'a marqué Sauval, eſt une émigration de celui de Melun. Barbe Jacquet, Mère *Ancelle** de ce

* Ce nom, formé du mot latin *Ancilla*, ſignifie *Servante*. On l'employoit encore en ce ſens du temps de Marot: *Si prient*

Couvent, avoit obtenu, le 15 Février 1630, des Lettres-Patentes qui permettoient l'établiſſement des Annonciades à Corbeil. N'ayant pas trouvé dans cette Ville de lieu commode pour s'y fixer, M. l'Archevêque leur permit, le 27 Octobre 1632, de s'établir à S. Mandé, près Vincennes. Le Roi ayant eu beſoin du terrein qu'elles occupoient, elles acquirent de M. Angran, Secrétaire du Roi, une grande maiſon & un jardin à Popincourt, où elles ſe tranſportèrent le 12 Août 1636. Il y avoit dans cette maiſon une Chapelle, ſous l'invocation de Ste Marthe, qui leur a ſervi juſqu'en 1659, temps auquel fut achevée l'Egliſe qu'elles avoient fait bâtir, & qui fut dédiée le 9 Décembre de cette année, ſous le titre de *N. D. de Protection.* Cet établiſſement fut confirmé, en 1640, par Lettres-Patentes enregiſtrées au Parlement. Ces Religieuſes y ſont nommées *Annonciades du S. Eſprit*; & ce nom, qui eſt commun à toutes les Maiſons de leur Ordre, ne vient que du myſtère de l'Incarnation, opérée par le S. Eſprit, & annoncée à la Sainte Vierge.

RUE DU BAS POPINCOURT. Elle fait la continuation de la rue du Chemin S. Denys, & aboutit à la rue des Amandiers. On a altéré ou abrégé ſon nom, comme celui de la précédente; c'eſt pourquoi on la trouve preſque par-tout indiquée ſous le nom de rue *du bas Pincourt.*

Dieu & ſa très-douce Ancelle. Les Religieuſes de l'Annonciade l'ont pris par humilité, pour ſe conformer à celle de la ſainte Vierge, qui, lors de l'Annonciation qui lui fut faite par l'Ange Gabriel, lui dit: Me voici, je ſuis la Servante du Seigneur, *Ecce Ancilla Domini.* S. LUC, CHAP. I, ℣. 38.

RUE

RUE DE RAMBOUILLET. Elle va des rues de Charenton & de la Planchette à celle de la Rapée. J'ai déja dit que ſon nom étoit dû à un particulier. (Voyez ci-deſſus rue de la Planchette, pag. 106.)

RUE DE LA RAPÉE. Elle commence à la rue des Foſſés S. Antoine, & finit à la Barrière du même nom, à l'extrémité de la rue de Rambouillet. Ce nom eſt dû à une maiſon ainſi appelée, parce qu'elle avoit été bâtie pour M. de la Rapée, Commiſſaire-Général des Troupes. C'eſt aujourd'hui une guinguette très-fréquentée, & fort agréable par ſa ſituation.

RUE DES RATS. Elle va de la rue des Murs de la Roquette à celle de S. André. Tous nos Plans, & les Nomenclatures, la nomment rue *de l'Air*, ou *de Lair*. Je ne ſais d'où lui vient ce dernier nom, ni celui des Rats qu'on y a ſubſtitué depuis 1731.

RUE DE REUILLI. Elle commence à la rue du fauxbourg S. Antoine, près l'Abbaye, & finit au chemin de Charenton. Son nom eſt dû à un territoire remarquable par ſa grande antiquité, & par un Palais de nos Rois, dont je parlerai à l'article de la rue du bas Reuilli.

LA MANUFACTURE ROYALE DES GLACES eſt établie dans cette rue. Germain Brice (*g*) n'en fixe l'époque qu'en 1666, quoique les Lettres-

(*g*) Tom. 2, pag. 248.

Patentes expédiées à cet effet ſoient du premier Août 1634, enregiſtrées le 21 du même mois (*h*). On tiroit alors de Veniſe les plus belles glaces. Comme les Arts ne ſe perfectionnent que par degrés & par l'encouragement qu'on donne à ceux qui les cultivent, celui-ci dut ſes progrès à la protection de M. Colbert. On imagina les moyens de fondre les glaces, de les couler & de les polir : on parvint, par ce moyen, à en fabriquer d'une grandeur extraordinaire ; & cette Manufacture s'eſt procuré une célébrité qu'elle a toujours conſervée.

RUE DU BAS REUILLI, qu'on appelle auſſi quelquefois *petite rue de Reuilli.* J'ai déja remarqué qu'on avoit donné ce nom à la rue Mongallet ; celle-ci aboutit à la rue de Reuilli & à celle de la Planchette : le Château de Reuilli, auquel elle doit ſon nom, y étoit ſitué. Dom Mabillon (*i*) avance que nos Rois de la première race avoient une maiſon de plaiſance en ce lieu, & que ce fut là que Dagobert I épouſa & répudia enſuite Gomatrude, pour épouſer Nanthilde. Cette opinion paroît fondée ſur l'autorité de Frédégaire (*k*) : *Pariſius venit (Dagobertus) ibique Gomadrudem Reginam in Romilliaco villa, ubi ipſam in matrimonio acceperat, relinquens, &c.* Ce témoignage ſemble devoir lever toute difficulté ; cependant ce même Auteur avoit dit, (*l*)

(*h*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 94.
(*i*) Mabil. de Re dipl. lib. 4, n° 124.
(*k*) Fredeg. Schol. Chron. n° 58. — Ducheſne, tom. 1, p. 757. — Coll. hiſt. Fr. tom. 2, n° 58.
(*l*) Fredeg. ibid. n° 53.

un peu avant cet article, que c'étoit à Clichi que Dagobert avoit épouſé Gomatrude, l'an quarante-deux du régne de Clotaire : *Dagobertus.... cum Leudibus in Clippiaco non procul Pariſius venit, ibique germanam Sichildæ Reginæ, nomine Gomadrudem, in conjugium accepit.* Le Moine anonyme de S. Denys, Auteur des Geſtes de Dagobert, & contemporain de ce Prince, avoit dit la même choſe (*m*), & Frédégaire l'a copié preſque mot pour mot. On en doit, ce me ſemble, conclure que ce dernier Hiſtorien, en s'écartant de l'original qu'il avoit ſuivi, s'eſt trompé ſur l'endroit où ſe fit le mariage de Dagobert, mais non pas ſur celui où ſe fit la répudiation : ainſi on ne peut douter que Reuilli, que ces Hiſtoriens appellent *Romiliacum*, ne fût un Château qui appartenoit à nos Rois de la première race. Il n'avoit pas ſans doute été aliéné, ou bien il étoit rentré dans leur Domaine, puiſqu'on voit qu'en 1352 le Roi Jean promit à Humbert, Patriarche d'Alexandrie, ancien Dauphin de Viennois, de lui vendre Reuilli, ou *la Maiſon aux Piliers*, à la Gréve, que ce Prince avoit apparemment abandonnée, puiſque Philippe de Valois la lui avoit cédée en 1325.

J'ai trouvé ſur un Plan manuſcrit la rue du bas Reuilli déſignée, ainſi que le cul-de-ſac contigu à la maiſon de Reuilli, ſous le nom de *vieille rue* & cul-de-ſac *des Mouſquetaires*. Je ne ſais s'ils y ont demeuré avant qu'on leur eût fait bâtir l'Hôtel qu'ils occupent aujourd'hui.

(*m*) Geſta Dagoberti, n° 13 & 22.—Coll. hiſt. Fr. ibid. pag. 585.

LES FILLES DE LA SAINTE TRINITÉ, appellées quelquefois auſſi *Mathurines*. Elles ſont redevables de leur inſtitution à Dame Suſanne Sarrabat. Touchée des graces que Dieu lui avoit faites, elle avoit abjuré la Religion Proteſtante dans laquelle elle avoit été élevée. Son exemple fut ſuivi quelque temps après par ſa mère & par deux de ſes niéces. Elles conçurent alors le deſſein de ſe conſacrer à l'inſtruction des jeunes Filles, & s'aſſocièrent à cet effet deux Demoiſelles, auxquelles elles montroient à travailler. Ces ſix perſonnes formèrent entr'elles une Société à laquelle Madame Voiſin, femme de M. Daniel-François Voiſin, alors Conſeiller d'Etat, & depuis Garde des Sceaux, & Chancelier de France, procura la protection de M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, & les permiſſions néceſſaires pour former un établiſſement. C'eſt par inadvertance, ou par faute d'impreſſion, que les Editeurs de Sauval (*n*) en placent l'époque au commencement du ſiécle paſſé, & diſent qu'après avoir demeuré quelque temps aux fauxbourgs S. Marcel & S. Jacques, ces Filles vinrent demeurer dans celui de S. Antoine, en 1608, & dans la petite rue de Reuilli, en 1613. L'Abbé Lebeuf (*o*), M. Piganiol (*p*), M. Leſcuyer, dans un Mémoire concernant l'Egliſe Ste Marguerite, (pag. 6), & l'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* (*q*) en fixent la date en 1618 ; c'eſt une ſuite de la première erreur. Ces Hiſtoriens, en ſe copiant ſans réflexion, ne ſe ſont pas apperçus que cette

(*n*) Sauval, t. 1, p. 702.
(*o*) Tom. 2, p. 538.
(*p*) Tom. 5, p. 104.
(*q*) Pag. 56.

date étoit inadmiſſible, l'Inſtitutrice Madame Voiſin, & M. de Noailles n'étant pas encore alors au monde. Cet établiſſement ſe fit d'abord en 1703, près le Cloître S. Marcel; peu de temps après il fut transféré au fauxbourg S. Jacques, près l'Obſervatoire. Les accroiſſements conſidérables qui ſe firent au fauxbourg S. Antoine, firent penſer aux Filles de la Trinité qu'elles ſeroient plus utiles dans ce Quartier; elles obtinrent, en 1707, la permiſſion de s'y tranſporter, & louèrent en conſéquence une maiſon dans la grande rue de ce Fauxbourg; mais, en 1713, Mademoiſelle Fréard de Chantelou leur céda la maiſon qu'elle avoit dans la petite rue de Reuilli où elles ſont encore aujourd'hui. Cet établiſſement mérite d'être protégé, à cauſe de ſon utilité: on y procure l'éducation convenable à de jeunes Penſionnaires, & l'on y donne l'inſtruction gratuite aux pauvres Filles de ce Fauxbourg, qui ſont en grand nombre.

RUE DU ROI DE SICILE. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre à celle des Balets. Il n'eſt pas douteux qu'elle ne doive ſon nom à Charles, Comte d'Anjou & de Provence, frère de S. Louis, appelé aux Royaumes de Naples & de Sicile, qui avoit ſon Hôtel dans cette rue. Sauval (*r*) dit qu'elle étoit habitée dès 1261; je n'ai pu découvrir le nom qu'elle portoit alors, Charles n'ayant eu l'inveſtiture de ces deux Royaumes qu'en 1265. Cet Hôtel paſſa à ſon fils, qui le donna, en 1292, à Charles

(*r*) Tom. 3, pag. 33.

de Valois & d'Alençon, fils de Philippe le Hardi. Les Comtes d'Alençon, qui en ſont deſcendus, le poſſédèrent juſqu'au régne de Charles VI. Ce Prince le trouvant commode pour entrer dans les lices des Tournois qui ſe faiſoient à la Culture Ste Catherine, dont il n'étoit ſéparé que par les murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte, le fit demander à Pierre, Comte d'Alençon. Ce Prince le lui céda par Acte du 30 Mars 1389 (*s*); mais, comme les termes dans leſquels il étoit conçu laiſſoient appercevoir que cette ceſſion n'étoit faite que ſous des conditions qui déplurent au Roi, Pierre, par de ſecondes Lettres données à Argentan le 26 Mai 1390, en fit l'abandon pur & ſimple, & le Roi le donna auſſitôt à Robert & Charles de Bauſſon (*t*).

Cet Hôtel appartint depuis aux Rois de Navarre & au Comte de Tancarville. Le Cardinal de Meudon en étant devenu propriétaire, le fit rebâtir en 1559; mais il ne fut pas achevé. René de Birague, auſſi Cardinal & Chancelier de France, y mit la dernière main. Après ſa mort, arrivée le 24 Novembre 1583, cet Hôtel fut acquis par le Maréchal de Roquelaure, qui le revendit à M. François d'Orléans Longueville, Comte de S. Paul, ce qui le fit appeler l'Hôtel de S. Paul, nom qu'on lui donnoit encore il y a quelques années, quoiqu'il eût appartenu, dans le ſiécle paſſé, à M. de Chavigni, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, ſous le nom duquel il eſt déſigné ſur les Plans de Gombouſt & de Bullet. Il a paſſé

(*s*) Chambre des Comptes, Mémor. E. fol. 223.

(*t*) 3e Livre des Chartes, fol. 27 & 29 v°.

enſuite à M. de la Force, par ſon mariage avec la petite-fille de M. de Chavigni, & il a pris le nom d'Hôtel de la Force. A la fin du régne de Louis XIV cet Hôtel fut partagé en deux parties, dont l'une forme l'Hôtel de Brienne, qui a ſon entrée dans la rue Pavée; l'autre fut acquiſe par MM. Pâris de Montmartel & du Vernai. Ils le vendirent, le 8 Mai 1731, à la Demoiſelle Toupel, de qui M. le Comte d'Argenſon l'acheta pour l'Ecole militaire, le 12 Septembre 1754. Elle fut autoriſée à conſommer cette acquiſition par un Edit du mois d'Août 1760, enregiſtré au Parlement le 28 Novembre ſuivant, à la Chambre des Comptes le 9 Décembre, & à la Cour des Aides le 23 Janvier 1761; &, pour mettre l'Ecole militaire à portée de payer le prix de l'acquiſition de cet Hôtel, Sa Majeſté créa un Office de Thréſorier-Général de l'Ecole, dont la finance fut fixée à 250000 liv. dont Elle lui fit don.

RUE DE LA ROQUETTE. Elle commence à l'Eſplanade de la Porte S. Antoine, & aboutit à la Maiſon Hoſpitalière dont je vais parler. Son nom lui vient du terrein ſur lequel elle a été ouverte: dans le Terrier du Roi de 1540, & dans les Titres de l'Archevêché, ce lieu eſt appelé *la Rochette*. J'ai lu dans un Mémoire imprimé qu'Henri II & Henri IV avoient leur maiſon de plaiſance à *la grande Roquette*, au lieu même où ſont les Hoſpitalières. Nos Hiſtoriens n'en font pas mention, mais il eſt certain qu'Henri II y a demeuré: nous avons des Lettres de ce Prince, du 29 Août 1568 (*u*), données *à la Roquette*,

(*u*) 7e Vol. des Bannières du Châtelet, fol. 204, v°.

pour informer *des pilleries, voleries & autres torts faits à ceux de la Religion prétendue réformée.*

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA ROQUETTE. J'ai parlé ci-deſſus de ces Religieuſes établies près la Place Royale. (Voyez rue de la Chauſſée des Minimes.) Madame la Ducheſſe de Mercœur, qui les protégeoit, leur facilita l'acquiſition d'une maiſon & terreins en dépendants, qu'on appeloit *la Rochette* ou *la Roquette*, & que la plupart de nos Hiſtoriens nomment *la Raquette*. Le Contrat de vente en fut paſſé à leur profit, le 30 Janvier 1636. M. l'Archevêque conſentit, le 27 Juin ſuivant, à l'établiſſement que les Hoſpitalières y vouloient former; & au mois d'Octobre 1639, elles obtinrent des Lettres d'amortiſſement qui furent enregiſtrées le 19 Décembre de la même année (*x*). L'Abbé Lebeuf (*y*), M. Robert (*z*), & autres (*a*), ont pris cette date pour l'époque de cet établiſſement; Sauval & la Caille l'avoient fixé en 1638, & le premier le place rue de Charonne. Je ne crois pas que ces dates ſoient exactes: je ne vois point que dans l'acquiſition de la maiſon de la Roquette les Hoſpitalières aient eu pour objet de former un double établiſſement, mais ſeulement de ſe procurer une maiſon où elles puſſent reſpirer un air plus ſain, que les fonctions de l'hoſpitalité ne rendoient pas moins néceſſaire pour elles que pour les malades convaleſcentes dont elles avoient pris ſoin. Le zèle & la cha-

(*x*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 102.
(*y*) Lebeuf, t. 2, p. 538.
(*z*) Tablettes Pariſ. pag. 57.
(*a*) Piganiol, t. 5, p. 107.

rité ayant fait augmenter conſidérablement le nombre de ces Religieuſes, on penſa qu'il ſeroit convenable, & même néceſſaire, de diviſer la Communauté en deux parties, dont l'une ſeroit perpétuellement fixée à Paris, & l'autre à la Roquette. Ce changement, qui multiplioit les ſecours & les aſyles réclamés par l'infirmité, fut autoriſé par un Décret de ſéparation que rendit M. l'Archevêque le 12 Octobre 1690, & en conſéquence confirmé par Lettres-Patentes du mois de Novembre ſuivant, enregiſtrées le 12 Juin 1691. Depuis ce temps, il n'y a plus rien eu de commun entre les deux Maiſons que les liens de la charité & les vœux ordinaires de Religion, auxquels elles ajoutent celui d'exercer l'Hoſpitalité. Elles ſuivent la Règle de S. Auguſtin, & ont quelques Conſtitutions différentes de celles qui s'obſervent dans les autres Monaſtères de l'Ordre. Pour les diſtinguer des Dames Hoſpitalières de la Charité Notre-Dame, on appelle celles-ci Hoſpitalières de S. Joſeph, parce que leur Chapelle a été bénite ſous l'invocation de ce Saint. Il y a dans cette maiſon dix-neuf lits deſtinés pour les Femmes vieilles ou infirmes, dont quinze à la nomination des Fondateurs.

A l'angle que forme cette rue avec celle du Chemin de la Contreſcarpe eſt un jardin, ſur la porte duquel on lit cette inſcription : HÔTEL ROYAL DE L'ARQUEBUSE. C'eſt le lieu deſtiné aux exercices de *la Compagnie Royale des Chevaliers de l'Arbalête & de l'Arquebuſe de Paris* *. On

* On peut conſulter, pour ce qui regarde cet article, Sauval, t. 1, pag. 693, & les Obſervations préliminaires qui ſont à

ignore l'origine de cette Société ou Confrèrie d'Arbalétriers, dont l'objet étoit de ſervir le Roi quand il le requéroit, & de défendre la Ville en cas de beſoin. Il ne faut pas confondre cette Compagnie avec celles qui forment aujourd'hui la Garde de la Ville. Elle jouiſſoit de pluſieurs priviléges ſous le regne de Louis le Gros. S. Louis ordonna & régla ſes exercices, & fixa le nombre des Chevaliers à cent quatre-vingts. Il fut porté depuis à deux cents, par Lettres-Patentes données au mois d'Avril 1359 par Charles, Dauphin, en l'abſence du Roi Jean. Ce Prince, devenu Roi, rendit une Ordonnance, en 1369, par laquelle il défendoit les jeux de haſard, & excitoit la jeuneſſe à tous les jeux d'adreſſe & de force, tels que l'arc & l'arbalête, capables de former le corps & d'exercer aux armes. Charles VI, par ſes Lettres-Patentes, données en 1390, confirma les priviléges de cette Compagnie, & en ajouta d'autres. Ils ſont rappelés & conſtatés par de ſecondes Lettres du même Roi, du 11 Août 1410, enregiſtrées à la Chambre des Comptes le 18 Avril de l'année ſuivante (*b*). Ils ont été confirmés par Louis XI, en Septembre 1461, & par Charles VIII en Novembre 1483 (*c*). Cette Compagnie a reçu de ſemblables marques de la protection de nos Rois dans les ſiécles ſuivants, d'Henri IV en Décembre 1603,

---

la tête des Statuts & Réglements de la Compagnie Royale de l'Arbalête & de l'Arquebuſe, dreſſés & approuvés le 22 Mars 1763, imprimés la même année par *G. Lameſle.*

(*b*) Mémorial G. fol. 154.— 2e Liv. verd viel du Châtelet, fol. 17 v°.

(*c*) Livre verd neuf, fol. 89.

de Louis XIII au mois d'Avril 1615, de Louis XIV en Décembre 1684, & de Louis XV au mois d'Avril 1735.

Nos Hiſtoriens ne ſont pas mention des lieux anciennement deſtinés à l'exercice de l'arc & de l'arbalête : le premier que j'aie pu découvrir étoit près des murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte, & dans l'endroit où eſt aujourd'hui la rue des Francs-Bourgeois, près l'Hôtel d'Albret. Cet emplacement fut donné aux Arbalêtriers par Charles V, en 1379; on les transféra, en 1[illegible], entre les rues S. Denys & Mauconſeil. J'ai trouvé dans une Sentence du 16 Mai 1519, un jardin indiqué joignant la Porcherie S. Antoine (partie de l'Hôtel de Lamoignon, rue Pavée) & tenant *au champ des Arbalêtriers* : cette indication fait voir que le jardin de l'Hôtel de la Force fait partie de cet emplacement. Sous le régne d'Henri IV, en 1604, on leur aſſigna un eſpace dans le baſtion ſitué entre les Portes du Temple & de S. Antoine. Enfin, en vertu des Lettres-Patentes du mois de Mars 1671, cet établiſſement a été tranſporté à la rue de la Roquette.

Je dois obſerver qu'il y a pluſieurs de nos Plans publiés depuis le commencement de ce ſiécle, ſur leſquels on a placé un jardin des Arquebuſiers à côté de la Boucherie ſituée à l'Eſplanade de la Porte S. Antoine. Quelques particuliers s'y exerçoient à tirer de l'Arquebuſe, & même y diſtribuoient des prix ; mais ils ne formoient point corps, comme la Compagnie qui donne lieu à cet article. Dès le ſiécle paſſé, on les diſtinguoit ; & ſur le Plan de Bullet, corrigé en 1710, cet endroit-ci eſt nommé *lieu où l'on tire de l'Arquebuſe*, & l'autre, *Jardin des Arbalêtriers & Arquebuſiers.*

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac qui porte le même nom, & une grande maiſon remarquable par les agrandiſſements & les embelliſſements que feû M. le Comte de Clermont, qui l'habitoit, y avoit fait faire : on le nomme aujourd'hui l'Hôtel de Montalembert.

RUE DES MURS DE LA ROQUETTE. On donne ce nom au chemin qui régne autour des murs de l'enclos des Hoſpitalières, depuis l'entrée de leur Maiſon juſqu'à la rue des Amandiers. Dans la Nomenclature des rues de Paris de Valleyre, elle eſt nommée rue *des Canettes* ; je ne l'ai point trouvée ailleurs indiquée ſous cette dénomination.

RUE DES ROSIERS. Elle aboutit d'un côté à la vieille rue du Temple, & de l'autre à celle des Juifs : elle portoit ce nom en 1233 (*d*), & je ne vois pas qu'elle en ait changé ; mais je conjecture qu'elle faiſoit un retour d'équerre, & qu'elle aboutiſſoit à la rue du Roi de Sicile : cette partie forme aujourd'hui la rue des Juifs. En parlant de cette rue, j'ai remarqué que Guillot, le Rôle de 1313, & autres Titres ſubſéquents, n'en faiſoient point mention, & cette obſervation pourroit ſuffire ; mais j'ai encore, pour m'appuyer dans mon opinion, un monument de ſculpture placé à la maiſon qui fait l'angle de la rue du Roi de Sicile & de celle des Juifs. Nos Hiſtoriens nous ont conſervé le ſouvenir de l'attentat commis ſur une ſtatue de la Sainte Vierge,

(*d*) Archives du Temple.

qui fut mutilée la nuit du 31 Mai au premier Juin 1528 : elle étoit placée *en la rue des Roſiers.* François I fit faire une autre ſtatue d'argent, qu'il plaça *au lieu même où étoit l'ancienne* de pierre. Cette cérémonie ſe fit le 12 dudit mois, à la fin d'une Proceſſion générale ordonnée à cet effet. Cette ſtatue ayant été volée, en 1545, on en ſubſtitua une autre de bois, qui fut briſée par les Hérétiques la nuit du 13 au 14 Décembre 1551. On fit une ſemblable Proceſſion, & on remit une ſtatue de marbre. Les Actes qui conſtatent ces différents faits, indiquent que ces réparations furent faites *rue des Roſiers devant l'huis de derrière du petit S. Antoine.* Ce monument, en ſculpture, où François I eſt repréſenté, ſubſiſte au même lieu, & n'a point été déplacé. Nos Plans du ſiécle dernier marquent au même endroit une *Notre-Dame d'argent* dont on avoit conſervé le nom.

Enfin on voit dans les Archives de Ste Catherine du Val des Ecoliers, qu'une Place & un Jardin qui ſont partie de la baſſecour de l'Hôtel de Lamoignon, aboutiſſoient à la rue des Roſiers. Je crois donc pouvoir avancer qu'alors cette rue ſe prolongeoit juſqu'à la rue du Roi de Sicile, & que c'eſt depuis cette époque que le retour qu'elle faiſoit a été appelé rue des Juifs.

RUE ROYALE. Elle commence à la rue S. Antoine, & finit à la Place Royale, dont elle a tiré ſon nom, ainſi que les autres qui aboutiſſoient à cette Place. Pour la diſtinguer, on la nomma rue *du Pavillon du Roi* : elle eſt indiquée ainſi ſur le Plan de Boiſſeau.

LA PLACE ROYALE. Elle fut commencée, en 1604, par ordre d'Henri IV, ſur une partie de l'emplacement du Palais des Tournelles, dont je remets à parler ci-après à l'article de la rue qui porte ce nom. Cette partie ſervoit alors de marché aux chevaux. Ce Prince y avoit fait conſtruire quelques bâtiments, pour y placer des Manufactures d'étoffes de ſoie ; ils contenoient cent toiſes de long ſur ſoixante de large (*e*). La même année il fit commencer une Place de ſoixante-douze toiſes en quarré, & fit bâtir le côté parallèle à la rue S. Antoine, & le Pavillon qui fait face à la rue de la Chauſſée des Minimes ; il ordonna qu'elle fût appelée Place Royale, par Lettres-Patentes du mois de Juillet 1605, enregiſtrées le 5 Août ſuivant. Les Places des trois autres côtés furent diſtribuées également : on les céda à des particuliers pour un écu d'or de cens, & à la charge de bâtir toutes les maiſons d'une même ſymmétrie & pareilles à celles qu'il avoit fait élever, qui furent vendues depuis.

Cette Place fut achevée en 1612. Le 5 Avril de cette année, Marie de Médicis y donna le ſpectacle d'un magnifique carrouſel qu'elle avoit ordonné à l'occaſion de la double alliance contractée entre la France & l'Eſpagne.

Le Cardinal de Richelieu, qui ne s'occupoit pas moins de la gloire de ſon maître que de la ſienne propre, ſaiſit cette occaſion de s'immortaliſer ; il fit élever dans cette Place une ſtatue

(*e*) Chambre des Comptes, Mémorial 4 X. fol. 155.

équeſtre à Louis XIII. Elle y fut poſée le 27 Novembre 1639, & non le 13, comme l'a dit M. Piganiol. En 1685, les propriétaires des trente-cinq Pavillons qui forment cette Place, contribuèrent chacun d'une ſomme de 1000 liv. pour la grille de fer qui l'environne.

RUE S. SEBASTIEN. Elle aboutit d'un côté au chemin de la Contreſcarpe, & de l'autre à la rue de Popincourt. Au ſiécle dernier, on l'appeloit rue *S. Etienne*: elle eſt ainſi déſignée ſur les Plans de Jouvin, de Fer, &c. & même ſur celui que publia de Liſle en 1715. Mais, dès 1718, je la trouve ſous ſa dénomination actuelle. Ces deux noms viennent d'une enſeigne.

VIEILLE RUE DU TEMPLE. J'ai déja parlé de cette rue. (Voyez Quartier du Temple, pag. 30). La partie qui dépend de celui-ci commence à la rue S. Antoine, & finit aux coins des rues de la Perle & des Quatre-Fils. L'Auteur *des Tablettes Pariſiennes* (*f*) dit qu'en 1300 elle s'appeloit ſimplement rue *du Temple*: il eſt vrai que Guillot ne la nomme pas autrement, & que l'Abbé Lebeuf (*g*) dit qu'elle n'a pas changé de nom; mais je crois qu'ils ſe ſont trompés, & que la rue du Temple a toujours été diſtinguée de celle-ci. Tous les Titres anciens que j'ai lus, la nomment *vieꝛ rue du Temple*; dans pluſieurs endroits du Cartulaire de S. Maur elle eſt appelée, en 1270, *vetus vicus Templi* (*h*). Les autres noms

(*f*) Pag. 48.
(*g*) Tom. 2, pag. 597.
(*h*) Fol. 425, carta 17.

donnés à cette rue n'ont pu lui convenir que depuis la rue de Paradis, près de laquelle étoit la Porte Barbette, juſqu'à la Culture du Temple.

LES HOSPITALIÈRES DE Ste ANASTASE, vulgairement appelées LES FILLES S. GERVAIS. *L'on ne doute point*, dit Sauval, (*i*) *que ſous le régne de Louis le Gros, l'Hôpital S. Gervais n'ait été fondé, qui ſe nomme à préſent l'Hôpital des Filles de Ste Anaſtaſe.* Je crois que non ſeulement on peut en douter, mais même qu'il y a lieu d'affirmer que ce fut ſous celui de Louis le Jeune. Le plus ancien Titre qui faſſe mention de cet Hôpital, eſt de l'an 1171 (*k*): il nous apprend qu'un Maçon nommé Garin, & Harcher ſon fils, Prêtre, deſtinèrent, pour loger les pauvres Paſſants, une maiſon qu'ils avoient au Parvis S. Gervais, & que, comme elle étoit chargée de quatre deniers de cens envers Robert de France, Comte de Dreux, frère de Louis le Jeune, ce Prince, conjointement avec ſa femme & ſon fils, céda ce cens pour favoriſer cet établiſſement. Le Maire (*l*) dit qu'il fut confirmé deux ans après par Alexandre III. Les Hiſtoriens de Paris (*m*), que M. Piganiol a copiés, ont ſuivi du Breul qui place l'époque de cette confirmation vers 1179. On voit par cette Bulle que cet Hôpital étoit adminiſtré par un Maître ou Procureur, & par des Frères : on trouve encore en leur faveur une Bulle de Nicolas IV, du 10 Septembre 1190, qui les met, ainſi que leurs

(*i*) Tom. 1, p. 559.
(*k*) Du Breul, p. 950.
(*l*) Tom. 3, p. 166.
(*m*) Hiſt. de Paris, tom. 1, p. 199.—Piganiol, t. 4, p. 128.—Du Breul, p. 951.

biens,

biens, ſous la protection du S. Siége. Les choſes reſtèrent en cet état juſque vers le milieu du XIVe ſiécle, que Foulques de Chanac, Evêque de Paris, y plaça quatre Religieuſes pour régir & adminiſtrer cet Hôpital, avec un Maître & un Proviſeur. Dom Félibien place cette époque vers 1300, & il a été ſuivi par tous nos Auteurs modernes. En le copiant, ils n'ont pas fait attention que cette date ne peut convenir à l'Epiſcopat de Foulques de Chanac, qui ne fut élu Evêque de Paris qu'en 1342, & qui mourut le 25 Juillet 1349. Cette forme d'adminiſtration ſubſiſta juſqu'en 1608, que le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, ſupprima les Maître & Procureur, dont la mauvaiſe geſtion préſageoit la ruine de cette Maiſon, & ſe réſerva le droit de commettre quelqu'un pour recevoir les vœux des Religieuſes, & les comptes qu'elles devoient rendre de leur temporel; ce qui a toujours été obſervé depuis.

Le premier nom & le plus ordinaire de cette Maiſon a toujours été celui de S. Gervais, à cauſe que, dans ſon origine, cet Hôpital étoit conſtruit près l'Egliſe S. Gervais: on l'avoit même donné à la Chapelle, quoiqu'elle fût ſous l'invocation de Ste Anaſtaſe, Martyre. Nos Hiſtoriens rapportent qu'elle fut dédiée ſous ce titre en 1411, mais cela ne doit s'entendre que d'une reconſtruction; car, dès l'année 1358, l'Evêque de Paris avoit ſtatué que la Fête de cette Sainte, dont l'Egliſe fait mémoire le jour de Noël, ſeroit célébrée dans cet Hôpital le 7 Septembre; d'où l'on doit conjecturer que la Chapelle étoit dès-lors dédiée ſous ſon nom, & que c'eſt de-là qu'eſt venu l'uſage d'appeler Religieuſes de Ste Anaſtaſe

celles qui deſſervoient cet Hôpital. Leur nombre s'étant conſidérablement augmenté, ainſi que celui des paſſants ou pauvres qui venoient y demander l'hoſpitalité, & leur Maiſon tombant en ruine, elles achetèrent, en 1654, un Hôtel aſſez vaſte, vieille rue du Temple, qui s'étendoit juſqu'à la rue des Francs-Bourgeois & à celle des Roſiers. Cet Hôtel avoit d'abord appartenu au Comte de Châteauvilain, & enſuite au Marquis d'O, Surintendant des Finances & Gouverneur de Paris. Ses Créanciers le vendirent aux Religieuſes de Ste Anaſtaſe, & il leur fut adjugé par Arrêt du 7 Juillet 1655. Cette acquiſition fut approuvée par le Vicaire-Général de M. l'Archevêque de Paris, le 30 Mars 1656, enſuite confirmée & amortie par Lettres-Patentes du mois d'Août ſuivant, enregiſtrées le 7 Septembre de la même année. Ces Religieuſes ſont de l'Ordre de S. Auguſtin, & gouvernées par une Prieure perpétuelle. Elles exercent l'hoſpitalité envers les hommes ſeulement, & pendant trois nuits de ſuite, comme celles de l'Hôpital Ste Catherine l'exercent pour les Femmes & les Filles.

Il y a dans cette rue quelques Hôtels remarquables: celui qui fait le coin de la rue des Blancs-Manteaux étoit anciennement l'Hôtel de Rieux; le Maréchal Jean II de Rieux, & Pierre de Rieux de Rochefort ſon fils, auſſi Maréchal de France, l'ont occupé: il fut confiſqué ſur celui-ci par les Anglois, en 1421; il a paſſé ſucceſſivement à pluſieurs particuliers, & enfin à M. Amelot de Biſeuil. Ce fut vis-à-vis cet Hôtel que le Duc d'Orléans fut aſſaſſiné par les ordres du Duc de Bourgogne, le 23 Novembre 1407, & il y fut tranſporté.

Entre la rue des Roſiers & celle du Roi de Sicile eſt l'Hôtel Pelletier : il avoit été bâti pour Antoine Coiffier de Ruzé, appelé le Maréchal d'Effiat.

Près de cet Hôtel eſt un cul-de-ſac nommé *d'Argenſon*, parce qu'il conduit à l'Hôtel qui appartenoit à feu M. d'Argenſon, Garde des Sceaux.

RUE DES TERRES-FORTES. Elle aboutit d'un côté à la rue des Foſſés S. Antoine, & de l'autre à la rue Moreau : elle s'appeloit auparavant rue *des Marais*, parce qu'elle étoit environnée de marais potagers. Sur les Plans de MM. de la Grive & Robert, elle eſt nommée rue *du Fumier* : ils l'ont confondue avec une ruelle qui portoit ce nom, & qui étoit parallèle à celle-ci ; mais elle ne ſubſiſte plus.

RUE DU THRÔNE. Elle fait la continuation de la rue des Boulets, depuis la rue de Montreuil juſqu'à celle du Fauxbourg S. Antoine. Son nom eſt dû à la place du Thrône, dont j'ai parlé, à laquelle elle conduit.

RUE TIRON. Elle traverſe de la rue S. Antoine dans celle du Roi de Sicile. Corrozet l'appelle rue *Jean de Tizon* ; Gombouſt, Jouvin, Bullet, de Fer, Nolin, la Caille, de Liſle, &c. la nomment ſimplement rue *Tiſon* ; cependant, dès le XIIIe ſiécle, elle ſe nommoit *de Tiron*. Elle devoit ce nom à une grande maiſon qu'on y avoit bâtie, dont l'entrée ſubſiſte encore, & qui appartenoit à l'Abbaye de Tiron. Un ancien Cartulaire de S. Maur fait mention de cet Hôtel, à

l'année 1270, ſous le titre de *Domus de Tirronio*. Ce fut dans cette maiſon qu'on logea les Suiſſes en 1549.

RUE DES TOURNELLES. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Antoine, & de l'autre à la rue neuve S. Gilles. Je vois par les Plans manuſcrits de Ste Catherine du Val des Ecoliers, qu'on l'appeloit rue *Jean Beauſire*, comme je l'ai remarqué ci-deſſus à l'article de la rue qui porte ce nom; mais celle-ci, qui doit le ſien au Palais des Tournelles, eſt indiquée, dès 1546, ſous cette dénomination dans pluſieurs Titres des Archives de Ste Opportune.

LE PALAIS DES TOURNELLES, que du Breul (*n*), ſon Editeur & Malingre ont confondu avec l'Hôtel Royal de S. Paul, étoit une maiſon aſſez vaſte, que Pierre d'Orgemont, Seigneur de Chantilli, Chancelier de France & de Dauphiné, avoit fait rebâtir & orner. Après ſa mort, cet Hôtel paſſa à Pierre d'Orgemont ſon fils, Evêque de Paris, qui le vendit à Jean, Duc de Berri, frère de Charles V. Sauval (*o*) dit que ce fut en 1398, & Dom Félibien (*p*) s'eſt conformé à cette date; dans un autre endroit Sauval (*q*) avance que ce fut en 1404, & que ce Prince l'échangea, en 1422, avec le Duc d'Orléans. Ses Editeurs ne ſe ſont pas apperçu que cette date étoit doublement inadmiſſible, le Duc d'Orléans ayant été aſſaſſiné en 1407, & le Duc de Berri étant

(*n*) Liv. 3, p. 1050.—Malingre, p. 671.
(*o*) Tom. 2, pag. 117.
(*p*) Tom. 1, p. 660.
(*q*) Tom. 2, p. 185.

mort en 1416. On trouve dans les Archives de l'Archevêché le Contrat de vente qui fut fait de la maiſon des Tournelles au Duc de Berri, le 16 Mai 1402, par Pierre d'Orgemont, moyennant quatorze mille écus d'or; & l'on voit qu'il le céda au Duc d'Orléans, à titre d'échange, en 1404. Cet Hôtel appartint enſuite au Roi; il eſt qualifié, en 1417, *Domus Regia Tornellarum*, dans les Regiſtres capitulaires du Chapitre de Notre-Dame (*r*). Les Anglois s'étant rendus maîtres de Paris, le Duc de Betfort, Régent du Royaume pour le Roi d'Angleterre, choiſit l'Hôtel des Tournelles pour ſa demeure; il ne ſe contenta pas de l'embellir, il l'augmenta conſidérablement en y joignant huit arpents & demi de terre qu'il acheta des Religieux de Ste Catherine, & qui faiſoient partie de leur Couture. Cette acquiſition fut faite le 17 Juin 1425, moyennant 200 liv. une fois payées, & 16 ſols de chef-cens. Cette vente involontaire fut annulée douze ans après, & les Religieux rentrèrent en poſſeſſion de ce terrein en vertu des Lettres de Charles VII, du 3 Décembre 1437 (*s*); ainſi M. Piganiol (*t*) n'a pas été exact, en diſant que Charles V fit bâtir cet Hôtel. Il étoit ſi vaſte, qu'il renfermoit tout le terrein compris entre le Boulevard, la rue S. Gilles & celles de l'Egoût & de S. Antoine. Charles VII & ſes ſucceſſeurs en préférèrent le ſéjour à celui de l'Hôtel S. Paul. Cependant on voit dans les Regiſtres de la Chambre des Comptes (*u*), qu'en 1467 Louis XI donna à Jacques

(*r*) Reg. cap. 8, p. 177.
(*s*) Arch. de Ste Catherine.
(*t*) Tom. 1, pag. 18.
(*u*) Livre N. fol. 71.

Coitier (*dìàs l'Hoſte*), Aſtrologien, *la Conciergerie des Jardins de l'Hôtel des Tournelles & ſes profits, ſa vie durant*; & dans les Archives de l'Archevêché, que l'année ſuivante il appartenoit à Madame la Comteſſe d'Angoulême. Louis XII y mourut le premier Janvier 1515, ainſi qu'Henri II le 15 Juillet 1559. Perſonne n'ignore la triſte deſtinée de ce Prince, qui fut bleſſé par le Comte de Montgomeri dans les lices qu'il avoit ordonnées à l'occaſion du mariage de la Princeſſe Eliſabeth ſa fille avec Philippe II, Roi d'Eſpagne. Ce funeſte événement détermina Catherine de Médicis à quitter ce Palais, &. Charles IX à donner l'Edit du 28 Janvier 1565, qui en ordonnoit la démolition. Dom Félibien (*x*) n'a pas conſulté de bons Mémoires dans ce qu'il a dit à ce ſujet : il avance que cet Edit ayant été enregiſtré le 24 Février ſuivant, *la Reine prit occaſion de l'abſence du Roi pour le faire exécuter, ſans perdre de temps ; que bientôt, par ſon ordre, on eut abattu tout ce qu'il y avoit de bâtiments, que les Jardins furent pareillement détruits, les murailles renverſées, les foſſés comblés, & qu'afin qu'il n'en reſtât aucun veſtige, elle ordonna que la cour intérieure fût réduite en Place publique, pour ſervir de marché aux chevaux* : il ajoute que, *quant à l'Hôtel d'Angoulême, il ne fut pas alors démoli, du moins en entier, & que c'eſt aujourd'hui l'Hôtel de Lamoignon.* J'ai détruit cette aſſertion en parlant de cet Hôtel. (Voyez ci-deſſus rue Pavée, pag. 98.)

A l'égard de la démolition des bâtiments, il

x) Hiſt. de Paris, t. 2, p. 1090.

ne me paroît pas qu'elle ait été auſſi prompte que l'a marqué Dom Félibien ; car elle fut ordonnée de nouveau par Lettres-Patentes du 15 Mai 1565, & par d'autres en 1569 : Sauval dit même qu'Henri III y mit des Hiéronimites, mais il y a beaucoup d'apparence qu'il avoit fait conſtruire des bâtiments pour eux ; c'eſt ce qu'on peut inférer de l'Arrêt du 15 Octobre 1594 (*y*), qui enregiſtre les Lettres-Patentes du mois de Mars précédent, par leſquelles le Roi *donne à M. Maximilien de Bethune, Chevalier, ſieur de Roſni, la place, démolition & bâtiments que le défunt Roi Henri III avoit fait faire aux Tournelles, vers la Couture Ste Catherine.*

L'emplacement du Palais des Tournelles a été ſucceſſivement couvert par la Place Royale, & par les maiſons qui forment les rues dont il étoit environné.

RUE TRAVERSIÈRE. Elle eſt ainſi nommée parce qu'elle traverſe de la rue du Fauxbourg S. Antoine à celle de Charenton ; elle ſe prolonge même, ſous ce nom, juſqu'à celle de la Rapée & juſqu'au chemin qui régne le long de la Rivière. Dans cette dernière partie on la trouve indiquée ſur quelques Plans ſous le nom de rue *des Chantiers*, ſous celui *du Cler Chantier* entre les rues de Charenton & de la Rapée ſur celui de Nolin, & de rue *Pavée* ſur celui de Rouſſel. (Voyez ci-deſſus rue des Chantiers, pag. 60.)

(*y*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 26.

Fin du quinzième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce XVe Quartier.

Aigle. (rue de l') 5
Amandiers. (rue des) 4
Anaſtaſe. (les Hoſpitalières Ste) 128
André. (rue S.) 4
Anglois. (cimetière des) 21
Angloiſes. (les Religieuſes) 61
Angloiſes. (ruelle des Filles) 91
Annonciades céleſtes. (les) 56
Annonciades du S. Eſprit. (les) 108
Antoine. (rue S.) 4
Antoine. (le petit S.) 6
Antoine. (porte S.) 30
Antoine. (rue des Foſſés S.) 45
Antoine (rue du fauxbourg S.) 38
Antoine. (l'Abbaye S.) 38
Argenſon. (cul-de-ſac d') 131
Arquebuſe. (Hôtel Royal de l') 121
Ballets. (rue des) 45
Barbette. (de la Couture rue) (vieille rue) (neuve rue) 46 & 75
Basfer. Basfroi. (rue de) 47
Baſtille. (la) 26
Baudéer. (rue de la Porte) 4
Berci. (rue de) 48
Bernard. (rue S.) 49
Birague. (Place de) 21
Bon-Secours. (les Religieuſes de N. D. de) 68
Boulets. (rue des) 55
Buttes. (rue des) *ibid.*
Canettes. (rue des) 124
Catherine. (rue Ste) 34
Catherine. (rue neuve Ste) 59
Catherine. (rue Culture Ste) 55
Catherine. (les Chanoines de la Couture Ste) 13
Catherine. (rue de l'Egoût Ste) 59
Chantier. (rue du Clef) 135
Chantiers. (rue des) 60 & 135
Charbonniers. (rue des) 60 & 106
Charenton. (rue de) 60
Charité N. D. (les Religieuſes de la) 86
Charonne. (rue de) 64
Chemin verd. (rue du) 70
Clochepercé. (rue) 71
Clochepin. (rue) 60
Cocquerée. (rue) 78 & 79
Cocquerel (cul-de-ſac) *ibid.*
Colombe. (Chapelle de Ste) 106
Conception. (les Religieuſes de la) 61
Contreſcarpe. (rue de la) 45 & 72
Croix-Faubin. (cul-de-ſac de la) 70
Croix. (les Filles de la) 37 & 66
Diane. (rue) 100
Doctrine Chrétienne. (les Prêtres de la) 48
Echarpe. (rue de l') 72
Ecoliers. (les Chanoines Réguliers de Ste Catherine du Val des) 13
Ecouffes. (rue des) 72
Egoûts. (rue des) 59
Egoût couvert. (rue de l') 80
Enfants trouvés. (l'Hôpital des) 44
Eſpagne. (rue d') 77

Etienne. (rue S.) 127
Fécan. (rue de la Vallée de) 73
Filles bleues. (les) 56
Foin. (rue du) 73
Folie-Regnaut. (rue de la) *ibid.*
Forge Royale. (cul-de-ſac de la) 45
Francs-Bourgeois. (rue des) 75
Fumier. (rue du) 131
Gervais. (les Filles S.) 128
Glaces. (Manufacture Royale des) 115
Guémené. (cul-de-ſac de) 36
Guienne. (rue de) 100
Ha-ha. (rue du) 37
Henri IV. (rue de) 72
Jardinet. (cul-de-ſac du) 55
Jardiniers. (cul-de-ſac des) 72
Jean-Beauſire. (rue) 77 & 132
Jéſuites. (Maiſon Profeſſe des) 20
Juifs. (rue des) 78
Lair. (rue de) 113
Lamproie. (rue de la) 78
Lappe. (rue de) 79
Lions. (rue aux) 35
Louis. (rue S.) 80
Louis. (grande rue S.) *ibid.*
Louis. (rue neuve S.) *ibid.*
Marais. (rue des) 131
Marais. (rue du petit) 93
Margot. (rue de la groſſe) 71
Marguerite. (rue Ste) 80
Marguerite. (l'Egliſe Ste) 49
Marguerite. (les Filles Ste) 54
Marie. (les Religieuſes de la Viſitation Ste) 21
Marivaux. (rue de) 93
Marivaux. (rue du petit) *ibid.*
Marthe. (les Filles Ste) 91
Mathurines. (les) 116
Merciers. (la Grange aux) 49
Minimes. (rue des) 80
Minimes. (les) *ibid.*
Minimes. (rue de la Chauſſée des) 86
Mongallet. (rue de) 90
Montreuil. (rue de) 90
Moreau. (rue) 91
Mortagne. (cul-de-ſac) 70
Mouſquetaires Noirs. (Hôtel des) 60
Mouſquetaires. (vieille rue des) 115
Mouſquetaires. (cul-de-ſac des) *ibid.*
Muette. (rue de la) 91
Mule. (rue du pas de la) 92
Naples. (rue de) 79
Nicolas. (rue S.) 92
Orléans. (rue d') 54
Parelle. Payenne. } rue) 100
Pavée. (rue) 60, 93 & 135
Pavillons. (rue des trois) 98
Pellé (ruelle) 72
Picpus. (rue de) 101
Picpus. (les Religieux) *ibid.*
Pierre. (rue S.) 72
Pincourt. (rue) 107
Pincourt. (rue du bas) 112
Planchette. (rue de la) 60 & 106
Plâtre { port au / champ au } 60
Pont-Perrin. (rue du) 5
Popincourt. (rue de) 107
Popincourt. (rue du bas) 112
Poulies { des / des viez / Ferri des / Richard des } rue) 75
Providence. (la) 45
Rambouillet. (rue de) 113
Rapée. (rue de la) *ibid.*
Rats. (rue des) *ibid.*
Rempart. (rue du) 77
Reuilli. (rue de) 113
Reuilli. (rue du bas) 90 & 114
Reuilli (petite rue) *ibid.*
Roquette. (rue de la) 119
Roquette. (Hoſpitalières de la) 120

Roquette. (cul-de-ſac de la) 124
Roquette. (rue des Murs de la) *ibid.*
Roſiers. (rue des) 124
Roi. (rue du Pavillon du) 125
Royale. (rue) 34, 92 & 125.
Royale. (la Place) 126
Royne. (rue de la) 34
Sébaſtien. (rue S.) 127
Sicile. (rue du Roi de) 117
Temple. (rue du) 127
Temple. (vieille rue du) *ibid.*
Terres-fortes. (rue des) 131
Thrône. (rue du) *ibid.*
Thrône. (le) 43
Tiron, Tiſon. (rue) 131
Tournelles. (rue des) 132
Tournelles. (rue du Parc des) 86
Tournelles. (le Palais des) 131
Trainel. (les Religieuſes de la Magdeleine de) 64
Traverſière. (rue) 135
Trinité. (les Filles de la Ste) 116
Val. (rue du) 56
Valets. (rue des) 99
Verte. (rue) 71
Vertus. (les Filles N. D. des) 54
Victoire. (les Chanoineſſes de N. D. de la) 104

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier S. Antoine.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique, ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion: A Paris, le 15 Mars 1774.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1774.